

BUDGET DE L'ONTARIO

2022

Documents budgétaires



LE PLAN DE L'ONTARIO POUR BÂTIR

L'HONORABLE PETER BETHLENFALVY

Ministre des Finances



Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 2022* :
Le plan de l'Ontario pour bâtir, appeler au :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS): 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère
à www.ontario.ca/budgetfr

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022
ISBN 978-1-4868-6093-7 (IMPRIMÉ)
ISBN 978-1-4868-6094-4 (HTML)
ISBN 978-1-4868-6095-1 (PDF)

This document is available in English under the title:
2022 Ontario Budget: Ontario's Plan to Build

Le plan de l'Ontario pour bâtir

Les Ontariennes et les Ontariens savent comment mener les choses à bien.

Ils ont des rêves et des aspirations pour eux-mêmes, leur famille et leur collectivité, et ils méritent un gouvernement à la hauteur de leurs ambitions.

Pendant trop longtemps, toutefois, l'Ontario a été privé d'une vision d'avenir, et la population de l'Ontario en a fait les frais.

Nous avons perdu des dizaines de milliers d'emplois dans le secteur manufacturier, portant un terrible coup aux travailleurs et aux collectivités.

Les travailleurs, parmi les meilleurs et les plus dévoués du monde entier, ont peur de perdre du terrain.

Les embouteillages paralysent nos réseaux routiers, coûtant des milliards de dollars à notre économie et empêchant les navetteurs de rentrer chez eux en temps utile.

Le coût de la vie a grimpé au point où beaucoup d'Ontariens plus âgés et beaucoup de familles peinent de plus en plus à joindre les deux bouts.

La sous-utilisation des crédits et le sous-financement de notre système de santé pendant des décennies ont fait que l'Ontario a été pris au dépourvu par la COVID-19.

Ce gouvernement met l'Ontario sur une toute autre voie. Sous la direction du premier ministre Ford, nous avons toujours incarné un gouvernement qui bâtit.

Je suis fier aujourd'hui de présenter la prochaine étape du Plan de l'Ontario pour bâtir.

Un plan qui fera de l'Ontario le moteur économique du Canada, affichant l'un des rythmes de croissance les plus rapides en Amérique du Nord.

Un plan qui amènera dans la province des dizaines de milliers d'emplois bien rémunérés, saisissant les possibilités que présentent les minéraux critiques, l'acier propre et les véhicules électriques.

Un plan qui offrira aux travailleurs talentueux de la province les mesures de soutien et les occasions de perfectionnement dont ils ont besoin pour décrocher des emplois.

Un plan qui mettra en chantier les projets d'autoroutes, de routes, de ponts et de transport en commun pour lutter contre l'engorgement routier et accélérer les déplacements des gens.

Un plan prévoyant des investissements dans les hôpitaux, les soins de longue durée et les soins à domicile afin d'offrir les soins de qualité que les aînés et les patients sont en droit de recevoir tout en gardant l'économie ouverte et dynamique.

Avant-propos et introduction du ministre

Un plan qui maintient les coûts bas et qui met plus d'argent dans les poches des familles et des personnes âgées pour qu'elles puissent investir dans leur bien-être et leur avenir, et ceux de leur famille et de leur collectivité.

Il s'agit d'un plan pour de meilleurs emplois et de meilleurs salaires.

Bref, un plan pour bâtir.

Voici comment nous allons le réaliser.

Reconstruire l'économie de l'Ontario

Le secteur manufacturier de l'Ontario est essentiel à la réussite économique de la province.

Cependant, en 2018, l'emploi manufacturier de la province avait diminué d'un tiers depuis le sommet atteint en 2004.

Les travailleurs de Timmins à Windsor ont les compétences et l'expérience pour bâtir un avenir meilleur pour eux-mêmes et leur famille.

Ils ont besoin d'un gouvernement prêt à les épauler pour bâtir cet avenir.

Notre gouvernement a un plan pour rebâtir l'économie ontarienne et redonner à la province son statut d'atelier du pays.

Ce plan commence dans le Nord, où les chemins menant au Cercle de feu contribueront à l'acheminement des minéraux critiques dans le Sud de la province et à la prospérité des Premières Nations et des collectivités du Grand Nord.

Les minéraux critiques, tels que le nickel et le cobalt, combinés à l'acier propre et alimentés par les investissements de l'Ontario dans l'énergie nucléaire, contribueront à renforcer nos chaînes d'approvisionnement locales liées à la fabrication de batteries de véhicules électriques (VE).

Le gouvernement a obtenu des investissements révolutionnaires des grands fabricants automobiles pour construire ici, en Ontario et par nos travailleurs, les batteries de VE et les véhicules électriques et hybrides du futur qui seront vendus partout en Amérique du Nord et dans le monde.

Cette situation créera des milliers d'emplois bien rémunérés à Thunder Bay.

À Windsor.

À Oshawa.

À Alliston.

Aux quatre coins de la province.

Parce que l'Ontario ne se résume pas à quelques centres-villes.

Notre économie a pignon sur rue dans toutes les collectivités, de Kenora à Cornwall.

C'est pourquoi le plan de notre gouvernement est d'assurer la prospérité partout et pour tous.

Nous investirons près de 4 milliards de dollars pour que chaque collectivité de l'Ontario ait accès à Internet haute vitesse d'ici la fin de 2025.

Nous soutiendrons les petites entreprises, les entrepreneurs et les investissements en éliminant les formalités administratives, en réduisant les coûts énergétiques et en encourageant la commercialisation de la propriété intellectuelle.

Et en s'assurant que les collectivités des quatre coins de la province peuvent bénéficier de bons emplois en travaillant dans les ministères et les agences du gouvernement.

Notre plan mènera à de meilleurs emplois pour la population de l'Ontario.

Œuvrer pour les travailleurs

Les travailleurs de l'Ontario sont inégalables. Ils sont parmi les travailleurs les plus scolarisés et infatigables qui soient dans le monde entier.

Mais pendant trop longtemps, de nombreux travailleurs ont tiré de l'arrière, ayant eu moins d'occasions de se perfectionner afin de mieux réussir. Ils ont perdu des débouchés et leurs salaires n'arrivent plus à soutenir la hausse du coût de la vie.

Ce gouvernement œuvre pour les travailleurs. Nous avons un plan qui nous permettra d'offrir de meilleures protections, de plus gros salaires et de meilleures possibilités pour les travailleurs et leur famille.

Nous avons augmenté le salaire minimum pour mettre plus d'argent dans les poches des travailleurs.

Nous avons institué de nouveaux droits et de nouvelles mesures de protection pour les travailleurs des plateformes numériques, tout en maintenant les avantages que procurent ces emplois sur le plan de la flexibilité.

Nous offrons aux travailleurs la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences qui leur permettront de décrocher de meilleurs emplois.

Nous aidons les travailleurs à réaliser pleinement leur potentiel dans des domaines dynamiques tels que les minéraux critiques, les véhicules électriques et la technologie de batteries.

Grâce aux initiatives telles que Meilleurs emplois Ontario et le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation, les travailleurs auront tout le soutien dont ils ont besoin pour se recycler et parfaire leurs compétences en vue de décrocher les emplois de l'avenir.

Notre Stratégie relative aux métiers spécialisés permet à quiconque le désire de poursuivre une carrière prometteuse dans les métiers.

Et en élargissant l'éventail de grades que les collèges peuvent décerner, les étudiants pourront acquérir l'éducation, l'expérience et les compétences nécessaires pour accéder plus rapidement au marché du travail.

L'Ontario œuvre pour les travailleurs et nous leur tendons la main à tous.

Nous avons réduit les formalités administratives de sorte que les travailleurs d'autres provinces dans les secteurs à forte demande, dont la mécanique automobile, l'ingénierie et la plomberie, peuvent venir travailler en Ontario.

Nous avons supprimé les barrières pour que les immigrants formés à l'étranger puissent exercer leur métier et nous investissons dans le Programme de formation relais de l'Ontario pour relier les nouveaux arrivants aux emplois à forte demande dans leur collectivité.

Nous collaborons également avec le gouvernement fédéral pour inciter plus de travailleurs qualifiés et leur famille à venir s'établir dans la province.

Ce gouvernement appuiera toujours les gens travaillants de cette province.

Notre avenir reposera sur des produits faits en Ontario, par des travailleuses et travailleurs d'ici.

Construire des routes et des infrastructures essentielles

Les routes, les hôpitaux, les ponts, le métro, les écoles et le service à large bande. L'infrastructure dynamise l'économie et crée de l'emploi.

Toutefois, pendant trop longtemps les conducteurs ont été pris dans les embouteillages routiers. Les hôpitaux débordaient. Il y avait un manque criant de lits de soins de longue durée. L'économie de la province accusait des pertes se chiffrant en milliards de dollars. Combien d'occasions et d'investissements ont été ratés.

Mais grâce à la direction du premier ministre Ford, notre gouvernement réalise des investissements records dans les immobilisations dans le cadre de notre plan pour bâtir l'Ontario.

Notre plan historique permettra l'injection de plus de 158 milliards de dollars dans le réseau routier et les infrastructures essentielles au cours des 10 prochaines années, dont 20 milliards de dollars durant l'exercice 2022-2023 seulement.

Des routes comme le contournement de Bradford, un corridor pour réduire l'engorgement sur l'autoroute 400 et les routes locales dans l'axe est-ouest et soutenir la croissance démographique rapide du comté de Simcoe et de la région de York au cours des 10 prochaines années.

La construction de l'autoroute 413, qui permettra aux conducteurs de réduire jusqu'à 30 minutes le temps de chaque déplacement, leur faisant gagner ainsi jusqu'à cinq heures par semaine qu'ils pourront consacrer à leur famille et à leurs proches.

Permettre l'élargissement de l'autoroute 401 dans la RGT et l'Est de l'Ontario, pour améliorer la sécurité routière et faciliter les déplacements des gens empruntant ce corridor.

La construction de la route 7 afin de réduire les temps de déplacement entre Kitchener et Guelph.

La construction d'un nouveau pont jumelé sur l'autoroute QEW, lequel enjambe le canal Welland pour relier les villes de St. Catharines et Niagara-on-the-Lake afin d'alléger la circulation sur la QEW en direction de Toronto et de désengorger la région.

La mise en chantier de la réparation de l'autoroute 101 à Timmins pour contribuer à faciliter et à accélérer les déplacements.

Et pour aider les navetteurs à rentrer à la maison plus rapidement, notre gouvernement continue son expansion historique du réseau GO et d'autres services de transport en commun en prolongeant les voies ferroviaires dans la région élargie du Golden Horseshoe et le Sud-Ouest de l'Ontario.

Nous poursuivons les travaux d'expansion du service GO vers Bowmanville et étudions la façon d'accélérer la vitesse et la fréquence des trains GO vers London.

Nous avons entrepris les travaux de la Ligne Ontario, la pièce maîtresse du plus important projet d'expansion d'un métro de l'histoire canadienne, un plan qui garantira plus de 16 000 emplois et permettra d'accueillir 620 000 passagers quotidiennement.

Notre gouvernement assure des liaisons partout dans la province pour permettre aux gens et aux marchandises de circuler plus rapidement sur chaque kilomètre de nouvelle route et de nouvelle voie ferroviaire, faisant gagner aux Ontariennes et aux Ontariens temps et argent.

Garder les coûts bas

Notre gouvernement garde les coûts bas et met de l'argent dans les poches des Ontariennes et des Ontariens.

La hausse des coûts frappe plus durement les familles et les travailleurs à faible revenu.

Aussi nous proposons une bonification et un élargissement du crédit d'impôt pour les travailleurs à faible revenu, qui procure un allègement additionnel moyen de 300 \$ à 1,1 million de travailleurs.

Nous réduisons la taxe sur l'essence à la pompe pendant six mois afin de fournir un répit financier aux familles.

Nous avons éliminé le coût des vignettes d'immatriculation, remboursé les personnes admissibles qui ont déjà payé leur renouvellement, procurant une économie annuelle de 120 \$ aux conducteurs du Sud de l'Ontario et de 60 \$ à ceux du Nord de la province par voiture, chaque année.

Nous avons aussi éliminé les péages sur les autoroutes 412 et 418 imposés par le gouvernement précédent, afin de procurer un allègement financier aux conducteurs de la région de Durham.

Le rêve canadien d'accès à la propriété devrait être à la portée de tous. Pour cette raison, notre gouvernement a présenté un projet de loi qui réduirait les formalités administratives afin d'assurer la construction plus rapide d'un plus grand nombre de logements.

Les décisions économiques les plus importantes ne se prennent pas à la table des conseils d'administration. Elles se prennent à la table de cuisine des ménages.

Notre plan aidera les familles ontariennes à maintenir les coûts à la baisse.

Un plan pour rester ouvert

Nous avons lutté avec acharnement pour prendre le dessus sur la pandémie de COVID-19 et notre province s'en est mieux sortie que d'autres territoires de compétence.

C'est grâce aux efforts inlassables de nos travailleurs du système de santé en première ligne et aux sacrifices quotidiens de la population ontarienne que notre gouvernement a pu lever avec précaution la plupart des restrictions sur le plan de la santé publique.

Nous avons un plan qui garantira que notre économie reste ouverte.

Nous renversons des années de sous-financement de notre système de santé et de soins de longue durée en bâtissant de nouveaux hôpitaux, en aménageant des lits de soins de longue durée et en recrutant des infirmières, des médecins et des préposés aux services de soutien à la personne.

Au cours des trois prochaines années, nous prévoyons investir jusqu'à 1 milliard de dollars de plus dans les soins à domicile, en plus des quelque 550 millions de dollars que nous avons engagés l'automne dernier, afin d'aider les personnes âgées et les patients à vivre chez eux avec leurs proches, plutôt que dans des hôpitaux ou des foyers de soins de longue durée.

Nous proposons le nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés afin de les défrayer en partie de leurs dépenses médicales.

Nous procédons aussi à la plus grande expansion des programmes d'étude et de formation en médecine en plus de 10 ans en ouvrant de nouvelles facultés de médecine à Brampton et à Scarborough.

Nous aménageons 30 000 lits de soins de longue durée et proposons une augmentation salariale permanente aux préposés aux services de soutien à la personne.

Nous formons et embauchons des milliers d'infirmières et de préposés aux services de soutien à la personne. En outre, par le biais de notre subvention ontarienne Apprendre et rester, nous aidons les étudiants à travailler, après l'obtention de leur diplôme, dans des collectivités mal desservies de la région où ils ont étudié.

Forts de 25 millions de respirateurs N95 fabriqués annuellement dans une usine de Brockville pour la province, nous solidifions nos chaînes d'approvisionnement pour que l'Ontario ne dépende plus jamais d'autres territoires de compétence pour ses équipements de protection individuelle et toute autre fourniture médicale essentielle.

Nous développons notre secteur des sciences de la vie en garantissant de nouveaux investissements dans les technologies de santé de prochaine génération, les médicaments et la fabrication de vaccins.

Nous renforçons notre système de santé en nous dotant de milliers de nouveaux lits de soins actifs, intensifs et de longue durée. Le tout est possible grâce à un investissement sans précédent dans les hôpitaux de l'Ontario.

Notre gouvernement entreprend la construction et l'expansion d'hôpitaux aux quatre coins de la province.

Ce qui comprend d'importants projets hospitaliers à Uxbridge.

À Windsor.

À Ottawa.

À Chatham-Kent.

À Brampton.

À Scarborough.

Et à Bracebridge.

Nous avons là un plan pour bâtir un système de santé plus fort, offrir des soins de meilleure qualité aux patients de la province et faire en sorte que l'économie reste ouverte.

Le plan de l'Ontario pour bâtir

Notre gouvernement poursuit la réalisation de sa vision grâce à un plan financier prudent, responsable et viable.

Le plan de l'Ontario pour bâtir accroît les dépenses de plus de 5 % annuellement en moyenne pour les trois prochaines années, prévoyant des investissements dans les soins de santé, l'infrastructure et d'autres services publics essentiels.

Nous le réaliserons en présentant un plan de redressement crédible qui éliminera le déficit de l'Ontario deux ans plus tôt que prévu dans le budget de 2021.

Notre gouvernement bâtit notre avenir.

Plus d'emplois. Plus de routes. Plus d'hôpitaux. Plus de possibilités.

Sous la direction du premier ministre Ford, notre gouvernement a dressé un plan.

Un plan pour bâtir.

Et nous avons un plan pour y parvenir.

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances de l'Ontario

Avant-propos et introduction du ministre

Table des matières

Avant-propos et introduction du ministre

Le plan de l'Ontario pour bâtir	iii
Reconstruire l'économie de l'Ontario	iv
Œuvrer pour les travailleurs	v
Construire des routes et des infrastructures essentielles.....	vii
Garder les coûts bas	viii
Un plan pour rester ouvert.....	ix
Le plan de l'Ontario pour bâtir	xi

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref.....	4
Perspectives économiques de l'Ontario.....	4
Gestion responsable des finances de l'Ontario.....	5
Plan financier à moyen terme de l'Ontario	7
Perspectives de revenus à moyen terme	8
Perspectives relatives aux charges de programmes à moyen terme	8
Perspectives de l'intérêt sur la dette à moyen terme.....	9
Autres hypothèses à moyen terme liées au plan financier.....	9
Plan de redressement de l'Ontario.....	10
Hypothèses liées au plan de redressement.....	10
Plan de redressement détaillé de l'Ontario.....	11
Autres scénarios économiques et perspectives financières	12
Emprunts et gestion de la dette	15
Plan d'immobilisations de l'Ontario	17

Chapitre 1 : Le plan de l'Ontario pour bâtir

Section A : Reconstruire l'économie de l'Ontario

Introduction	23
Saisir les occasions en matière de minéraux critiques en Ontario	24
Améliorer la Stratégie relative aux minéraux critiques	24
Bâtir les voies vers la prospérité : le Cercle de feu.....	25
Bonification du Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière et création du Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques.....	27
Électrifier l'économie de l'Ontario.....	28
Transition énergétique et électrification de l'Ontario	28
Renforcer l'avantage de l'Ontario sur le plan du nucléaire	30
Exporter les produits fabriqués en Ontario.....	30
Produire de l'acier propre fabriqué en Ontario	30
Construire des véhicules électriques fabriqués en Ontario	31
Fabriquer des batteries en Ontario	33
Protéger le secteur de l'automobile contre le protectionnisme	34
Soutenir la fabrication de pointe.....	35
Créer des espaces prêts à l'investissement.....	36
Renforcer la chaîne d'approvisionnement.....	36
Défendre les petites entreprises et l'entrepreneuriat.....	37
Exploiter l'esprit entrepreneurial de l'Ontario	37
Soutenir les entrepreneurs immigrants	38
Soutenir Futurpreneur Canada.....	38
Transformer les entreprises grâce au programme Digital Main Street	39
Renforcer les compétences numériques.....	39
Créer des occasions d'approvisionnement pour les petites entreprises.....	40
Simplifier le processus pour permettre aux entreprises de prospérer.....	40
Aider les innovateurs à protéger et à commercialiser leur propriété intellectuelle	40
Stimuler l'économie de l'Ontario grâce aux technologies de pointe.....	41

Assurer la prospérité partout et pour tous	41
Créer des emplois dans les collectivités locales	41
Maximiser les investissements dans les locaux du gouvernement.....	42
Créer des carrefours régionaux de la fonction publique de l'Ontario	42
Encourager la croissance grâce au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional ...	43
Attirer l'investissement dans les régions de l'Ontario	43
Investir dans le développement économique des régions	44
Élargir l'accès à Internet haute vitesse à toutes les collectivités	44
Aider les familles ontariennes à découvrir leur province.....	47
Soutenir les industries culturelles de l'Ontario	48
Maintenir la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire	50
Travailler avec les partenaires autochtones.....	52
Appuyer la communauté francophone de l'Ontario	52
Mettre en valeur un Ontario propice aux affaires	53
Faire réaliser des économies et venir en aide aux entreprises.....	53
Stimuler le secteur du capital de risque en Ontario.....	55
Réduire les formalités administratives	55
Moderniser le processus d'immatriculation des véhicules en Ontario	56
Abattre les obstacles au commerce interprovincial.....	57
Moderniser les marchés financiers de l'Ontario pour attirer des investissements et créer des emplois.....	57
Appuyer la gestion des fonds du secteur parapublic	58

Section B : Œuvrer pour les travailleurs

Introduction	59
Priorité aux travailleurs.....	60
Inaugurer le programme Meilleurs emplois Ontario	60
Alimenter le Fonds pour le développement des compétences	60
Moderniser les métiers spécialisés et l'apprentissage.....	61
Faire progresser le Plan ontarien pour les travailleurs	62
Élargir l'éventail de grades décernés par les collègues.....	63
Réduire les frais de formation grâce au crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation	64
Augmenter le recyclage rapide pour favoriser la reprise économique	65
Soutenir les travailleurs et l'avenir du travail.....	65
Augmenter le salaire minimum	66
Mettre en œuvre un cadre de régimes de retraite à prestations cibles.....	67
Améliorer l'éducation et la formation postsecondaires pour les apprenantes et apprenants autochtones ..	67
Créer des débouchés économiques pour les femmes.....	67
Améliorer le Programme ontarien des candidats à l'immigration.....	68
Éliminer les obstacles qui gênent les travailleurs formés à l'étranger	69
Pour qu'il soit plus facile de venir travailler en Ontario	69
Soutenir les travailleurs de première ligne	70
Comblar les besoins du personnel de sécurité publique en matière de santé mentale	70
Soutenir les premiers intervenants de l'Ontario	71
L'esprit d'entraide de l'Ontario : promouvoir le bénévolat	71

Section C : Construire des routes et des infrastructures essentielles

Introduction	73
Désengorger le réseau routier.....	74
Bâtir pour améliorer le transport dans la région élargie du Golden Horseshoe	74
Construire l'autoroute 413	75
Construire le contournement de Bradford.....	76
Élargir l'autoroute 401.....	77
Construire des routes, des autoroutes et des ponts d'un bout à l'autre de l'Ontario	77
Investir dans les routes du Nord.....	80
L'Ontario est sur la bonne voie.....	82
Expansion des services ferroviaires du Réseau GO	82
Construire des stations et lignes de métro	83
Développer le parc de véhicules de transport en commun de l'Ontario.....	86
Ramener le service ferroviaire de passagers dans le Nord	86
Bâtir des collectivités axées sur les transports en commun	87
Construire des infrastructures communautaires	89
Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire	89
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	89
Protéger l'eau de l'Ontario	91
Construire des écoles modernes	91
Revitaliser la Place de l'Ontario	91
Créer un nouveau parc provincial	92

Section D : Garder les coûts bas

Introduction	93
Plus de logements pour tous	94
Alléger les formalités administratives pour bâtir plus de logements	95
Investir dans le logement communautaire et le soutenir	96
Protéger les acheteurs, les propriétaires et les locataires	97
Garder les coûts bas dans les transports.....	99
Accorder un allègement de la taxe à la pompe.....	99
Éliminer les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et de la vignette.....	99
Supprimer les péages sur les autoroutes 412 et 418.....	100
Réduire le coût de l'assurance-automobile.....	102
Réduire les coûts d'épicerie et d'autres produits de première nécessité	104
Alléger le fardeau fiscal pour les travailleurs et les familles depuis 2018	104
Aider les travailleurs et les familles	105
Réduire les frais de garde d'enfants pour les parents	107
Favoriser une chaîne d'approvisionnement alimentaire solide et stable.....	110
Livraison de repas, de médicaments et d'autres produits de première nécessité aux collectivités.....	110
Maintenir les coûts d'électricité à la baisse	110
Prolonger le gel des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire	111
Élargir le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules.....	111

Section E : Un plan pour rester ouvert

Introduction	113
Augmenter la main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé de l'Ontario.....	115
Recruter des fournisseurs de soins de santé pour les collectivités mal desservies et les maintenir en poste.....	115
Soutenir le maintien en poste du personnel infirmier	116
Moderniser la formation clinique du personnel infirmier	116
Bonifier le salaire des préposés aux services de soutien à la personne de manière permanente.....	117
Augmenter le nombre de places en faculté de médecine, notamment à Brampton et à Scarborough.....	117
Augmenter la main-d'œuvre dans les soins de santé	118
Consolider la production intérieure de fournitures essentielles et s'assurer que l'Ontario est préparé en vue de futures situations d'urgence.....	119
Accroître la production d'équipement de protection individuelle, ici, en Ontario	119
Renforcer la communication et la responsabilité en matière d'équipement de protection individuelle	120
Renforcer le secteur des sciences de la vie	121
Se préparer en vue de futures situations d'urgence.....	121
Aménager plus de lits d'hôpitaux et améliorer les soins aux patients.....	122
Construire et améliorer des hôpitaux.....	122
Aménager plus de lits d'hôpitaux	126
Augmenter nos capacités chirurgicales.....	128
Réaliser des investissements historiques dans les soins de longue durée	129
Accroître les soins à domicile et en milieu communautaire	133
Renforcer la capacité en santé mentale	137

Chapitre 2 : Résultats économiques et perspectives

Introduction	141
Résultats économiques récents.....	142
Marché de l'emploi en Ontario	144
Perspectives économiques	147
Contexte économique mondial	149
Marchés des capitaux et autres facteurs externes	150
Détail des perspectives économiques de l'Ontario.....	151
Emploi et revenu et dépenses des ménages.....	153
Logement	154
Risques pour les perspectives.....	155
Révisions apportées aux perspectives depuis la publication du budget de 2021	156
Scénarios de perspectives économiques	158
Présentation transparente des informations économiques	160

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction	163
Résultats financiers provisoires de l'exercice 2021-2022.....	165
Mise au point intermédiaire sur les revenus.....	166
Mise au point intermédiaire sur les charges.....	168
Prudence, 2021-2022	171
Plan financier à moyen terme	172
Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme	172
Scénarios relatifs aux perspectives de revenus fiscaux.....	176
Perspectives de charges à moyen terme.....	178
Perspectives à moyen terme prudentes.....	182
Transparence et risques	185
Résumé des principales méthodes comptables.....	186
Méthode de comptabilité	186
Périmètre comptable	186
Principes de consolidation.....	186
Revenus.....	187
Charges	187
Nouvelles normes comptables	188
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	188
Instruments financiers et conversion des devises.....	189
Détails des finances de l'Ontario	190

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Introduction	203
Programme d'emprunt.....	204
Programme d'obligations vertes	208
Coût de la dette	210
Échéance de la dette	213
Assurer des niveaux de liquidités adéquats	214
Stratégie de réduction du fardeau de la dette.....	215
Tableaux financiers consolidés	220

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Aperçu.....	225
Soutenir les gens et les familles.....	225
Bonifier le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu	225
Aider les personnes âgées grâce au crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés	228
Réduction temporaire des taxes sur l'essence et les carburants.....	232
Renforcer l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents.....	233
Modernisation des crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario	234
Admissibilité des productions en ligne aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle	234
Actualisation du crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition	234
Simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques	235
Explorer les possibilités d'augmenter le nombre de productions cinématographiques et télévisuelles en Ontario	235
Préciser le traitement des arrangements de télétravail pour la main-d'œuvre en animation informatique, effets spéciaux et produits multimédias interactifs numériques	236
Prolonger la bonification temporaire du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional	236
Prolonger l'allègement fiscal d'une durée limitée pour le secteur de la distribution de l'électricité	237
S'attaquer au problème du tabac non réglementé.....	237
Stabilité et compétitivité dans les impôts fonciers	238
Sommaire des mesures fiscales.....	240
Modifications de forme	241
Autres initiatives législatives.....	241

Liste des tableaux

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	4
Plan financier détaillé de l'Ontario à moyen terme	7
Plan de redressement détaillé de l'Ontario.....	11
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	12
Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario	12
Programme d'emprunts 2021-2022 et perspectives à moyen terme	15
Dépenses liées à l'infrastructure	20

Chapitre 1 : Le plan de l'Ontario pour bâtir

Tableau 1.1	Exemples de projets d'expansion et de réfection routières.....	79
Tableau 1.2	Exemples de projets approuvés récemment dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.....	90
Tableau 1.3	Projets de services de garde d'enfants approuvés récemment	108
Tableau 1.4	Des projets qui favorisent un système de soins de santé plus fort et plus résilient	125
Tableau 1.5	Points saillants des projets dans le secteur des soins de longue durée	131

Chapitre 2 : Résultats économiques et perspectives

Tableau 2.1	Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	141
Tableau 2.2	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario	147
Tableau 2.3	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal de l'Ontario	148
Tableau 2.4	Facteurs externes	149
Tableau 2.5	Économie de l'Ontario, de 2020 à 2025.....	151
Tableau 2.6	Incidence des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel.....	156
Tableau 2.7	Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : comparaison entre le budget de 2021 et le budget de 2022.....	157
Tableau 2.8	Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario.....	158
Tableau 2.9	Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario.....	158
Tableau 2.10	Dates de publication des Comptes économiques de l'Ontario	160

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Tableau 3.1	Sommaire financier	164
Tableau 3.2	Résultats financiers provisoires de l'exercice 2021-2022.....	165
Tableau 3.3	Sommaire des variations des revenus en 2021-2022 depuis la publication du budget de 2021	166
Tableau 3.4	Sommaire des variations des charges en 2021-2022 depuis le budget de 2021	168
Tableau 3.5	Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme.....	172
Tableau 3.6	Certaines sensibilités – Économie et revenus.....	175
Tableau 3.7	Scénarios relatifs aux revenus fiscaux pour l'Ontario.....	176
Tableau 3.8	Sommaire des perspectives de charges à moyen terme	178
Tableau 3.9	Fonds de prévoyance extraordinaire et financement d'une durée limitée lié à la COVID-19.....	183
Tableau 3.10	Certaines sensibilités liées aux charges	184
Tableau 3.11	Revenus	190
Tableau 3.12	Total des charges.....	192
Tableau 3.13	Dépenses liées à l'infrastructure.....	197
Tableau 3.14	Revue de certaines statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	198

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 4.1	Programme d'emprunt 2021-2022 et perspectives à moyen terme	204
Tableau 4.2	Compte rendu sur les mesures pertinentes visant la viabilité de la dette	215
Tableau 4.3	Dette nette et déficit accumulé	220
Tableau 4.4	Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé	221

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Tableau A.1	Mesures fiscales nouvelles et déjà annoncées	240
-------------	--	-----

Liste des graphiques

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Croissance des charges de programmes, à l'exclusion du financement de durée limitée lié à la COVID-19.....	9
Scénarios des perspectives à moyen terme de l'Ontario.....	13
Scénarios du plan de redressement de l'Ontario.....	14
Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme.....	16

Chapitre 1 : Le plan de l'Ontario pour bâtir

Graphique 1.1	Voie proposée vers la prospérité.....	26
Graphique 1.2	Donner accès à Internet haute vitesse à toutes les collectivités.....	46
Graphique 1.3	Soutenir le tourisme en Ontario en 2022.....	47
Graphique 1.4	Soutenir les entreprises ontariennes.....	54
Graphique 1.5	Aider les travailleurs à réduire leurs frais de formation.....	64
Graphique 1.6	Contournement de Bradford.....	76
Graphique 1.7	Développer les transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe.....	85
Graphique 1.8	Soutien additionnel grâce à l'amélioration du CIPFR proposée.....	106
Graphique 1.9	Soutien additionnel pour frais de garde d'enfants accordé aux familles en 2021.....	109
Graphique 1.10	Nombre cumulatif de nouveaux lits de soins de longue durée.....	130

Chapitre 2 : Résultats économiques et perspectives

Graphique 2.1	Redressement du PIB réel des pays du G7.....	142
Graphique 2.2	Rebond des indicateurs économiques clés.....	143
Graphique 2.3	Reprise de l'emploi en Ontario.....	144
Graphique 2.4	Amélioration du marché du travail de l'Ontario.....	145
Graphique 2.5	Reprise soutenue de l'emploi en Ontario.....	146
Graphique 2.6	Hausse plus marquée des taux d'intérêt prévue.....	150
Graphique 2.7	Ralentissement de la croissance du PIB réel et nominal de l'Ontario.....	152
Graphique 2.8	Hausse continue de l'emploi prévue.....	153
Graphique 2.9	Marché de la revente de logements en Ontario.....	154
Graphique 2.10	Les prévisionnistes du secteur privé prévoient un ralentissement de l'inflation.....	155
Graphique 2.11	Projections des scénarios de croissance du PIB de l'Ontario.....	159

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Graphique 3.1	Perspectives de déficit du budget de 2021 comparées aux perspectives actuelles	163
Graphique 3.2	Scénarios relatifs aux perspectives à moyen terme de l'Ontario	177
Graphique 3.3	Croissance des charges de programmes excluant le financement de durée limitée lié à la COVID-19.....	179
Graphique 3.4	Composition des revenus, 2022-2023	196
Graphique 3.5	Composition du total des charges, 2022-2023	196

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 4.1	Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme.....	205
Graphique 4.2	Emprunts, 2021-2022.....	206
Graphique 4.3	Emprunts en dollars canadiens et en devises	207
Graphique 4.4	Affectation des produits des obligations vertes par catégorie selon le Cadre	208
Graphique 4.5	Émissions d'obligations vertes de l'Ontario	209
Graphique 4.6	Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale	210
Graphique 4.7	Comparaison des taux créditeurs annuels moyens de l'Ontario	211
Graphique 4.8	Comparaison des prévisions des charges liées à l'intérêt sur la dette	212
Graphique 4.9	Échéance moyenne pondérée des emprunts	213
Graphique 4.10	Moyenne de niveaux de liquidités non affectées	214
Graphique 4.11	Ratio de la dette nette au PIB	216
Graphique 4.12	Ratio de la dette nette aux revenus	217
Graphique 4.13	Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus	218
Graphique 4.14	Ratio de l'échéance de la dette à la dette nette	219

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Graphique A.1	Changements proposés au CIPFR.....	225
Graphique A.2	Soutien accru grâce à l'amélioration du CIPFR	226
Graphique A.3	Exemples de soutien additionnel provenant de l'amélioration du CIPFR	227
Graphique A.4	Comblent l'écart et aident les aînés à assumer leurs frais médicaux.....	229
Graphique A.5	Exemples de soutien additionnel pour les frais médicaux des aînés	230
Graphique A.6	Soutien additionnel pour les frais médicaux pour les couples d'aînés.....	231



**PERSPECTIVES
ÉCONOMIQUES ET
FINANCIÈRES DE
L'ONTARIO EN BREF**

Les mises à jour financières périodiques témoignent de l'engagement du gouvernement en matière de transparence et de responsabilité.

Conformément aux exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, la première section du budget de 2022 présente une description claire et transparente de la situation financière de la province. Le présent document représente la 16^e mise à jour financière trimestrielle faite par le gouvernement, et la 9^e depuis le début de la pandémie, mettant en évidence l'engagement du gouvernement à faire le point régulièrement sur les finances de l'Ontario.



Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

L'Ontario a un plan de croissance ambitieux qui favorisera la prospérité et l'emploi. C'est un plan qui vise à bâtir. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement fait des investissements sans précédent en santé, en éducation et dans l'infrastructure cruciale, tout en maintenant les coûts bas pour les aînés, les travailleurs et les familles.

Grâce, en partie, aux mesures sans précédent que le gouvernement a prises pour protéger les emplois et l'économie, l'Ontario a fait des progrès importants pour ce qui est de surmonter la pandémie de COVID-19. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a affiché une hausse de 4,3 % en 2021 et le nombre d'emplois nets a augmenté de 344 800, soit 4,9 %, le rythme de croissance annuelle le plus solide jamais enregistré.

Selon la projection de planification du gouvernement, on prévoit que l'Ontario enregistrera de nouveau un excédent d'ici 2027-2028, soit deux ans plus tôt que ce qui était prévu dans le budget de 2021. À moyen terme, le gouvernement envisage un repli constant du déficit, qui devrait s'établir à 19,9 milliards de dollars en 2022-2023, à 12,3 milliards de dollars en 2023-2024 et à 7,6 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui est une amélioration importante depuis le budget de 2021. L'incertitude demeure quant au futur rythme de croissance de l'économie, ce qui pourrait avoir une incidence supplémentaire sur ces projections.

Le redressement dans la province sera alimenté par une croissance économique, qui contribuera à apporter emplois et prospérité aux quatre coins du territoire. Si le gouvernement peut créer les conditions propices à la croissance, la prospérité future de la province sera le fait des travailleurs, des entrepreneurs et des familles de l'Ontario.

Perspectives économiques de l'Ontario

On prévoit que le PIB de l'Ontario augmentera de 3,7 % en 2022 et de 3,1 % en 2023. On s'attend à une croissance modérée de 2,0 % en 2024 et de 1,9 % en 2025. Dans un souci de planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2020	2021	2022p	2023p	2024p	2025p
Croissance du PIB réel	(5,1)	4,3	3,7	3,1	2,0	1,9
Croissance du PIB nominal	(2,8)	12,0	6,7	5,1	4,2	4,1
Croissance de l'emploi	(4,8)	4,9	3,9	2,0	1,7	1,2
Inflation de l'IPC	0,7	3,5	4,7	2,5	2,1	2,1

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Gestion responsable des finances de l'Ontario

Le gouvernement donne à la population de l'Ontario un aperçu transparent des finances de la province et de son plan d'investir dans la prospérité, la croissance et les emplois.

Le plan financier pluriannuel du gouvernement est conforme aux exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, et à ses principes directeurs qui orientent la politique financière de l'Ontario.

- **Transparent** : Le gouvernement continue de démontrer son engagement à l'égard de la transparence en publiant sa seizième mise à jour financière trimestrielle. De plus, pour la quatrième année de suite, la vérificatrice générale de l'Ontario a émis une opinion favorable au sujet des états financiers consolidés de la province.

- **Responsable** : Le gouvernement a adopté une approche mesurée et responsable pour gérer les finances de la province, laquelle est axée sur la croissance économique, tout en investissant dans les services publics clés et les projets d'immobilisations qui contribueront à améliorer la productivité économique et à créer des emplois.

- **Souple** : Le plan du gouvernement comporte un niveau de prudence approprié, à savoir un fonds de prévoyance et une réserve visant à garantir que la province peut disposer de la souplesse financière nécessaire pour s'adapter aux conditions changeantes.

- **Équitable** : Le plan du gouvernement renforce les services publics essentiels, comme les soins de santé, au bénéfice immédiat de la population et pour assurer leur disponibilité pour les prochaines générations.

- **Viable** : Le gouvernement s'engage à faire preuve de souplesse pour répondre à l'incertitude économique tout en tenant compte de la viabilité à long terme des finances de la province, y compris du fardeau de la dette de la province.

Maintenir la viabilité financière

L'Ontario est l'une des trois seules provinces dont on estime que les politiques financières actuelles sont viables à long terme.

Directeur parlementaire du budget,
*Rapport sur la viabilité financière de 2021*¹

¹ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2021*, page 3.
<https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/RP-2122-010-S--fiscal-sustainability-report-2021--rapport-viabilite-financiere-2021>.

Définir des circonstances extraordinaires

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* exige que le gouvernement définisse les circonstances extraordinaires s'il prévoit afficher un déficit. Le gouvernement détermine que les circonstances extraordinaires entourant les déficits prévus pour l'exercice en cours, les perspectives à moyen terme et la période visée par le plan de redressement résultent de la pandémie mondiale imprévue, des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et l'incertitude économique persistante. L'Ontario n'est pas seul, puisque la pandémie a confronté les gouvernements du monde entier à d'importants défis financiers.

Plan financier à moyen terme de l'Ontario

Pour 2022-2023, le gouvernement prévoit un déficit de 19,9 milliards de dollars qui baissera à 12,3 milliards de dollars en 2023-2024 et à 7,6 milliards de dollars en 2024-2025. Ces baisses représentent une amélioration importante en regard des prévisions faites dans le budget de 2021.

Plan financier détaillé de l'Ontario à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ¹ 2021-2022	Perspectives à moyen terme		
			2022-2023	2023-2024	2024-2025
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	40,3	42,3	44,6	47,0	49,6
Taxe de vente	26,6	30,4	32,3	34,2	35,7
Impôt des sociétés	17,8	22,2	19,7	20,4	21,1
Contribution-santé de l'Ontario	4,3	4,5	4,7	4,9	5,1
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,0	5,7	5,7	5,6	5,6
Tous les autres impôts et taxes	15,8	19,1	19,4	21,0	21,9
Total – Revenus fiscaux	110,9	124,2	126,4	133,2	139,1
Gouvernement du Canada	33,9	29,7	31,0	31,8	33,4
Revenus tirés des entreprises publiques	5,0	5,6	6,3	6,7	7,5
Autres revenus non fiscaux	15,1	14,1	16,1	16,5	16,9
Total des revenus	164,9	173,6	179,8	188,2	196,9
Programmes de base²					
Secteur de la santé	64,4	71,0	75,2	77,6	78,3
Secteur de l'éducation ³	28,4	29,5	32,4	34,2	35,1
Secteur de l'éducation postsecondaire	9,5	10,0	10,8	11,1	11,4
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,0	17,2	18,3	18,4	18,6
Secteur de la justice	4,6	4,8	5,3	5,2	5,1
Autres programmes	26,0	29,6	36,3	38,3	39,7
Total des programmes de base	150,0	162,1	178,3	184,8	188,1
Financement de durée limitée en raison de la COVID-19	19,1	12,0	6,9	–	–
Total des programmes	169,0	174,1	185,2	184,8	188,1
Intérêt sur la dette	12,3	13,0	13,5	14,3	14,9
Charges totales	181,3	187,1	198,6	199,1	203,0
Excédent/(Déficit) avant réserve	(16,4)	(13,5)	(18,9)	(10,8)	(6,1)
Réserve	–	–	1,0	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	(16,4)	(13,5)	(19,9)	(12,3)	(7,6)
Dette nette en pourcentage du PIB	43,1 %	40,7 %	41,4 %	41,4 %	41,3 %
Dette nette en pourcentage des revenus	226,5 %	227,5 %	238,4 %	239,3 %	238,1 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	7,4 %	7,5 %	7,5 %	7,6 %	7,5 %

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

² Aux fins de la présentation de l'information financière dans le budget de 2022, toutes les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Financement de durée limitée en raison de la COVID-19. Ce financement continue d'être présenté séparément afin de cerner de façon plus transparente la nature temporaire de ces investissements.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de revenus à moyen terme

En raison de la solide performance économique qu'a connue l'Ontario et des efforts du gouvernement pour protéger l'économie et l'emploi, les perspectives de revenus de l'Ontario devraient s'accroître, passant de 173,6 milliards de dollars en 2021-2022 à 196,9 milliards de dollars en 2024-2025.

Les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur une projection économique établie à partir des prévisions du secteur privé et des meilleurs renseignements disponibles au moment de la détermination des projections de planification. Les perspectives de revenus à moyen terme sont présentées en détail plus loin dans le présent budget. Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour de plus amples détails.

Les principaux éléments pris en compte dans les prévisions de revenus sont des perspectives économiques prudentes, les formules de financement et ententes fédérales-provinciales existantes, et les plans d'activités des ministères, des entreprises publiques et des organismes de service.

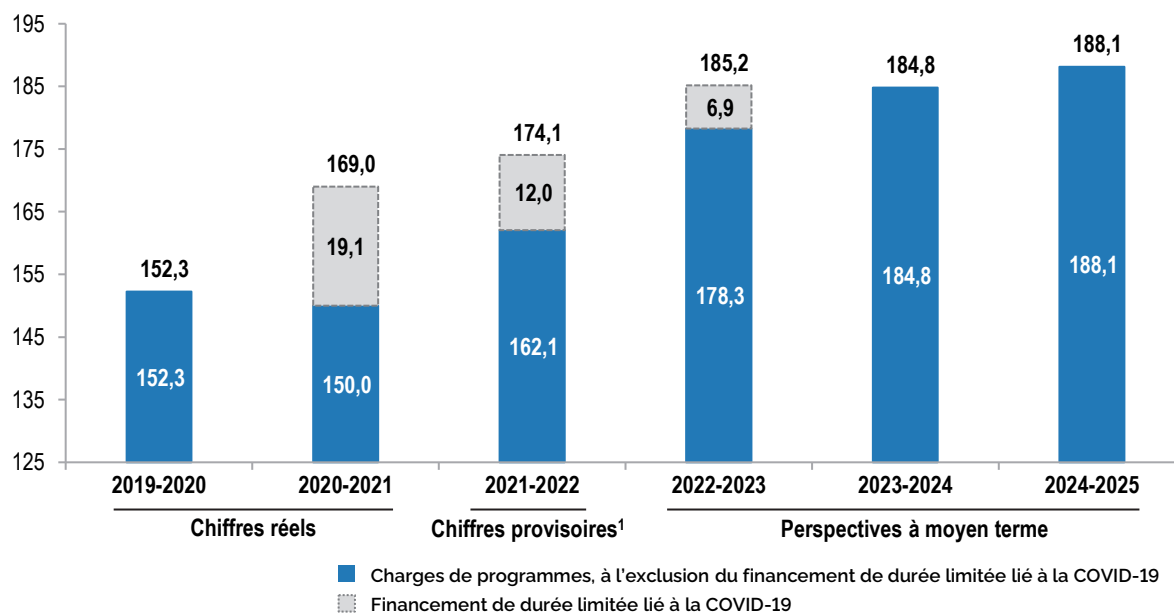
Perspectives relatives aux charges de programmes à moyen terme

Les charges de programmes de l'Ontario devraient passer de 174,1 milliards de dollars en 2021-2022 à 188,1 milliards de dollars en 2024-2025. Ces fonds supplémentaires serviront surtout au financement des services, notamment les soins de santé, l'éducation et d'autres investissements essentiels. Au cours de cette période, le gouvernement fera également d'importants investissements de durée limitée en raison de la COVID-19 s'élevant à 18,9 milliards de dollars, dont beaucoup renforceront la résilience de l'Ontario et soutiendront le plan du gouvernement visant à garder la province ouverte.

Outre ces initiatives temporaires liées à la COVID-19, le gouvernement continue d'investir dans les programmes qui servent la population de l'Ontario. À moyen terme, on estime que les charges liées aux programmes de base augmenteront chaque année, passant de 162,1 milliards de dollars en 2021-2022 à 188,1 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 5,1 % pour cette période.

Croissance des charges de programmes, à l'exclusion du financement de durée limitée lié à la COVID-19

En milliards de dollars



¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de l'intérêt sur la dette à moyen terme

On prévoit que l'intérêt sur la dette sera de 13,0 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une baisse par rapport aux prévisions du budget de 2021 qui l'établissait à 13,1 milliards de dollars; il reste inférieur aux prévisions pour chaque année des perspectives à moyen terme présentées dans le budget de 2021.

Autres hypothèses à moyen terme liées au plan financier

La réserve est établie à 1,0 milliard de dollars en 2022-2023 et à 1,5 milliard de dollars par année à moyen terme.

Le ratio de la dette nette au PIB devrait être de 41,4 % en 2022-2023 et en 2023-2024 et baisser à 41,3 % en 2024-2025.

Plan de redressement de l'Ontario

La province se retrouvera en situation d'excédent en 2027-2028, soit deux ans plus tôt que prévu dans le budget de 2021.

Hypothèses liées au plan de redressement

Revenus

- La croissance annuelle de 3,9 % des revenus totaux pendant la période visée par le plan de redressement repose sur la moyenne prévue du taux de croissance annuelle à long terme du PIB nominal de 3,9 %, comme l'indique le *Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario* de 2020.
- La croissance des revenus fiscaux est fondée sur la croissance annuelle moyenne du PIB nominal et ne suppose pas d'augmentation future des impôts.
- Les transferts du gouvernement du Canada reflètent les formules et ententes de financement fédérales-provinciales qui ont cours jusqu'en 2024-2025, et sont principalement composés du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Cela ne rend pas compte de revenus supplémentaires issus de nouvelles augmentations importantes des transferts fédéraux, comme le Transfert canadien en santé, ou d'autres changements éventuels.
- Le revenu net tiré des entreprises publiques est fondé sur les plans d'activités actuels et la croissance annuelle moyenne prospective du PIB nominal.
- Les autres revenus non fiscaux sont conformes à la croissance démographique et à l'inflation.

Charges de programmes

- Entre 2020-2021 et 2027-2028, on prévoit que les charges de programmes totales progresseront à un taux annuel moyen de 2,5 %.
- Au cours des 30 dernières années, la croissance des charges de programmes à la suite de périodes de ralentissement économique a considérablement varié. Par exemple, entre 2008-2009 et 2017-2018, à la suite de la crise financière mondiale de 2008, les charges de programmes ont progressé à un taux annuel moyen de 4,3 %. Par contre, après la récession du début des années 1990, les charges de programmes ont crû à un taux annuel moyen de 0,5 % seulement, entre 1995-1996 et 1999-2000.
- La croissance des charges de programmes globales de l'Ontario à long terme survenue pendant la période visée par le plan de redressement repose sur une amélioration continue des activités du gouvernement dans le but de rendre la prestation de services plus efficace et plus efficiente, au lieu de sabrer dans les services du gouvernement.

Réserve

- La réserve est fixée à 1,5 milliard de dollars pour chaque année du plan de redressement.

Plan de redressement détaillé de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	Plan de redressement		
	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Revenus			
Impôt sur le revenu des particuliers	52,3	55,0	57,9
Taxe de vente	37,2	38,8	40,4
Impôt des sociétés	21,8	22,5	23,2
Contribution-santé de l'Ontario	5,3	5,5	5,7
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,7	5,7	5,8
Tous les autres impôts et taxes	22,8	23,7	24,6
Total – Revenus fiscaux	145,0	151,2	157,6
Gouvernement du Canada	34,5	35,6	36,7
Revenus tirés des entreprises publiques	7,8	8,1	8,4
Autres revenus non fiscaux	17,3	17,8	18,3
Total des revenus	204,6	212,6	220,9
Programmes			
Secteur de la santé	81,4	84,6	87,8
Secteur de l'éducation ¹	35,8	36,5	37,2
Secteur de l'éducation postsecondaire	11,6	11,8	12,0
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	18,9	19,2	19,4
Secteur de la justice	5,1	5,2	5,3
Autres programmes	39,7	39,7	39,7
Total des programmes	192,5	196,9	201,4
Intérêt sur la dette	15,7	16,3	16,6
Total des charges	208,1	213,2	218,0
Excédent/(Déficit) avant réserve	(3,5)	(0,7)	2,8
Réserve	1,5	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	(5,0)	(2,2)	1,3
Dette nette en pourcentage du PIB	41,0 %	40,3 %	39,1 %
Dette nette en pourcentage des revenus	236,4 %	232,1 %	225,0 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	7,7 %	7,7 %	7,5 %

¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Autres scénarios économiques et perspectives financières

Reconnaissant le degré élevé d'incertitude économique, le ministère des Finances de l'Ontario a élaboré des scénarios de croissance accélérée et de croissance au ralenti qui pourraient caractériser l'économie au cours des prochaines années. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur ou le pire des cas. Ils illustrent plutôt d'autres résultats possibles.

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2022p	2023p	2024p	2025p
Scénario de croissance accélérée	5,2	3,8	2,3	2,2
Projection de planification	3,7	3,1	2,0	1,9
Scénario de croissance au ralenti	3,0	2,6	1,9	1,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

	2022p	2023p	2024p	2025p
Scénario de croissance accélérée	9,8	5,9	4,7	4,6
Projection de planification	6,7	5,1	4,2	4,1
Scénario de croissance au ralenti	4,8	4,5	3,9	3,8

p = projection du ministère des Finances de l'Ontario.

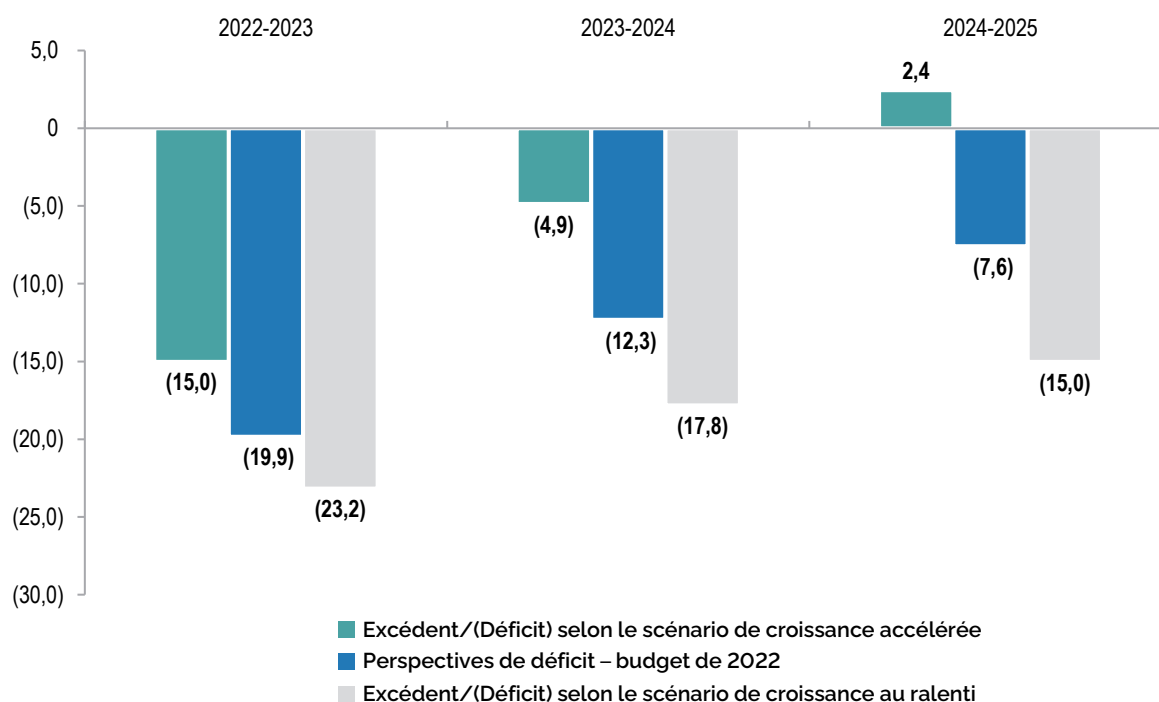
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Si, au lieu de la projection de planification, l'un des autres scénarios économiques se concrétisait, le plan financier de l'Ontario changerait. Voir la section *Scénarios relatifs aux perspectives de revenus fiscaux*, du chapitre 3, Plan financier et perspectives de l'Ontario, pour de plus amples renseignements.

Dans le scénario de croissance accélérée, les perspectives pourraient s'améliorer et des déficits de 15,0 milliards de dollars en 2022-2023 et de 4,9 milliards de dollars en 2023-2024 ainsi qu'un excédent de 2,4 milliards de dollars en 2024-2025 seraient envisageables. Cependant, si le scénario de croissance au ralenti se concrétisait, le déficit prévu pourrait prendre de l'ampleur et atteindre 23,2 milliards de dollars en 2022-2023, 17,8 milliards de dollars en 2023-2024 et 15,0 milliards de dollars en 2024-2025.

Scénarios des perspectives à moyen terme de l'Ontario

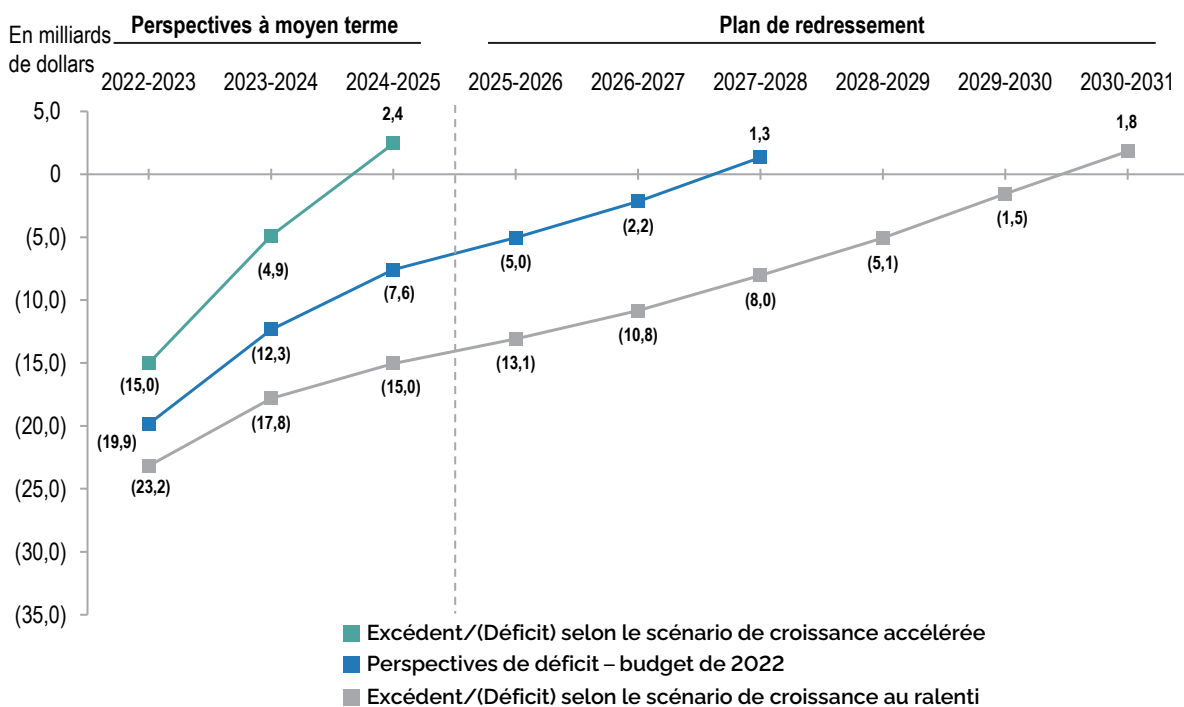
En milliards de dollars



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Outre les autres scénarios de perspectives à moyen terme, le gouvernement élabore deux autres plans de redressement. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le point de départ de chacun de ces scénarios varie selon le rythme de croissance économique de l'Ontario entre 2022 et 2025. Dans le cadre du scénario de croissance accélérée, le gouvernement pourrait éliminer le déficit d'ici 2024-2025. Toutefois, dans le cadre du scénario de croissance au ralenti, le plan de redressement pourrait être prolongé et le déficit pourrait être éliminé en 2030-2031.

Scénarios du plan de redressement de l'Ontario



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Emprunts et gestion de la dette

Le programme d'emprunts de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à faire des investissements dans les immobilisations. L'Ontario continuera de financer la plus grande partie de son programme d'emprunts sur les marchés publics à long terme à l'échelle canadienne et internationale. L'Ontario a conclu son programme d'emprunts de 41,1 milliards de dollars sur les marchés publics à long terme pour 2021-2022, dont 10,3 milliards de dollars en emprunts anticipés pour 2022-2023. On prévoit que les besoins d'emprunt à long terme pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 seront de 41,5 milliards de dollars, de 44,6 milliards de dollars et de 38,9 milliards de dollars, respectivement.

Émission d'obligations vertes d'une valeur de 12,5 milliards de dollars depuis 2014-2015

L'Ontario reste l'émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens le plus important et envisage de demeurer un chef de file dans le marché des obligations vertes en dollars canadiens. Selon les conditions du marché, l'Ontario fera de multiples émissions d'obligations vertes chaque année, y compris en 2022-2023.

Programme d'emprunts 2021-2022 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2021-2022			Perspectives à moyen terme		
	Variation par rapport au budget de		Chiffres provisoires ¹	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	Budget de 2021	budget de 2021				
Déficit/(Excédent)	33,1	(19,6)	13,5	19,9	12,3	7,6
Investissements dans les immobilisations	11,8	1,0	12,9	13,4	13,6	14,8
Redressements sans effet sur la trésorerie	(9,5)	1,1	(8,4)	(9,7)	(9,6)	(10,5)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,2	0,0	0,3	(0,1)	0,2	0,0
Autres prêts/investissements nets	1,3	(1,4)	(0,1)	0,7	(0,1)	(0,9)
Dette arrivant à échéance/Rachats	25,0	0,0	25,0	30,5	31,2	27,8
Total des besoins en matière de financement	61,9	(18,9)	43,1	54,7	47,6	38,9
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(6,0)	6,0	–	(3,0)	(3,0)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4,0	–	4,0	–	–	–
Emprunts anticipés en 2020-2021 pour 2021-2022	(5,2)	(10,9)	(16,2)	–	–	–
Emprunts anticipés pour 2022-2023	–	10,3	10,3	(10,3)	–	–
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	54,7	(13,5)	41,1	41,5	44,6	38,9

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

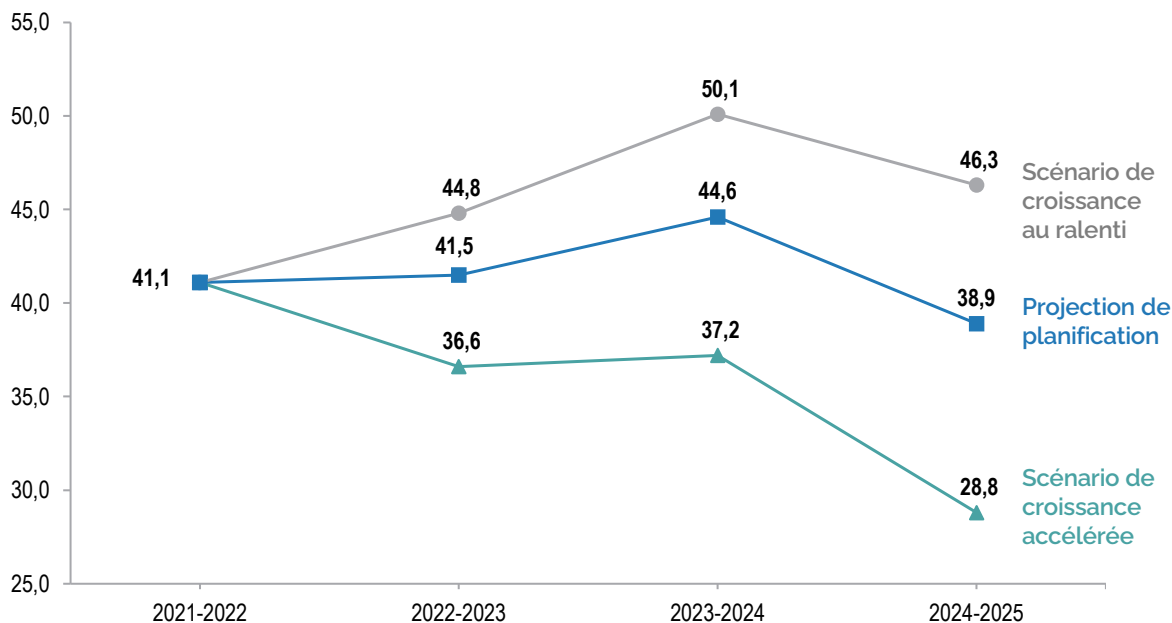
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Si d'autres scénarios économiques se matérialisaient, les besoins d'emprunt de l'Ontario pour les trois prochaines années varieraient également. Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme diminueraient de 22,4 milliards de dollars à moyen terme, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 16,2 milliards de dollars sur la même période.

Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'emprunts de l'Ontario et la stratégie d'allègement du fardeau de la dette.

Plan d'immobilisations de l'Ontario

Le plan d'immobilisations du gouvernement est l'un des plus ambitieux de l'histoire de la province. Avec des investissements prévus pour les 10 prochaines années totalisant 158,8 milliards de dollars, dont 20,0 milliards de dollars en 2022-2023, le plan d'immobilisations de l'Ontario vise à lancer des travaux d'aménagement d'autoroutes, d'hôpitaux et d'autres ressources essentielles qui contribueront à consolider l'Ontario.

Voici les points saillants du plan d'immobilisations :

Routes

- 25,1 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir la planification ou l'aménagement des projets d'expansion routière et les travaux de réfection dans toute la province, dont ce qui suit :
 - Autoroute 413, une nouvelle route de la série 400 et couloir de transport traversant les régions de Halton, de Peel et de York pour faciliter le mouvement des marchandises et permettre aux automobilistes d'économiser jusqu'à 30 minutes, en plus d'atténuer la congestion dans le couloir le plus achalandé d'Amérique du Nord;
 - Contournement de Bradford, une nouvelle autoroute à quatre voies reliant les autoroutes 400 et 404 dans le comté de Simcoe et la région de York pour réduire les embouteillages sur l'autoroute 400 et les routes locales, et permettre aux navetteurs de gagner jusqu'à 35 minutes par déplacement, comparativement aux trajets actuels le long des routes locales;
 - Projet de réfection du QEW Garden City Skyway, qui comprendra un nouveau pont jumelé qui enjambe le canal Welland et relie les villes de St. Catharines et Niagara-on-the-Lake. Ces travaux contribueront à assurer la fluidité de la circulation dans ce couloir commercial et économique stratégique qui relie les passages frontaliers internationaux à la région élargie du Golden Horseshoe;
 - Travaux préparatoires à Oshawa et à Port Hope, première étape de travaux qui permettront l'élargissement éventuel de l'autoroute 401, ce qui contribuera à désengorger le réseau routier à partir de la route Brock à Pickering et dans toute la région de l'Est de l'Ontario;
 - Poursuite de la prochaine étape d'aménagement de la nouvelle route 7 entre Kitchener et Guelph, ce qui atténuera l'engorgement sur l'autoroute 401 et reliera les centres urbains en expansion rapide de Kitchener, Waterloo et Guelph;
 - Élargissement à quatre voies de la route 17 d'Arnprior à Renfrew, ce qui augmentera la capacité en plus d'accroître la sécurité pour les automobilistes en séparant la circulation en sens opposé et en fournissant plus de possibilités de dépassement;
 - Réparation d'un tronçon d'environ 21,4 kilomètres de la route de raccordement 101 de Timmins, l'une des routes de raccordement les plus longues en Ontario, utilisée par 25 000 véhicules par jour.

Transports en commun

- Investissement de 61,6 milliards de dollars sur 10 ans dans les transports en commun, notamment ce qui suit :
 - Amorcer les travaux d'aménagement de la Ligne Ontario, qui offrira un transport rapide entre la Place de l'Ontario/parc des expositions et le Centre des sciences de l'Ontario, se connectant avec plus de 40 autres liaisons de transport en commun, dont le Réseau de services ferroviaires GO, le métro et les tramways de la Commission de transport de Toronto et la ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown;
 - Extension du service ferroviaire de GO Transit jusqu'à Bowmanville, qui permettra d'étendre les services de train GO d'Oshawa à Bowmanville dans le corridor Lakeshore Est et contribuera à réduire les embouteillages;
 - Les services de train GO jusqu'à London, qui permettraient d'offrir des liaisons ferroviaires GO en semaine entre London et la gare Union à Toronto;
 - Planification et conception d'un lien entre le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest et l'Aéroport international Pearson de Toronto, afin d'assurer la connectivité de la ligne allant vers l'aéroport avec l'une des zones de l'économie et de l'emploi les plus importantes de la province;
 - Poursuivre la planification du prolongement de la ligne de métro Sheppard qui reliera le terminus actuel situé à la station Don Mills (ligne 4 de la Commission de transport de Toronto) au futur prolongement de la ligne de métro Scarborough, ce qui permettra d'améliorer les transports en commun et d'offrir un service plus efficace et plus rapide;
 - Transformer le Réseau GO pour en faire un réseau de transport en commun moderne, fiable et entièrement intégré qui réduira le temps de navettage dans toute la province en augmentant constamment le service par l'ajout de trains plus rapides, de stations et de connexions fluides.

Santé

- Plus de 40 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour l'infrastructure hospitalière, dont environ 27 milliards de dollars en subventions d'immobilisations. Ce montant représente 10 milliards de dollars de plus pour l'infrastructure des hôpitaux et des centres de soins de santé que les fonds engagés dans le budget de 2021. Ces investissements contribueront à accroître la capacité des hôpitaux, à bâtir de nouveaux établissements de soins de santé et à réaménager les hôpitaux et les centres de santé communautaires existants. De nouveaux investissements importants sont faits pour soutenir de grands projets d'hôpitaux en cours de construction ou à différents stades de planification pour accroître la capacité du secteur, notamment ce qui suit :
 - Transformation du site et du centre de soins d'urgence actuels en un nouvel hôpital ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au Peel Memorial, en partenariat avec William Osler Health System. Ces travaux permettront d'aménager un service des urgences et de répondre aux besoins de l'une des collectivités en pleine croissance de l'Ontario;
 - Soutien pour le redéploiement du centre de traumatologie de l'hôpital et de la région dans un nouvel emplacement pour le Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa afin d'élargir l'accès aux programmes et aux services et de répondre aux besoins quant au nombre de lits;

- Soutien à un nouvel hôpital de soins actifs d'avant-garde à Windsor et dans le comté d'Essex pour augmenter le nombre de lits d'hôpital et accroître les services dans cette région;
- Financement du réaménagement d'un hôpital de soins actifs à Huntsville et à Bracebridge pour améliorer les services communautaires et l'accès à l'imagerie diagnostique;
- Financement pour la planification du projet de réaménagement conjoint de l'Hôpital Grand River et de l'Hôpital général St. Mary pour construire un nouvel établissement conjoint de soins actifs et l'étendre aux établissements existants dans la région de Kitchener-Waterloo;
- Soutien pour l'expansion d'un programme de chirurgie cardiovasculaire au Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay pour régler le problème des temps d'attente pour les chirurgies et accroître l'accès aux soins d'importance vitale;
- Financement pour soutenir l'investissement dans l'infrastructure hospitalière le plus important par l'entremise du projet Broader Redevelopment de Trillium Health Partners afin d'aménager un nouvel hôpital à la fine pointe à Mississauga et de soutenir l'expansion du Queensway Health Centre;
- Soutien continu pour la construction d'un nouvel établissement hospitalier moderne sur le terrain actuel d'Oak Valley Health – Hôpital d'Uxbridge pour remplacer l'immeuble vieillissant, et favoriser l'expansion de cliniques externes spécialisées ainsi que la création d'un pôle de santé communautaire offrant des services de soins de longue durée;
- Soutien pour le réaménagement de l'Hôpital Stevenson Memorial afin d'en moderniser les installations, de favoriser la prestation de services de soutien et de répondre à la croissance démographique future dans le comté de Simcoe;
- Aménagement de nouveaux services d'imagerie diagnostique, de laboratoire et d'urgence à l'hôpital Sydenham à Wallaceburg, une composante de Chatham-Kent Health Alliance, pour moderniser la prestation des services;
- Expansion du site de l'hôpital Birchmount du Scarborough Health Network qui sera doté d'une nouvelle tour pour les soins aux patients hospitalisés et d'un service d'urgence agrandi dans le but de réduire les temps d'attente, d'améliorer la circulation des patients et de rajeunir l'infrastructure.
- Aménagement de quatre foyers de soins de longue durée à Mississauga, Ajax et Toronto dans le cadre du Programme pilote d'accélération de la construction pour les foyers de longue durée. Le 1^{er} février 2022, le foyer de soins de longue durée Lakeridge Gardens à Ajax a été aménagé après seulement 13 mois. La construction de foyers est en cours à Mississauga et Toronto.

Large bande

- Près de 4 milliards de dollars, à compter de 2019-2020, pour soutenir l'engagement du gouvernement de donner à chaque communauté de l'Ontario un accès à Internet haute vitesse d'ici la fin de 2025.

Autres projets

- Près de 6 milliards de dollars dans le secteur postsecondaire, dont plus de 2 milliards de dollars en subventions d'immobilisations au cours des 10 prochaines années pour aider les collèges, les universités et les instituts autochtones à moderniser les salles de cours grâce à la mise à niveau de la technologie, aux réparations essentielles et à l'amélioration de la viabilité environnementale.
- Investissement de 21 milliards de dollars, dont environ 14 milliards de dollars en subventions d'immobilisations au cours des dix prochaines années, pour soutenir le renouvellement et l'expansion de l'infrastructure scolaire et de projets de services de garde d'enfants, y compris les nouvelles écoles élémentaires catholique et publique Seaton à Pickering et des places en services de garde dans l'école St. Louis à Keewatin.

Dépenses liées à l'infrastructure¹

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires ^{2,3}		Perspectives à moyen terme		Total sur 10 ans ⁴
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
Secteur					
Transports					
Transports en commun	6 698	8 183	8 285	8 646	61 618
Routes provinciales	3 030	3 018	2 854	2 955	25 120
Autres – Transports, biens et planification	179	219	199	191	1 495
Santé					
Hôpitaux	1 864	3 025	3 302	5 180	40 164
Autres – Santé	192	215	538	838	4 723
Éducation	2 672	2 938	2 916	2 370	21 198
Éducation postsecondaire					
Collèges et autres	419	470	529	556	4 502
Universités	93	135	122	133	1 326
Services sociaux	479	319	325	384	2 756
Justice	400	847	697	304	2 736
Autres secteurs⁵	2 142	3 279	2 906	2 665	16 280
Total des dépenses liées à l'infrastructure	18 167	22 647	22 672	24 221	181 918
Moins : contributions d'autres partenaires ⁶	1 303	2 611	2 135	2 579	23 085
Total⁷	16 864	20 035	20 537	21 642	158 834

¹ Comprend les intérêts capitalisés durant la construction, les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, ainsi que les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure appartenant à la province, de même que les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

³ Comprend des investissements provinciaux de 12,9 milliards de dollars dans des immobilisations corporelles.

⁴ Le total tient compte des dépenses liées à l'infrastructure prévues pour les exercices 2022-2023 à 2031-2032.

⁵ Comprend l'infrastructure à large bande, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁶ Les contributions d'autres partenaires désignent les investissements de tiers principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁷ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.



Chapitre 1

**LE PLAN DE
L'ONTARIO
POUR BÂTIR**

Section A : Reconstruire l'économie de l'Ontario

Introduction

Chaque jour, l'Ontario devient plus fort. Les minéraux critiques dans le Nord font partie intégrante de l'avenir de l'acier propre, des batteries et des véhicules hybrides et électriques, alors que les automobiles de prochaine génération sont fabriquées en Ontario, par des travailleurs ontariens, et vendus en Amérique du Nord. Les petites entreprises et les petits exploitants obtiendront le soutien nécessaire pour réaliser leurs rêves. L'écosystème ontarien de l'innovation permettra de s'assurer que la province fait figure de chef de file mondial dans les nouvelles technologies et la fabrication de pointe. Le plan du gouvernement donnera lieu à de meilleurs emplois, à des salaires plus élevés, à des occasions, ainsi qu'à la possibilité de contribuer à un Ontario plus fort et prospère pour chaque collectivité de la province.

Points saillants

- En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a publié la **toute première stratégie relative aux minéraux critiques** de la province, une feuille de route quinquennale qui permettra de renforcer d'une part la position de l'Ontario en tant que chef de file mondial dans l'approvisionnement en minéraux critiques, et d'autre part la chaîne d'approvisionnement pour la construction de véhicules électriques et hybrides en Ontario.
- Le gouvernement de l'Ontario investit 2 millions de dollars en 2022-2023 et 3 millions de dollars en 2023-2024 dans la création du **Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques** visant à soutenir l'industrie minière, le milieu universitaire, les entreprises en démarrage et les sociétés de recherche et développement dans le but de trouver des solutions innovantes pour l'extraction et la transformation des minéraux critiques.
- En avril 2022, l'Ontario a publié sa **Stratégie relative à l'hydrogène à faible teneur en carbone** pour accélérer le développement d'une économie reposant sur l'hydrogène à faible teneur en carbone qui permettra de créer des emplois, d'attirer des investissements et de réduire les émissions.
- Ontario Power Generation cherche à construire le **premier petit réacteur modulaire pour le réseau de distribution au Canada** dès 2028, ce qui ajouterait de l'énergie propre, abordable et fiable au réseau d'électricité ontarien, attirerait des investissements et soutiendrait des emplois bien rémunérés dans le secteur du nucléaire pendant les prochaines décennies.
- L'Ontario soutient des investissements afin de faire de la province **un producteur mondial d'acier propre à faibles émissions** afin de construire les véhicules hybrides et électriques du futur.
- Au début d'avril 2022, l'Ontario a attiré de nouveaux investissements, totalisant près de 11 milliards de dollars dans la province, pour transformer la production de véhicules hybrides et électriques et la fabrication de batteries.

Points saillants (suite)

- Le gouvernement de l'Ontario investit près de 107 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour stimuler l'économie de l'Ontario grâce aux **technologies de pointe**.
- L'Ontario investit 10 millions de dollars en 2022-2023 dans le but de créer un **fonds pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement**, afin de renforcer l'approvisionnement alimentaire de la province, d'augmenter la main-d'œuvre et de contribuer ainsi au maintien et à l'expansion du secteur agroalimentaire.

L'Ontario investit près de 96 millions de dollars sur trois ans pour permettre **d'assurer la sécurité du public et de protéger les infrastructures essentielles** durant des manifestations illégales et des barrages illégaux qui nuisent au fonctionnement des postes frontaliers, et de protéger les chaînes d'approvisionnement vitales des deux côtés de la frontière.

Saisir les occasions en matière de minéraux critiques en Ontario

Le prochain chapitre de l'histoire de la prospérité de l'Ontario s'ouvre dans le Nord. La géologie vaste et variée de l'Ontario recèle un énorme potentiel pour l'exploration et l'exploitation des minéraux critiques. Les minéraux critiques sont des éléments essentiels des technologies novatrices dans les secteurs à forte croissance, comme les batteries, l'électronique, les véhicules électriques et les technologies propres.

Améliorer la Stratégie relative aux minéraux critiques

En mars 2022, le gouvernement a rendu publique sa toute première stratégie relative aux minéraux critiques. Depuis que l'Ontario a annoncé l'élaboration de cette stratégie dans le budget de 2021, les intervenants ont fourni des rétroactions sur la façon dont l'Ontario peut créer davantage de chaînes d'approvisionnement intégrées et augmenter l'investissement dans l'exploration et l'exploitation minières, ainsi qu'encourager les occasions de partenariat avec les peuples autochtones.

La Stratégie ontarienne relative aux minéraux critiques est une feuille de route quinquennale qui permettra de renforcer la position de l'Ontario en tant que chef de file mondial dans l'approvisionnement en minéraux critiques. Cette stratégie est axée sur les priorités qui permettront d'améliorer la chaîne d'approvisionnement entre les industries, les ressources et les travailleurs dans le Nord de l'Ontario ainsi que la fabrication dans le Sud, notamment la fabrication de batteries et de véhicules électriques. L'approvisionnement des minéraux critiques en Ontario, les capacités de traitement et la proximité des centres de fabrication de l'Amérique du Nord font de la province un lieu idéal pour l'exploration des minéraux, l'exploitation minière et l'investissement dans ce domaine.

« Ces routes qui aideront à transporter les minéraux critiques vers les centres de fabrication du Sud permettront au Nord de l'Ontario de prospérer. »

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances de l'Ontario

Bâtir les voies vers la prospérité : le Cercle de feu

Le Cercle de feu est un des gisements minéraux les plus prometteurs du monde et il jouera un rôle clé pour assurer la prospérité future de l'Ontario. Il créera des emplois, mettra à profit des minéraux critiques et favorisera pendant plusieurs générations les débouchés dans les collectivités du Nord et les communautés des Premières Nations. Un accès routier fiable en toutes saisons est une condition sine qua non de l'exploitation du potentiel de cette région. Ces routes qui aideront à transporter les minéraux critiques vers les centres de fabrication du Sud permettront également au Nord de l'Ontario de prospérer, notamment les communautés des Premières Nations, en améliorant l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux biens et services et au logement.

L'Ontario s'est engagé à verser près de un milliard de dollars pour soutenir des infrastructures cruciales durables, comme des routes toutes saisons vers le Cercle de feu. Dans le but de soutenir la construction de telles routes, le gouvernement a approuvé en octobre 2021 le cadre de référence provincial de l'évaluation environnementale relativement aux propositions de projets de la route d'accès de la communauté de la Première Nation Marten Falls et de la route d'approvisionnement de la communauté de la Première Nation Webequie. De plus, en avril 2022, la Première Nation Marten Falls et la Première Nation Webequie ont annoncé qu'elles soumettront un cadre de référence relatif à l'évaluation environnementale de la proposition de projet de la route de raccordement du Nord. Cette proposition est le dernier élément de l'infrastructure routière nécessaire pour assurer un accès routier fiable toutes-saisons aux sites d'exploitation minière potentielle du Cercle de feu et pour relier les deux communautés des Premières Nations au réseau routier ontarien. Le gouvernement provincial continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour coordonner les exigences de l'étude d'impact de ces projets.

Les forces géopolitiques font exploser la demande en minéraux critiques provenant de sources fiables et responsables, faisant de cela un impératif stratégique pour le Canada. Le Cercle de feu procurera des avantages économiques, sociaux et communautaires importants à tout le pays, et ce projet historique nécessite un partenaire fédéral à part entière. C'est pourquoi l'Ontario continuera de demander au gouvernement du Canada d'en faire plus et de consentir des investissements équivalents à ceux de l'Ontario dans la construction de la route vers le Cercle de feu.

Graphique 1.1
Voie proposée vers la prospérité



Sources : ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce de l'Ontario; ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario; ministère des Transports de l'Ontario.

Production de véhicules en Ontario

General Motors : Usine d'Assemblage à Oshawa : Chevrolet Silverado (véhicules légers et lourds); usine d'assemblage CAMI à Ingersoll : Chevrolet Equinox (jusqu'en avril-mai 2022), BrightDrop Zevo 600 (également nommé EV600; à compter de décembre 2022).

Ford : Usine d'assemblage à Oakville : Ford Edge, Lincoln Nautilus.

Stellantis : Usine d'assemblage à Windsor : Chrysler Pacifica, Chrysler Voyager; usine d'assemblage à Brampton : Chrysler 300, Dodge Challenger, Dodge Charger.

Toyota : Cambridge – usine Nord : RAV4, Lexus NX et NX Hybrid (la production du modèle NX commencera dans les mois à venir en 2022); Cambridge – usine Sud : Lexus RX 350 et RX 450 Hybrid; Woodstock : Toyota RAV4 et RAV4 Hybrid.

Honda : Usine d'assemblage 1 à Alliston : Honda Civic; usine d'assemblage 2 à Alliston : Honda CR-V.

Bonification du Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière et création du Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques

Bonification du Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière

Les petites sociétés minières joueront un rôle important dans l'exploitation du potentiel des minéraux critiques en Ontario. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé dans le budget de 2021 le Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière (POAPSEM) pour couvrir les coûts admissibles jusqu'à concurrence de 200 000 \$ par projet d'exploration ou d'exploitation minières. Pour continuer de soutenir cette occasion historique, le gouvernement investit 12 millions de dollars pour prolonger le POAPSEM sur deux ans et, ainsi, attirer d'autres investissements et créer des occasions et des emplois dans ce secteur en croissance.

L'Ontario élabore également un volet relatif aux minéraux critiques dans le cadre du POAPSEM en investissant 4 millions de dollars supplémentaires par an au cours des trois prochaines années. Ce nouveau volet permettra de s'assurer que le financement dans le cadre du POAPSEM soutient les projets relatifs aux minéraux critiques, en plus de ceux ciblant les métaux précieux. Il donnera également aux exploitants de minéraux critiques davantage d'occasions de découvrir des minéraux nécessaires à la construction de véhicules électriques et à la fabrication de pointe.

Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière

Lancé en 2021, le Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière a suscité un grand intérêt lors de sa première phase, 38 demandes ayant été reçues au cours de 2021-2022 pour l'octroi d'une aide de 6,4 millions de dollars et la mobilisation d'un financement atteignant 13,6 millions de dollars de la part du secteur privé.

Investir dans l'innovation relative aux minéraux critiques

Le gouvernement investira 2 millions de dollars en 2022-2023 et 3 millions de dollars en 2023-2024 pour créer un fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques. Cette initiative permettra la collaboration de l'industrie minière, des universités, des entreprises en démarrage et des sociétés de recherche et développement pour trouver de nouveaux moyens d'extraire et de transformer les minéraux critiques. Le fonds ainsi établi aidera les organisations à poursuivre des projets novateurs qui permettront de créer des emplois, d'élaborer de nouvelles technologies et d'attirer des investisseurs du secteur privé en renforçant davantage la chaîne d'approvisionnement, et fera de l'Ontario un chef de file en matière de technologie de batteries, de véhicules électriques et hybrides ainsi que de fabrication de pointe.

Électrifier l'économie de l'Ontario

Le gouvernement prend des mesures visant à profiter de l'avantage de l'énergie propre de la province pour stimuler l'économie florissante de l'Ontario. Des entreprises internationales cherchent à investir dans des lieux où l'énergie est abordable, fiable et propre. Le gouvernement a donc mis en œuvre la Stratégie ontarienne relative à l'hydrogène à faible teneur en carbone, a proposé de créer un registre des crédits pour l'énergie propre, a soutenu la construction de petits réacteurs modulaires et accélère l'exécution des projets de transport de l'électricité dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Le gouvernement a un plan pour dynamiser l'Ontario pour l'avenir.

Transition énergétique et électrification de l'Ontario

Soutenir la croissance dans le secteur de l'hydrogène en Ontario

Le gouvernement s'appuie sur les forces de la province, comme l'électricité propre, pour développer une économie ontarienne axée sur l'hydrogène faible en carbone qui permettra de créer des emplois, d'attirer des investissements et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En avril 2022, le gouvernement de l'Ontario a lancé sa Stratégie relative à l'hydrogène à faible teneur en carbone pour s'assurer que les secteurs de l'hydrogène et de la technologie propre de la province continuent de croître et contribuent à un avenir vert et prospère pour la province.

Dans le cadre de la Stratégie relative à l'hydrogène, le gouvernement soutient une proposition d'Atura Power, une filiale d'Ontario Power Generation (OPG), pour la construction de la plus grande installation de production d'hydrogène à faible teneur en carbone de la province à Niagara Falls, grâce à une exemption réglementaire de dix ans de la redevance sur le revenu brut pour l'électricité produite à l'usine de production Sir Adam Beck 2 d'Ontario Power Generation utilisée en particulier dans la production de l'hydrogène.

Élaborer un registre en matière d'énergie propre

Le gouvernement de l'Ontario tire profit de son réseau d'électricité propre de classe mondiale en élaborant un registre des crédits pour l'énergie propre (registre des CEP) volontaire pour stimuler la compétitivité internationale de l'Ontario et attirer des emplois. Le gouvernement a demandé à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de mener des consultations et de présenter un rapport sur la création d'un registre provincial des CEP d'ici le 4 juillet 2022. Grâce au registre, les entreprises auraient plus de choix quant à la façon d'atteindre leurs objectifs en matière de durabilité. Les CEP volontaires représenteraient une électricité propre produite à partir d'une source sans émission, comme l'énergie solaire ou éolienne, la bioénergie, ainsi que l'énergie hydroélectrique et nucléaire. Un registre des CEP rentabiliserait les fonds investis grâce à l'achat de crédits en matière d'énergie propre pour les contribuables ontariens et soutiendrait la production d'énergie propre à venir dans la province.

Soutenir la croissance économique dans le Sud-Ouest de l'Ontario grâce à une meilleure infrastructure du transport de l'électricité

Grâce aux nouveaux investissements dans la construction de véhicules électriques et la fabrication de batteries, investissements qui créent des emplois et des débouchés dans le Sud-Ouest de l'Ontario, le gouvernement accélère le lancement de cinq projets de lignes de transport de l'électricité.

En avril 2022, l'Ontario a retenu Hydro One pour la construction des lignes de transport afin de répondre à la demande croissante d'électricité dans la région, stimulée par la croissance dans les secteurs des serres et de la fabrication de batteries et de véhicules électriques. Ces nouvelles lignes de transport apporteront davantage d'électricité propre à la région, créeront des emplois pour les communautés autochtones et des partenariats avec celles-ci, et soutiendront la croissance économique dans cette partie de la province. Les projets de lignes de transport entre London, Windsor et Sarnia représentent un investissement de plus de 1 milliard de dollars et devraient se dérouler jusqu'en 2030 en plusieurs étapes.

Programme pour l'expansion de l'accès au gaz naturel

Au cours des phases 1 et 2 du Programme, plus de 360 millions de dollars ont été affectés à l'expansion de l'accès au gaz naturel des familles et des entreprises dans 59 collectivités de la province. En raison de la forte demande des collectivités, des entreprises et des conseils municipaux, l'Ontario commencera ses consultations au cours de l'automne pour déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre la troisième phase du programme.

Les projets en cours devraient permettre de raccorder plus de 17 000 clients, aidant les familles et les entreprises à réduire leurs factures d'énergie et, dans de nombreux cas, à diminuer leur empreinte carbone en passant à des carburants faibles en carbone. Au cours de la phase 1, on estime que les familles peuvent réduire leurs coûts d'énergie de 1 500 \$ par année en adoptant le gaz naturel. Ce programme a également permis de soutenir des projets de développement économique, ce qui pourrait créer jusqu'à 1 400 emplois dans l'industrie des serres à Chatham-Kent (phase 1), et environ 5 000 emplois dans deux projets d'expansion, les projets d'expansion régionale de Grimsby-Lincoln et de l'aéroport de Hamilton (phase 2).

Renforcer l'avantage de l'Ontario sur le plan du nucléaire

En matière d'énergie propre, l'Ontario donne l'exemple. Il a d'abord éliminé les centrales au charbon, qui représente la plus importante mesure de réduction d'émissions dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, l'Ontario demeure à l'avant-garde de nouveaux projets nucléaires et les pays du monde entier ont les yeux tournés vers la province. Par exemple, en novembre 2021, Bruce Power a franchi une étape historique en émettant la première obligation verte mondiale dans l'énergie nucléaire, ce qui a permis à l'Ontario et au Canada de renforcer leur position sur le marché mondial de l'énergie propre.

L'Ontario hébergera également le premier petit réacteur modulaire pour le réseau de distribution au Canada, dont un petit réacteur modulaire construit en Ontario doit être implanté, sous réserve des approbations nécessaires, sur le site d'Ontario Power Generation à Darlington dès 2028. Le projet permettra à l'Ontario d'améliorer un réseau d'électricité propre, abordable et fiable, et de soutenir des emplois bien rémunérés dans le secteur du nucléaire pendant les prochaines décennies. Cela permettra également aux entreprises ontariennes d'exporter cette technologie vers d'autres provinces et pays, les aidant à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à décarboniser leurs réseaux d'électricité.

Exporter les produits fabriqués en Ontario

Le secteur de la fabrication de l'Ontario contribue grandement à la réussite économique de la province. En 2021, le secteur comptait des effectifs de plus de 776 000 personnes et a généré un PIB réel de 78,4 milliards de dollars en 2020.

Toutefois, l'emploi dans ce secteur a chuté de 30,5 % en Ontario durant la période de 2004 (année où il avait atteint un sommet) à 2018. Au cours de cette période, la compétitivité du secteur a perdu de la vigueur en raison de coûts d'exploitation élevés, de lacunes dans les programmes de formation professionnelle et d'un manque d'investissements des entreprises.

Des véhicules électriques et hybrides aux barbecues, le gouvernement encourage la création de chaînes d'approvisionnement locales, élabore la prochaine génération de produits et redonne à l'Ontario, à juste titre, son statut d'atelier du Canada. Grâce à ces efforts, les produits fabriqués en Ontario par des travailleurs d'ici seront vendus dans toute l'Amérique du Nord et le monde entier.

Produire de l'acier propre fabriqué en Ontario

La production à faible empreinte carbone devient essentielle pour que les pays soient compétitifs en matière d'investissements dans la fabrication, car les entreprises cherchent à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans leur chaîne d'approvisionnement. Ces investissements soutiennent la création d'emplois et la croissance économique à l'heure où les producteurs d'acier, les constructeurs automobiles et d'autres industries transforment leurs activités.

En février 2022, l'Ontario a annoncé qu'il contribuerait à hauteur de 500 millions de dollars pour soutenir l'investissement de 1,8 milliard de dollars d'ArcelorMittal Dofasco visant à remplacer les fours à coke alimentés au charbon et les hauts fourneaux de ses installations à Hamilton par une nouvelle technologie à faibles émissions de carbone. Ce projet permettra de transformer les installations en un four électrique à arc alimenté en fer de réduction directe et prêt pour l'alimentation à hydrogène, dont la construction devrait être achevée en 2028, et de soutenir le gagne-pain de 4 600 personnes travaillant dans les installations. L'investissement d'ArcelorMittal Dofasco permettra également de diminuer de manière significative l'empreinte carbone des installations et de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) d'environ trois millions de tonnes par an.

Par ailleurs, en novembre 2021, Algoma Steel a annoncé investir 700 millions de dollars dans un tout nouveau four électrique à arc à faibles émissions de carbone. Cet investissement permettra de jeter les bases d'une compétitivité et d'une prospérité économique à long terme, ainsi que de la création d'emplois bien rémunérés à Sault Ste. Marie et partout dans le Nord de l'Ontario. Le programme revitalisé de l'Ontario Avantage énergétique pour le Nord et son nouveau volet pour les investisseurs offre la certitude en matière de prix de l'énergie dont a besoin Algoma Steel pour lancer ce projet et garantir les emplois de l'avenir.

Ces investissements soutiendront la transformation de l'acier faible en carbone en Ontario et permettront à la province de devenir un producteur mondial d'acier à faibles émissions de carbone. Cela comprend la construction des véhicules du futur ainsi que de l'infrastructure technologique, scolaire, hospitalière, communautaire et des transports en commun qui est essentielle à la prospérité et à la croissance futures de la province. La transition vers un acier propre permettra également de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre de la province, ce qui aidera l'Ontario à atteindre son objectif de réduction des émissions de 30 % d'ici 2030.

Construire des véhicules électriques fabriqués en Ontario

Les minéraux critiques dans le Nord stimuleront la construction de véhicules électriques dans le Sud, où le secteur automobile de l'Ontario est prêt à redémarrer au moment où l'industrie continue une transformation de grande envergure. Le plan du gouvernement permettra à l'Ontario de devenir un chef de file en Amérique du Nord dans la construction des véhicules du futur.



Passer à la phase deux du plan Piloter la prospérité

En novembre 2021, l'Ontario a annoncé la phase 2 du plan Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario, le plan du gouvernement visant à construire la prochaine génération de véhicules en Ontario en concluant des contrats de production automobile pour fabriquer des véhicules électriques et hybrides. Le gouvernement aidera également à transformer la chaîne d'approvisionnement en soutenant l'exploration, l'exploitation et la production de minéraux critiques afin de bâtir un écosystème local de batteries et d'encourager la recherche et le développement en la matière.

Plan Pilote la prospérité : objectifs poursuivis pour 2030

La phase deux vise à conserver et à faire croître le secteur automobile de l'Ontario en fabriquant au moins 400 000 véhicules électriques et hybrides d'ici 2030.

Attirer les investissements dans un secteur de l'automobile en pleine évolution

Les emplois dans le secteur de la fabrication ont atteint un sommet en 2004 et chuté fortement dans les années qui ont mené à 2018. Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour raviver un secteur de la fabrication qui créera des emplois et soutiendra les familles et les collectivités.

L'industrie automobile a accepté le plan de l'Ontario pour transformer et faire croître le secteur de l'automobile, réduire les taxes, baisser les coûts de l'électricité et diminuer les formalités administratives. Au cours des 18 derniers mois, le secteur de l'automobile en Ontario a attiré des investissements de plus de 12 milliards de dollars dans le cadre de contrats de production de véhicules neufs et de fabrication de batteries. Ces investissements comprennent :

- Un montant excédant 5 milliards de dollars dans un projet conjoint entre LG Energy Solution et Stellantis pour construire, à Windsor, la première usine ontarienne de fabrication à grande échelle de batteries pour véhicules électriques, investissement soutenu par le gouvernement de l'Ontario, ainsi que les municipalités et le gouvernement fédéral.
- Un engagement à hauteur de 1,8 milliard de dollars de Ford à produire des véhicules électriques à batterie et cinq nouveaux modèles de véhicules électriques dans ses installations d'assemblage d'Oakville, le gouvernement de l'Ontario accordant une aide de 295 millions de dollars et le gouvernement fédéral contribuant pour une somme égale.
- Plus de 2 milliards de dollars par General Motors pour transformer les usines de fabrication de la société à Oshawa et à Ingersoll afin de produire la prochaine génération de véhicules de l'entreprise, notamment les véhicules neufs commerciaux entièrement électriques, le gouvernement de l'Ontario accordant une subvention maximale de 259 millions de dollars et le gouvernement du Canada contribuant pour une somme égale.
- Un engagement à hauteur de 1,5 milliard de dollars de Stellantis à rénover son usine d'assemblage à Windsor pour construire des véhicules électriques.
- Une somme de près de 1,4 milliard de dollars de Honda pour rénover et réoutiller son usine d'Alliston et commencer à construire des modèles hybrides, le gouvernement de l'Ontario subventionnant à hauteur de 131,6 millions de dollars et le gouvernement du Canada contribuant pour une somme égale.

Au début d'avril 2022, ces investissements représentent près de 11 milliards de dollars dans la production transformatrice de véhicules hybrides et électriques ainsi que dans la fabrication de batteries en Ontario.

« Cela est une étape importante pour Honda alors que nous allons de l'avant pour concrétiser notre vision ambitieuse de voir les véhicules électriques à batteries représenter 100 % de nos ventes de véhicules en Amérique du Nord d'ici 2040. Honda Canada Mfg. (HCM) héberge une équipe d'associés remarquablement talentueux qui construisent certains des produits Honda les plus populaires et écoénergétiques. Cet investissement garantit non seulement la compétitivité de nos produits et de nos systèmes de fabrication en Ontario, au Canada et à l'étranger, mais il s'appuie considérablement aussi sur nos efforts continus visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour permettre au Canada d'atteindre ses objectifs climatiques généraux. »

Jean Marc Leclerc
Président-directeur général
Honda Canada inc.

Fabriquer des batteries en Ontario

Il est essentiel d'améliorer la capacité ontarienne de production d'éléments de batterie si la province veut se doter d'une nouvelle chaîne d'approvisionnement de grande valeur pour les batteries au lithium et soutenir la production de véhicules électriques dans ses usines d'assemblage d'automobiles. Le gouvernement continue donc de réaliser des investissements essentiels dans la chaîne d'approvisionnement en batteries pour stimuler l'innovation et la création d'emplois.

En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario, ainsi que la municipalité et le gouvernement fédéral, ont annoncé soutenir LG Energy Solution et Stellantis dans leur projet conjoint concernant un investissement de plus de 5 milliards de dollars pour construire, à Windsor, la première usine ontarienne de fabrication à grande échelle de batteries pour véhicules électriques. Cet investissement est le plus important de l'histoire de la province dans l'industrie de la construction automobile et met l'Ontario en voie de devenir l'une des régions de l'industrie automobile à réaliser la plus forte intégration verticale sur le marché émergent des véhicules électriques en Amérique du Nord. Les installations de batteries seront opérationnelles d'ici 2025 et emploieront environ 2 500 personnes dans les usines de Stellantis en Amérique du Nord.

« Nous assurons l'avenir de milliers de travailleurs locaux de plus et garantissons l'emplacement stratégique de Windsor comme le siège de l'avenir des véhicules électriques au Canada. Alors que le monde se tourne vers les véhicules électriques, Windsor hébergera bientôt l'usine de fabrication de batteries qui les alimentent tous. »

Drew Dilkens
Maire
Ville de Windsor

En février 2022, l'Ontario a investi 1,5 million de dollars grâce au Programme pour le développement régional pour soutenir un investissement de 18,5 millions de dollars du fabricant de pièces automobiles Ventra Group afin de créer le centre d'innovation de batteries Flex-Ion à Windsor. Également en février, le gouvernement a investi 250 000 \$ pour soutenir la création de deux nouvelles chaînes de production de batteries dans le prochain parc de matériaux de batteries d'Electra Battery Materials Corporation près de Cobalt. Ces deux chaînes de production seraient les premières de ce type en Ontario, répondant à la demande de batteries nécessaires à la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques en Amérique du Nord.

Bâtir une infrastructure pour l'électrification des transports

Le gouvernement de l'Ontario verse une aide de 91 millions de dollars pour faciliter l'accès aux chargeurs de véhicules électriques dans toute la province. Le financement permettra d'ajouter plus de bornes de recharge de véhicules électriques en Ontario, notamment sur les haltes routières et dans les carrefours communautaires comme les patinoires de hockey, les parcs de covoiturage et les parcs municipaux et provinciaux. Le gouvernement créera également le Fonds pour la connectivité en milieu rural afin de soutenir l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques dans les collectivités rurales.

L'investissement dans de nouvelles bornes de recharge publiques, ainsi que les programmes du gouvernement visant à réduire le prix de l'électricité, favoriseront l'adoption des véhicules électriques et renforceront l'industrie automobile ontarienne, alors que les voitures du futur seront construites en Ontario.

Le gouvernement a également demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario de proposer des solutions pour mettre en œuvre un plan pour un nouveau tarif d'électricité de nuit, très bas. Ce tarif très bas pourrait encourager l'utilisation de véhicules électriques.

Protéger le secteur de l'automobile contre le protectionnisme

Depuis plus de cinquante ans, la chaîne d'approvisionnement partagée entre l'Ontario et les États des Grands Lacs crée des emplois et soutient des familles des deux côtés de la frontière. À l'heure actuelle, les États-Unis envisagent de prendre des mesures protectionnistes qui menaceraient l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et auraient des répercussions sur le commerce de produits automobiles en vertu de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). En décembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la création du Conseil du premier ministre pour le commerce avec les États-Unis et la compétitivité de l'industrie. Le Conseil fournit des avis et des recommandations afin de protéger les droits de l'Ontario en vertu des accords commerciaux et les travailleurs qui en dépendent. Il défend également les partenaires industriels aux États-Unis, en particulier dans les États des Grands Lacs où les chaînes d'approvisionnement existantes sont intégrées aux industries ontariennes.

Protéger les postes frontaliers

L'Ontario investit près de 96 millions de dollars sur trois ans dans de l'équipement, du personnel et l'établissement de pratiques exemplaires pour soutenir les interventions à l'échelle de la province lors de manifestations illégales et de barrages illégaux qui entravent les frontières internationales. En particulier, le gouvernement augmente le nombre de postes dans les unités d'ordre public, de gestion des urgences et de liaison provinciale au sein de la police provinciale de l'Ontario en plus du complément de l'équipe d'intervention en cas d'urgence à temps plein afin d'accroître la capacité d'intervention en cas d'incidents multiples et de maintenir la capacité pendant des situations prolongées.

Le gouvernement a également déposé la *Loi de 2022 visant à ce que l'Ontario reste ouvert aux affaires*. Elle permettra à la province de réagir de manière immédiate à des perturbations aux postes frontaliers internationaux lorsqu'elles interfèrent avec la sécurité publique, l'économie et le commerce international. La loi fournira aux policiers des outils d'application de la loi supplémentaires visant à leur permettre de démanteler de manière sécuritaire et efficace tout barrage illégal tout en proposant des mesures visant à tenir les contrevenants responsables.

Soutenir la fabrication de pointe

Le gouvernement a un plan pour que la prospérité à venir de la province repose sur la fabrication ontarienne grâce à une économie fondée sur un secteur manufacturier solide et dynamique axé sur une production locale compétitive à l'échelle mondiale. Par exemple, les entreprises ontariennes, notamment les fabricants de pointe, ont joué un rôle essentiel pendant la pandémie de COVID-19 en produisant des fournitures médicales et de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) pour les professionnels de la santé et les autres travailleurs de première ligne en Ontario.

Au cours des quatre dernières années, l'Ontario a pris des mesures permettant de préparer la croissance à long terme dans le secteur de la fabrication. Ces mesures consistent à augmenter la compétitivité, à encourager l'investissement et à soutenir le perfectionnement des compétences. Toutefois, des tendances émergentes comme l'automatisation, la numérisation ou le virage vers les produits neutres en carbone, conjuguées aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement internationales ont forcé les fabricants ontariens à se rééquiper et à repenser leurs chaînes et leur capacité de production.

Cela est un appel à l'action pour l'Ontario. Le gouvernement et l'industrie de la fabrication collaboreront donc pour élaborer une stratégie relative à la fabrication de pointe. Cette stratégie permettra de s'assurer que les fabricants de la province demeurent compétitifs à l'échelle mondiale et que la production intérieure demeure solide et dynamique, maintenant et à l'avenir.

L'Ontario mettra en place un conseil du secteur de la fabrication de pointe qui contribuera à l'élaboration de la stratégie. Le Conseil mobilisera des experts des industries, des régions, du gouvernement et du milieu universitaire sur un éventail de thèmes clés touchant les fabricants afin de contribuer à l'élaboration de la Stratégie relative à la fabrication de pointe.

Créer des espaces prêts à l'investissement

Pour rivaliser avec les occasions d'investissements internationales, le gouvernement collabore avec les municipalités et les entreprises pour soutenir les travaux de montage et d'infrastructure nécessaires pour créer des espaces prêts à être créés. Il s'agit de méga-sites qui peuvent accueillir des activités de fabrication à grande échelle. Alors que l'Ontario se maintient en tête au Canada, le nombre actuel de méga-sites dans la province est loin derrière les principaux concurrents aux États-Unis. Lancé en 2019, le défi Place à l'emploi a été conçu pour combler ce manque important d'espaces prêts à l'investissement, en repérant de façon proactive de potentiels méga-sites dans la province.

De plus, en octobre 2021, le gouvernement de l'Ontario a lancé le Programme de préparation des sites qui, grâce à une aide financière, permet aux municipalités et aux propriétaires fonciers d'effectuer des travaux de préparation de sites concernant un bien industriel admissible. Ces travaux importants s'inscrivent dans le Programme des sites certifiés prêts à l'investissement qui fournit une certification provinciale et un soutien commercial afin d'attirer des investisseurs potentiels sur des sites industriels une fois la diligence raisonnable nécessaire achevée. Pour améliorer la sensibilisation à ces programmes, le gouvernement lancera une initiative pour présenter les espaces prêts à l'investissement dans la province.

Renforcer la chaîne d'approvisionnement

Faire progresser la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur public de l'Ontario

En novembre 2020, le gouvernement a annoncé la création d'ApprovisiOntario, un nouvel organisme d'approvisionnement centralisé qui permettra de mobiliser 29 milliards de dollars en pouvoir d'achat public pour mieux protéger la population ontarienne, créer des emplois, dégager des économies et créer des débouchés pour les petites entreprises et les sociétés locales.

ApprovisiOntario bâtit une seule chaîne d'approvisionnement de la fonction publique qui montre et utilise les capacités d'une chaîne d'approvisionnement moderne, et obtient de meilleurs résultats pour l'Ontario. Cela permettra à la population ontarienne d'optimiser les ressources en tirant profit du pouvoir d'achat de toute la province, de renforcer la résilience de la province en garantissant un accès fiable aux produits essentiels, et de soutenir le développement économique et l'innovation dans la province.

Défendre les petites entreprises et l'entrepreneuriat

Les petites entreprises sont une part importante de l'économie ontarienne, dans la mesure où elles emploient plus de deux millions de personnes dans les collectivités de l'Ontario. Elles ont été considérablement touchées par la pandémie de COVID-19, et elles sont toujours confrontées à des difficultés propres pour avoir accès aux capitaux, aux talents et aux marchés. Les petits exploitants font preuve de résilience et de ténacité, et ils ont des rêves ambitieux. Le gouvernement de l'Ontario a la ferme volonté d'aider les entrepreneurs de la province à se rétablir et à prospérer.

Exploiter l'esprit entrepreneurial de l'Ontario

Chaque petite entreprise cache un entrepreneur ayant de l'ambition et de la détermination pour enrichir la vie et le gagne-pain des familles et des collectivités de l'Ontario.



Le gouvernement créera un conseil sur l'entrepreneuriat ayant pour mandat d'étudier un éventail de thèmes clés visant à élaborer une stratégie axée sur l'entrepreneuriat. Ce conseil se composera de dirigeants de divers secteurs qui donneront des avis sur les questions auxquelles sont confrontés les entrepreneurs et les petites entreprises de l'Ontario, et sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer leur réussite.

La stratégie sur l'entrepreneuriat en Ontario établira une vision audacieuse pour exploiter l'esprit entrepreneurial de l'Ontario en en faisant la province où il est possible de lancer et de développer une entreprise rapidement et facilement. La stratégie prendra également en compte les initiatives essentielles, notamment :

- Le recrutement de 100 entrepreneurs internationaux pour lancer ou faire prospérer des entreprises à l'extérieur de la région du grand Toronto grâce au volet Entrepreneurs du Programme ontarien des candidats à l'immigration.
- L'accès élargi au capital de démarrage et de croissance au moyen de l'organisme proposé Croissance Ontario, actuellement Société ontarienne de financement de la croissance, l'organisme de capital-risque de la province.
- L'élaboration accélérée de nouveaux produits et services en améliorant l'accès aux occasions d'approvisionnement de la province grâce à des mesures comme l'Initiative de développement des entreprises ontariennes.
- L'amélioration de l'accès aux marchés pour les petites entreprises en surmontant les défis logistiques et de concurrence.
- Le soutien de la littéracie numérique et l'adoption de la technologie par l'intermédiaire du nouveau Centre de compétences en numérisation.

En présentant les divers programmes et aides de l'Ontario, le gouvernement s'assure que les entrepreneurs ont ce qu'il faut pour lancer et faire croître leur entreprise rapidement et efficacement.

Pour obtenir de plus amples détails sur le Centre de compétences en numérisation et l'organisme proposé Croissance Ontario, voir les sections dans le présent chapitre Améliorer les compétences en numérisation et Faire prospérer le secteur du capital-risque en Ontario.

Soutenir les entrepreneurs immigrants

Le gouvernement incite 100 entrepreneurs internationaux à lancer ou à faire prospérer des entreprises à l'extérieur de la région du grand Toronto (RGT) grâce au volet Entrepreneurs du Programme ontarien des candidats à l'immigration. Par l'entremise de ce projet de deux ans, des entrepreneurs internationaux pourront acquérir ou lancer de nouvelles entreprises, embaucher des travailleurs locaux et stimuler la croissance économique dans leurs nouvelles collectivités. Cette initiative créera davantage d'emplois locaux dans une diversité de secteurs, notamment dans les technologies de l'information (TI), les sciences de la vie et le tourisme, tout en apportant de nouveaux investissements aux villes qui ont été durement touchées par les pertes d'emplois liées à la pandémie de COVID-19.

Soutenir Futurpreneur Canada

Les petites entreprises sont une source importante pour l'innovation, la création d'emplois et la croissance économique de l'Ontario. Le gouvernement investit 2 millions de dollars dans Futurpreneur Canada en 2022-2023 pour donner aux entrepreneurs les outils nécessaires pour poursuivre l'exploitation de leur propre entreprise et devenir des sociétés prospères. Futurpreneur Canada fournit des services de mentorat et des prêts sans garantie aux jeunes entrepreneurs à un stade important du développement de leur entreprise. L'investissement supplémentaire s'appuie sur le financement de 1 million de dollars fourni à Futurpreneur Canada et annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*. Ce soutien permettra également de recentrer l'attention sur les groupes démographiques sous-représentés, en aidant à surmonter certains des obstacles économiques uniques auxquels sont confrontés les jeunes, les femmes, ainsi que les personnes racisées et autochtones qui lancent leur entreprise.

Transformer les entreprises grâce au programme Digital Main Street

Au cours de la pandémie de COVID-19, de nombreuses petites entreprises de l'Ontario ont dû rechercher d'autres solutions pour faire des affaires, comme des plateformes numériques et la vente en ligne. Le gouvernement a aidé les petites entreprises à élargir leur clientèle cible grâce au programme Digital Main Street qui accorde des subventions pour la mise en œuvre de stratégies numériques, offre une formation technique aux travailleurs pour les aider à élargir leur clientèle en personne et en ligne, et permet aux entreprises d'ouvrir des magasins en ligne dans le cadre du programme ShopHERE. Le gouvernement a amélioré le programme Digital Main Street à l'automne 2021, en investissant 40 millions de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024 afin d'aider les entreprises de l'Ontario à renforcer leur présence numérique.

Programme Digital Main Street

Depuis 2020, le programme Digital Main Street aide plus de 41 000 entreprises de la province à augmenter leur présence numérique, notamment près de 17 000 entreprises et artistes indépendants qui ont reçu de l'aide pour créer des magasins en ligne, et un peu plus de 5 900 entreprises qui ont reçu des subventions pour permettre d'assumer les coûts d'adoption du numérique. On s'attend à ce que 18 000 entreprises supplémentaires reçoivent de l'aide grâce à ce programme en 2022 et en 2023.

Soutenir les zones d'amélioration commerciales de l'Ontario

Les zones d'amélioration commerciales (ZAC) jouent un rôle essentiel dans la promotion des entreprises des rues commerçantes situées dans leurs collectivités respectives. Dans le cadre de l'engagement continu du gouvernement à réduire les formalités administratives inutiles, l'Ontario collaborera avec ses partenaires municipaux et d'autres intervenants afin d'examiner les modifications à apporter à la *Loi de 2001 sur les municipalités* et à la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*, qui pourraient permettre aux ZAC d'avoir un meilleur accès aux subventions et aux sources de financement.

Renforcer les compétences numériques

À l'automne 2021, le gouvernement a annoncé un investissement de 10 millions de dollars pour 2022-2023 et 2023-2024 afin de créer un nouveau centre des compétences en numérisation. Il offrira aux petites entreprises de la formation et un soutien pour utiliser de nouveaux équipements et processus, en leur permettant de comprendre et d'adopter les technologies numériques. Cela se fera en collaboration avec le Centre d'innovation de l'Ontario et débutera en 2022.

Créer des occasions d'approvisionnement pour les petites entreprises

Le gouvernement de l'Ontario continue de renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et la croissance économique de la province grâce à l'Initiative de développement des entreprises ontariennes (IDEO). Cette initiative permettra de réduire les obstacles et fournira aux entreprises ontariennes un meilleur accès aux possibilités d'approvisionnement public, les aidant à vendre plus de biens et de services, ainsi qu'à créer des emplois dans leur collectivité. Elle permettra également de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement de l'Ontario.

Dans le cadre de l'IDEO, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2022 sur l'initiative de création d'entreprises ontariennes*, qui oblige les entités publiques à donner la préférence aux entreprises ontariennes dans le cas d'approvisionnements en biens et services inférieurs à un certain montant. Cette modification législative permettra au gouvernement de viser à dépenser au moins 3 milliards de dollars par an en contrats accordés à des entreprises ontariennes d'ici 2026, offrant de nouvelles possibilités économiques à la population ontarienne.

La stratégie d'approvisionnement d'ApprovisiOntario permettra de mettre en œuvre des initiatives pour aider les entrepreneurs ontariens de vendre facilement leurs produits novateurs en Ontario.

Simplifier le processus pour permettre aux entreprises de prospérer

Il devrait être tout simple, en Ontario, de lancer une entreprise, de la faire prospérer et de la gérer.

Un guichet unique pour les services aux entreprises leur permettra de trouver facilement les renseignements commerciaux pertinents, notamment des renseignements classés par industrie, tous à un même endroit. Le guichet unique pour les entreprises présentera des garanties de normes de services de sorte que les entreprises pourront faire le suivi des renseignements dont elles ont besoin de la part du gouvernement.

Il s'agit ici de l'une des nombreuses mesures prises par le gouvernement pour aider les entreprises à prospérer.

Aider les innovateurs à protéger et à commercialiser leur propriété intellectuelle

L'Ontario, doté d'un système d'éducation postsecondaire de calibre mondial, est le siège d'un grand nombre de jeunes entreprises et de compagnies en expansion innovatrices. Cependant, dans la province, beaucoup d'établissements d'enseignement postsecondaire, d'entreprises et d'innovateurs n'ont pas les ressources nécessaires pour exploiter la valeur de leur propriété intellectuelle. Entre 2017 et 2019, seulement 17 % des entreprises ontariennes ont dit posséder des éléments de propriété intellectuelle. En mars 2022, le gouvernement a donc annoncé la création de Propriété intellectuelle Ontario grâce à un investissement d'environ 58 millions de dollars sur trois ans.

Ce nouvel organisme servira de ressource de référence pour l'expertise en matière de propriété intellectuelle afin d'aider les établissements postsecondaires, les chercheurs et les entreprises à maximiser la valeur de leur propriété intellectuelle, à renforcer leur capacité de croissance et à être concurrentiels sur le marché mondial. Par exemple, Propriété intellectuelle Ontario offrira des services consultatifs stratégiques pour permettre aux clients d'élaborer des stratégies efficaces en matière de propriété intellectuelle. L'organisme fournira également des solutions juridiques aux clients pour les aider à protéger leur propriété intellectuelle. Propriété intellectuelle Ontario aidera les innovateurs, les chercheurs et les organismes locaux à tirer profit de leur propriété intellectuelle tout en les aidant à conserver les avantages économiques et commerciaux ici, en Ontario.

Stimuler l'économie de l'Ontario grâce aux technologies de pointe

Les nouvelles technologies révolutionnent la livraison des produits et la prestation des services des entreprises. L'élaboration et l'adoption de ces technologies nous permettront de stimuler le secteur de la fabrication de pointe et l'écosystème de la technologie en Ontario en offrant de nouvelles occasions de commercialisation, en préparant les entreprises à l'avenir et en augmentant la productivité.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement de l'Ontario investira près de 107 millions de dollars dans de nouvelles initiatives pour soutenir l'accès aux technologies de pointe et leur commercialisation. Ces initiatives permettront à l'Ontario de croître et de rivaliser avec les régions engagées dans une course mondiale pour élaborer et posséder ce type de technologies.

Assurer la prospérité partout et pour tous

Depuis trop longtemps, c'est dans les plus grandes régions métropolitaines de l'Ontario que sont concentrées la croissance de l'emploi et les occasions de travail. De trop nombreuses régions ne profitent pas de la prospérité de la province. Chaque petite ville, agglomération et village en Ontario a quelque chose à offrir, et le gouvernement prévoit amener la prospérité partout et pour tous.

Créer des emplois dans les collectivités locales

Grâce à l'Initiative pour les emplois dans les collectivités, le gouvernement œuvre à créer des emplois au sein des organismes provinciaux dans les collectivités de l'Ontario pour stimuler la croissance économique. Cet exercice commence par l'examen de la relocalisation du siège social de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) à London, en partenariat étroit avec l'organisme et d'autres acteurs, et la désignation de communautés de rues principales pour implanter les sièges sociaux de nouveaux organismes publics. Le gouvernement examinera les emplacements des nouveaux organismes, notamment ApprovisiOntario, Investissements Ontario et Propriété intellectuelle Ontario, pour assurer des occasions à l'ensemble de la population ontarienne.

La centralisation d'organisations gouvernementales en un seul lieu exclut les débouchés que ces emplois peuvent apporter aux différentes collectivités. Grâce à cette initiative, le gouvernement provincial peut réduire les locations coûteuses auprès de tiers, mieux utiliser ses bâtiments et exploiter le potentiel des petites collectivités pour permettre d'augmenter les débouchés économiques dans les régions.

Cette année, le gouvernement s'engage à collaborer étroitement avec les ministères, les organismes et les intervenants pour s'assurer que cette initiative sera gérée de façon réfléchie, soutenue par ses directives, en tenant compte des répercussions économiques régionales. Dans cette optique, chaque organisme provincial fera ainsi l'objet d'une évaluation individuelle pour examiner les meilleures solutions de mise en œuvre possible.

Maximiser les investissements dans les locaux du gouvernement

Le gouvernement provincial dispose de l'un des plus importants et des plus complexes portefeuilles immobiliers au Canada, allant notamment des bureaux aux palais de justice et aux écoles. En reconnaissant les besoins uniques de chacune des collectivités, le gouvernement peut aider les organismes de la fonction publique à collaborer pour utiliser les biens-fonds en fonction des besoins essentiels des collectivités. Cela peut consister à utiliser les biens immobiliers et autres dépenses de la fonction publique pour stimuler les économies locales, ou à déménager des bureaux installés dans des espaces locatifs coûteux.

Le gouvernement va donc de l'avant grâce à une stratégie d'optimisation de la gestion des locaux offrant une approche pangouvernementale à la planification et à la livraison des espaces, pour dégager et augmenter la valeur des biens immobiliers dans la province. L'optimisation des locaux est en cours à Toronto et à Sudbury, et commencera bientôt à London.

Créer des carrefours régionaux de la fonction publique de l'Ontario

Dans le cadre du plan du gouvernement visant à continuer d'offrir des emplois et du travail dans la province, en permettant ainsi aux personnes de vivre et de travailler dans leur collectivité, la fonction publique de l'Ontario (FPO) examinera la meilleure façon de concevoir des milieux de travail hybrides qui permettent de réduire la congestion dans les transports, de contribuer à la protection de l'environnement et de diminuer les coûts de l'immobilier à venir, tout en préservant également l'excellence dans la prestation des services.

Pour permettre aux personnes de vivre et de travailler dans leur collectivité, la FPO conçoit, essaie et met en place des espaces de travail partagé de transition destinés aux travailleurs à North York, Hamilton, London, Sudbury et Ottawa, et cherchera à les élargir au besoin aux autres emplacements régionaux pour soutenir l'avenir du travail.

Il s'agit d'éléments importants dans la conception de milieux de travail hybrides qui permettront d'attirer les meilleurs talents, tout en démontrant au public la capacité du gouvernement à améliorer la prestation des services et la productivité. Offrir un milieu de travail fonctionnel dans plusieurs collectivités augmente l'accessibilité pour les employés de la FPO et leur donne plus de souplesse tout en préservant l'excellence dans la prestation de services.

Encourager la croissance grâce au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional

Le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional a été instauré en mars 2020 pour permettre de réduire les coûts des entreprises cherchant à prospérer dans les régions de la province où la croissance de l'emploi était plus lente que la moyenne provinciale. Ce crédit d'impôt est accordé aux entreprises qui construisent, rénovent ou acquièrent des bâtiments commerciaux ou industriels admissibles dans les régions désignées de l'Ontario.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a temporairement doublé le taux du crédit d'impôt, pour le faire passer de 10 % à 20 %, jusqu'à la fin de 2022 afin de fournir un soutien supplémentaire aux entreprises qui envisagent la reprise ou la transformation de leurs activités en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Cette bonification a permis d'augmenter le soutien offert pour l'investissement régional par le biais de ce crédit d'impôt, le faisant passer d'un maximum annuel de 45 000 \$ à 90 000 \$.

Le gouvernement propose de prolonger la bonification temporaire au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional jusqu'à la fin de 2023, donnant ainsi aux entreprises plus de temps pour se prévaloir de cette aide. En prolongeant la bonification de ce crédit d'impôt pendant une période limitée jusqu'à la fin de 2023, l'Ontario injecterait 40 millions de dollars supplémentaires, ce qui porterait à plus de 280 millions de dollars le soutien total estimé au moyen du crédit d'impôt de 2020-2021 à 2024-2025.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Attirer l'investissement dans les régions de l'Ontario

Il est primordial de placer l'Ontario parmi les destinations de premier choix pour l'investissement afin de créer davantage d'emplois et de débouchés pour les travailleurs ontariens. En juillet 2020, le gouvernement a créé Investissements Ontario, un organisme qui s'attache principalement à promouvoir la province comme destination de choix pour les investisseurs, et à transformer son approche pour attirer les entreprises en vue de soutenir la création d'emplois de grande valeur et de stimuler la croissance économique.

Investissements Ontario reposera en partie sur Équipe Ontario pour attirer des investissements stratégiques et transformateurs partout dans la province. Investissements Ontario fournira aux investisseurs un accès en temps voulu à une série d'outils et de services sur mesure, en collaboration avec des organismes de développement économique régional et d'autres ordres de gouvernement. Au cours du prochain exercice, Investissements Ontario fera intervenir les municipalités, des organismes locaux, régionaux et fédéraux, le secteur privé, l'enseignement supérieur ainsi que l'industrie pour élaborer une approche coordonnée à l'échelle de la province des moyens à mettre en œuvre pour attirer les investisseurs. Alors que l'économie de la province reprend des forces, cette approche garantira que les avantages concurrentiels et les forces régionales exceptionnelles de l'Ontario le placeront en position de destination de choix en matière d'investissement.

Investir dans le développement économique des régions

La prospérité économique de l'Ontario dépend également de la vitalité de ses économies régionales. En 2019, le gouvernement a lancé le Programme pour le développement régional, dans le cadre duquel le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario permettent de soutenir la croissance des entreprises dans leurs régions respectives. Le programme offre également aux entreprises et aux organisations admissibles un accès à un vaste éventail de services et d'aides complémentaires du gouvernement. Cela comprend des services de consultation, de l'aide concernant les demandes d'autorisation environnementale, du soutien pour acquérir les compétences et les talents requis, et des renseignements sur les crédits d'impôt ou les plans d'aménagement du territoire.

Pour continuer à soutenir le développement régional dans la province, le gouvernement de l'Ontario a lancé en janvier 2022 le volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe dans le cadre du Programme pour le développement régional. Ce volet, doté d'une enveloppe de 40 millions de dollars, fournit un financement et des services complémentaires aux entreprises afin de les aider à investir dans l'équipement, les technologies de pointe et la main-d'œuvre compétente nécessaires pour améliorer leur compétitivité, leur productivité et leur croissance.

Élargir l'accès à Internet haute vitesse à toutes les collectivités

Un accès à Internet haute vitesse dans les collectivités de l'Ontario ouvrira des débouchés économiques, créera de l'emploi et améliorera la qualité de vie des familles, des travailleurs et des collectivités. C'est pourquoi, dans le budget de 2021, le gouvernement a porté à près de 4 milliards de dollars, à partir de l'exercice 2019-2020, son investissement global dans l'infrastructure à large bande pour s'assurer que toutes les collectivités de l'Ontario ont accès à Internet haute vitesse d'ici la fin de 2025.

« Ce partenariat avec le gouvernement de l'Ontario permettra non seulement d'atteindre l'objectif de la province de relier tout le monde, quel que soit son lieu de résidence, à un accès Internet à haute vitesse abordable, mais également de placer l'Ontario au premier plan de la nouvelle économie spatiale hautement stratégique grâce aux investissements locaux de Telesat dans les emplois et les innovations technologiques. »

Dan Goldberg
Président et directeur général
Telesat

Avant la pandémie de COVID-19, jusqu'à 700 000 ménages et entreprises en Ontario n'avaient pas un accès fiable à Internet haute vitesse. Grâce à des projets prêts à être mis en œuvre et à de nouveaux investissements, le gouvernement continue de maximiser chaque dollar investi par la province pour s'assurer que les collectivités non desservies ou mal desservies sont connectées plus rapidement.

Des initiatives sont mises en œuvre pour fournir un meilleur accès Internet aux ménages et aux entreprises en Ontario, notamment :

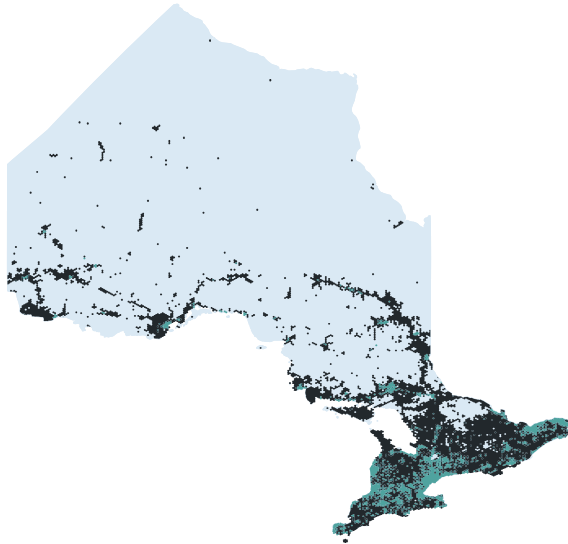
- Recourir à des offres inversées, un nouveau processus concurrentiel, novateur et transparent pour fournir un accès Internet haute vitesse à au moins 266 000 ménages et entreprises en Ontario.
- Établir un partenariat avec le gouvernement fédéral pour soutenir des projets de réseautage à fibre optique à grande échelle, rendus possibles par un investissement conjoint d'un maximum de 1,2 milliard de dollars.
- Accélérer l'exécution des projets en vertu de la *Loi de 2021 soutenant l'expansion de l'Internet et des infrastructures* et de la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit*. Pour faire fond sur ces lois, le gouvernement de l'Ontario a déposé en mars 2022 la *Loi de 2022 pour un Ontario connecté* qui permettra de supprimer les obstacles, les doubles-emplois et les retards, en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructure Internet à haute vitesse dans la province.
- Investir plus de 109 millions de dollars dans le réseau de satellites sur orbite basse de prochaine génération de Telesat, ce qui permettra de garantir un accès futur à un réseau à large bande haute vitesse dédié aux collectivités éloignées.
- Investir 71 millions de dollars dans l'organisme Eastern Ontario Regional Network (EORN) pour améliorer l'accès au service cellulaire.
- Investir plus de 63 millions de dollars dans le projet Southwestern Integrated Fibre Technology (SWIFT) afin d'offrir Internet haute vitesse à 63 000 foyers, entreprises et exploitations agricoles de plus dans le Sud-Ouest de l'Ontario.
- Soutenir la rénovation des infrastructures à large bande dans environ 50 bibliothèques grâce à un investissement provincial de 4,85 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative pour la connectivité dans les bibliothèques publiques.
- Améliorer la connectivité dans le Nord de la province, notamment l'injection de 10,9 millions de dollars pour fournir des connexions Internet plus rapides à plusieurs communautés des Premières Nations et collectivités du Nord.

Le gouvernement continue de faire d'importants progrès pour respecter son engagement à relier à un accès Internet haute vitesse toutes les habitations et les entreprises non desservies ou mal desservies dans la province. Personne ne sera laissé pour compte.

Graphique 1.2
Donner accès à Internet haute vitesse à toutes les collectivités

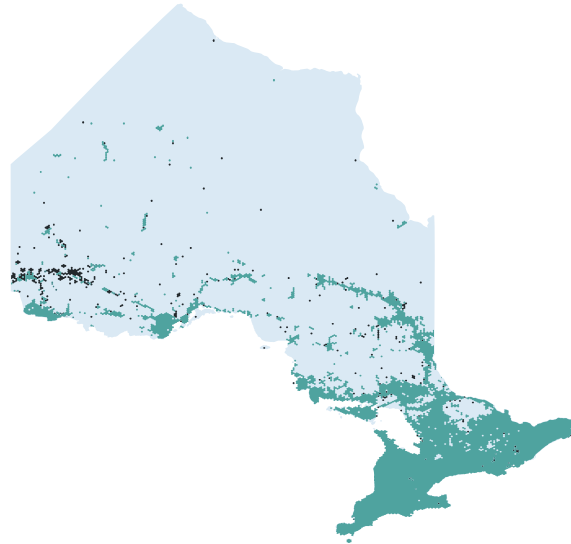
Avant

Avant que l'Ontario n'investisse davantage dans l'accès à Internet haute vitesse, de vastes régions de la province étaient mal desservies ou pas du tout desservies.

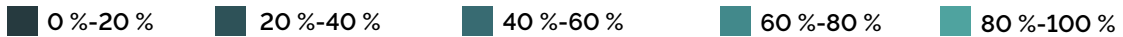


Après

D'ici la fin de 2025, l'ensemble des ménages et des entreprises de toutes les régions de l'Ontario aura accès à Internet haute vitesse.



Pourcentage de tous les ménages et de toutes les entreprises ayant accès à Internet haute vitesse



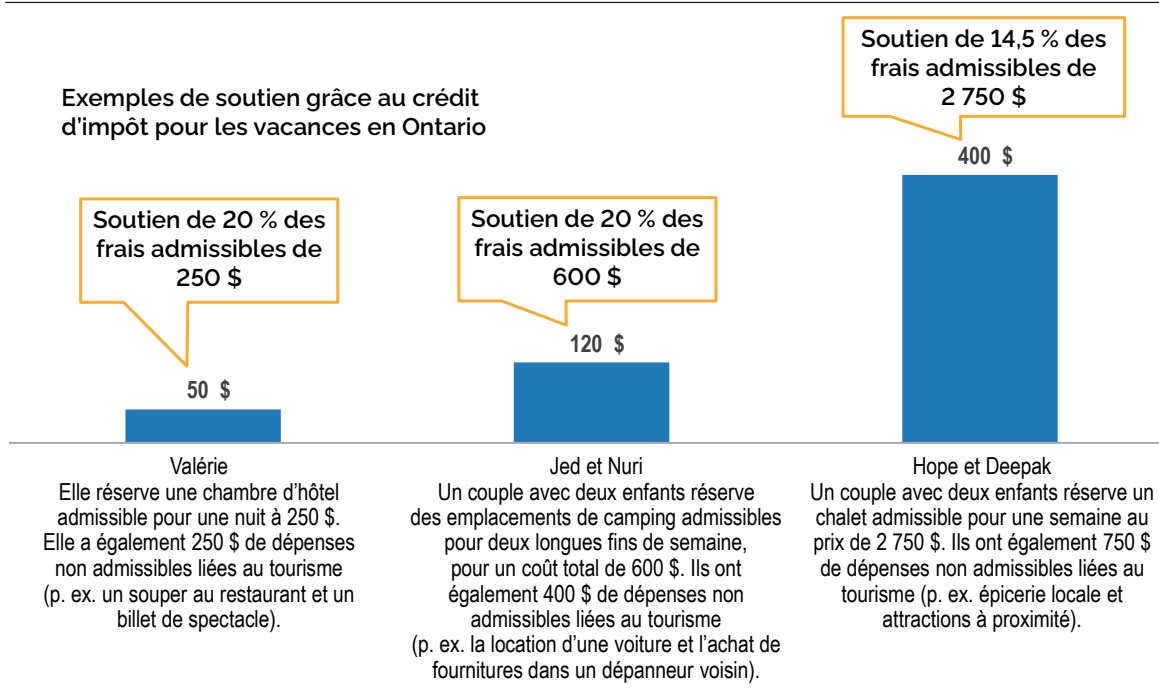
Source : ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Aider les familles ontariennes à découvrir leur province

La population de l'Ontario mérite de pouvoir profiter de ce que la province a de mieux à offrir. Pour encourager les Ontariennes et les Ontariens à explorer leur province et à soutenir le secteur du tourisme local, le gouvernement a instauré le crédit d'impôt temporaire pour les vacances en Ontario pour 2022. Ce crédit permettra aux résidents admissibles de l'Ontario de bénéficier d'une aide de 20 % sur les frais d'hébergement admissibles de 2022 en Ontario, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour une personne ou de 2 000 \$ pour une famille, pour un crédit maximal de 200 \$ ou de 400 \$, respectivement.

Le crédit devrait fournir un soutien estimé à 270 millions de dollars à environ 1,85 million de familles ontariennes pour 2022.

Graphique 1.3
Soutenir le tourisme en Ontario en 2022



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Soutenir la reprise du tourisme à Niagara Falls

Destination touristique internationale de premier choix, Niagara Falls a été durement touchée par la pandémie de COVID-19. Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les secteurs touchés et la région afin de retrouver et dépasser les niveaux de fréquentation touristique d'avant la pandémie. Le développement économique dans la région permettra de tirer profit des avantages concurrentiels de Niagara Falls, de diversifier l'expérience touristique et d'offrir des raisons uniques de venir découvrir la région et de prolonger son séjour.

Soutenir les industries culturelles de l'Ontario

Les industries culturelles de la province présentent ce que l'Ontario a de mieux à offrir, tout en créant des débouchés et des emplois pour les travailleurs créatifs ontariens. Ces industries, y compris la production cinématographique et télévisuelle, les médias numériques interactifs, l'édition de livres et de magazines et l'enregistrement sonore, ont contribué pour plus de 7,2 milliards de dollars au PIB de la province et comptaient près de 65 000 emplois en 2019¹.

Répondre au Comité consultatif pour la production cinématographique et télévisuelle

Le budget de 2019 annonçait la création du Comité consultatif pour la production cinématographique et télévisuelle dont la mission était de veiller à ce que le gouvernement soit bien renseigné sur cette importante industrie. Le comité a été appelé à présenter un état des lieux et à fournir des conseils concernant les tendances, les défis et les possibilités d'accroître la production cinématographique et télévisuelle de grande valeur en Ontario et d'en maximiser les avantages pour la province.

Le comité a soumis son rapport final en novembre 2021. Le gouvernement remercie le comité de son dévouement pour l'Ontario et du travail consacré à ce rapport.

La COVID-19 a eu de fortes répercussions sur l'industrie. Compte tenu des contributions économiques et culturelles importantes de l'industrie à l'Ontario, le gouvernement continuera à solliciter l'avis d'intervenants sur les occasions visant à soutenir l'industrie et à développer la production cinématographique et télévisuelle dans les collectivités de la province.

« La province soutient depuis longtemps l'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario, fournissant une aide à la production, à la commercialisation et à l'exportation par l'entremise d'Ontario Créatif et d'autres programmes du gouvernement. Le Bureau du cinéma de l'Ontario s'attache également à attirer les investisseurs dans la province en leur présentant les sites, les artistes et les mesures d'encouragement offertes. Ce soutien, qui s'ajoute à la stabilité des crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle, a fait doubler la taille de cette industrie au cours des vingt dernières années. »

Rapport final du Comité consultatif pour la production cinématographique et télévisuelle
Novembre 2021

¹ Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC), 2010 à 2019, Statistique Canada (diffusion le 27 mai 2021).

Moderniser les crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario

L'Ontario fournit une aide annuelle estimée à plus de 800 millions de dollars sous la forme de cinq crédits d'impôt remboursables pour les médias culturels qui visent à stimuler la production et la création d'emplois dans les industries culturelles de la province. Ces crédits sont les suivants :

- Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition

Les crédits d'impôt ont été introduits vers la fin des années 1990, avant que se soient développées la production et la distribution de contenus numériques. Le gouvernement est attentif aux conseils du Comité consultatif pour la production cinématographique et télévisuelle et à ceux d'autres intervenants de l'industrie pour mettre à jour les critères d'admissibilité à ces crédits d'impôt. En adaptant les crédits de façon à refléter les plus récentes pratiques du secteur culturel et les voies de distribution modernes, l'Ontario se positionnerait de façon à attirer des investissements clés et des emplois de grande valeur dans ce secteur.

Afin de moderniser les crédits, le gouvernement propose les mesures suivantes :

- Apporter des modifications réglementaires concernant les crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne de façon à y inclure les productions cinématographiques et télévisuelles professionnelles distribuées exclusivement sur les plateformes en ligne, comme le recommande le Comité consultatif pour la production cinématographique et télévisuelle;
- Modifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition de façon à supprimer l'exigence selon laquelle l'œuvre doit être tirée à 500 exemplaires sous forme de livre relié.

Le gouvernement explorera des possibilités pour :

- Simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques;
- Encourager davantage de productions cinématographiques et télévisuelles dans les collectivités partout dans la province, en réévaluant la prime régionale du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne et l'admissibilité aux frais de lieu de tournage dans le cadre du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production.

Le gouvernement a aussi précisé que les frais de main-d'œuvre des employés qui travaillent chez eux ou qui ont des modalités de travail hybrides sont admissibles au crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques et au crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques.

Consulter l'annexe *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives* pour plus de précisions.

Maintenir la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le secteur agroalimentaire de l'Ontario est un acteur diversifié et dynamique de l'économie provinciale, y ayant contribué à hauteur de 45 milliards de dollars en 2020. Le secteur produit des denrées parmi les plus sûres et de la meilleure qualité au monde tout en créant des emplois de grande valeur partout dans la province. Le secteur agroalimentaire est également profondément enraciné en Ontario. Il soutient les collectivités, les travailleurs et les familles des régions rurales et urbaines tout en apportant des produits frais et locaux dans nos magasins et sur nos tables.

Pour s'assurer que le secteur agroalimentaire continue de jouer un rôle important et croissant dans l'économie de l'Ontario, le gouvernement adopte une approche stratégique visant à protéger la chaîne d'approvisionnement de la province et à stimuler l'innovation dans le secteur.

Élaborer la Stratégie ontarienne pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement

L'approvisionnement alimentaire de l'Ontario s'est révélé résilient au cours de la pandémie de COVID-19, mais des lacunes doivent être comblées pour que la chaîne d'approvisionnement demeure solide et stable, d'autant plus que des événements mondiaux pourraient faire augmenter le coût des denrées.

Par conséquent, éclairé par des dirigeants des secteurs agricole et agroalimentaire, le gouvernement entend augmenter la capacité de production de biens faits en Ontario en élaborant une stratégie ontarienne pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. Cette stratégie fournira une feuille de route visant à stimuler la capacité de production agroalimentaire locale et à renforcer l'approvisionnement alimentaire futur de l'Ontario. Elle s'attachera également à réduire les vulnérabilités continues du secteur agroalimentaire pour soutenir la stabilité de la chaîne d'approvisionnement, augmenter la résilience et stimuler la croissance économique du secteur à long terme.

Élaborer la Stratégie ontarienne pour l'innovation agroalimentaire et la technologie

L'innovation est essentielle à la réussite et à la croissance du secteur agroalimentaire. Le gouvernement élabore donc la Stratégie ontarienne pour l'innovation agroalimentaire et la technologie. La stratégie permettra d'établir des priorités pour attirer et former des talents. Elle permettra également de faire des investissements ciblés dans la recherche et développement pour stimuler l'innovation, en encourageant la commercialisation pour accroître la compétitivité et la productivité. De plus, la stratégie permettra de soutenir la mise en œuvre de technologies nouvelles et novatrices et d'augmenter les solutions fondées sur des données pour améliorer les gains d'efficacité. De la recherche d'innovation à l'ouverture de nouveaux marchés, la stratégie permettra d'établir des partenariats solides et divers, et donnera aux entreprises de l'agroalimentaire en Ontario la possibilité de continuer à croître et à prospérer.

Soutenir la capacité d'approvisionnement et de transformation agroalimentaires

Des difficultés dans la capacité de transformation du secteur de l'agroalimentaire, notamment des perturbations de la main-d'œuvre et de la chaîne d'approvisionnement, minent la productivité et la croissance de cet important secteur de l'économie. Des difficultés dans la chaîne d'approvisionnement entraînent une hausse du coût des intrants, une diminution de la compétitivité et une augmentation des prix alimentaires, ce qui a des répercussions sur les travailleurs et les consommateurs ainsi que sur leur niveau de vie.

Le gouvernement annonce de nouveaux investissements pour soutenir la capacité de transformation alimentaire et augmenter la résilience des chaînes d'approvisionnement face aux perturbations futures, tout en assurant l'accès à des produits alimentaires locaux et transformés pour la population ontarienne. En voici quelques-uns :

- Investir 10 millions de dollars en 2022-2023 dans le but de créer un fonds pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement, afin de renforcer la chaîne d'approvisionnement de l'Ontario, notamment éliminer les obstacles au recrutement en attirant et en maintenant en poste les travailleurs locaux, en comblant le déficit de compétences dans le secteur et en faisant la promotion du bien-être des travailleurs.
- Verser 10 millions de dollars en 2022-2023 pour le soutien et l'enrichissement continu du Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire, afin d'aider les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires à prendre des mesures supplémentaires pour soutenir la santé et la sécurité des travailleurs du secteur.
- Affecter 5 millions de dollars en 2022-2023 pour la mise en place d'initiatives de soutien d'urgence afin d'aider les éleveurs de bétail en cas de perturbations d'urgence dans les usines de transformation. Par exemple, les programmes de retrait des bovins permettront aux éleveurs de l'Ontario de composer avec les hausses de coûts liées aux retards de la mise en marché.
- Protéger la santé et la sécurité des travailleurs agricoles étrangers grâce à un investissement de 2,6 millions de dollars qui permettra de mettre en place un centre d'accueil doté de ressources en santé ainsi que des cliniques de vaccination supplémentaires.

Protéger la sécurité du public et l'approvisionnement alimentaire

Au cours des dernières années, les exploitants agricoles font face à une augmentation des entrées sans autorisation et du danger pour leur bétail, et du stress occasionné par ces menaces d'intrusion. Le 18 juin 2020, la *Loi de 2020 sur la protection contre l'entrée sans autorisation et sur la protection de la salubrité des aliments* a reçu la sanction royale. La loi augmente la protection des exploitants agricoles, des entreprises agroalimentaires, des animaux d'élevage et de l'approvisionnement alimentaire de l'Ontario contre le risque d'entrées sans autorisation, tout en assurant aux personnes le droit de manifester légalement dans le domaine public.

Travailler avec les partenaires autochtones

L'Ontario travaille avec ardeur à la réconciliation avec les peuples et les communautés autochtones. Il a mis en place des initiatives favorisant la prospérité économique et un avenir meilleur pour toute la population. Les entreprises qui appartiennent à des Autochtones se heurtent à des difficultés uniques qui ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19. Ainsi, le gouvernement investit 25 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les communautés autochtones, notamment en offrant aux propriétaires d'entreprises et aux entrepreneurs autochtones un fonds de roulement pour assurer la continuité de leurs activités.

Le Fonds de développement économique pour les Autochtones permettra d'améliorer la formation et le développement des capacités en accordant des subventions aux communautés des Premières Nations, aux organisations autochtones et à d'autres partenaires clés afin de mieux soutenir le renforcement des compétences, les apprentis autochtones et le développement économique. Cet investissement permettra également d'élaborer et de gérer une carte et un portail dédiés à la chaîne d'approvisionnement pour les Premières Nations en Ontario afin d'augmenter les occasions d'approvisionnement des entreprises autochtones.

Appuyer la communauté francophone de l'Ontario

La communauté francophone de l'Ontario continue de croître. Le gouvernement crée les conditions favorables pour soutenir le développement social, culturel et économique de la communauté franco-ontarienne grâce à la Stratégie pour la prestation des services en français et à la Stratégie de développement économique francophone.

Grâce à la *Loi sur les services en français* récemment modernisée, le gouvernement améliorera l'accès aux services de première ligne en français en désignant davantage de points de service et en préconisant l'offre de services active pour que l'utilisateur n'ait plus à chercher de services.

Le gouvernement s'engage également à augmenter l'empreinte économique des francophones, en faisant la promotion de la main-d'œuvre francophone en Ontario et en stimulant la création d'emplois, en soutenant le savoir-faire novateur et la croissance des entreprises privées et des organismes sociaux francophones. Cela consiste à collaborer avec la Fédération des gens d'affaires francophones de l'Ontario qui offrent des services à environ 6 000 petites et moyennes entreprises et petits et moyens entrepreneurs, et à promouvoir la coopération et les échanges avec les autres provinces et territoires, notamment le Québec.

Mettre en valeur un Ontario propice aux affaires

Le gouvernement a livré un message clair, à savoir que l'Ontario est une province ouverte aux affaires. Pour soutenir la création d'emplois, la croissance et la prospérité, le gouvernement continuera d'encourager et d'attirer les investissements des entreprises, de réduire les coûts, de diminuer les formalités administratives et d'améliorer l'accès au capital.

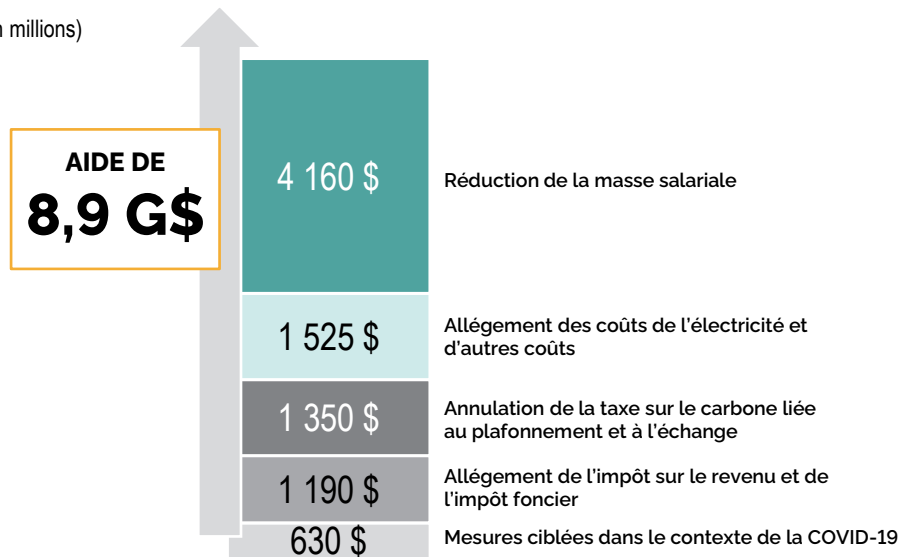
Faire réaliser des économies et venir en aide aux entreprises

Depuis juin 2018, le gouvernement a pris d'importantes mesures visant à réduire les coûts des employeurs pour les aider à prospérer, à protéger les emplois existants et à créer des débouchés pour les travailleurs. En 2022, le gouvernement permettrait aux entreprises ontariennes de réaliser des économies de coûts et d'obtenir une aide, le tout estimé à 8,9 milliards de dollars, dont 4,1 milliards de dollars iront aux petites entreprises. Voici quelques exemples :

- Soutenir la réduction des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) et le rabais de la WSIB;
- Porter de 490 000 \$ à 1 million de dollars l'exonération de l'impôt-santé des employeurs;
- Annuler la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange;
- Permettre aux entreprises de recourir à l'amortissement accéléré des investissements en capital aux fins de l'impôt;
- Réduire les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises pour les créateurs d'emplois;
- Baisser à 3,2 % le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises;
- Mettre en œuvre et bonifier temporairement le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional pour encourager les investissements dans certaines zones géographiques de l'Ontario où la croissance de l'emploi est à la traîne;
- Réduire les coûts d'électricité de 15 % à 17 % en 2022 pour les clients commerciaux et industriels de taille moyenne et de grande taille grâce au Plan exhaustif relatif à l'électricité, le gouvernement payant une partie des contrats coûteux de l'énergie renouvelable non hydroélectrique;
- Réduire les factures d'électricité pour la clientèle résidentielle, les exploitations agricoles et les petites entreprises admissibles grâce à des mesures telles que l'application, durant une période limitée, du tarif d'électricité applicable aux heures creuses 24 heures sur 24, du 18 janvier 2022 au 7 février 2022;
- Réduire la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et la taxe sur les carburants de 5,3 cents le litre pendant six mois à compter du 1^{er} juillet 2022;
- Apporter de l'aide grâce au Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises et à la Subvention ontarienne de secours pour les petites entreprises en raison de la COVID-19, aux entreprises admissibles qui ont été contraintes de fermer leurs portes ou de réduire leur capacité à la suite des mesures de santé publique prises en raison du variant Omicron de la COVID-19;
- Accorder un rabais important aux bars, restaurants et autres titulaires de permis admissibles, sur le prix de gros des boissons alcooliques achetées à la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO);
- Accorder une période de grâce de six mois pour le paiement des pénalités et intérêts au titre de la plupart des taxes et impôts administrés par la province.

Graphique 1.4 Soutenir les entreprises ontariennes

Aide globale en 2022 (en millions)



Nota : La réduction de la masse salariale comprend le soutien à la réduction des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), le rabais de la WSIB pour la reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail, l'augmentation à 1 million de dollars de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs à compter de 2020 et la stabilisation du salaire minimum. L'allègement des coûts de l'électricité et d'autres coûts représente la baisse des prix de l'électricité pour les consommateurs industriels et commerciaux de moyenne et de grande taille par l'entremise du plan exhaustif relatif à l'électricité, la réduction des prix de gros de la LCBO pour les établissements titulaires d'un permis de vente d'alcool et les économies directes des entreprises grâce à la réduction de la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et la taxe sur les carburants de 5,3 cents le litre pendant six mois à compter du 1^{er} juillet 2022, avant la transmission de certaines économies aux ménages. L'allègement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier comprend la baisse du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises de l'Ontario, la mise en œuvre de mesures d'amortissement accéléré parallèles aux mesures fédérales présentées dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 et le budget de 2019 du gouvernement fédéral, la mise en œuvre et la bonification du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, la baisse des taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises et la décision de ne pas faire pendant à la hausse de l'impôt fédéral sur les revenus de placement passif de certaines petites entreprises. Les mesures ciblées prises dans le contexte de la COVID-19 comprennent le Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises, une période de grâce de six mois pour le paiement des pénalités et intérêts au titre de la plupart des taxes et impôts administrés par la province, la Subvention ontarienne de secours pour les petites entreprises en raison de la COVID-19 et la restauration des tarifs d'électricité applicables aux heures creuses pour une période limitée du 18 janvier 2022 au 7 février 2022.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Offrir une aide financière aux employeurs reconnus pour la sécurité au travail

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) versera, aux employeurs reconnus pour la sécurité au travail en 2022, des rabais pouvant totaliser 1,5 milliard de dollars puisés à même ses fonds excédentaires. Quelque 300 000 employeurs admissibles recevront ce rabais, qui leur permettra de mieux payer leurs travailleurs, de créer des emplois et de faire prospérer l'économie. Cela s'inscrit dans le prolongement d'une aide financière de 2,4 milliards de dollars accordée aux employeurs sous la forme d'une réduction des primes de la WSIB depuis 2018.

Stimuler le secteur du capital de risque en Ontario

Le capital de risque est essentiel à la croissance et à l'atteinte du plein potentiel des entreprises en démarrage. Pour promouvoir les entreprises à fort potentiel grâce à un financement en capital de risque, le gouvernement propose de donner une nouvelle image à la Société ontarienne de financement de la croissance, la renommant Croissance Ontario. Cet organisme en capital de risque continuerait de soutenir un portefeuille d'importantes entreprises. Jusqu'à aujourd'hui, les investissements de la province en capital de risque de près de 380 millions de dollars ont mobilisé un capital de croissance de plus de 4,5 milliards de dollars.

Afin de continuer à stimuler le secteur du capital de risque en Ontario et à soutenir les entreprises technologiques à valeur ajoutée, le financement en capital de risque de Croissance Ontario passera de 100 millions de dollars à 300 millions de dollars. Cela permettra à l'organisme de réaliser un investissement supplémentaire de 200 millions de dollars dans le cadre du fonds ontarien de Capital-risque II, en se concentrant sur l'avantage concurrentiel de l'Ontario dans les secteurs clés, notamment les sciences de la vie, la technologie propre, la technologie de l'information et l'intelligence artificielle. Les engagements de Croissance Ontario porteront sur un certain nombre d'investissements dans des fonds au stade de démarrage, au stade final et de croissance. Le financement supplémentaire devrait mobiliser une somme supplémentaire de 1,8 milliard de dollars auprès des gestionnaires de fonds de capital de risque établis en Ontario et axés sur l'Ontario.

L'Ontario consultera également les investisseurs providentiels afin d'envisager des occasions de faire croître cette source importante de capital et d'en faire bénéficier les collectivités de la province.

Réduire les formalités administratives

La lourdeur inutile de la réglementation dissuade les créateurs d'emplois locaux et étrangers d'investir chez nous et réduit la compétitivité de l'économie. Cela entraîne des coûts élevés et retarde les approbations pour les entreprises de l'Ontario. L'une des plus importantes façons d'appuyer les entreprises est de faire en sorte qu'il soit plus facile, plus simple et moins coûteux de se conformer aux règlements.

Depuis 2018, neuf mesures de modernisation réglementaire, dont huit projets de loi, ont été présentées avec pour point de mire la réduction des coûts, rendant ainsi l'Ontario plus concurrentiel tout en resserrant ces normes, qui sont essentielles pour préserver la sécurité et protéger l'environnement.

À la suite de ces efforts, le gouvernement, en date du 31 décembre 2021, a permis aux entreprises, aux organismes sans but lucratif, aux municipalités, aux universités, aux collèges, aux conseils scolaires et aux hôpitaux de réduire annuellement de 449 millions de dollars (en chiffres nets) leurs coûts de conformité à la réglementation. Cela dépasse la cible établie, consistant à réduire annuellement de 400 millions de dollars les coûts des entreprises, qui avait été annoncée dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

Réduire les formalités administratives pesant sur les citoyennes et les citoyens ontariens

Le gouvernement de l'Ontario s'engage à réduire les formalités administratives afin d'améliorer la prestation des services qui soutiennent ses citoyens dans leur quotidien en diminuant le fardeau réglementaire et administratif auquel ils font face lorsqu'ils essaient d'accéder aux programmes et aux services du gouvernement. Pour respecter davantage son engagement, le gouvernement surveillera les progrès réalisés à cet égard et en rendra compte publiquement à compter de septembre 2023.

Moderniser le processus d'immatriculation des véhicules en Ontario

L'Ontario investit 23,9 millions de dollars dans le Projet d'immatriculation en ligne pour les commerçants (IELC) afin de permettre aux concessionnaires d'automobiles admissibles d'immatriculer de nouveaux véhicules en ligne et de délivrer des titres, notamment les permis et les plaques d'immatriculation. Ce projet fera entrer les services du gouvernement destinés aux conducteurs et aux véhicules dans le 21^e siècle et améliorera l'expérience du consommateur en éliminant des étapes du processus d'immatriculation.

Une fois entièrement mis en œuvre, le projet d'IELC permettra aux concessionnaires de réaliser jusqu'à 4,8 millions de transactions d'immatriculation en ligne par année, notamment l'immatriculation de véhicules de seconde main, les transferts de véhicules et le remplacement des permis pour véhicules, tout cela devant pour le moment être effectué en personne. Une fois opérationnel, le nouveau processus d'IELC permettra, pour la toute première fois, à plus de 7 000 concessionnaires automobiles ontariens d'accéder à un programme en ligne qui élimine le dédoublement des formalités administratives et les déplacements coûteux en temps dans les centres de ServiceOntario. La modernisation du processus d'immatriculation des véhicules est une autre façon pour le gouvernement de simplifier, d'accélérer et d'améliorer les services en Ontario.

Cette mesure marquera également la réalisation de l'engagement du gouvernement d'améliorer ou d'effectuer en ligne les dix transactions les plus importantes auprès de ServiceOntario. Ainsi, le gouvernement tient son engagement annoncé dans le budget de 2019.

Abattre les obstacles au commerce interprovincial

Le commerce entre provinces joue un rôle important pour favoriser l'emploi et la croissance, et permettre aux entreprises de toute la province de prospérer. L'Ontario s'illustre comme chef de file national au chapitre du commerce interprovincial, ayant expédié pour 142,3 milliards de dollars de biens et de services vers les autres provinces et les territoires en 2020. Toutefois, les obstacles au commerce interprovincial coûtent temps et argent aux entreprises ontariennes, et les empêchent d'améliorer leur compétitivité économique et leurs possibilités de croissance. Selon le rapport de Deloitte sur les arguments en faveur de la libéralisation du commerce interprovincial au Canada, préparé pour le Groupe de travail sur les obstacles au commerce interprovincial, le retrait des obstacles au commerce non géographiques contribuerait à augmenter le PIB de l'Ontario de 23,1 milliards de dollars (2,9 %)².

L'Ontario soutient la réduction des obstacles au commerce interprovincial grâce à la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, au sein de laquelle la province prend en main les essais et le déploiement de véhicules automatisés et connectés, et de dispositifs électroniques de journalisation pour l'industrie du transport routier. L'Ontario contribue activement aux domaines abordés par la TCCR afin de rapprocher et d'harmoniser la réglementation relative à l'équipement de protection individuelle, aux codes de sécurité et à la mobilité de la main-d'œuvre, entre autres.

Le gouvernement de l'Ontario souhaite collaborer avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et fédéral pour réduire les obstacles locaux au commerce qui augmentent les coûts des entreprises ontariennes et font peser sur elles un fardeau inutile. Ce sera une priorité principale du plan du gouvernement afin d'assurer la croissance et la prospérité.

Moderniser les marchés financiers de l'Ontario pour attirer des investissements et créer des emplois

Tout le monde bénéficiera de marchés financiers plus concurrentiels qui attirent les investissements et créent de l'emploi. Le gouvernement donne suite à son engagement de moderniser les marchés financiers de l'Ontario, notamment en mettant en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers.

Le gouvernement proclamera la nouvelle *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*. Ces mesures législatives moderniseront le cadre de gouvernance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et en feront un organisme de réglementation des marchés financiers du 21^e siècle. Il s'agit, entre autres mesures, de scinder le poste de président du conseil d'administration et de chef de la direction ainsi que d'établir le Tribunal des marchés des capitaux au sein de la CVMO, dirigé par un arbitre en chef.

² Deloitte LLP, *Arguments en faveur de la libéralisation du commerce interprovincial au Canada* (novembre 2021).
<https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/finance/ca-fr-the-case-for-liberalizing-interprovincial-trade-in-canada-aoda.pdf>

Le gouvernement a aussi élargi le mandat de la CVMO pour inclure la promotion de la formation de capital et de la concurrence dans les marchés financiers de l'Ontario. Le gouvernement croit que le fait d'améliorer le choix des consommateurs et de s'assurer que la population de l'Ontario a un vaste accès aux produits d'investissement est positif pour tous les intervenants sur le marché.

L'Ontario a également mené une première consultation sur un avant-projet de loi sur les marchés financiers. Le projet de loi a pour but de moderniser la réglementation des marchés financiers afin de créer un cadre réglementaire plus moderne et souple. Le gouvernement examinera attentivement les soumissions des parties prenantes avant de définir les prochaines étapes.

Le gouvernement s'engage à protéger les investisseurs et à s'assurer que l'Ontario continue d'être attrayant pour y investir et mobiliser des capitaux. Le gouvernement continuera d'envisager des mesures pour moderniser les marchés financiers et de répondre aux questions soulevées par le Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers, comme les ventes liées, l'accès à l'offre de produits des banques, la diversité en entreprise, les communications électroniques et la divulgation de l'information environnementale, sociale et concernant les pratiques de gouvernance.

Des marchés financiers stables sont essentiels à l'économie de l'Ontario. Les initiatives de modernisation entreprises par le gouvernement permettront à la province d'être un chef de file sur les marchés financiers à l'avenir.

Appuyer la gestion des fonds du secteur parapublic

Le gouvernement reconnaît l'importance d'une gestion efficace et prudente des actifs dans le secteur parapublic de l'Ontario. La Société ontarienne de gestion des placements (SOGP) fonctionne sans lien de dépendance au gouvernement et assure une gestion commune des actifs du secteur parapublic de l'Ontario. Elle peut offrir des avantages aux petites caisses de retraite du secteur public tels qu'un accès amélioré à d'autres types d'investissements dont jouissent généralement les grosses caisses de retraite ou les caisses de retraite du secteur privé en raison de leur envergure. La SOGP aide à fournir au secteur parapublic l'accès à une solution de bout en bout qui comprend des conseils sur la composition des actifs et la mise en œuvre de celle-ci, une gamme de stratégies d'investissement, la gestion des risques et la présentation de rapports.

Section B : Œuvrer pour les travailleurs

Introduction

Les travailleurs sont le cœur battant de l'économie ontarienne et ce sont eux qui bâtiront l'Ontario et poseront les bases d'un avenir plus prospère. C'est pourquoi le gouvernement fait le nécessaire pour que les travailleurs de l'Ontario possèdent les meilleures compétences et reçoivent le meilleur soutien au monde. En investissant dans la formation professionnelle, en instaurant des protections inédites au Canada et en aidant les entreprises à attirer et à garder les éléments les meilleurs et les plus brillants, l'Ontario œuvre pour les travailleurs.

Points saillants

- Le gouvernement relance le programme Deuxième carrière sous la bannière **Meilleurs emplois Ontario**, qui appuiera désormais un éventail plus vaste et plus diversifié de travailleurs ontariens grâce à un nouveau financement de 5 millions de dollars qui viendra s'ajouter, en 2022-2023, au montant de près de 200 millions de dollars investi au cours des trois dernières années.
- L'Ontario investit un montant supplémentaire de 114,4 millions de dollars sur trois ans dans sa **Stratégie relative aux métiers spécialisés** pour faire tomber les préjugés associés aux métiers spécialisés, simplifier le système et encourager la participation des employeurs.
- L'Ontario **élargit l'éventail de grades que les collèges peuvent décerner** pour aider à constituer un bassin de diplômés prêts pour l'emploi dans les domaines appliqués et permettre aux étudiantes et étudiants d'obtenir la formation, l'expérience et les compétences requises pour intégrer plus vite la population active.
- Le gouvernement de l'Ontario investit 1 milliard de dollars annuellement dans les **programmes d'emploi et de formation** pour aider les gens à se recycler et à perfectionner leurs compétences.
- L'Ontario prévoit un financement supplémentaire de 268,5 millions de dollars sur trois ans par l'entremise d'**Emploi Ontario** pour renforcer les programmes de formation professionnelle et d'emploi du gouvernement, notamment les initiatives pour la relance après la pandémie.
- Le gouvernement de l'Ontario **augmente le salaire minimum général** à 15,50 \$ l'heure le 1^{er} octobre 2022, tout en garantissant le salaire minimum général aux travailleurs des plateformes numériques.
- Le gouvernement investit 15,1 millions de dollars sur trois ans dans le **Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI)**, qui permet de nommer les candidats à la résidence permanente qui possèdent des compétences et une expérience correspondant aux besoins du marché du travail ontarien.
- Pour mieux **soutenir les premiers intervenants de l'Ontario**, le gouvernement investit 56,8 millions de dollars en 2022-2023 pour accroître la capacité des services de santé d'urgence dans les collectivités ontariennes.

Priorité aux travailleurs

L'Ontario fait figure de proue en instaurant des changements inédits au Canada pour devenir le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille. Tous les Ontariens et Ontariennes, quel que soit leur profil, méritent une chance d'améliorer leur situation. Dans le plan du gouvernement, personne n'est laissé pour compte et la priorité est donnée aux travailleurs.

Inaugurer le programme Meilleurs emplois Ontario

De tout temps, le programme Deuxième carrière a aidé les travailleurs mis à pied et restés sans emploi à accéder à la formation nécessaire pour acquérir les compétences qu'exigent les emplois recherchés et rémunérateurs. Il a également aidé à mettre les employeurs locaux en relation avec les travailleurs hautement spécialisés dont ils ont besoin. Le gouvernement a modernisé le programme en améliorant l'expérience des clients, en appuyant la formation de courte durée, en augmentant le financement de mesures de soutien intégrées et en priorisant le soutien aux travailleurs mis à pied et sans emploi dans les secteurs les plus touchés par la COVID-19.

En 2021, le gouvernement a également annoncé qu'il offrirait l'accès à ce programme aux personnes possédant une expérience professionnelle limitée ou non traditionnelle, notamment aux travailleurs à la demande, aux nouveaux arrivants et aux travailleurs autonomes qui ont besoin d'une formation pour trouver un emploi.

Dans le prolongement de ces améliorations, le gouvernement relance le programme sous la bannière Meilleurs emplois Ontario pour appuyer un éventail plus vaste et plus diversifié de travailleurs ontariens. De plus, il prévoit un nouveau financement de 5 millions de dollars qui viendra s'ajouter, en 2022-2023, au montant de près de 200 millions de dollars investi au cours des trois dernières années. Ce financement supplémentaire servira à élargir le programme et à le rendre plus accessible à un plus grand nombre de travailleurs.

Alimenter le Fonds pour le développement des compétences

Le Fonds pour le développement des compétences, annoncé dans le budget de 2020, favorise l'élaboration de solutions novatrices axées sur le marché pour contrer les difficultés que la pandémie de COVID-19 a causées au chapitre de l'embauche, de la formation ou du recyclage des travailleurs, notamment chez les apprentis. L'Ontario met à profit le succès du programme et fournit 15,8 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 pour appuyer l'aménagement et l'agrandissement de centres de formation, qui pourraient comprendre des salles de formation syndicales, et ainsi aider davantage de travailleurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver de bons emplois bien rémunérés et veiller à ce que les employeurs puissent trouver les talents dont ils ont besoin pour bâtir et faire prospérer leurs entreprises.

Moderniser les métiers spécialisés et l'apprentissage

Les travailleurs des métiers spécialisés constituant un élément vital de la croissance et de la prospérité futures de l'Ontario, il nous importe plus que jamais de faire tomber les préjugés associés à ces métiers, de simplifier le système et d'encourager la participation des employeurs. Il importe également de cerner et d'éliminer les obstacles

auxquels font face les personnes qui n'envisagent pas souvent les métiers, par exemple les femmes et les peuples autochtones, pour favoriser leur participation aux programmes de formation en apprentissage. C'est ce qui conduit le gouvernement à investir 114,4 millions de dollars supplémentaires sur trois ans dans sa Stratégie relative aux métiers spécialisés.

Ces investissements comprennent :

- 73,8 millions de dollars sur trois ans destinés à la formation d'apprentis en classe pour répondre à une augmentation des inscriptions, aider les étudiantes et étudiants ayant des besoins en matière d'accessibilité et d'adaptations et accueillir un effectif étudiant plus important dans les cours à plus forte demande.
- 10 millions de dollars en 2022-2023 pour maintenir la subvention visant l'Initiative d'accélération pour les talents en infrastructure, qui aide les apprentis inscrits dans les métiers recherchés à suivre une formation pour aider à la construction de projets d'infrastructure sans précédent, comme le projet de métro de la Ligne Ontario et le prolongement du métro à Scarborough.
- 15 millions de dollars sur trois ans dans le cadre de la Subvention pour les outils, qui bonifie l'aide financière aux apprentis qui terminent leur programme d'apprentissage et obtiennent leur accréditation, en prenant partiellement en charge le coût de leurs outils et de leur matériel.
- 6,3 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du Programme d'incitatifs pour la réussite, qui encourage et soutient les employeurs des métiers spécialisés, y compris ceux visés par des ententes de parrainage collectif, lorsque les apprentis franchissent les grandes étapes de la formation et de l'accréditation.
- 6 millions de dollars sur trois ans dans le cadre de la Subvention de parrainage collectif, qui améliore la progression et le succès des apprentis en aidant les employeurs exploitant de petites ou moyennes entreprises d'unir leurs efforts pour former les apprentis à tous les aspects de leur métier.
- 3,3 millions de dollars sur trois ans dans le cadre de la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage, afin de permettre aux agences de formation de répondre à l'évolution des besoins du lieu de travail à l'aide de technologies novatrices.

L'an dernier, l'Ontario a adopté la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, en vertu de laquelle était créé Métiers spécialisés Ontario, un organisme de la Couronne ayant pour vocation d'améliorer la formation aux métiers et de simplifier les services.

« Nous applaudissons la réactivité du gouvernement face au besoin de trouver des façons novatrices d'accélérer l'accueil de travailleurs dans les métiers. »

Adam Auer
Président

Association Canadienne du Ciment

Moderniser le programme-cadre de sciences et technologie

Pour que les élèves aient les aptitudes à la vie quotidienne et les compétences professionnelles essentielles, le gouvernement de l'Ontario présente un nouveau programme-cadre de sciences et technologie et décroïssonne le cours de sciences de 9^e année pour l'année scolaire 2022-2023.

La dernière mise à jour du programme-cadre de sciences et technologie du palier élémentaire de l'Ontario remonte à 2007 et celle du cours de 9^e année concerné, à 2008. Depuis, d'importantes innovations scientifiques et technologiques ont vu le jour, par exemple les téléphones intelligents, l'usage quotidien de l'impression 3D et les vaccins génomiques, et, de plus, l'économie mondiale a évolué. Le programme-cadre mis à jour reflète ces changements dans le but de placer l'Ontario à l'avant-garde des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), l'aidant ainsi à préparer les élèves pour les emplois de l'avenir.

En outre, il s'inscrit dans le plan du gouvernement consistant à adapter les nouveautés du programme-cadre aux besoins de l'économie provinciale et à mettre l'accent sur les aptitudes à la vie quotidienne et les compétences professionnelles essentielles, y compris dans les métiers spécialisés à forte croissance.

Faire progresser le Plan ontarien pour les travailleurs

Le gouvernement de l'Ontario montre la voie en mettant en place un Plan ontarien pour les travailleurs, qui indique en détail comment il entend combler les pénuries de main-d'œuvre et former les travailleurs pour le long terme. Ce plan comprendra des initiatives déjà en cours, comme l'augmentation du Fonds pour le développement des compétences et le projet de transformation de l'emploi. Il prévoit également de nouvelles initiatives, comme les données en temps réel sur le marché du travail et les partenariats avec les organismes locaux, pour élaborer de meilleurs programmes qui relient les travailleurs aux emplois et vice-versa. Les consultations débuteront cet été pour que tous les secteurs de l'économie soient pris en compte dans le plan.

Élargir l'éventail de grades décernés par les collèges

Le gouvernement de l'Ontario fournit aux travailleurs toutes les occasions de développer les compétences dont ils ont besoin pour participer à l'avenir économique de la province dans des domaines comme la fabrication de batteries et la construction de véhicules électriques et pour contribuer à des projets d'infrastructure essentiels tels que la construction de routes, d'hôpitaux et de foyers de soins de longue durée. Pour cela, l'Ontario compte offrir plus de choix et réduire les obstacles à une éducation locale de qualité pour les étudiantes et étudiants, ceci en élargissant l'éventail de programmes d'études sanctionnées par un grade que les collèges publics de l'Ontario pourront proposer.

Les nouveaux programmes d'études appliquées de trois ans et d'autres programmes de quatre ans aideront à constituer une réserve de diplômés prêts pour l'emploi dans les domaines appliqués, amélioreront l'accès aux études menant à l'obtention d'un grade dans les petites collectivités et les régions rurales et permettront aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir une formation, de l'expérience et des compétences pour intégrer plus vite la population active.

Offrir plus de souplesse aux étudiantes et aux étudiants de niveau postsecondaire

Exemples de programmes d'études appliquées de trois ans menant à un grade qui sont envisagés ou en cours d'élaboration :

- baccalauréat en gestion d'entreprises de métiers spécialisés;
- baccalauréat en génie électrochimique;
- baccalauréat en techniques de soudage et métallurgie.

Réduire les frais de formation grâce au crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation

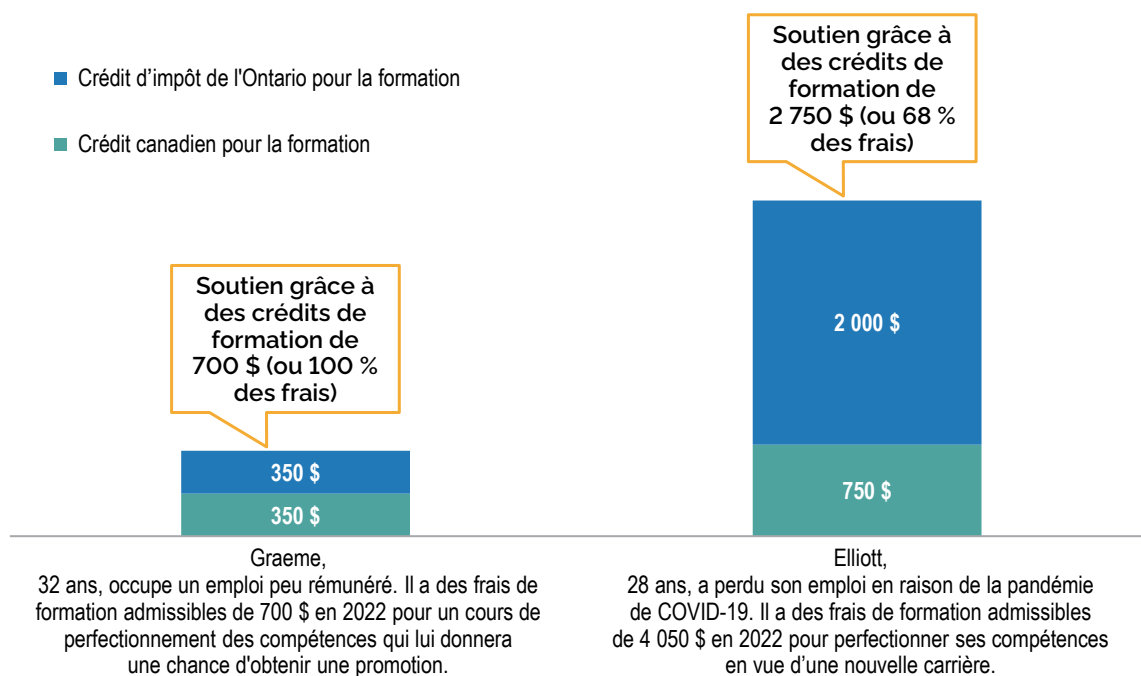
Pour compenser en partie les coûts de formation des travailleurs, le gouvernement a instauré temporairement un crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation, applicable en 2021 et en 2022.

Ce crédit d'impôt procure un allègement maximal de 2 000 \$ applicable à 50 % des coûts de formation admissibles d'un particulier pour l'année, comme les frais de scolarité dans un établissement canadien admissible et les frais payés à certains organismes pour des examens d'accréditation professionnelle.

En 2021 et en 2022, le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation fournira une aide estimée à 535 millions de dollars. Il devrait apporter un soutien à quelque 240 000 personnes en 2022.

Comme l'illustre le graphique 1.5, Elliott, qui a des frais admissibles de 4 050 \$ en 2022, aurait droit à un crédit maximal de 2 000 \$.

Graphique 1.5
Aider les travailleurs à réduire leurs frais de formation



Nota : Dans ces exemples, il est sous-entendu que, pour 2022, la limite dont Graeme dispose au titre du Crédit canadien pour la formation est d'au moins 350 \$ et que la limite dont Elliott dispose au titre du même crédit d'impôt est de 750 \$.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Augmenter le recyclage rapide pour favoriser la reprise économique

Tous les travailleurs de l'Ontario devraient avoir la possibilité de se recycler pour accéder à de meilleurs emplois. Aussi le gouvernement prévoit-il un financement supplémentaire de 268,5 millions de dollars sur trois ans par l'entremise d'Emploi Ontario pour renforcer les programmes de formation professionnelle et d'emploi de l'Ontario, notamment les initiatives pour la relance après la pandémie. Ce financement permettra de gérer la hausse de la demande en programmes chez les travailleurs et les employeurs et aidera davantage de chercheurs d'emploi à obtenir des services d'orientation, à se recycler rapidement et à recevoir d'autres formes d'aide pour perfectionner leurs compétences et trouver de bons emplois.

Constituer une main-d'œuvre hautement qualifiée

Il est crucial d'avoir des travailleurs compétents pour assurer la croissance économique, combler les pénuries de main-d'œuvre et garantir à l'Ontario un avenir prospère. C'est pourquoi le gouvernement investit 1 milliard de dollars annuellement dans les programmes d'emploi et de formation. Cet investissement aidera à fournir aux travailleurs la formation nécessaire pour poursuivre une carrière dans la construction de routes, de l'infrastructure de transport en commun et de la prochaine génération de véhicules hybrides et électriques.

Soutenir les travailleurs et l'avenir du travail

Chaque travailleur de l'Ontario doit pouvoir bénéficier de protections, de droits et de l'accès à des débouchés. L'automne dernier, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs*, une série de changements législatifs et réglementaires inédits au Canada qui ont été favorables à la main-d'œuvre et ont conduit à une économie plus robuste en appuyant, en protégeant et en attirant les travailleurs. Cette loi :

- exige que les employeurs comptant 25 employés ou plus rédigent une politique sur le droit des travailleurs de se déconnecter de leur travail à la fin de la journée;
- interdit les ententes de non-concurrence qui empêchent les travailleurs d'explorer d'autres possibilités d'activité professionnelle;
- exige que les recruteurs et les agences de placement temporaire demandent un permis d'exercer dans la province pour prévenir l'exploitation des employés vulnérables, notamment les travailleurs migrants temporaires;
- exige que les propriétaires d'entreprise permettent aux livreurs d'utiliser les toilettes de l'entreprise lorsqu'ils viennent livrer ou chercher de la marchandise.

Dans la foulée, le gouvernement a déposé la *Loi de 2022 visant à œuvrer pour les travailleurs*. Cette loi innovatrice confère des droits fondamentaux et des protections essentielles jamais vus au Canada aux travailleurs qui offrent des services de transport et de livraison par le biais d'une plateforme numérique, permet aux travailleurs de plateformes numériques de gagner au moins le salaire minimum général et de recevoir un préavis écrit s'ils sont retirés d'une plateforme et leur assure la transparence salariale, des périodes de paie régulières ainsi que l'accès à des renseignements importants sur la façon dont l'algorithme gère leur travail. Enfin, elle protège contre d'éventuelles représailles les travailleurs qui feraient valoir leurs droits.

Cette loi prévoit des modifications à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de façon à mettre en place des protections plus solides pour les travailleurs. Ces modifications ont notamment pour effet :

- d'augmenter le congé des réservistes militaires de façon à prendre en compte le temps consacré à la formation et à réduire de six mois à trois mois la période de service requise pour que leur emploi soit protégé;
- de clarifier le traitement de nombreux consultants du secteur des affaires et de la technologie de l'information en vertu de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* de façon à multiplier pour eux les possibilités de travail;
- d'obliger les employeurs qui emploient 25 personnes ou plus à rédiger une politique sur la surveillance électronique des employés, dans laquelle il serait précisé comment, quand et pourquoi la surveillance électronique est effectuée;
- de réduire le risque de décès attribuable à une surdose d'opioïdes en milieu de travail en obligeant les employeurs présentant un risque connu à fournir une trousse de naloxone et à offrir une formation dans les lieux de travail où les surdoses sont un danger potentiel;
- d'imposer les amendes les plus sévères au Canada aux entreprises dont la non-conformité aux lois sur la santé et la sécurité au travail cause aux travailleurs des blessures graves ou mortelles.

Ensemble, ces deux lois apporteront l'une des réformes les plus complètes de la protection des travailleurs dans l'histoire de l'Ontario.

Augmenter le salaire minimum

Conscient que souvent les salaires n'ont pas suivi le coût de la vie, le gouvernement de l'Ontario augmente le salaire minimum général à 15,50 \$ l'heure le 1^{er} octobre 2022.

Dans le cadre du plan visant à donner la priorité aux travailleurs, le gouvernement élimine le taux de salaire plus bas qui s'appliquait de manière distincte aux barmaids, aux barmans ainsi qu'aux serveurs de boissons alcooliques et garantit le salaire minimum général aux travailleurs des plateformes numériques, ce qu'aucune autre province canadienne n'a fait.



Mettre en œuvre un cadre de régimes de retraite à prestations cibles

Les régimes à prestations cibles, qui prévoient une source de revenu mensuel à la retraite, offrent un modèle d'un autre genre, réunissant les caractéristiques des modèles à prestations déterminées et à cotisations déterminées.

Les régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés, qui procurent ces types de prestations, ont été gérés en vertu de règlements temporaires qui deviendront caducs à partir de 2024 s'ils ne sont pas remplacés par un cadre permanent. Le gouvernement entend consulter les parties prenantes concernées au sujet des règlements avant de mettre en place un cadre de prestations cibles permanent en 2023.

L'instauration d'un cadre de prestations cibles permanent apporterait une certitude au secteur et ouvrirait la voie à une meilleure protection en matière de pensions, car il permettrait aux employeurs de l'Ontario d'offrir à leurs employés des rentes viagères à un coût plus prévisible.

Améliorer l'éducation et la formation postsecondaires pour les apprenantes et apprenants autochtones

L'Ontario entend aider les travailleurs autochtones à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver de bons emplois bien rémunérés. À cette fin, l'Ontario investit 9 millions de dollars sur trois ans et appuie ainsi les neuf établissements autochtones régis et exploités par des Autochtones. Cette mesure comprend un financement pour :

- La subvention d'exploitation des établissements autochtones pour élargir le choix de programmes d'études postsecondaires et offrir, entre autres, de nouveaux programmes indépendants pour former davantage d'apprenantes et apprenants autochtones. Ceci permettra de promouvoir une plus grande diversité de programmes répondant aux besoins des collectivités autochtones sur le plan économique et en matière de services sociaux et de santé.
- La subvention d'immobilisations des établissements autochtones, afin de permettre un accès équitable au financement du renouvellement des installations. Cet investissement favoriserait la réfection et la rénovation des immobilisations pour l'enseignement d'un plus vaste éventail de programmes et l'accueil d'un effectif étudiant plus nombreux.

Créer des débouchés économiques pour les femmes

S'appuyant sur les travaux du Groupe de travail de l'Ontario sur les femmes et l'économie, le gouvernement prend des mesures pour pallier les difficultés auxquelles se heurtent les femmes dans le monde du travail. Pour faire suite à l'engagement pris dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 6,9 millions de dollars sur trois ans pour améliorer le programme Investir dans l'avenir des femmes. Ce financement permettra au programme de continuer à offrir des possibilités de formation et des mesures de soutien complètes aux femmes faisant face à des difficultés, notamment à celles victimes de mauvais traitements et souffrant d'isolement ou de problèmes de santé mentale, afin qu'elles puissent acquérir les compétences recherchées dont elles ont besoin pour intégrer avec succès la population active.

Améliorer le Programme ontarien des candidats à l'immigration

Le gouvernement attire des travailleurs hautement spécialisés pour combler les pénuries de main-d'œuvre actuelles afin de renforcer l'économie et de faire prospérer les collectivités en injectant 15,1 millions de dollars sur trois ans dans le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI), en vertu duquel sont nommés les candidats à la résidence permanente qui possèdent des compétences et une expérience correspondant aux besoins du marché du travail provincial. Ce financement supplémentaire rehaussera les capacités du système de technologie de l'information du POCI, permettra d'absorber l'augmentation prévue du nombre de candidatures et assurera la pérennité du programme.

Appeler le gouvernement fédéral à en faire davantage pour accueillir des travailleurs et soutenir le marché du travail

En Ontario, un grand nombre de secteurs et d'entreprises ont signalé des pénuries de main-d'œuvre et la pandémie a causé d'importantes interruptions de travail qui nécessitent des solutions collectives.

L'Ontario continue de réclamer l'augmentation du quota du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) en doublant le quota actuel pour le faire passer approximativement de 9 000 à 18 000 afin de combler un besoin de main-d'œuvre urgent et de favoriser la relance économique.

Les ententes Canada-Ontario de transfert sur le marché du travail sont indispensables à la reprise économique rapide de la province, et il faut davantage de souplesse pour combler les actuelles pénuries de main-d'œuvre et résister aux chocs économiques futurs. Le gouvernement de l'Ontario demande le renouvellement et la bonification de ces ententes pour garantir un financement à la hauteur des besoins de l'Ontario et de ses priorités sur le plan économique.

Les compétences des immigrants sont cruciales pour la relance de l'économie et le gouvernement de l'Ontario a intérêt à ce que tous les immigrants, y compris les étudiantes et aux étudiants internationaux, aient les possibilités et le soutien nécessaires pour mettre leurs compétences en application sur le marché du travail ontarien. En éliminant les obstacles à la reconnaissance des titres de compétence qui empêchent les immigrants d'obtenir un emploi dans la profession à laquelle ils ont été formés, en permettant aux étudiantes et étudiants internationaux d'accéder à ses programmes d'établissement et en restaurant le financement des programmes de formation relais de l'Ontario, le gouvernement fédéral peut aider l'Ontario à optimiser la contribution des immigrants et les résultats pour le marché du travail.

Éliminer les obstacles qui gênent les travailleurs formés à l'étranger

Les immigrants et les nouveaux arrivants en Ontario devraient avoir la possibilité d'utiliser leurs compétences pour se bâtir une vie meilleure et contribuer à l'économie de la province. Dans le cadre de la *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs*, le gouvernement de l'Ontario est le premier au Canada à éliminer de nombreux obstacles de taille pour les immigrants formés à l'étranger qui tentent d'obtenir un permis d'exercer certains métiers ou professions réglementés, comme le droit, la comptabilité, l'architecture et la plomberie. Il a notamment éliminé :

- l'obligation de posséder une expérience professionnelle canadienne pour obtenir l'inscription auprès d'un ordre professionnel et le permis d'exercer;
- les examens redondants et coûteux visant à évaluer la maîtrise des langues officielles;
- les temps de traitement excessifs qui empêchaient la délivrance de permis dans des délais raisonnables.

Ces changements aideront à combler les pénuries de main-d'œuvre et faciliteront les démarches pour les immigrants formés à l'étranger qui veulent exercer leur profession ou leur métier. Le gouvernement investit également 67 millions de dollars sur trois ans, dans le cadre du Programme de formation relais de l'Ontario, pour relier les immigrants formés à l'étranger aux emplois à forte demande dans leurs collectivités.

Pour qu'il soit plus facile de venir travailler en Ontario

Pour atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans plus de 30 professions à forte demande, le gouvernement facilite les choses pour inciter les travailleurs d'autres provinces à venir s'installer en Ontario avec leurs familles. Les professionnels et les gens de métier réglementés tels qu'ingénieurs, mécaniciens automobiles et plombiers peuvent faire reconnaître leurs titres de compétence dans un délai standard de 30 jours ouvrables. Ceci rehausse l'avantage concurrentiel de l'Ontario et stimule la croissance économique en comblant les emplois vacants où la demande est forte.

De plus, le gouvernement reconnaît trois professions liées aux carburants en vertu de la législation provinciale sur les métiers spécialisés, ce qui signifie que l'Ontario s'apprête à reconnaître les 55 métiers désignés Sceau rouge. Pour permettre plus facilement à des apprentis d'autres provinces de continuer leur formation en Ontario, le gouvernement a demandé à Métiers spécialisés Ontario d'harmoniser les normes de formation dans une douzaine de métiers.

Soutenir les travailleurs de première ligne

Les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux méritent respect et gratitude pour leur courage. Il en va de même, en fait, pour toutes les personnes qui travaillent en première ligne à protéger la population. Ces travailleurs ont toujours soutenu la population de l'Ontario, et ils peuvent avoir l'assurance que le gouvernement les soutient.

Comblen les besoins du personnel de sécurité publique en matière de santé mentale

Les travailleurs de première ligne du système de justice de l'Ontario sont fréquemment exposés à des traumatismes liés au travail qui peuvent avoir des effets dévastateurs à long terme. Le personnel de sécurité publique tel que les policiers, les coroners, les employés de services correctionnels, les enquêteurs d'incendie et les travailleurs des services de santé d'urgence est soumis à des facteurs de stress professionnel uniques et à des taux élevés de problèmes psychologiques.

En réponse à cela, l'Ontario investit 45,2 millions de dollars sur trois ans dans des programmes axés sur l'intervention rapide et ouvrant l'accès à des services spécialisés de santé mentale offerts par des cliniciens experts en traumatologie. Cet investissement servira également à créer un répertoire provincial en ligne de programmes régionaux de santé mentale pour aider le personnel de sécurité publique à obtenir les services et le soutien dont il a besoin, au moment et à l'endroit voulus.

De plus, le gouvernement injecte 3,2 millions de dollars sur trois ans pour créer une unité de soutien à la santé mentale et ainsi offrir des services de counseling confidentiels, des outils pour la santé mentale et des programmes de formation pour le personnel de première ligne des tribunaux.

Ces mesures font partie des efforts du gouvernement pour appuyer les travailleurs de première ligne ainsi que le personnel de sécurité publique dans l'exercice de leurs fonctions, cruciales pour la population de l'Ontario.

Soutenir les premiers intervenants de l'Ontario

Les premiers intervenants des services de santé d'urgence ont fourni des services essentiels durant la pandémie de COVID-19. En plus de prendre les appels reçus au 911, les ambulanciers paramédicaux ont soutenu les efforts de santé publique en distribuant et en administrant des vaccins aux populations vulnérables. Pour soutenir davantage les premiers intervenants, le gouvernement investit 56,8 millions de dollars en 2022-2023 pour accroître la capacité des services de santé d'urgence dans les collectivités de l'Ontario.

Améliorer les services de santé d'urgence dans la collectivité

Pour améliorer les services de santé d'urgence, l'Ontario investit 7 millions de dollars en 2022-2023 pour appuyer le programme des infirmières de déchargement. Cet investissement financera l'affectation d'un effectif supplémentaire de fournisseurs de soins de santé au déchargement des patients transportés par ambulance et à leur acheminement au service des urgences, ce qui permettra aux ambulanciers paramédicaux de répondre à d'autres appels d'urgence.

Ce nouveau financement favorisera le recrutement d'une soixantaine de fournisseurs de soins de santé de première ligne pour faciliter le déchargement des patients qui arrivent par ambulance au service des urgences. En 2021, ce programme spécial a augmenté la disponibilité des ambulances d'environ 500 000 heures. Cet investissement appuiera également l'élargissement du programme vers d'autres villes et leur région, notamment Guelph, Sault Ste. Marie et Muskoka.

L'esprit d'entraide de l'Ontario : promouvoir le bénévolat

Tout au long de la pandémie de COVID-19, les Ontariennes et les Ontariens ont affiché leur moral et leur résilience en se surpassant pour appuyer leurs collectivités et s'entraider. C'est ce qui motive le gouvernement à investir 2 millions de dollars supplémentaires sur deux ans pour appuyer le programme de bénévolat d'urgence de la province. Ce programme mise sur l'esprit d'entraide de l'Ontario pour promouvoir le bénévolat et renforcer la capacité des collectivités à intervenir en situation d'urgence.

Le succès de la Brigade des bénévoles de l'Ontario.

Des investissements précédents de l'ordre de 1,6 million de dollars ont permis de mobiliser la bonne volonté et la fierté citoyenne de la population de l'Ontario et d'inscrire plus de 4 400 bénévoles pour aider les collectivités.

Section C : Construire des routes et des infrastructures essentielles

Introduction

Les Ontariennes et les Ontariens sont coincés depuis trop longtemps dans un réseau routier engorgé; ils gaspillent des milliers d'heures dans des trains bondés ou au volant de leur véhicule, pris dans des embouteillages, ce qui coûte des milliards de dollars à l'économie de la province. Un changement s'impose. C'est pourquoi le gouvernement construit plus de routes, de ponts, de réseaux de transport en commun, dont l'autoroute 413 et le contournement de Bradford.

L'Ontario construit est une page Web interactive du gouvernement, que l'on peut consulter à ontario.ca/fr/page/ontario-construit, et qui comprend une carte géographique et de l'information sur l'état d'avancement de milliers de projets d'infrastructure et d'investissements dans des infrastructures partout dans la province. Elle sert de guichet unique pour suivre l'évolution de l'un des plus ambitieux plans d'immobilisations pour l'Ontario.

Points saillants

- Pour relier les collectivités, désengorger les routes et assurer la circulation fluide des personnes et des marchandises, le gouvernement injecte 25,1 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années afin de soutenir la planification ou la mise en oeuvre de **projets d'expansion et de réfection routières partout dans la province**, dont la construction de l'autoroute 413 et du contournement de Bradford ainsi que l'expansion de l'autoroute 401.
- L'Ontario investit 61,6 milliards de dollars sur 10 ans dans les transports en commun, ce qui comprend le nouveau plan de l'Ontario pour le réseau de métro de la région du grand Toronto (RGT) et la transformation du réseau ferroviaire GO en un **système de transport en commun rapide, moderne, fiable et complètement intégré**.
- L'Ontario finance les réseaux de transport en commun et les refuges municipaux en versant notamment un montant égal à celui promis par le gouvernement fédéral, soit 316,2 millions de dollars, ce qui porte le financement provincial et fédéral total à 632 millions de dollars. Ces fonds viennent s'ajouter aux investissements que la province a effectués pour **soutenir les services publics essentiels offerts par les municipalités**, et ce, bien avant ce financement récemment promis par le gouvernement fédéral.
- Le gouvernement de l'Ontario octroie 1,4 milliard de dollars à la **rénovation et à l'entretien des écoles** pour l'année scolaire 2022-2023.

Désengorger le réseau routier

Beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens comptent sur les routes et les autoroutes pour aller travailler, rentrer chez eux à la fin de la journée et assurer la circulation des marchandises dans la province. La demande en transport sur le réseau routier provincial dans la région élargie du Golden Horseshoe (REGH) a progressé trois fois plus rapidement que le rythme de construction de nouvelles routes. La congestion sur les autoroutes et les routes coûte à l'économie plus de 11 milliards de dollars par année en productivité perdue. L'Ontario construit des autoroutes, des routes, des ponts et des infrastructures de transport en commun pour réduire la congestion routière pour les conducteurs, renforcer la chaîne d'approvisionnement et permettre à la province de continuer d'aller de l'avant.

Bâtir pour améliorer le transport dans la région élargie du Golden Horseshoe

La vision audacieuse pour la région élargie du Golden Horseshoe que propose l'Ontario créera des emplois, stimulera la compétitivité de la province et répondra aux exigences de la population et des entreprises dans cette région en croissance rapide. En mars 2022, l'Ontario a rendu public le document *Relier la REGH : Un plan de transport pour la région élargie du Golden Horseshoe*.

Le plan soutiendra la croissance de la population, qui devrait atteindre presque 15 millions de personnes au cours des 30 prochaines années, et permettra d'alléger la congestion routière, de relier les collectivités et d'améliorer l'accès aux emplois, au logement, aux soins de santé et à l'éducation.

« Je salue la province pour son plan Relier la REGH, un engagement visant à créer un système de transport qui vient soutenir la population et les entreprises dans la région élargie du Golden Horseshoe. »

Virginia Hackson, mairesse de la ville d'East Gwillimbury

Le plan comprend plus de 100 mesures, dont la construction de l'autoroute 413 et du contournement de Bradford. L'Ontario se lance en outre dans le plus important projet de construction de lignes de métro de toute l'histoire canadienne, ainsi que dans l'expansion des services régionaux de transport ferroviaire de passagers.

Construire l'autoroute 413

L'Ontario va de l'avant avec la construction de l'autoroute 413, un nouveau corridor routier et de transport en commun de la série 400 qui traversera les régions de Halton, de Peel et de York. Les conducteurs qui empruntent l'autoroute d'un bout à l'autre gagneront jusqu'à 30 minutes par déplacement; ils pourront ainsi consacrer jusqu'à cinq heures de plus par semaine aux amis et à la famille.

L'itinéraire privilégié s'étendrait de l'autoroute 400, entre King Road et Kirby Road, jusqu'à l'échangeur des autoroutes 401 et 407 près de Mississauga, Milton et Halton Hills.

L'autoroute de la série 400, qui comptera de quatre à six voies et s'étendra sur 59 km, permettra de rejoindre les autoroutes 400, 427, 410,

401 et 407. Le couloir routier comprendra une infrastructure distincte pour les transports en commun et les stations de passagers, des aires de stationnement pour les camions et des systèmes de transport intelligent, qui permettront, par exemple, de communiquer des messages de sécurité aux véhicules connectés. Durant la phase de construction, l'autoroute 413 devrait soutenir jusqu'à 3 500 emplois chaque année tandis que le produit intérieur brut (PIB) réel annuel généré pourrait atteindre 350 millions de dollars.

L'autoroute 413 désaturera le couloir routier le plus congestionné en Amérique du Nord et jouera un rôle essentiel dans le plan du gouvernement axé sur la création d'emplois et la croissance économique. En plus de diminuer le temps que les conducteurs passent sur la route, comme ceux qui transportent des produits vers les marchés, l'autoroute reliera les régions en pleine expansion, offrira un meilleur accès au logement et aux emplois, et attirera plus d'investissements dans le secteur automobile et d'autres industries.

« L'autoroute 413, en plus d'être une infrastructure essentielle, jouera un rôle central pour assurer la réussite de l'Ontario. »

Stephen Laskowski,
président, Ontario Trucking Association

Construire le contournement de Bradford

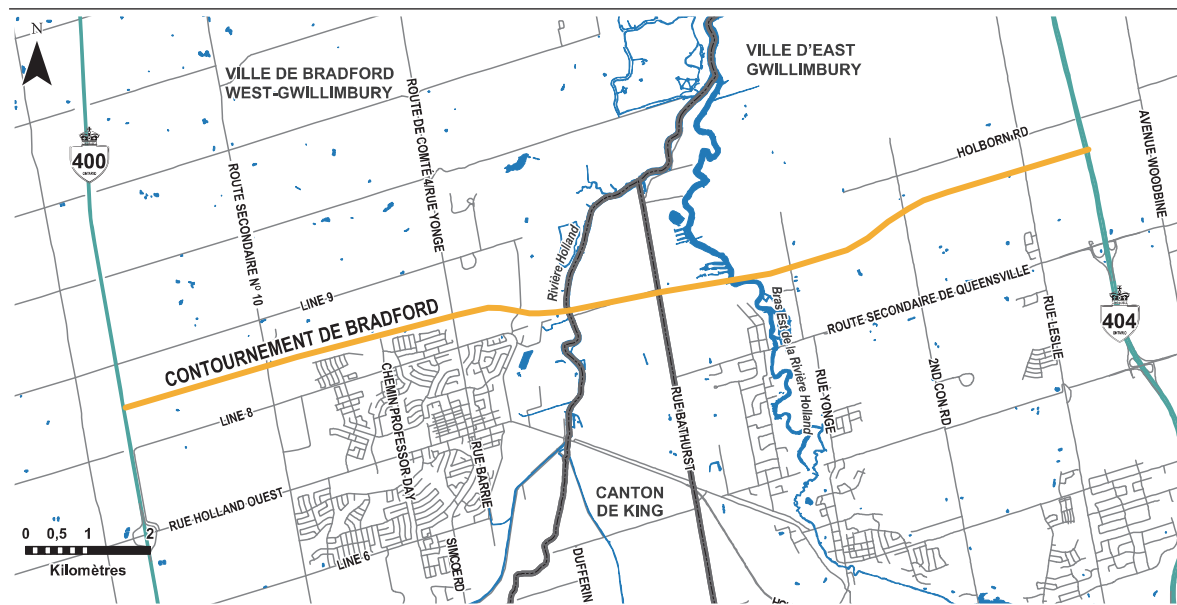
Le comté de Simcoe et la région de York devraient connaître une croissance démographique rapide au cours des 20 prochaines années; il faut donc des infrastructures pour soutenir une telle explosion démographique. C'est pourquoi le gouvernement a franchi un pas de plus vers la mise en chantier du contournement de Bradford en lançant, en novembre 2021, le processus d'approvisionnement pour la conception et la construction d'un pont.

« Le contournement de Bradford est essentiel à la vitalité économique du comté de Simcoe et de la région de York. La conception détaillée de l'autoroute et l'éventail d'études importantes qui ont été réalisées sur l'impact environnemental constituent de grands pas en avant. Merci au gouvernement de l'Ontario de son engagement soutenu envers ce projet. »

Rob Keffer, maire de la ville de Bradford
West Gwillimbury

Le contournement de Bradford est une nouvelle autoroute à quatre voies qui reliera l'autoroute 400 dans le comté de Simcoe à l'autoroute 404 dans la région de York. Ces infrastructures routières essentielles réduiront l'engorgement dans la région élargie du Golden Horseshoe en décongestionnant l'autoroute 400, de plus en plus encombrée, et les routes locales dans l'axe est-ouest. On prévoit que les navetteurs qui utilisent le contournement de Bradford plutôt que les routes locales actuelles gagneront jusqu'à 35 minutes par déplacement, ce qui équivaut à une diminution du temps de déplacement de 60 %. L'expérience des navetteurs qui empruntent l'autoroute 400 devrait être plus agréable après la construction de ce lien. On estime que ce projet devrait soutenir, en moyenne, 2 640 emplois par année durant sa construction et générer environ 274 millions de dollars en PIB annuel.

Graphique 1.6
Contournement de Bradford



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Élargir l'autoroute 401

Le couloir de l'autoroute 401 constitue un lien économique important avec l'est de l'Ontario, l'est du Canada ainsi qu'avec le plus grand partenaire commercial canadien de la province : le Québec. Il est emprunté quotidiennement par 17 000 camions, en moyenne, transportant des marchandises évaluées à 615 millions de dollars. Environ 75 millions de dollars de marchandises transitent par ce couloir dans le cadre des échanges commerciaux avec les États-Unis. C'est ce qui incite le gouvernement à se lancer dans la phase préparatoire de travaux et l'acquisition de bien-fonds le long de l'autoroute 401, ce qui comprend des remplacements de ponts à Oshawa et Port Hope. Ces travaux permettront l'élargissement futur de l'autoroute 401 dans le but d'alléger la congestion de Brock Road à Pickering jusque dans l'est de l'Ontario. L'élargissement de l'autoroute 401 contribuerait à désaturer le réseau routier et faciliterait les déplacements de la population dans ce couloir. Les travaux visant l'élargissement de l'autoroute 401 comprennent notamment :

- Le remplacement d'un pont à Oshawa pour permettre l'élargissement futur, de Brock Road à Pickering jusqu'à l'autoroute 35/115.
- Le remplacement d'un pont à Port Hope pour permettre l'élargissement futur de l'autoroute 35/115 jusqu'à Belleville.
- L'acquisition de terrains pour permettre l'élargissement futur de l'autoroute 401 entre Belleville et Brockville.

Construire des routes, des autoroutes et des ponts d'un bout à l'autre de l'Ontario

L'Ontario investira 25,1 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour construire des routes, des ponts et des autoroutes, ce qui créera des emplois et permettra d'améliorer la productivité et de désengorger le réseau routier. Voici quelques exemples :

- **Projet de réfection du pont Garden City Skyway** comprenant un nouveau pont jumelé sur l'autoroute QEW qui enjambe le canal Welland pour relier les villes de St. Catharines et Niagara-on-the-Lake. Une fois achevé, le nouveau pont sera ouvert à la circulation en direction de Toronto. L'actuel pont Garden City Skyway, quant à lui, subira des travaux de réfection et sera modifié de sorte que seuls les véhicules en direction de Niagara y circuleront. Ce tronçon de l'autoroute est un couloir commercial et économique stratégique qui relie les postes frontaliers internationaux de Niagara Falls et Fort Erie à la région élargie du Golden Horseshoe; il renforce la chaîne d'approvisionnement de la province tout en permettant à l'économie de poursuivre sa reconstruction.
- Prochaine phase de construction de la nouvelle **route 7 entre Kitchener et Guelph**. La nouvelle route réduira la congestion sur l'autoroute 401 et reliera les centres urbains de Kitchener, Waterloo et Guelph qui connaissent une croissance rapide.



- **Élargissement de la route 6 à Hamilton**, qui passera de deux à quatre voies, sur un tronçon de neuf kilomètres entre l'autoroute 403 et la rue Upper James. Le gouvernement entreprend la mise à jour de l'étude sur la conception préliminaire et l'évaluation environnementale de portée générale, laquelle comprendra une prise de contact avec les communautés autochtones, les municipalités et les intervenants, y compris les représentants de l'aéroport et les propriétaires d'entreprises.
- Achèvement de **l'élargissement de la route 17 entre Arnprior et Renfrew, qui passe de deux à quatre voies**, pour en augmenter la capacité. La sécurité routière des voyageurs sera aussi accrue, car l'élargissement séparera la circulation en sens opposé et offrira plus de possibilités de dépassement.
- **Élargissement de l'autoroute 3, qui passera de deux à quatre voies sur un tronçon de 15,6 km, entre les villes d'Essex et de Leamington**. Jusqu'à 17 300 véhicules circulent entre Essex et Leamington chaque jour, faisant de l'autoroute 3 un lien important dans le Sud-Ouest de l'Ontario qui permet d'assurer une liaison régionale et internationale. Le gouvernement de l'Ontario a lancé une demande de propositions (DDP) visant à concevoir, à construire et à financer la prochaine étape du projet d'expansion de l'autoroute 3. Le soumissionnaire retenu devrait être annoncé à l'automne 2022.

Projets d'expansion et de réfection routières

Le Programme des routes de l'Ontario comprend aussi de l'information sur plus de 580 projets d'expansion et de réfection qui sont soit en cours, soit à l'étape de la planification.

Tableau 1.1
Exemples de projets d'expansion et de réfection routières

Nord	Est
<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de la route 69 de deux à quatre voies, de la jonction nord de la route 529, vers le nord, sur 20,4 km, à Britt. • Construction d'un nouveau pont et d'un nouveau ponceau, et élargissement de la route 69 de deux à quatre voies, de la jonction sud de la route 529 vers le nord, sur 15 km, à Pointe au Baril. • Prolongement de la route 652 (contournement de Cochrane) de Genier Rd à la route 11, sur 4,5 km, à Cochrane. • Élargissement de la route 11/17 de deux à quatre voies, sur 14 km, de la route 587 vers l'est jusqu'à Pearl Lake, y compris construction de nouveaux ponts sur la rivière Pearl, à Shuniah. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection de cinq ponts sur l'autoroute 417, de la route régionale 174 au chemin Walkley, à Ottawa. • Améliorations sur l'autoroute 401, de l'aire de service ONroute Odessa à John F. Scott Rd, sur 20 km, et aux quais de l'île Wolfe, à Kingston. • Réfection de la route 33 sur 2 km, de Bath jusqu'à County Road 4 à Millhaven, dans le comté de Lennox and Addington. • Réfection et remplacement de ponceaux sur l'autoroute 115, de Boundary County Rd qui sépare la région de Durham du comté de Peterborough, jusqu'à la route 7A, sur 19 km, à Peterborough. • Remplacements du pont à l'intersection de Choate Road et de celui enjambant la rivière Ganaraska sur l'autoroute 401, à Port Hope.
Sud-Ouest	Centre
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'un pont sur l'autoroute 40 au croisement de la voie ferrée du CN, à Sarnia. • Réfection de l'autoroute 401 de la rue Dundas à Drumbo Rd, sur 12,2 km, dans le comté d'Oxford. • Réfection de l'autoroute 21, sur 22 km, de la rue McLaren à Tiverton jusqu'à Port Elgin. • Améliorations à l'échangeur de l'autoroute 403 à la hauteur de Wayne Gretzky Parkway, à Brantford. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un nouvel échangeur, remplacement et réfection de ponts et de ponceaux sur les autoroutes 427 et QEW, de Cawthra Rd à Dixie Rd, à Mississauga. • Réfection et remplacement de ponts et réfection sur les routes collectrices de l'autoroute 401 en direction est, sur 10,5 km, d'Avenue Rd à l'av. Warden, à Toronto. • Remplacement d'un pont sur la route 11 à l'intersection de la rue West, à Orillia. • Remplacement du pont et améliorations à l'échangeur au viaduc d'Essa Road sur l'autoroute 400, à Barrie. • Remplacement de ponts sur l'autoroute 401 aux intersections de Wilson Rd, de la rue Albert et de la rue Simcoe, à Oshawa.

Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Nouveaux traversiers pour les îles Simcoe, Wolfe et Amherst

L'Ontario inaugure trois nouveaux traversiers pour les îles Simcoe, Wolfe et Amherst qui viendront stimuler la croissance économique et l'emploi local. En septembre 2021, le *Wolfe Islander IV* et le *Amherst Islander II* sont arrivés au Canada. Ces nouveaux traversiers électriques devraient être mis en service à la fin juin 2022.

Le nouveau traversier destiné à la collectivité de l'île Simcoe permettra aux résidents de se rendre à l'île plus facilement et le service sera accru; il transportera trois fois plus de véhicules que le traversier actuel et pourra accueillir les gros véhicules de services, comme les camions de pompier et ceux servant à l'entretien des routes et des infrastructures. Le traversier sera construit par Heddle Shipyards, à Hamilton, ce qui soutiendra l'industrie locale de la construction navale et des emplois locaux bien rémunérés pendant cette période.

Investir dans les routes du Nord

L'Ontario s'est doté d'un plan pour améliorer la sécurité routière, créer des emplois et faciliter la vie pour la population dans le Nord de la province. En 2022-2023, le gouvernement prévoit dépenser 492,7 millions de dollars pour mettre en chantier des projets d'infrastructure essentiels.

Voici quelques exemples tirés du plan du gouvernement pour bâtir le Nord de l'Ontario :

- **Ajout de deux voies à la route 17 entre la frontière du Manitoba et Kenora.** Au mois de novembre 2021, le gouvernement a signé deux contrats avec des partenaires autochtones dans le cadre de la phase préparatoire qui vise à produire les matières premières nécessaires à la construction de l'assise de la route et aux travaux de défrichage du premier tronçon du projet d'ajout de deux voies à la route 17. Les travaux de construction devraient être amorcés en mai 2022 et prendre fin à l'été 2024. Le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) continue de collaborer avec les propriétaires fonciers, les municipalités et les communautés métisses et des Premières Nations.
- **Ouverture d'un tronçon nouvellement élargi de 14 kilomètres sur la route 69 dans le secteur de la rivière des Français.** Les nouvelles voies de la route 69 vont du nord de la route 522 au nord de la route 607. Ce tronçon s'inscrit dans le projet d'élargissement de la route 69, de Parry Sound à Sudbury.
- **Élargissement de la route 11/17 de deux à quatre voies entre Thunder Bay et Nipigon,** ce qui comprend la construction de deux nouveaux ponts sur la rivière Pearl.
- **Amélioration de la sécurité routière et de la circulation en ciblant d'éventuels emplacements pour la mise en œuvre d'un projet pilote de route à 2+1 voies sur la route 11 au nord de North Bay** — une première en Amérique du Nord. Une route à 2+1 voies compte trois voies et comprend une voie de dépassement centrale, séparée par une barrière, qui change de direction tous les deux à cinq kilomètres.

Planifier les transports dans le Nord

Riche de possibilités, le Nord de l'Ontario présente des besoins uniques en matière de transport. Pour exploiter son potentiel et permettre aux collectivités du Nord de prospérer, il faut des investissements continus dans les infrastructures routières.

En janvier 2022, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail local dans le Nord de l'Ontario qui se penchera sur les besoins et les possibilités en matière de transport dans la région. Constitué de dirigeants communautaires, le Groupe de travail pour le Nord étudiera les moyens de faciliter les déplacements de la population et la circulation des marchandises tout en stimulant la croissance économique dans la région. Le groupe de travail comprend des maires, des dirigeants autochtones et des spécialistes dans le Nord qui cherchent à améliorer les infrastructures et les services de transport dans le Nord de l'Ontario. En mettant en place ce groupe, on veille à ce que la stratégie en matière de planification des transports dans le Nord de l'Ontario tienne compte des opinions diverses au sein des collectivités et à ce que le gouvernement soit au courant des besoins prioritaires à l'échelle locale.

En plus de planifier les transports dans le Nord, le gouvernement est déterminé à réaliser des investissements importants dans le Cercle de feu. Pour des renseignements supplémentaires sur les investissements de l'Ontario dans le Cercle de feu, voir *Bâtir les voies vers la prospérité : le Cercle de feu* dans le chapitre 1, section A, *Reconstruire l'économie de l'Ontario*.

Améliorer la route 101 à Timmins

Le gouvernement finance la reconstruction de la route 101 qui traverse Timmins, une infrastructure essentielle pour les navetteurs et les industries minière et forestière locales. Ce tronçon d'environ 21,4 km de la route 101 est emprunté chaque jour par 25 000 véhicules. Ces types d'investissements amélioreront le réseau routier pour permettre aux gens de se déplacer, donc d'avoir accès aux emplois, et favoriseront la croissance économique dans les collectivités locales.

L'Ontario est sur la bonne voie

Le gouvernement de l'Ontario accélère la construction d'infrastructures de transport en commun afin de soutenir des milliers d'emplois, de stimuler la croissance économique et de faciliter les déplacements des gens.

Expansion des services ferroviaires du Réseau GO

L'Ontario transforme le réseau ferroviaire GO en un système de transport en commun rapide moderne, fiable et complètement intégré qui réduira le temps de navettage et améliorera l'accès et l'efficacité dans la région élargie du Golden Horseshoe et vers le sud-ouest de la province en augmentant progressivement le service grâce à des trains plus rapides, à l'ajout de gares et à des correspondances fluides. Quelques points saillants :

Expansion des services de train GO jusqu'à Bowmanville : L'Ontario poursuit les travaux en vue d'étendre les services de train du Réseau GO d'Oshawa à Bowmanville. Ce prolongement sur le couloir ferroviaire Lakeshore Est contribuera à réduire les embouteillages et à mieux desservir la région de Durham en étendant le service au-delà de la gare GO d'Oshawa, le terminus actuel.

Expansion des services de train GO jusqu'à London : En octobre 2021, Metrolinx a lancé un projet pilote afin d'offrir des liaisons ferroviaires GO en semaine entre London et la gare Union à Toronto. Le nouveau service s'étend au-delà de la ligne du Réseau GO de Kitchener et comprend des arrêts à St. Marys et à Stratford. L'Ontario procède à des travaux de planification et à des investissements afin d'améliorer les voies ferrées pour permettre d'augmenter la rapidité et la fréquence du service entre London et la gare Union à Toronto.

Expansion des services de train GO jusqu'à Niagara : Le gouvernement continue de collaborer avec des partenaires ferroviaires à la recherche d'une solution pour assurer de meilleures liaisons entre la gare Union et la région de Niagara, et ce, plus rapidement et à un coût moindre pour les contribuables.

Construire des stations et lignes de métro

Dans le budget de 2019, le gouvernement exposait sa nouvelle vision exceptionnelle : bâtir l'Ontario en réalisant le plus important projet d'expansion de métro de toute l'histoire canadienne. L'audacieux plan de l'Ontario comprend la toute nouvelle Ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough, le prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge et le prolongement vers l'ouest de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown.

Lancement des travaux de construction de la Ligne Ontario

En mars 2022, le gouvernement a officiellement entamé les travaux de construction de la Ligne Ontario qui offrira un système de transport en commun rapide entre Exhibition/Place de l'Ontario et le Centre des sciences de l'Ontario. La nouvelle ligne de métro reliera plus de 40 autres circuits de transport en commun, dont des lignes de train GO, des lignes actuelles de métro et de tramway de la Commission de transport de Toronto et la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown. La construction d'infrastructures essentielles de transport en commun et de routes demeure au cœur du plan du gouvernement pour bâtir l'Ontario et créer un avenir meilleur, plus prospère.

Le nouveau plan de l'Ontario pour le réseau de métro de la RGT assurera annuellement plus de 16 000 emplois durant la phase de construction qui s'échelonne sur les 10 prochaines années. D'ici 2041, les projets de métro devraient permettre à environ 620 000 usagers d'emprunter le métro quotidiennement et étendre le réseau actuel de 50 %. Des projets sont maintenant en chantier dans la région. Voici quelques récents jalons qui témoignent de l'avancement du projet d'expansion du réseau de métro :

- En décembre 2021, trois tunneliers – Remy et Renny pour le prolongement vers l'ouest de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown et Diggy Scardust pour le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough – sont arrivés à Toronto en provenance d'Allemagne.
- En décembre 2021, l'Ontario a lancé une demande de qualification (DQ) dans le cadre du prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown afin d'entreprendre le processus d'approvisionnement pour le deuxième contrat d'aménagement du tunnel portant sur une partie des travaux effectués sous terre, de la rue Jane à la future station Mount Dennis. Le gouvernement a également lancé un processus de présélection pour le tronçon du projet consistant en des voies surélevées entre Scarlett Road et la rue Jane.



- En février 2022, l'Ontario a invité des soumissionnaires qualifiés à répondre à une demande de propositions (DP) pour la conception et la construction de l'offre groupée Stations, Rails et Réseaux relative au projet de prolongement de la ligne de métro vers Scarborough. L'offre englobe trois nouvelles stations de métro, les installations pour les services d'autobus connexes et la mise en place de tous les systèmes, ce qui comprend la voie, les signaux et les communications.
- En février 2022, l'Ontario a rendu public l'addenda provisoire du rapport environnemental sur le projet de prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge. Le rapport fait fond sur les évaluations environnementales précédentes et présente, en outre, de nouveaux détails sur les empreintes des quatre stations confirmées – Steeles, Clark, Bridge et High Tech – et de deux autres stations, Cummer et Royal Orchard, qui pourraient s'ajouter au projet.

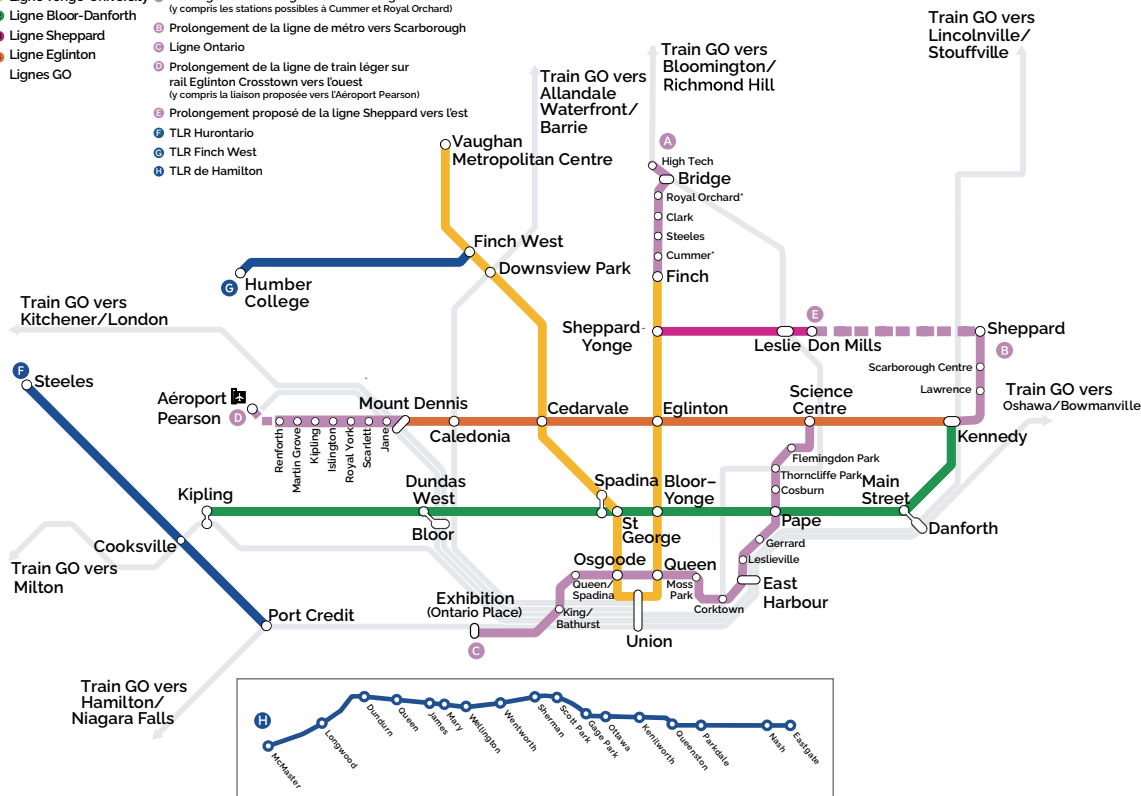
Prolongement de la ligne de métro Sheppard

L'Ontario poursuit les travaux de planification du prolongement de la ligne de métro Sheppard qui relierait le terminus actuel situé à la station Don Mills (ligne 4 de la Commission de transport de Toronto) au futur prolongement de la ligne de métro vers Scarborough. En reliant les lignes actuelles et futures, le prolongement de la ligne de métro Sheppard améliorerait les services de transport en commun, qui gagneraient en efficacité et en rapidité.

Graphique 1.7 Développer les transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe

Légende

- Ligne Yonge-University
- Ligne Bloor-Danforth
- Ligne Sheppard
- Ligne Eglinton
- Lignes GO
- Prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord (y compris les stations possibles à Cummer et Royal Orchard)
- Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough
- Ligne Ontario
- Prolongement de la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown vers l'ouest (y compris la liaison proposée vers l'Aéroport Pearson)
- Prolongement proposé de la ligne Sheppard vers l'est
- TLR Hurontario
- TLR Finch West
- TLR de Hamilton



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Relier le réseau de transport en commun à l'aéroport

L'Ontario entreprend également des travaux de planification et de conception en vue de prolonger la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown vers l'ouest, jusqu'à l'Aéroport international Pearson de Toronto. Ce prolongement permettrait d'accroître davantage le service de transport en commun rapide à Mississauga et d'établir une liaison supplémentaire avec l'une des plus importantes plaques tournantes de l'économie et de l'emploi de la province.

Développer le parc de véhicules de transport en commun de l'Ontario

L'Ontario appuie l'expansion continue du service dans l'ensemble du réseau ferroviaire GO et stimule, de pair, la croissance économique dans le Nord-Ouest de la province en versant 109 millions de dollars pour remettre à neuf 56 voitures à deux étages du Réseau GO à l'usine Ontario Northland Remanufacturing and Repair Centre, située à North Bay. Cet investissement s'ajoute aux 171 millions de dollars octroyés pour la remise à neuf de 94 voitures à deux étages, ce qui soutiendra 200 emplois manufacturiers à l'usine Alstom de Thunder Bay. Les voitures de train remises à neuf doteront Metrolinx du parc ferroviaire nécessaire pour permettre l'expansion du Réseau GO.

Par ailleurs, le gouvernement avait déjà annoncé qu'il accordait 180 millions de dollars pour l'achat de 60 nouveaux tramways destinés à la Commission de transport de Toronto (CTT), lesquels seront aussi construits à Thunder Bay et garantiront que la CTT peut répondre aux besoins immédiats et futurs du parc de tramways.

Ramener le service ferroviaire de passagers dans le Nord

Ramener le service ferroviaire de passagers est au cœur du plan du gouvernement qui vise à assurer la santé et la prospérité futures dans le Nord de l'Ontario. En novembre 2021, l'Ontario a désigné Timmins — une des plus importantes municipalités du Nord de la province et un grand pôle d'emplois — comme terminus du service ferroviaire de passagers dans le Nord-Est. Le gouvernement a aussi établi un itinéraire privilégié qui comprend une liaison ferroviaire avec Cochrane.

Afin de soutenir le rétablissement du service, le gouvernement investit 75 millions de dollars dans les immobilisations, ce qui est nécessaire pour financer la mise à niveau des couloirs, du parc de véhicules et des gares. En rendant publique l'analyse de rentabilité initiale mise à jour, l'Ontario a franchi un pas de plus vers l'aménagement d'un réseau de transport mieux connecté qui créerait des débouchés économiques, soutiendrait l'industrie du tourisme et améliorerait l'accès aux soins de santé, à l'éducation ainsi qu'à d'autres services essentiels.

Bâtir des collectivités axées sur les transports en commun

Le gouvernement prend en main le programme d'aménagement axé sur les transports en commun (ATC) dans la région élargie du Golden Horseshoe afin d'établir des collectivités dynamiques et fonctionnelles à distance de marche du Réseau GO, du service de train léger sur rail (TLR) et des lignes de transport en commun prioritaires. Cette stratégie fera croître le nombre de logements, d'emplois, de locaux commerciaux, de commerces de détail, d'installations communautaires et de parcs autour des principaux carrefours de transport en commun.

Grâce aux aménagements axés sur les transports en commun, le gouvernement peut tirer profit d'investissements de tierces parties pour examiner de nouveaux moyens de financement et de nouvelles possibilités qui lui permettront d'offrir des services de transport en commun à un coût moindre pour les contribuables. Les ATC contribueraient également à accroître le nombre d'utilisateurs des transports en commun, à désengorger le réseau routier et à augmenter l'offre de logements, et ce, tout en créant des emplois et en stimulant la croissance économique.

Le gouvernement de l'Ontario a signé une entente avec un partenaire privé afin de créer un ATC à la future plaque tournante multimodale East Harbour. Le site de 38 acres permettrait la création d'un grand centre où seraient concentrés jusqu'à 50 000 nouveaux emplois ainsi que des milliers de nouvelles unités d'habitation.

Dans la région de York, l'Ontario va de l'avant avec la construction d'un ATC autour des futures stations Bridge et High Tech, ce qui créera des dizaines de milliers d'emplois, permettra de bâtir environ 40 000 logements et de rapprocher des installations communautaires des transports en commun.

Des aménagements axés sur les transports en commun verront bientôt le jour aux futures stations de métro Corktown, Queen-Spadina, King-Bathurst et Exhibition sur la Ligne Ontario; le gouvernement s'apprête à choisir des partenaires pour la construction de chacun.

Soutenir les municipalités tout au long de la pandémie

En 2020, l'Ontario a collaboré avec le gouvernement fédéral, par le biais de l'Accord sur la relance sécuritaire, pour accorder un soutien financier de 4 milliards de dollars aux municipalités, dont 2 milliards de dollars ont été affectés aux transports en commun.

Montrant l'exemple, l'Ontario a continué à prendre des mesures pour aider les municipalités à relever les défis de taille auxquels elles faisaient face. En 2021, la province est intervenue et a versé une aide financière de plus de 1,3 milliard de dollars qui est venue s'ajouter aux investissements réalisés par le biais de l'Accord sur la relance sécuritaire. Cela comprenait 120,4 millions de dollars dans le cadre du Programme ontarien de financement par la taxe sur l'essence annoncé dans le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario en réponse à la diminution de la vente d'essence découlant de la pandémie. Ce financement a contribué à stabiliser les revenus des systèmes de transport en commun municipaux et permis à la population d'avoir accès à un transport sécuritaire et fiable lorsqu'elle en avait besoin. L'Ontario a aussi soutenu financièrement les services de transport en commun régionaux, dont Metrolinx et la Commission de transport Ontario Northland, pour veiller à ce que ces services publics essentiels puissent poursuivre leurs activités.

Une aide frôlant les 1,2 milliard de dollars est également fournie par le biais du Fonds de secours pour les services sociaux, l'un des plus importants investissements de l'histoire de l'Ontario en matière de logement avec services de soutien et d'aide aux sans-abris. Les logements avec services de soutien demeurent une priorité commune pour la province et pour les municipalités, dont la ville de Toronto, ce qui nécessite une collaboration continue.

Bien que l'Ontario soit sur la voie de la reprise, les municipalités sont toujours soumises à des contraintes urgentes liées à la pandémie. Ainsi, l'Ontario a maintes fois demandé au gouvernement fédéral de s'associer au gouvernement provincial pour protéger les services publics municipaux, qui sont essentiels. En réponse aux efforts déployés par l'Ontario et au soutien fourni par les partenaires municipaux, le gouvernement fédéral a consenti à verser 750 millions de dollars à l'échelle nationale pour financer les services municipaux essentiels comme le transport en commun et les refuges. La part de l'Ontario s'élève à 316 millions de dollars, et le gouvernement provincial fournit des fonds de contrepartie qui viennent se greffer à ses investissements antérieurs. Ce nouvel investissement conjoint fédéral-provincial de 632 millions de dollars permettra à la population d'avoir accès à un transport sécuritaire et fiable lorsqu'elle en a besoin et fournira un soutien en matière de logement et d'itinérance pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables dans les collectivités de l'Ontario.

Toutefois, le montant du financement que le gouvernement fédéral accorde à l'Ontario, même s'il s'agit d'une contribution équivalente, ne suffit peut-être pas à alléger les pressions exercées sur les systèmes de transport municipaux. C'est pourquoi l'Ontario continue de demander au gouvernement fédéral de revenir à la table des négociations et de fournir un soutien supplémentaire équivalent aux investissements totaux réalisés par la province à ce jour. Sans un engagement clair du gouvernement fédéral, les municipalités pourraient se voir forcées de couper dans les services et les projets d'infrastructure, ce qui aurait des répercussions sur des milliers d'emplois et de familles.

L'Ontario s'est engagé à être là pour les municipalités dès le tout début. Cet engagement tient toujours, mais la province exige que le gouvernement fédéral soit un partenaire à part entière.

Construire des infrastructures communautaires

Construire et réparer des infrastructures communautaires est essentiel pour fournir des services fiables et durables à la population ontarienne.

Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire

Par le biais du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC), le gouvernement a doublé son investissement annuel pour le porter à près de 2 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, dans le but d'aider 424 petites collectivités et des collectivités rurales et du Nord à construire et à réparer des routes, des ponts et des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Le FOIC fournit des investissements dans l'infrastructure locale et la planification de la gestion des biens afin de répondre à des besoins prioritaires, comme la sécurité publique et les incidences du changement climatique. Ce financement comprend des projets essentiels qui soutiendront directement la création d'emplois et stimuleront la croissance économique. En voici quelques exemples :

- élargissement du boulevard Bell à Belleville, qui passera de deux à quatre voies;
- approvisionnement en eau potable fiable et sûr dans le canton d'Assiginack grâce à la rénovation des usines de traitement des eaux Manitowaning et Sunsite Estates pour les doter d'un système d'ultrafiltration moderne;
- remplacement du pont Altona enjambant le ruisseau Duffins sur Uxbridge-Pickering Townline Road;
- amélioration de l'infrastructure de la conduite d'eau principale, rue Beach, dans la ville de Saugeen Shores.

Outre les investissements de la province dans le FOIC, l'Ontario continuera de mettre à contribution le gouvernement fédéral pour veiller à ce que du financement soit disponible pour répondre aux besoins cruciaux en matière d'infrastructure communautaire, notamment en ce qui concerne les infrastructures nécessaires au traitement de l'eau, des eaux usées et des eaux de ruissellement.

Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) représente jusqu'à 30 milliards de dollars sur 10 ans, un financement versé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, et d'autres partenaires. Depuis juin 2018, l'Ontario s'est engagé à investir un total de 10,2 milliards de dollars, répartis dans cinq sous-volets du PIIC : Infrastructures de transport en commun; Infrastructures vertes; Infrastructures rurales et nordiques; Résilience à la COVID-19; Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives. Quatre des volets du PIIC étaient ouverts aux projets des communautés autochtones et des Premières Nations et comprenaient des initiatives menées dans ces communautés ou qui en étaient issues.

L'Ontario continue, de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, à demander au gouvernement fédéral d'octroyer un nouveau financement de 10 milliards de dollars par année pendant 10 ans pour aider les collectivités à répondre à la demande en matière de réfection des infrastructures, à faire face au changement climatique et à assurer la croissance économique.

Tableau 1.2

Exemples de projets approuvés récemment dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

Nord

- Ajout d'un toit à une patinoire extérieure dans le **canton de James** pour réduire les interruptions de service liées aux intempéries et offrir plus d'activités tout au long de l'année.
- Rénovation d'une ancienne école pour permettre au YMCA de Timmins de répondre aux besoins de la collectivité dans la **ville de Timmins** et améliorer l'accès, l'inclusion et la participation.
- Améliorations à l'usine de traitement des eaux Osnaburgh dans la **Première Nation Mishkeegogamang** pour un approvisionnement fiable en eau potable et un meilleur accès à des services d'aqueduc et à un système de protection contre les incendies.

Sud-Ouest

- Mise à niveau du stade Labatt Memorial Park à **London** pour en améliorer l'accessibilité, la sécurité des partisans et les installations sportives, ce dont profitera la population locale.
- Réfection du pont couvert de West Montrose dans la **région de Waterloo**, pont patrimonial désigné d'importance nationale et locale, pour améliorer l'accès des piétons, cyclistes, chevaux et calèches, et petits véhicules.
- Création d'un nouveau centre des arts médiatiques dans la **ville de Windsor** en rénovant une église patrimoniale au centre-ville pour faire place à plus de programmes accessibles, communautaires et complets axés sur les arts médiatiques, lesquels sont destinés aux résidents de tous âges à Windsor-Essex, Chatham-Kent et Sarnia-Lambton.

Est

- Réfection de l'aréna communautaire de Frontenac dans le **canton de South Frontenac** pour diminuer les interruptions de service et permettre à la collectivité de mieux en profiter.
- Réhabilitation et mise à niveau des systèmes d'eau potable collectifs dans la **Première Nation Hiawatha** pour améliorer l'approvisionnement en eau potable.
- Construction d'un complexe récréatif multifonctionnel à **Prescott** où des résidents de tous âges pourront se côtoyer et prendre part à un large éventail d'activités sociales et récréatives.

Centre

- Protection de la santé des résidents de la **région de Durham** grâce à la rénovation d'établissements de santé et à l'achat de deux ambulances hybrides.
- Mises à niveau sur le plan de l'accès et de l'efficacité du centre des arts de la scène The Rose à **Brampton**, afin d'améliorer l'accès pour tous ainsi que le fonctionnement des installations.
- Rénovation et optimisation du complexe récréatif municipal de Whitby dans la **ville de Whitby** pour améliorer la qualité et l'accessibilité des programmes aquatiques, en particulier pour les familles avec jeunes enfants, les aînés et les personnes handicapées.

Source : ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Protéger l'eau de l'Ontario

La protection des lacs de l'Ontario est un engagement clé dans le plan du gouvernement qui entend garantir un environnement sûr, sain et propre aujourd'hui, et pour les générations futures. Le gouvernement investit 24 millions de dollars dans la planification et la construction de l'installation de recyclage du phosphore du marais Holland, dans la région de York. Le système permettra de traiter le ruissellement de phosphore dans une aire de 7 000 acres afin de réduire jusqu'à 40 % les niveaux de phosphore du marais qui se déverse dans le lac Simcoe. Les eaux usées et les eaux de ruissellement provenant des régions urbaines peuvent ajouter des polluants, comme le phosphore se déversant dans les lacs et les rivières, ce qui a des effets négatifs sur la qualité de l'eau et entraîne la prolifération d'algues nuisibles. Cet investissement fait fond sur la plus importante initiative en matière d'eau douce et de collecte des plastiques de toute l'histoire de l'Ontario. Le gouvernement envisage de bâtir l'Ontario en investissant de façon stratégique dans la gestion des eaux de ruissellement et des eaux usées, tout en mettant à profit la technologie et l'innovation numériques afin de favoriser une croissance durable pour les générations à venir.

Construire des écoles modernes

Construire, agrandir et rénover des écoles en Ontario peut aider les futures générations à apprendre et à s'épanouir. C'est ce qui motive le gouvernement à investir environ 14 milliards de dollars en subventions d'immobilisations sur 10 ans pour financer les infrastructures scolaires. Cet investissement comprend 1,4 milliard de dollars destinés à la rénovation et à l'entretien des écoles pour l'année scolaire 2022-2023. Le gouvernement lance également un programme pilote pour collaborer avec des conseils scolaires dans le but d'accélérer la construction d'écoles en utilisant des méthodes de construction modulaire rapides qui permettraient aux élèves de profiter plus vite de nouvelles écoles et d'établissements rénovés. Ces investissements dans les écoles laisseront un héritage durable dont les familles pourront bénéficier pendant des années.

Revitaliser la Place de l'Ontario

En juillet 2021, le gouvernement a présenté les détails de son plan pour revitaliser la Place de l'Ontario et en faire une destination de classe mondiale. Les plans de réaménagement comprennent, entre autres projets, les suivants :

- Moderniser les espaces publics dans l'ensemble du site et ajouter de nouveaux parcs, des promenades, des sentiers, ainsi que des plages.
- Conserver et intégrer les principales caractéristiques patrimoniales et récréatives de la Place de l'Ontario, dont la Cinésphère, le complexe de pavillons, la marina, le parc Trillium et le sentier William G. Davis.
- Travailler en collaboration avec le Centre des sciences de l'Ontario pour examiner les possibilités d'offrir des programmes d'éducation et de tourisme axés sur les sciences à la Cinésphère et au complexe de pavillons.
- Travailler avec les trois soumissionnaires retenus, Therme Group, Live Nation et Écorécréo Group, pour construire des attractions de calibre mondial.

Le réaménagement de la Place de l'Ontario devrait créer plus de 5 000 emplois dans la construction et autres postes lorsque les attractions seront ouvertes au public. On s'attend à ce que le site accueille environ cinq millions de visiteurs par année.

Le gouvernement de l'Ontario a aussi travaillé en collaboration avec la ville de Toronto pour parvenir à un consensus sur le processus de réaménagement de la Place de l'Ontario. Une entente entre la ville de Toronto et la province de l'Ontario a été entérinée par le conseil municipal de Toronto en février 2022; elle orientera la relation entre la ville et la province, en plus de veiller à ce que les deux parties, ainsi que les partenaires du secteur privé, obtiennent les résultats souhaités lorsque commenceront les travaux pour revitaliser le site.

Le public a été largement consulté sur le projet de réaménagement de la Place de l'Ontario; il y a eu notamment un sondage en ligne et trois séances d'information virtuelles au cours de l'automne 2021. On sollicitera à nouveau la participation du public qui est invité, en outre, à consulter le site [Web EngageOntarioPlace.ca/fr/home-français/](http://Web.EngageOntarioPlace.ca/fr/home-français/) pour obtenir plus de détails.

Créer un nouveau parc provincial

La population de l'Ontario entretient depuis longtemps un lien privilégié avec les parcs et les réserves de conservation de la province. Le gouvernement de l'Ontario prévoit aménager un nouveau parc provincial ouvert aux visiteurs, le premier en 40 ans, qui comprendra des installations quatre saisons modernes. Voilà un autre moyen que prend le gouvernement pour créer des collectivités en meilleure santé et plus fortes; il offre davantage d'activités récréatives qui feront le bonheur des familles ontariennes.

Section D : Garder les coûts bas

Introduction

Logement. Transports. Épicerie. Garde d'enfants. Électricité. Tous englobent une part importante du budget des ménages. Quand les coûts augmentent, ce sont les familles, les personnes âgées, les travailleurs et l'économie qui en font directement les frais. Une province où la vie est plus chère est une province moins compétitive car, en effet, si le coût de la vie en Ontario est trop élevé, les travailleurs choisiront d'emporter leurs compétences ailleurs.

C'est pourquoi le gouvernement a dressé un plan qui aidera à maintenir les coûts à la baisse en augmentant l'offre de logements, en réduisant les coûts pour les conducteurs et les usagers des transports en commun, et en proposant une aide allant des frais de garde d'enfants aux taxes et aux impôts.

Les plus importantes décisions financières ne se prennent pas à une table de conférence, elles se prennent à la table de la cuisine. Les économies faites à la pompe ou à l'épicerie sont de l'argent que les Ontariennes et les Ontariens peuvent réinvestir dans leurs projets et dans l'économie.

Points saillants

- Le gouvernement a présenté un projet de loi dont l'adoption **favoriserait la création de logements de tous types** en accélérant les approbations pour permettre des mises en chantier plus nombreuses et plus rapides. Le gouvernement se fait un point d'honneur de proposer des logements abordables afin de poser des assises solides et durables pour les familles et les travailleurs de l'Ontario.
- L'Ontario investira 19,2 millions de dollars sur trois ans pour **augmenter la capacité du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire et de la Commission de la location immobilière** afin de leur permettre de régler les cas plus rapidement, de rattraper l'important retard accumulé, de favoriser un règlement plus efficace des litiges et d'accroître l'offre et les possibilités de logements.
- Face à la hausse des coûts pour les familles et les entreprises ontariennes, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2022 sur l'allègement de la taxe à la pompe*, qui permettra de **réduire la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et la taxe sur les carburants de 5,3 cents le litre**, ceci pendant six mois à compter du 1^{er} juillet 2022.
- Le gouvernement de l'Ontario maintient les coûts à la baisse en **éliminant et en remboursant les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation** et en supprimant l'obligation de munir d'une vignette les véhicules de tourisme, les camions légers, les motocyclettes et les cyclomoteurs.
- Le gouvernement de l'Ontario fait économiser au navetteur moyen 7,50 \$ par trajet sur l'autoroute 418 et 3,74 \$ par trajet sur l'autoroute 412 en **supprimant les péages**.

Points saillants (suite)

- Le gouvernement propose une **amélioration du crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR)**. L'amélioration proposée procurerait un allègement fiscal supplémentaire estimé à 320 millions de dollars par année à environ 1,1 million de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu des particuliers.
- Le 28 mars 2022, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont annoncé une **entente concernant un nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**. C'est un grand pas vers l'établissement de frais quotidiens moyens de 10 \$ pour les services de garde d'enfants d'ici septembre 2025.
- Le gouvernement investit 5,5 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 dans le **Programme ontarien de soutien communautaire**, qui assure la livraison de repas, de médicaments et d'autres produits de première nécessité aux personnes âgées à faible revenu et aux personnes handicapées.

Plus de logements pour tous

Tout le monde en Ontario doit pouvoir trouver un logement qui lui convient. Le gouvernement prend des mesures pour augmenter l'offre de logements et faire en sorte que tous les Ontariens puissent trouver un logement qui correspond à leurs besoins et à leur budget.

La province aide à créer les conditions favorables à la construction plus rapide d'un plus grand nombre de logements, l'année 2021 ayant été marquée par le plus grand nombre de mises en chantier depuis plus de 30 ans. Pourtant, trop de gens en Ontario ont encore du mal à trouver un logement.

En mars 2022, le gouvernement a présenté *Plus de logements pour tous*, prochaine étape de son plan à long terme pour pallier la crise du logement et donner suite aux recommandations du Groupe d'étude sur le logement abordable, en partenariat avec les municipalités. Le plan du gouvernement visant la construction plus rapide d'un plus grand nombre de logements permettrait :

- de réduire les formalités administratives;
- de faciliter la construction de logements communautaires;
- et de protéger les acheteurs, les propriétaires et les locataires.

Pour aider à trouver des solutions à long terme à la crise du logement, le gouvernement présentera annuellement, pendant les quatre prochaines années, un plan d'action pour l'offre de logements ainsi que des politiques et des outils favorisant l'aménagement de logements multigénérationnels et permettant de combler la pénurie de logements dans la tranche intermédiaire.

Faciliter l'accès au logement

En mars 2022, le gouvernement a reçu le rapport du Groupe d'étude sur le logement abordable. Ce rapport propose une cible de 1,5 million de nouveaux logements à atteindre au cours des 10 prochaines années. Le gouvernement met en œuvre un plan à long terme pour résorber la crise du logement, à la lumière des recommandations de ce groupe d'étude.

Alléger les formalités administratives pour bâtir plus de logements

Accélérer les projets d'infrastructure communautaire et de logement

Le gouvernement entend présenter un nouvel outil pour aider les municipalités à accélérer les processus de planification. L'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement simplifierait les approbations qui réglementent l'aménagement du territoire ainsi que l'emplacement, l'utilisation, la hauteur, la taille et l'espacement des bâtiments et des structures pour l'autorisation de certains types d'aménagement. Cet outil aiderait les municipalités à accélérer les approbations pour le logement et l'infrastructure communautaire, par exemple les hôpitaux et les centres communautaires, tout en rehaussant la transparence et la responsabilisation. L'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement ne serait pas utilisé dans la ceinture de verdure, dans le respect du ferme engagement du gouvernement à protéger le précieux patrimoine de cette région.

Simplifier l'approbation des projets d'aménagement

Le gouvernement collabore avec les municipalités pour veiller à ce qu'elles soient dotées des moyens dont elles ont besoin pour débloquer l'offre de logements. Pour atteindre cet objectif, il investit plus de 45 millions de dollars dans un nouveau Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement afin d'aider les 39 plus grandes municipalités de l'Ontario à moderniser, à simplifier et à accélérer les processus de gestion et d'approbation des demandes concernant des projets de logement.

Accélérer les approbations pour la création de logements neufs

L'Ontario doit construire plus de logements, plus rapidement. Pour ce faire, il est essentiel d'éliminer les formalités administratives et les redondances afin d'accroître l'offre de logements dans la province. C'est pourquoi l'Ontario entend collaborer avec le secteur municipal pour définir des normes de données en matière de planification et de demandes d'aménagement qui contribueront à raccourcir les délais d'approbation.

L'établissement de normes provinciales pour l'approbation des demandes d'aménagement et la collecte de données est crucial pour la numérisation des processus d'approbation des demandes, l'objectif étant d'abrèger les délais et de permettre une collecte de données constante dans la durée. Un tel système accélérerait le processus d'approbation des projets d'aménagement et en diminuerait le coût pour le gouvernement.

Moderniser les services municipaux

Les partenaires municipaux fournissent d'importants services publics et le gouvernement s'engage à les aider à améliorer ces services afin que les contribuables en aient pour leur argent. Le gouvernement a investi plus de 23 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour la vérification et la responsabilisation dans le but d'aider les grandes municipalités à trouver des méthodes de fonctionnement plus efficaces et d'appuyer les initiatives qui favorisent les services numériques, la modernisation des opérations, et l'intégration et la rationalisation des services.

Fournir des ressources supplémentaires pour rattraper les retards du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

Le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire (TOAT) joue un rôle capital dans le secteur ontarien du logement, dans la mesure où, en sa qualité d'arbitre impartial, il intervient pour résoudre les différends liés aux projets d'aménagement et rompre le cycle des procédures d'appel et des retards qui s'ensuivent.

C'est pourquoi l'Ontario investit 19,2 millions de dollars sur trois ans pour aider à rattraper les retards accumulés par le TOAT et la Commission de la location immobilière. Ce financement permettra d'augmenter le nombre d'arbitres à temps plein, de renforcer les ressources pour la médiation et de résoudre plus rapidement les différends relatifs à l'aménagement du territoire et ceux qui opposent locataires et propriétaires. Il permettra également au TOAT d'élargir son offre de services numériques afin d'améliorer l'efficacité et de fournir davantage de services en ligne.

Bâtir des collectivités rurales vigoureuses

Le gouvernement s'engage à bâtir des collectivités rurales vigoureuses grâce à des investissements qui favoriseront la création de logements et d'une infrastructure publique moderne et efficace et qui stimuleront le développement économique. Depuis 2020, le gouvernement a injecté plus de 68 millions de dollars dans le Programme pour la modernisation au niveau municipal, afin d'aider les municipalités rurales et de petite taille à trouver des moyens plus efficaces d'offrir des services locaux aux résidents et aux entreprises. Ce financement a aidé les municipalités à réaliser des économies de plus de 100 millions de dollars, à faire passer la création de logements à la vitesse supérieure grâce à l'approbation simplifiée des demandes d'aménagement, et à élaborer un service de délivrance de permis à guichet unique pour accélérer les approbations.

Investir dans le logement communautaire et le soutenir

Le gouvernement travaille avec les gestionnaires de services locaux et les administrateurs de programmes autochtones pour l'entretien, la réparation et le développement du système de logement communautaire. C'est pourquoi il réalise d'importants investissements dans les programmes de logement communautaire et de lutte contre l'itinérance. Dans le cadre de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire et de l'intervention du gouvernement face à la COVID-19, la province a investi plus de trois milliards de dollars, entre 2020 et 2022, pour appuyer le logement communautaire et aider à prévenir l'itinérance. Ce financement comprend près de 1,2 milliard de dollars versés aux partenaires municipaux et autochtones par l'intermédiaire du Fonds de secours pour les services sociaux.

Le gouvernement a également mis en place un nouveau cadre de réglementation en vertu de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire, afin d'accroître la viabilité du système à longue échéance, d'améliorer l'accès en fonction des personnes qui en ont le plus besoin et de donner plus de marge de manœuvre aux gestionnaires de services pour combler les besoins locaux.

Obtenir une aide fédérale adéquate et durable en vertu de la Stratégie nationale sur le logement

L'accroissement de l'offre de logements est une stratégie à long terme qui requiert un engagement et une coordination à long terme de la part de tous les ordres de gouvernement. L'Ontario se félicite que le gouvernement fédéral lui emboîte le pas et améliore l'offre de logements grâce aux initiatives du budget fédéral de 2022. L'Ontario continuera à collaborer avec tous les ordres de gouvernement pour faciliter et accélérer la construction de nouveaux logements.

Pour appuyer ces actions, l'Ontario continue de réclamer au gouvernement fédéral une aide adéquate et durable pour le logement et la lutte contre l'itinérance. Une telle aide est vitale pour fournir les logements nécessaires dans la province et favoriser une forte reprise économique dans toutes les collectivités de l'Ontario. Le financement en vertu de la Stratégie nationale sur le logement cause à l'Ontario un manque à gagner d'environ 490 millions de dollars pour le logement et la lutte contre l'itinérance durant la période visée par cette stratégie compte tenu de ses besoins impérieux, les plus criants au pays, en matière de logement. L'Ontario continue d'enjoindre au gouvernement fédéral de lui verser sa juste part de financement.

Protéger les acheteurs, les propriétaires et les locataires

Donner la priorité aux acheteurs ontariens

La priorité dans le secteur ontarien du logement devrait être donnée aux acheteurs et aux familles de l'Ontario, pas aux spéculateurs étrangers. C'est pourquoi le gouvernement a hissé l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents à 20 %, étendu cet impôt au-delà de la région élargie du Golden Horseshoe pour l'appliquer à l'ensemble de la province et éliminé les échappatoires qui favorisent l'évitement fiscal, autant de mesures entrées en vigueur le 30 mars 2022. Cet impôt s'applique aux habitations achetées n'importe où en Ontario par des étrangers, des sociétés étrangères ou des fiduciaires imposables. Voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour de plus amples renseignements sur les modifications visant l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents.

Soutenir le recours à une taxe municipale sur les logements vacants

Afin d'accroître l'offre de logements en Ontario, les municipalités étudient la possibilité d'appliquer une taxe sur les logements vacants, que la province est prête à mettre en œuvre.

L'Ontario collaborera avec ses partenaires municipaux au cours de l'été pour mettre sur pied un groupe de travail qui facilitera la communication de l'information et des pratiques exemplaires, et qui étudiera les possibilités d'améliorer le cadre législatif actuel. En fonction des commentaires de ce groupe de travail, le gouvernement pourrait également envisager d'améliorer les dispositions de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

Cette collaboration entre la province et les municipalités permettra de maximiser les effets que la taxe sur les logements vacants produira sur l'offre de logements et de faire en sorte que les Ontariennes et les Ontariens bénéficient d'une approche coordonnée et uniforme pour la mise en œuvre de cette taxe municipale.

Le gouvernement travaillera également avec les municipalités pour trouver des mesures qui pourraient décourager la spéculation foncière concernant des projets qui ont été approuvés par la municipalité, mais que le promoteur n'a pas construits.

Sévir contre les promoteurs immobiliers qui bafouent l'éthique

Le plan du gouvernement protégera mieux les consommateurs qui achètent une habitation neuve et tiendra les constructeurs et les vendeurs d'habitations neuves à des normes professionnelles, en imposant des amendes plus lourdes pour les actions contraires à l'éthique et en permettant à Tarion d'étendre les garanties sur les éléments non finis d'une habitation neuve.

Les modifications législatives proposées hausseraient les amendes imposées par le comité de discipline, durciraient les peines administratives, permettraient la prise en compte de l'avantage financier dans la détermination d'une amende ou d'une peine et donneraient à l'Office de réglementation de la construction de logements, qui réglemente l'industrie de la construction d'habitations neuves, un pouvoir d'intervention mieux défini en cas de conduite contraire à l'éthique de la part des promoteurs et des vendeurs.

De plus, le gouvernement tient actuellement des consultations sur des propositions de règlement visant à mieux informer et protéger les acquéreurs de nouveaux condominiums :

- en rendant obligatoire la communication de renseignements clés aux acquéreurs de condominiums en préconstruction par adjonction, à la convention d'achat, d'une fiche de renseignements sur les condominiums;
- en augmentant le montant de l'intérêt payable sur les dépôts versés pour l'achat d'un condominium neuf ou en préconstruction auprès d'un promoteur dans certaines circonstances, par exemple en cas d'annulation d'un projet;
- en communiquant des renseignements supplémentaires sur les projets de condominiums et les annulations à l'Office de réglementation de la construction de logements pour leur publication dans le répertoire des constructeurs de l'Ontario.

Ces protections favoriseront l'imposition de pénalités proportionnelles aux conséquences que subirait l'acquéreur en cas d'annulation de projet ou de modification des modalités.

Garder les coûts bas dans les transports

Pour l'économie de la province et pour une bonne qualité de vie, il est primordial de rendre nos déplacements et le transport des marchandises plus abordables. C'est pourquoi le plan du gouvernement prévoit des mesures de soutien allant des taxes et des impôts au coût de l'assurance-automobile.

Accorder un allègement de la taxe à la pompe

Les défis de la chaîne d'approvisionnement, l'invasion russe de l'Ukraine et d'autres pressions sur les coûts font augmenter le coût de la vie, du litre de lait au litre d'essence. En cette période d'incertitude économique, les familles et les entreprises ont besoin d'aide. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario intervient en adoptant la *Loi de 2022 sur l'allègement de la taxe à la pompe*, qui réduira temporairement la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et la taxe sur les carburants de 5,3 cents le litre pendant six mois à compter du 1^{er} juillet 2022. Pour de plus amples renseignements sur les changements, voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*. Cette mesure se greffe à l'élimination du Programme de plafonnement et d'échange et permet une réduction des taxes et des redevances provinciales à la pompe qui fait faire une économie totale de 10 cents le litre aux conducteurs et aux familles de l'Ontario.



Le gouvernement veillera à ce que les municipalités qui reçoivent une aide financière par l'entremise du Programme provincial de financement par la taxe sur l'essence ne soient pas touchées par cette réduction temporaire de la taxe sur l'essence.

Éliminer les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et de la vignette

Pour de nombreuses familles, conduire est une nécessité absolue. Les prix à la consommation ne cessant d'augmenter, le gouvernement de l'Ontario vient en aide à près de huit millions de propriétaires de véhicules en éliminant les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et l'obligation de munir d'une vignette d'immatriculation les véhicules de tourisme, les camions légers, les motocyclettes et les cyclomoteurs.

En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a adopté une loi qui lui permet de rembourser aux propriétaires de véhicules admissibles les droits de renouvellement qu'ils ont payés depuis mars 2020. Les chèques sont postés aux propriétaires de véhicules admissibles depuis la fin de mars et les envois se poursuivront durant tout le mois d'avril. La suppression des frais de renouvellement permettra aux propriétaires de véhicules de tourisme et de véhicules commerciaux légers d'économiser annuellement par véhicule 120 \$ dans le Sud de l'Ontario et 60 \$ dans le Nord.

Les droits de renouvellement pour les véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires commerciaux, les motocyclettes et les cyclomoteurs immatriculés au nom de sociétés ou d'entreprises seront également éliminés. Ce n'est là qu'une des nombreuses façons dont le gouvernement soutient les petites entreprises dans la province.

Les propriétaires de véhicules auront toujours l'obligation de renouveler leur plaque d'immatriculation chaque année ou tous les deux ans, bien que sans frais, afin de confirmer la validité de leur assurance-automobile et de payer les amendes, les droits et les péages en souffrance. Le gouvernement collabore avec ses partenaires à l'élaboration d'un nouveau processus plus convivial pour valider la conformité aux exigences en matière d'assurance-automobile et soutenir les efforts d'application de la loi.

Contribuer à réduire le coût de la vie dans le Nord

Le gouvernement est conscient que le coût de la vie peut être plus élevé pour les résidents du Nord de l'Ontario, en partie en raison de la plus grande dépendance au transport aérien de passagers et de marchandises. Il a donc réduit le taux de la taxe sur le carburant aviation sur les achats effectués dans le Nord, le faisant passer de 6,7 cents le litre à 2,7 cents le litre le 1^{er} janvier 2020. Ce taux réduit est le même que celui en vigueur en 2014.

Le Nord de l'Ontario regroupe les districts suivants : Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming.

Supprimer les péages sur les autoroutes 412 et 418

Le gouvernement offre à la population et aux entreprises de la région de Durham davantage d'options de déplacement et, en même temps, les aide à garder l'argent durement gagné dans leurs poches, en abolissant de façon définitive les péages sur les autoroutes 412 et 418. La 412 et la 418 étaient les seules autoroutes à péage dans l'axe nord-sud en Ontario. L'élimination de ces péages permettra au navetteur moyen d'économiser 7,50 \$ par trajet sur l'autoroute 418 et 3,74 \$ par trajet sur l'autoroute 412. De plus, cette mesure offrira plus d'options de déplacement aux résidents locaux, réduira les embouteillages sur les routes de la région de Durham et contribuera à améliorer la compétitivité des entreprises locales sur le plan économique. Le retrait des péages témoigne de l'engagement de notre gouvernement à stimuler la croissance et la prospérité dans la région de Durham.

Réduire le coût des transports en commun

L'Ontario rend plus abordable l'utilisation des transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe en éliminant le double tarif pour la plupart des transports en commun locaux lorsqu'on utilise le réseau GO et en augmentant les rabais PRESTO pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire. Ces mesures s'appuient sur le plan du gouvernement visant à rendre les transports en commun plus abordables, notamment en instaurant la gratuité pour les enfants de 12 ans et moins dans tous les trains et les autobus du réseau GO.

Depuis mars 2022, les transports en commun locaux sont gratuits pour les usagers qui font une correspondance entre le réseau GO et les réseaux de transport en commun municipaux qui ont déjà des accords tarifaires avec le réseau GO. Cela signifie qu'un adulte de Mississauga qui fait des allers-retours en utilisant MiWay et le réseau GO trois jours par semaine pourrait économiser 250 \$ par an sur ses frais de transport en commun.

En outre, les réductions PRESTO accordées aux jeunes et aux étudiants de niveau postsecondaire ont presque doublé, atteignant désormais 40 % du plein tarif adulte. Ces réductions tarifaires permettront aux familles et aux jeunes d'économiser de l'argent au moment où ils en ont le plus besoin et faciliteront leurs déplacements du point A au point B.

Le gouvernement propose également des transports en commun régionaux plus intégrés en déposant un projet de loi dont l'adoption aiderait à créer des services de transport en commun continus au-delà des limites municipales de Toronto. Cette mesure que les municipalités réclament depuis longtemps est un grand pas vers la mise en place d'un réseau de transport en commun entièrement intégré et optimisé.

Réduire le coût de l'assurance-automobile

L'Ontario met à exécution son plan visant à réduire le coût de l'assurance-automobile. Le gouvernement reconnaît que la pandémie de COVID-19 a exercé des pressions financières considérables sur la population. Pour cette raison, en avril 2020, il a pris des mesures rapides et décisives pour que les conducteurs puissent obtenir un soutien financier, ce qui a donné lieu à des économies de plus de 1,3 milliard de dollars pour les citoyens. Selon les données de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), 99 % du marché a reçu une forme ou une autre de soutien pour les consommateurs.

Depuis l'annonce, en 2019, de la stratégie pluriannuelle intitulée *Priorité aux conducteurs : Un plan directeur pour le système d'assurance-automobile de l'Ontario (plan directeur)*, le gouvernement et l'ARSF ont réalisé des progrès importants par rapport à leurs engagements. En voici quelques exemples :

- Accroître la concurrence en permettant aux assureurs d'offrir plus de rabais et d'options aux consommateurs, par exemple des mesures incitatives et des rabais.
- Accroître l'innovation, en permettant aux assureurs de mettre au point des programmes d'assurance-automobile fondée sur l'usage. En conséquence, pour la première fois depuis 2016, l'ARSF a annoncé que deux grands assureurs avaient lancé de tels programmes. De plus, l'ARSF a été habilitée à exploiter un bac à sable réglementaire pour l'assurance-automobile qui permettra aux assureurs de piloter d'autres initiatives innovantes.
- Rendre l'expérience plus conviviale pour les consommateurs, en leur permettant de communiquer par voie électronique, notamment en offrant une preuve électronique d'assurance-automobile.
- Augmenter l'éventail de choix offerts en rendant facultative la souscription de la garantie dommages matériels non responsable (également connue sous le nom d'indemnisation directe en cas de dommages matériels). Il s'agit d'un changement important opéré par le gouvernement pour donner aux conducteurs plus d'options, par exemple à ceux qui possèdent des voitures plus anciennes dont la valeur est inférieure au coût de l'assurance. Le gouvernement demeure résolu à faire en sorte que tous les conducteurs aient le plus grand choix possible en matière d'assurance-automobile.
- Rendre la surveillance des assurances plus transparente, plus dynamique et plus souple grâce à une nouvelle règle de l'ARSF qui définit les pratiques ou les actes déloyaux ou trompeurs.

Le plan du gouvernement pour continuer à redresser l'assurance-automobile

Le gouvernement reste fidèle à son engagement à maintenir le coût de l'assurance-automobile à la baisse pour les familles ontariennes. Bien que le gouvernement ait accompli des progrès considérables au regard de son plan directeur, il en faudra davantage. L'Ontario prendra des mesures supplémentaires pour créer plus de choix, sévir contre la fraude et rehausser l'équité.

Créer plus de choix

Le produit d'assurance obligatoire actuel n'offre pas nécessairement les choix auxquels les conducteurs ontariens sont en droit de s'attendre. C'est pourquoi le gouvernement entend proposer des changements qui, à long terme, offriraient aux consommateurs davantage d'options lorsqu'ils souscrivent une assurance-automobile.

Sévir énergiquement contre la fraude

Le gouvernement maintient son engagement à mettre en place des mesures antifraude rigoureuses dans le système d'assurance-automobile, afin de sévir énergiquement contre la fraude. Il propose des modifications à la *Loi sur les assurances*, dont l'adoption obligerait les assureurs à fournir de l'information sur les fraudes à l'ARSF de façon continue. Une telle mesure rendrait les assureurs responsables de la gestion, du suivi et du signalement des fraudes. De plus, l'ARSF mènera des consultations sur la mise en place d'un instrument pour le signalement des fraudes afin de mieux prévenir, détecter et finalement décourager la fraude. C'est une mesure importante dans le combat contre la fraude et les coûts qui y sont associés. L'ARSF mènera également des consultations sur des propositions visant à combattre la fraude par l'adoption de plans de gestion de la fraude et la radiation des fraudeurs identifiés grâce à l'élaboration de listes de fournisseurs exclus.

Améliorer l'équité

L'ARSF met en œuvre une nouvelle stratégie visant à réformer la réglementation des tarifs d'assurance-automobile et de la souscription. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, l'ARSF élaborera un nouveau cadre de tarification équitable qui remplacera les directives désuètes, y compris les directives actuelles sur la tarification territoriale. De plus, étant donné que les conducteurs doivent désormais se prévaloir des prestations offertes par leur employeur avant de soumettre une demande d'indemnité à leur fournisseur d'assurance-automobile, le gouvernement examinera la façon dont les conducteurs accèdent aux prestations lorsque des régimes de soins de santé complémentaires sont concernés, afin de veiller à ce que le système reste moderne et fonctionne adéquatement pour les personnes victimes d'un accident lorsqu'elles en ont le plus besoin.

Réduire les coûts d'épicerie et d'autres produits de première nécessité

Quand les prix montent, les personnes âgées, les familles à faible revenu et les travailleurs sont les premiers à en ressentir l'effet sur le budget du ménage. C'est pourquoi le gouvernement aide à alléger les coûts des produits de première nécessité en offrant une baisse de taxe ciblée aux travailleurs ontariens, en maintenant les coûts d'énergie à la baisse et en réduisant les frais de garde d'enfants tout en conservant de la souplesse pour les parents qui travaillent.

Allègement fiscal pour les travailleurs et les familles depuis 2018

Depuis 2018, le gouvernement a réduit considérablement l'impôt et les taxes pour les familles de la province, notamment en mettant en place :

- Le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) afin de réduire ou d'éliminer l'impôt sur le revenu des particuliers pour les travailleurs à revenu faible ou moyen. Le gouvernement propose également une augmentation du CIPFR à compter de 2022 pour offrir une baisse d'impôt encore plus importante à de nombreux travailleurs ontariens. Grâce à cette mesure, les personnes qui se prévaudraient du CIPFR recevraient un allègement fiscal estimé à 430 \$, en moyenne, en 2022.
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (crédit d'impôt ASGE) afin d'offrir aux familles la souplesse dont elles ont besoin pour choisir les options de garde d'enfants qui leur conviennent le mieux. En 2022, les personnes qui se prévaudront de ce crédit d'impôt recevront un soutien estimé à 1 250 \$, en moyenne, sans prendre en compte l'incidence du récent Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation, grâce auquel les travailleurs qui souhaitent changer de cap pourront plus facilement obtenir la formation nécessaire pour perfectionner leurs compétences. En 2022, les personnes qui se prévaudront de ce crédit d'impôt recevront un soutien estimé à 1 150 \$, en moyenne.
- Le crédit d'impôt pour les vacances en Ontario, pour encourager les familles ontariennes à soutenir l'économie locale en prenant des vacances en Ontario. En 2022, les personnes qui se prévaudront de ce crédit d'impôt recevront un soutien estimé à 145 \$, en moyenne.
- Le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile, pour contribuer à rendre les maisons des personnes âgées plus sécuritaires et plus accessibles. En 2022, les personnes qui se prévaudront de ce crédit d'impôt recevront un soutien estimé à 1 100 \$, en moyenne.
- Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés, proposé pour aider les familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen qui ont des frais médicaux admissibles. En 2022, les personnes qui se prévaudraient de ce nouveau crédit d'impôt recevraient un soutien estimé à 550 \$, en moyenne.
- La réduction de la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et de la taxe sur les carburants de 5,3 cents le litre qui sera en vigueur pendant six mois à compter du 1^{er} juillet 2022 pour aider les familles et les entreprises ontariennes.

Aider les travailleurs et les familles

Compte tenu des factures d'épicerie et du coût d'autres produits de première nécessité qui augmentent chaque jour sous l'influence de facteurs externes, il importe plus que jamais de réduire les taxes et l'impôt auxquels sont assujettis les travailleurs rémunérés au salaire minimum et les familles à faible revenu.

C'est pourquoi, à compter de l'année d'imposition 2022, le gouvernement propose de bonifier le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) et, ainsi, d'augmenter et d'élargir cet avantage de façon à offrir un allègement fiscal supplémentaire de 320 millions de dollars qui bénéficiera à un plus grand nombre de travailleurs.

Aider davantage de travailleurs

Le projet de bonification du CIPFR se traduirait par environ 700 000 nouveaux bénéficiaires en 2022.

Compte tenu de l'augmentation du salaire minimum général à 15,50 \$ l'heure le 1^{er} octobre 2022, cette mesure permettrait aux travailleurs admissibles rémunérés au salaire minimum de continuer à bénéficier d'un allègement d'impôt supplémentaire.

Bonifier le CIPFR

Comment cela fonctionne : Le CIPFR est un crédit d'impôt non remboursable qui, depuis son instauration en 2018, fournit chaque année aux travailleurs à faible revenu un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario pouvant atteindre 850 \$.

En vertu du CIPFR actuel, le crédit d'impôt est réduit progressivement à un taux de 10 % si le revenu personnel dépasse 30 000 \$ ou que le revenu familial dépasse 60 000 \$. Ainsi, plus le revenu d'un travailleur dépasse ces seuils, plus son crédit d'impôt diminuera.

Combinée aux autres allègements fiscaux, l'instauration du CIPFR implique qu'environ 90 % des déclarants ontariens ayant un revenu imposable inférieur à 30 000 \$ ne paient pas d'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario.

Du nouveau : En vertu de la hausse proposée du CIPFR, le crédit d'impôt maximal passerait de 850 \$ à 875 \$, ce qui permettrait à de nombreuses personnes y ayant droit de garder plus d'argent dans leurs poches.

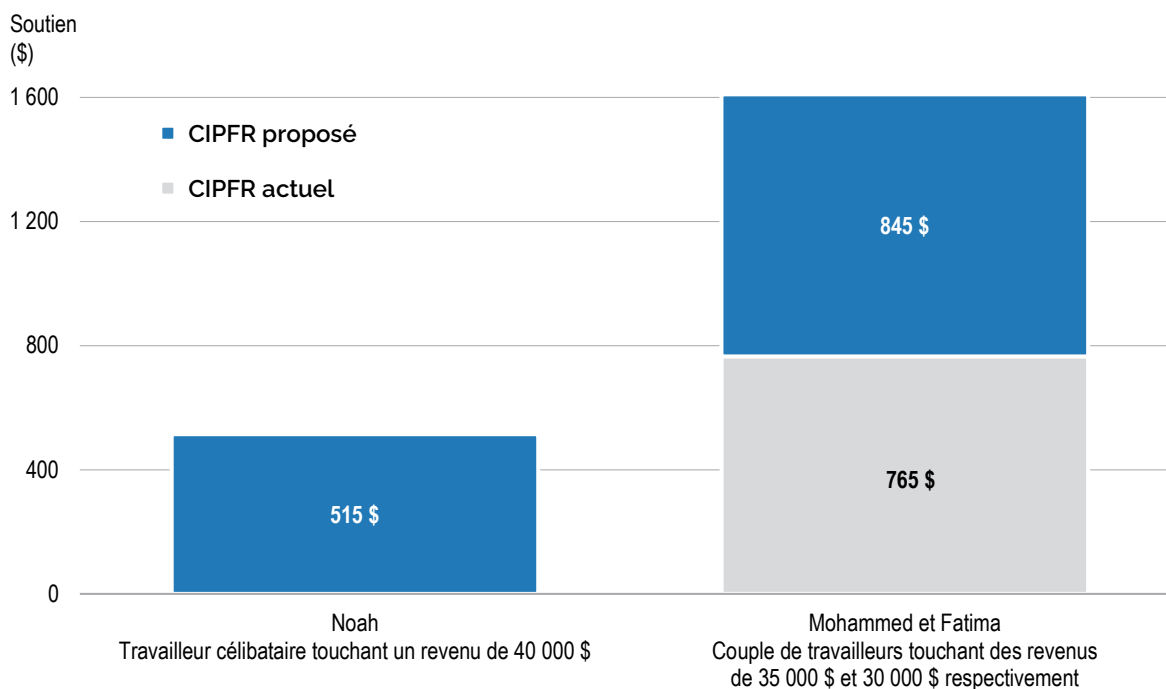
Le gouvernement propose également de hausser les seuils de revenu et d'abaisser le taux de réduction graduelle du crédit d'impôt pour le faire passer de 10 % à 5 %, ce qui augmenterait et étendrait les fourchettes de revenu à partir desquelles le crédit d'impôt serait réduit.

Résultat : La bonification proposée ici permettrait à 1,1 million de travailleurs à faible revenu de bénéficier d'un allègement d'impôt supplémentaire de 300 \$, en moyenne, en 2022. Le CIPFR profiterait à un plus grand nombre de travailleurs, soit 1,7 million au total.

Comme l'illustrent les exemples donnés dans le graphique 1.8, Noah est un travailleur célibataire qui touche un revenu de 40 000 \$ en 2022 et n'aurait pas droit au CIPFR actuel. En vertu du CIPFR amélioré qui est proposé, Noah aurait droit à un crédit d'impôt de 515 \$.

Mohammed et Fatima sont un couple marié et touchent des revenus de 35 000 \$ et 30 000 \$ respectivement. En vertu du CIPFR actuel, ils auraient droit à un allègement fiscal de 765 \$. En vertu du CIPFR amélioré qui est proposé, ils bénéficieraient ensemble d'un allègement fiscal supplémentaire de 845 \$, soit plus du double de celui auquel ils ont droit actuellement.

Graphique 1.8
Soutien additionnel grâce à l'amélioration du CIPFR proposée



Nota : Pour 2022. Les particuliers ont seulement un revenu d'emploi et déclarent le montant personnel de base de l'Ontario, ainsi que les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'Assurance-emploi. Les chiffres ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Réduire les frais de garde d'enfants pour les parents

Le 28 mars 2022, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont annoncé un accord concernant un nouveau programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. L'Ontario recevra ainsi 13,2 milliards de dollars en nouveaux investissements fédéraux d'ici 2026-2027. En plus de ce montant, l'Ontario investit 395 millions de dollars supplémentaires pour tenir compte de l'inflation.

Les avantages de ce financement seront immédiats : les frais dans les centres de garde agréés participants feront l'objet d'une réduction pouvant aller jusqu'à 25 % à compter d'avril 2022 pour les enfants de cinq ans et moins, grâce à des rabais rétroactifs accordés aux parents entre mai et décembre. En décembre 2022, les parents bénéficieront d'une nouvelle réduction. Au total, les frais pour les familles seront réduits de 50 %, en moyenne, d'ici la fin de 2022. L'Ontario proposera un tarif quotidien moyen de 10 \$ pour les services de garde d'enfants d'ici septembre 2025. Afin d'assurer un avenir durable qui protège les contribuables ontariens et fait passer les parents en premier, l'accord Canada-Ontario garantit également que le coût de la mise en œuvre continuera d'être surveillé par le Canada et l'Ontario grâce à un processus d'examen financier automatique au cours de l'exercice 2024-2025.

L'Ontario répondra à la demande croissante de services de garde d'enfants en créant 86 000 places de qualité. Plus de 15 000 places ont déjà été créées dans le cadre de cette initiative depuis 2019. L'accord visé ici prévoit également des subventions de démarrage pour les zones géographiques où les besoins sont les plus pressants. En Ontario, les nouvelles places en services de garde d'enfants agréés seront partagées entre les établissements à but non lucratif et ceux à but lucratif afin d'offrir aux familles plus de choix et de souplesse.

Pour améliorer le système de garde d'enfants en Ontario et suffire à la demande, l'Ontario revalorisera également la rémunération des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits qui travaillent dans les services de garde d'enfants agréés participants, y compris ceux et celles qui offrent des services de garde aux enfants de 6 à 12 ans. L'Ontario continuera à favoriser le recrutement d'un effectif supplémentaire d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance.

L'Ontario proposera un tarif quotidien moyen de 10 \$ pour les services de garde d'enfants d'ici septembre 2025.

Tableau 1.3

Projets de services de garde d'enfants approuvés récemment

Collectivité	École	Collectivité	École
Région du Nord		Région du Centre	
Ignace	Ignace Public School	Beeton	Tecumseth Beeton Elementary School
Keewatin	St. Louis School	Brampton	Agnes Taylor Public School
Vermilion Bay	Lillian Berg Public School	Burlington	École élémentaire Renaissance
Région de l'Est		Etobicoke	
Gloucester	École élémentaire catholique Sainte-Marie	Grimsby	Lakeview Public School
Ottawa	W.E. Gowling Public School	Hamilton	École élémentaire Pavillon de la jeunesse
Russell	Mother Teresa Catholic School	Mississauga	Our Lady of Mercy Elementary School
Région de l'Ouest		Mississauga	
Brantford	Banbury Heights	Mississauga	Cashmere Avenue Public School
Brantford	École élémentaire catholique Sainte-Marguerite-Bourgeoys	North York	École élémentaire catholique Sainte-Madeleine
Guelph	St. Patrick Catholic School	Pickering	Rosebank Road Public School
London	Northeast Elementary School	Scarborough	St. Florence Catholic School
London	École élémentaire Marie-Curie	Scarborough	St. Malachy Catholic School
Milverton	Milverton Public School	Scarborough	St. Marguerite Bourgeoys Catholic School
Paris	Cobblestone Elementary School	Sunderland	Sunderland Public School
Tobermory	St. Edmunds Public School	Toronto	École élémentaire catholique du Sacré-Cœur
Waterloo	École élémentaire L'Harmonie		
West Lorne	St. Mary's Catholic School, West Lorne		

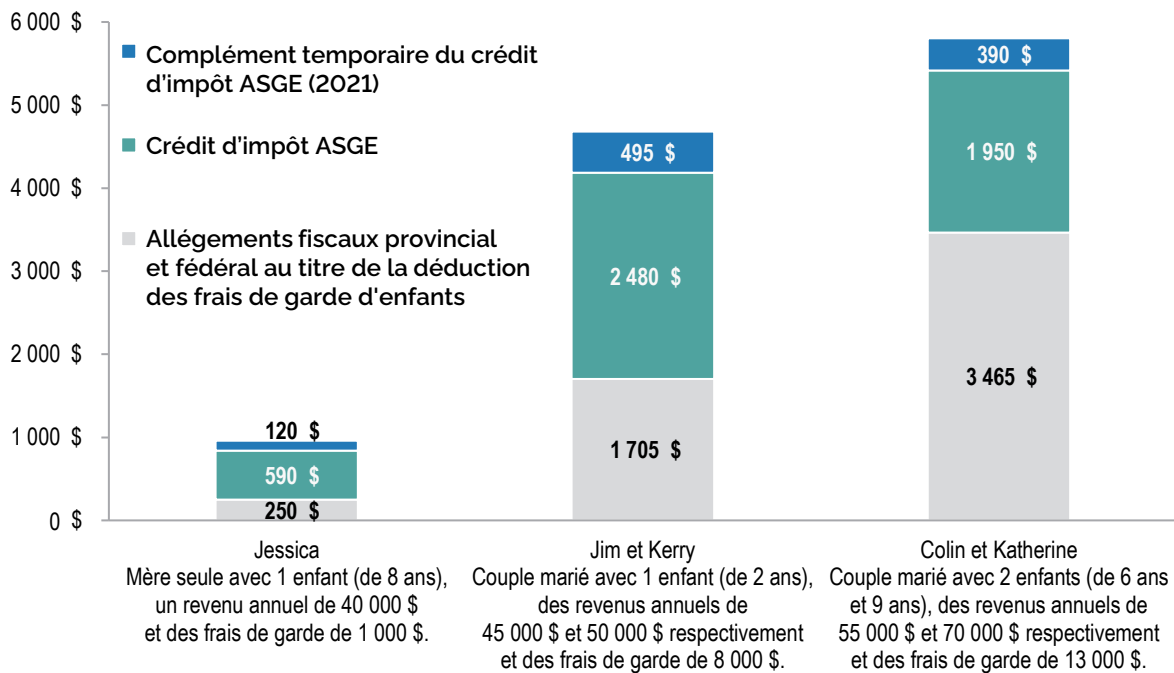
Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Offrir aux parents souplesse et soutien

Certains parents travaillent de 9 h à 17 h. D'autres travaillent de nuit. D'autres encore sont en télétravail. Les familles ont des besoins différents en matière de garde d'enfants et recherchent la souplesse. C'est pourquoi le gouvernement a instauré, à partir de l'année d'imposition 2019, le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (crédit ASGE). Ce crédit offre aux familles admissibles un soutien flexible pouvant atteindre 75 % de leurs frais de garde d'enfants admissibles. En 2021, le gouvernement a fourni aux familles admissibles une bonification ponctuelle équivalant à 20 % du crédit auquel elles avaient droit pour l'année.

Le tableau suivant contient trois exemples de l'aide apportée par le crédit d'impôt ASGE et le complément temporaire de 20 % pour 2021.

Graphique 1.9
Soutien additionnel pour frais de garde d'enfants accordé aux familles en 2021



Nota : Les paiements au titre de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 ne sont pas pris en compte. L'allègement fiscal relatif à la déduction des frais de garde d'enfants est pour 2021 et, aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario, prend en compte l'allègement relatif à la Contribution-santé de l'Ontario.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Favoriser une chaîne d'approvisionnement alimentaire solide et stable

Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement minent la productivité et la croissance dans le secteur agroalimentaire. Afin de renforcer l'approvisionnement alimentaire de la province, le gouvernement investit 10 millions de dollars en 2022-2023 en vue de la création d'un fonds pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. De plus, en 2022-2023, 5 millions de dollars seront consacrés à des initiatives de soutien d'urgence pour aider les éleveurs de bétail en cas de perturbations attribuables à une situation d'urgence dans le secteur de la transformation. En outre, le gouvernement élabore une stratégie ontarienne en matière de sécurité alimentaire et de stabilité de la chaîne d'approvisionnement, afin de stimuler la capacité de production agroalimentaire locale et de renforcer l'approvisionnement alimentaire dans l'avenir.

Pour de plus amples renseignements, voir à la partie A, *Reconstruire l'économie de l'Ontario*, du présent chapitre la section intitulée « Maintenir la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire ».

Livraison de repas, de médicaments et d'autres produits de première nécessité aux collectivités

Pour faire en sorte que les personnes âgées à faible revenu, les personnes handicapées et les autres Ontariennes et Ontariens vulnérables aient accès aux produits de première nécessité dont ils ont besoin, le gouvernement investit 5,5 millions de dollars supplémentaires dans le Programme ontarien de soutien communautaire, ce qui porte son investissement total à environ 22 millions de dollars. Depuis avril 2020, ce soutien communautaire essentiel a permis de livrer approximativement 1,6 million de repas, de médicaments et d'autres produits de première nécessité à plus de 70 000 particuliers regroupant des personnes âgées à faible revenu et des personnes handicapées.

Maintenir les coûts d'électricité à la baisse

Le gouvernement de l'Ontario prolonge son plan global d'atténuation des tarifs d'électricité pour les particuliers et les entreprises. Grâce à ce plan, le gouvernement assume une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable non hydroélectrique et réduit ainsi les factures d'électricité des clients. De plus, la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) allège de 17 % la facture d'électricité totale des ménages, des petites entreprises et des exploitations agricoles qui y sont admissibles.

Le gouvernement offre un nouvel allègement ciblé des factures d'électricité, notamment pour les ménages à faible revenu admissibles, les clients des régions rurales ou éloignées et ceux des Premières Nations vivant dans les réserves. Par exemple, le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité fournit aux consommateurs à faible revenu admissibles un crédit mensuel sur leur facture d'électricité, et le Programme d'aide aux impayés d'énergie fournit une subvention ponctuelle aux consommateurs admissibles qui accusent du retard dans le paiement de leurs factures d'électricité ou de gaz naturel. Le Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales ou éloignées (PPTERRÉ) et le Programme de protection contre les frais de distribution subventionnent actuellement les tarifs payés, respectivement, par les consommateurs résidentiels admissibles des régions rurales et éloignées et par les consommateurs résidentiels précisés qui sont desservis par huit entreprises de distribution locales pratiquant des prix plus élevés. Le crédit relatif à la livraison dans les réserves pour les Premières Nations est égal aux frais de livraison figurant sur les factures d'électricité des consommateurs. Le Programme pour des frais d'électricité abordables (PFEA) fournit un soutien aux consommateurs au revenu admissible en les aidant à réduire leurs coûts d'électricité mensuels et à rehausser le confort de leur foyer.

Prolonger le gel des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire

Afin de s'assurer que les étudiantes et étudiants de l'Ontario ont accès à une éducation postsecondaire abordable et de qualité, le gouvernement maintient pendant une année scolaire de plus, soit en 2022-2023, le gel des droits de scolarité applicable aux collèges et universités de l'Ontario bénéficiant d'une aide publique. Cette prolongation d'un an du gel des droits de scolarité s'appuie sur la réduction historique de 10 % appliquée aux droits de scolarité en Ontario pour l'année scolaire 2019-2020, et sur le gel de deux ans appliqué ultérieurement aux droits de scolarité visant la période de 2020 à 2022. Ces mesures ont permis aux étudiantes et aux étudiants, ainsi qu'à leurs familles, de bénéficier d'un allègement annuel des droits de scolarité d'environ 450 millions de dollars par rapport aux frais de scolarité de 2018-2019.

Élargir le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules

Le gouvernement continue d'aider les personnes ayant une invalidité de longue durée à conserver leur domicile et à participer aux activités de leur collectivité par l'entremise du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules. Grâce à un investissement supplémentaire de 15 millions de dollars au cours des trois prochaines années, plus de 1 200 particuliers ou familles pourront bénéficier, chaque année, d'un foyer plus sécuritaire et plus accessible. Les personnes admissibles pourront recevoir une subvention maximale de 15 000 \$ pour apporter des modifications à leur habitation, à leur véhicule, ou aux deux, afin de vivre en toute sécurité et confortablement dans leur maison, d'éviter de perdre leur emploi et de participer aux activités de leur collectivité.

Défendre les intérêts des anciens combattants canadiens

La Légion royale canadienne et les Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada (ANAVETS) offrent un soutien important aux anciens combattants, à leurs familles et aux collectivités locales de l'Ontario.

En reconnaissance des précieux services fournis par les filiales de la Légion et les ANAVETS, le gouvernement de l'Ontario a modifié la *Loi sur l'évaluation foncière* afin de créer une exemption d'impôt foncier à l'échelle de la province pour les propriétés occupées par ces organisations à but non lucratif destinées aux anciens combattants.

Cette exonération de l'impôt foncier garantit que toutes les filiales de la Légion et les unités des ANAVETS de chaque collectivité ontarienne sont traitées de manière équitable et cohérente, et aide ces organisations à maintenir leurs coûts à la baisse. Le gouvernement est fier du travail accompli par les filiales de la Légion et les ANAVETS pour améliorer les collectivités de l'Ontario.

Section E : Un plan pour rester ouvert

Introduction

La province s'en est sortie mieux que beaucoup d'autres territoires de compétence durant la pandémie de COVID-19 grâce à l'administration de plus de 32 millions de doses de vaccin et au fait que 90 % des personnes de 12 ans et plus ont été pleinement vaccinées. L'Ontario a procédé à des investissements sans précédent qui ont aidé la province à intervenir de manière efficace et déterminée pendant une période d'instabilité mondiale.

Le Plan de l'Ontario pour rester ouvert comprend des mesures concrètes pour renforcer la main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé, consolider la production intérieure de fournitures essentielles, comme l'équipement de protection individuelle et les vaccins, et investir dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les soins à domicile. De telles mesures permettraient d'ajouter du personnel infirmier, des médecins et des préposés aux services de soutien à la personne, d'aménager des lits d'hôpitaux et de soins de longue durée, ainsi que de soutenir les aînés afin qu'ils puissent recevoir des soins et rester plus longtemps dans le confort de leur foyer.

Assurer un financement durable des soins de santé grâce au Transfert canadien en matière de santé

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les pressions qui pesaient déjà sur les systèmes de santé provinciaux et territoriaux, démontrant la nécessité d'un soutien financier accru de la part du gouvernement fédéral.

L'Ontario, de même que les premiers ministres de toutes les provinces et de tous les territoires, continue de demander au gouvernement fédéral d'augmenter sa part de financement des coûts totaux de soins de santé provinciaux et territoriaux de 22 % à 35 % par le biais du Transfert canadien en matière de santé, et de maintenir ce niveau au fil du temps avec une indexation annuelle appropriée. Si le gouvernement fédéral corrigeait ce déséquilibre de financement, l'Ontario pourrait recevoir jusqu'à 11 milliards de dollars supplémentaires en financement fédéral de la santé en 2022-2023 et, possiblement, d'autres augmentations au fil des années. C'est la seule façon de bâtir un système de soins de santé aux reins solides sur lequel les Ontariennes et les Ontariens peuvent compter.

C'est maintenant qu'il faut agir. Sans cette mesure, la part fédérale des coûts totaux de santé des provinces et des territoires devrait continuer à diminuer considérablement à la longue.

Points saillants

- À compter du printemps 2023, le gouvernement lancera la subvention ontarienne **Apprendre et rester** pour qu'un effectif maximal de 2 500 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire admissibles et inscrits à des programmes prioritaires, dont les sciences infirmières, puisse travailler dans des collectivités insuffisamment desservies des régions où ils ont obtenu le diplôme convoité.
- Afin de maintenir en poste le personnel infirmier dans le secteur de la santé et de stabiliser la main-d'œuvre infirmière actuelle, le gouvernement investit 764 millions de dollars sur deux ans pour **offrir au personnel infirmier de l'Ontario une prime de maintien en poste** pouvant atteindre 5 000 \$ par personne.
- Faisant fond sur l'ajout de 8 600 travailleurs de la santé effectué depuis mars 2020, le gouvernement investit 230 millions de dollars en 2022-2023 pour améliorer les programmes afin de **s'assurer que les hôpitaux et le système de soins de santé disposent du personnel nécessaire** pour accroître leur capacité.
- Pour renforcer le système de soins de santé de l'Ontario, le gouvernement investit 42,5 millions de dollars sur deux ans à partir de 2023-2024 pour soutenir **l'expansion de la formation et de l'enseignement médical de premier, deuxième et troisième cycles** en Ontario.
- Au début d'avril 2022, plus de 77 millions de dollars de l'allocation du fonds L'Ontario, ensemble ont été engagés, ce qui a permis d'attirer près de 230 millions d'investissements pour **accroître la capacité de l'Ontario à fabriquer de l'équipement de protection individuelle** et fournir d'autres solutions en réponse à la COVID-19 dans le but de renforcer la résilience du secteur des soins de santé.
- L'Ontario **saisit l'occasion de devenir une plaque tournante dans le domaine de la biofabrication et des sciences de la vie** et réalise un investissement stratégique de 15 millions de dollars sur trois ans dans un nouveau Programme pour l'innovation en sciences de la vie qui a pour but, entre autres, de développer et de faire croître le potentiel commercial des produits thérapeutiques et des technologies médicales et numériques.
- Le gouvernement **investit davantage dans les soins à domicile** en planifiant d'injecter jusqu'à 1 milliard de dollars au cours des trois prochaines années pour améliorer la qualité des soins et permettre aux Ontariennes et aux Ontariens de vivre plus longtemps dans le chez-soi qu'ils aiment.
- Afin d'aider les personnes âgées de 70 ans et plus à faire face à certaines dépenses médicales admissibles, y compris ce qu'il en coûte pour vieillir chez soi, le gouvernement **propose un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés**. En 2022, le nouveau crédit apporterait un soutien estimé à 110 millions de dollars à environ 200 000 familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen.
- Le gouvernement investit plus de 60 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour continuer d'**étendre le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée** aux 22 collectivités restantes et ainsi atteindre tous les aînés admissibles de l'Ontario.

Points saillants (suite)

- Le gouvernement de l'Ontario réalise le plus important investissement de toute l'histoire de la province dans les infrastructures hospitalières en octroyant plusieurs milliards de dollars pour la construction d'un hôpital à la fine pointe de la technologie à Mississauga et l'agrandissement du Centre de santé Queensway. Le tout s'insère dans le cadre d'un **plan décennal visant à investir plus de 40 milliards de dollars dans les infrastructures de santé** pour augmenter la capacité et remédier à la pénurie de lits qui sévit depuis longtemps.
- L'Ontario **réalise des investissements historiques dans les hôpitaux** et va de l'avant avec un montant additionnel de 3,3 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui porte à 8,8 milliards de dollars l'investissement additionnel total dans les hôpitaux depuis 2018-2019.
- Afin d'accroître les capacités et de mettre en place un système de soins de santé solide et résilient, le gouvernement investit 300 millions de dollars en 2022-2023 dans le cadre de sa **Stratégie de reprise des chirurgies**, ce qui porte l'investissement total à environ 880 millions de dollars depuis le début de la pandémie.

Augmenter la main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé de l'Ontario

Recruter des fournisseurs de soins de santé pour les collectivités mal desservies et les maintenir en poste

Dans le cadre de l'engagement de l'Ontario à renforcer la main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé, le gouvernement investit 142 millions de dollars, à compter de 2022-2023, afin de recruter des travailleurs de la santé pour les collectivités mal desservies et de les y maintenir en poste. Dans le cadre de cet engagement, une somme initiale de 81 millions de dollars sera consacrée, en 2022-2023, à l'élargissement du Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers (PECI) pour permettre, chaque année, à un maximum de 1 500 infirmières et infirmiers diplômés de recevoir le remboursement complet de leurs frais de scolarité en échange de leur engagement à exercer pendant deux ans dans une collectivité insuffisamment desservie.

À compter du printemps 2023, le gouvernement lancera la subvention ontarienne Apprendre et rester dotée d'une enveloppe de 61 millions de dollars. Les demandes seront ouvertes pour qu'un effectif maximal de 2 500 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire admissibles et inscrits à des programmes prioritaires, dont les sciences infirmières, puisse travailler dans des collectivités insuffisamment desservies des régions où ils ont obtenu le diplôme convoité. Une aide financière sera versée à l'avance pour la prise en charge des frais de scolarité, du coût des livres et d'autres coûts directement reliés à l'éducation.

Ces investissements s'inscrivent dans l'engagement, pris par le gouvernement dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*, à investir 342 millions de dollars, ce qui permettra d'ajouter plus de 13 000 travailleurs dans le réseau de santé de l'Ontario, dont plus de 5 000 infirmières autorisées et infirmières auxiliaires autorisées nouvellement formées et plus qualifiées, ainsi que 8 000 préposés aux services de soutien à la personne.

« L'expansion du Programme d'engagement communautaire pour le personnel infirmier et la nouvelle subvention ontarienne Apprendre et rester favoriseront le recrutement et le maintien en poste de professionnels de la santé qualifiés dans les régions rurales et du Nord de l'Ontario et assureront un meilleur accès à des services de santé de qualité dans les collectivités rurales et éloignées. »

Robin Jones
Maire, Village de Westport
Président, Rural Ontario Municipal Association (ROMA)

Le gouvernement propose également de faire en sorte que les travailleurs de la santé diplômés à l'étranger puissent plus facilement et plus rapidement commencer à exercer en Ontario en réduisant les obstacles à l'agrément et à la reconnaissance de leurs titres de compétence par les organismes de réglementation des professions de la santé. La loi proposée interdirait aux organismes de réglementation d'exiger des candidats une expérience professionnelle canadienne comme critère d'obtention du permis d'exercer, sous réserve de toute exception prévue dans les règlements d'application. En vertu des modifications législatives proposées, les organismes de réglementation seraient également tenus d'accréditer les candidats éventuels dans des délais raisonnables afin que les travailleurs de la santé formés à l'étranger puissent commencer à travailler aussitôt que possible.

Soutenir le maintien en poste du personnel infirmier

Le maintien en poste et l'embauche d'un plus grand nombre d'infirmières est une autre stratégie utilisée par l'Ontario pour renforcer la main-d'œuvre des soins de santé. Le gouvernement investit 764 millions de dollars sur deux ans pour offrir au personnel infirmier de l'Ontario une prime de maintien en poste pouvant atteindre 5 000 \$ par personne. Ce financement contribuera à maintenir à l'emploi les infirmières dans tout le secteur de la santé et à stabiliser le personnel infirmier actuel afin de permettre aux patients d'avoir accès aux soins de santé dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Les infirmières admissibles à cette prime sont celles qui travaillent dans les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et les maisons de retraite, les soins à domicile et communautaires, les soins primaires, la santé mentale et les dépendances, les services d'urgence, les services correctionnels et un éventail d'autres services communautaires et de développement, y compris la justice pour les jeunes. Les infirmières qui occupaient un poste de gestion ou de supervision et qui ont été réaffectées à un poste de soins directs aux patients sont également admissibles.

Moderniser la formation clinique du personnel infirmier

Dans le but de combler la pénurie de professionnels de la santé en Ontario, le gouvernement investit 124,2 millions de dollars sur trois ans à partir de 2022-2023 pour moderniser la formation clinique du personnel infirmier. Cet investissement permettra aux collèges et universités bénéficiant d'une aide publique de davantage soutenir la capacité des laboratoires et l'apprentissage pratique pour les étudiantes et les étudiants, en leur donnant la possibilité de démontrer leurs compétences dans des contextes pratiques.

Bonifier le salaire des préposés aux services de soutien à la personne de manière permanente

Depuis le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement a investi plus de 1,3 milliard de dollars pour offrir une bonification salariale temporaire à plus de 158 000 préposés aux services de soutien à la personne et fournisseurs de services de soutien direct assurant la prestation de services financés par l'État dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les services de soins à domicile et communautaires et les services sociaux.

Le gouvernement s'emploie à respecter son engagement d'augmenter de façon permanente le salaire de ces travailleurs et travailleuses en investissant environ 2,8 milliards de dollars au cours des trois prochaines années pour rendre permanent le programme temporaire actuel. Cette majoration salariale permettra de poursuivre ces soutiens importants dans le cadre de la relance à long terme postpandémie et de bâtir un système de soins de santé plus fort et plus résilient, mieux préparé à répondre aux crises.

Augmenter le nombre de places en faculté de médecine, notamment à Brampton et à Scarborough

Pour renforcer le système de soins de santé de l'Ontario dans toute la province, le gouvernement investit 42,5 millions de dollars sur deux ans à partir de l'exercice 2023-2024 pour soutenir l'expansion de la formation médicale de premier, deuxième et troisième cycles en Ontario. Cette expansion entraînera une augmentation de 160 places de formation de premier cycle et de 295 postes de formation de deuxième et de troisième cycle au cours des cinq prochaines années.

Toutes les écoles de médecine de l'Ontario tireront avantage de cette expansion, y compris l'École de médecine de l'Université Queen, l'École de médecine du Nord de l'Ontario, la nouvelle Académie de médecine et de santé intégrée de Scarborough de l'Université de Toronto et l'École de médecine Ryerson à Brampton lorsqu'elle sera opérationnelle. Ces investissements aideront à recruter les futurs travailleurs de la santé et à soutenir l'amélioration des soins dans les régions insuffisamment desservies de la province.

L'augmentation en Ontario du nombre de médecins, d'infirmières et de préposés aux services de soutien à la personne est un élément clé du Plan de l'Ontario pour rester ouvert mis de l'avant par le gouvernement. Il faut pour cela recruter des infirmières et des préposés aux services de soutien à la personne, les maintenir en poste, et investir dans les étudiants d'aujourd'hui qui deviendront les professionnels de la santé qualifiés de demain. L'expansion de la formation médicale se traduira par un plus grand nombre de médecins exerçant en Ontario et un meilleur accès aux soins de santé de qualité pour les familles travaillantes de la province.

Augmenter la main-d'œuvre dans les soins de santé

Les travailleurs de la santé de l'Ontario, des gens dévoués, sont la pierre angulaire du système de soins de santé de la province. Faisant fond sur l'ajout de 8 600 travailleurs de la santé depuis mars 2020, l'Ontario poursuit ses efforts pour accroître la capacité des hôpitaux et renforcer la main-d'œuvre en soins de santé de la province afin que les patients puissent avoir accès aux soins dont ils ont besoin et au moment voulu. C'est la raison pour laquelle l'Ontario investit 230 millions de dollars en 2022-2023 pour améliorer les capacités de soins de santé, y compris les soins intensifs dans les hôpitaux. Par exemple, la province entend :

- déployer plus de 3 300 étudiants en soins de santé dans les hôpitaux et en embaucher plus de 1 700 encore;
- soutenir plus de 150 précepteurs et coordonnateurs infirmiers et en embaucher plus de 220 encore pour appuyer les étudiants en soins de santé;
- redéployer plus de 350 aides-hospitalières;
- aider jusqu'à 1 000 infirmières formées à l'étranger à obtenir leur agrément en Ontario grâce au programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision;
- fournir jusqu'à 400 000 heures de prestation de services supplémentaires par des résidents redéployés pour soutenir la capacité de soins intensifs.

L'Ontario investira également 49 millions de dollars sur trois ans pour élaborer de nouveaux programmes de formation, de recrutement et de maintien en poste des travailleurs en soins intensifs. Ces programmes aideront les hôpitaux à répondre à des besoins croissants :

- en soutenant les membres du personnel des unités de soins intensifs dans 74 hôpitaux pour répondre à l'accroissement de la demande de services;
- en formant 540 stagiaires pour des postes de thérapeute respiratoire et d'infirmière autorisée;
- en finançant plus de 10 projets novateurs visant à accroître le maintien en poste du personnel infirmier des soins intensifs.

Ces investissements s'appuient sur l'engagement pris par le gouvernement dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*, soit celui d'investir 342 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour accroître les ressources humaines dans le domaine de la santé grâce à des initiatives de recrutement.

Attirer des infirmières formées à l'étranger

Le gouvernement collabore avec le ministère de la Santé de l'Ontario et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario sur des initiatives visant à déployer des infirmières formées à l'étranger dans les hôpitaux et d'autres établissements de soins de santé pour travailler au sein d'une équipe sous la supervision d'un fournisseur de soins de santé réglementé, comme une infirmière autorisée ou un médecin.

Consolider la production intérieure de fournitures essentielles et s'assurer que l'Ontario est préparé en vue de futures situations d'urgence

Accroître la production d'équipement de protection individuelle, ici, en Ontario

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière des difficultés à obtenir les fournitures et les équipements essentiels, comme l'équipement de protection individuelle (ÉPI), pour protéger la population de l'Ontario, notamment les travailleurs de première ligne et les personnes vulnérables. Depuis le début de la pandémie, l'Ontario obtient ces fournitures et ces équipements auprès de ses fournisseurs habituels et en collaborant directement avec des fabricants.

En promouvant et en soutenant la fabrication et l'innovation en Ontario, la province produit maintenant une grande variété d'équipements de protection individuelle (ÉPI), ainsi que de fournitures et d'équipements essentiels, ici même, en Ontario. Plus de 92 % des achats d'ÉPI prévus par le gouvernement au cours des 18 prochains mois proviendront de sources ontariennes ou canadiennes. Cela comprend la production de masques respiratoires N95 dans une usine 3M nouvellement agrandie à Brockville ainsi que l'approvisionnement annuel de 200 millions de masques chirurgicaux/protecteurs de niveau 1 et 2 pendant cinq ans auprès de quatre entreprises établies en Ontario — PRIMED Medical Products, CANADAMASQ, Viva Healthcare Packaging Canada et JY Care. En outre, le gouvernement continue de tirer parti, dans la mesure du possible, de la vaste capacité de fabrication de la province pour maintenir un stock suffisant d'équipements de protection individuelle, ainsi que de fournitures et d'équipements essentiels, ce qui pourrait renforcer leurs chaînes d'approvisionnement respectives.

Pour que la province ne dépende plus des marchés étrangers pour l'acquisition d'ÉPI et pour réduire la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement, l'Ontario prévoit aussi soutenir la production intérieure de gants en nitrile. Ces efforts s'inscrivent dans la stratégie de la chaîne d'approvisionnement de l'Ontario, dirigée par ApprovisiOntario, visant à continuer de protéger la santé et la sécurité de la population de l'Ontario et à renforcer la capacité stratégique de la production intérieure et de la chaîne d'approvisionnement en biens et en services essentiels.

Dans le cadre de la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence*, l'Ontario interdira à quiconque de vendre de l'équipement de protection individuelle ou des fournitures essentielles fournis gratuitement par le gouvernement. On veillera ainsi à ce que ceux qui commettent de tels actes et profitent des gens qui travaillent fort et respectent les règles s'exposent à des sanctions sévères.

Favoriser la sécurité grâce au fonds L'Ontario, ensemble

En avril 2020, l'Ontario a mis en œuvre le fonds L'Ontario, ensemble, doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars, pour aider les fabricants à offrir des solutions novatrices ou à se réorganiser afin de fabriquer de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et des fournitures médicales essentielles. En mars 2021, l'Ontario a annoncé un investissement supplémentaire de 50 millions de dollars afin de continuer à soutenir les entreprises locales pour la sécurité de la population de l'Ontario.

Au début d'avril 2022, plus de 77 millions de dollars du fonds L'Ontario, ensemble ont été engagés, ce qui a permis d'attirer près de 230 millions de dollars d'investissements pour accroître la capacité de l'Ontario à fabriquer des ÉPI. Ces fonds permettent aussi de fournir d'autres solutions en réponse à la COVID-19 et de renforcer la résilience du secteur des soins de santé. Voici quelques exemples d'investissements récents dans le cadre du fonds :

- En avril 2022, un investissement de plus de 3,7 millions de dollars de Toronto Research Chemicals, soutenu par 2,5 millions de dollars par l'entremise du fonds L'Ontario, ensemble. L'entreprise de Toronto développera une gamme de produits chimiques utilisés dans la mise au point de trousseaux de tests de réaction en chaîne par polymérase, notamment ceux utilisés pour le dépistage de la COVID-19.
- En janvier 2022, un investissement de plus de 37 millions de dollars de Kawartha Ethanol Inc., soutenu par 2,5 millions de dollars par l'entremise du fonds L'Ontario, ensemble. Ce nouvel investissement aidera l'entreprise établie à Havelock à étendre ses capacités de production locales pour fabriquer de l'éthanol pur de haute qualité destiné aux désinfectants pour les mains.

Renforcer la communication et la responsabilité en matière d'équipement de protection individuelle

Depuis mars 2020, les Ontariennes et Ontariens ont pris des mesures pour protéger leurs familles, leurs amis et leurs voisins. Ils ont fait des sacrifices sur la promesse qu'ils retrouveraient un jour leurs libertés durement acquises et les possibilités sans limites qu'offre l'Ontario et qui font sa marque. Aussi, le gouvernement veillera à ce que les leçons tirées de l'expérience des deux dernières années orientent la façon dont il se prépare à faire face aux situations d'urgence. Les pénuries mondiales au début de la pandémie ont montré que l'Ontario a besoin d'une chaîne d'approvisionnement d'équipements de protection individuelle et de fournitures et d'équipements essentiels qui est fiable, robuste et centralisée pour répondre aux besoins des travailleurs de première ligne et de la population de la province.

Dans le cadre du Plan de l'Ontario pour rester ouvert, la province sera tenue de maintenir un stock suffisant d'équipements de protection individuelle, ainsi que de fournitures et d'équipements essentiels afin de répondre aux besoins, et ce, durant les activités normales et les événements extraordinaires. Le plan établit les principales exigences relatives à la planification, à l'approvisionnement, au stockage, à la distribution et à la gestion en matière d'équipements de protection individuelle, ainsi que de fournitures et d'équipements essentiels. Grâce à ces changements, la population peut avoir l'assurance que le gouvernement protège l'Ontario qui pourra compter sur un approvisionnement en équipements stable et continu en tout temps, qu'il y ait crise ou pas.

Renforcer le secteur des sciences de la vie

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance d'avoir, sur notre territoire, un robuste secteur des sciences de la vie. Les innovations de ce secteur ont également un incroyable potentiel thérapeutique et commercial. Cela inclut le développement et la fabrication de solutions de soins de santé comme les vaccins, les médicaments régénératifs, ainsi que les thérapies innovantes.

Le gouvernement a mis sur pied une nouvelle stratégie pour les sciences de la vie : Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur, la première du genre depuis plus de 10 ans. Cette stratégie donne un aperçu du plan du gouvernement pour développer le secteur et obtenir de nouveaux investissements dans les technologies de la santé, les médicaments et la fabrication de vaccins de la prochaine génération. Elle vise également un objectif ambitieux : faire passer le nombre d'emplois de grande valeur à 85 000 dans le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie en Ontario d'ici 2030, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2020.

Pour soutenir la nouvelle stratégie, le gouvernement investira 15 millions de dollars sur trois ans dans un nouveau Programme pour l'innovation en sciences de la vie. Ce programme aidera les petites et moyennes entreprises ontariennes du secteur des sciences de la vie à développer le potentiel commercial des produits thérapeutiques et des technologies médicales et numériques, comme les thérapies cellulaires, les vaccins à ARNm et les applications de l'intelligence artificielle pour améliorer le diagnostic et le traitement des maladies.

Se préparer en vue de futures situations d'urgence

Pour veiller à ce que l'approche soit coordonnée et pangouvernementale, la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence* exigera du gouvernement qu'il surveille les dangers et les risques à l'échelle de la province et qu'il en informe le public. Le gouvernement sera tenu de se doter d'un plan d'urgence provincial, lequel comprendrait un examen et une mise à jour obligatoires au moins tous les cinq ans. Grâce à ces changements, le gouvernement sera prêt, à l'avenir, à faire face à toute situation d'urgence ou pandémie.

Le gouvernement engage également 3,5 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 pour améliorer la préparation aux situations d'urgence et protéger la population de l'Ontario en cas d'urgence majeure. Ce financement permettra au gouvernement d'adopter une approche mieux coordonnée de la gestion des situations d'urgence en augmentant sa capacité à planifier, à se préparer, à réagir et à se relever.

Aménager plus de lits d'hôpitaux et améliorer les soins aux patients

Construire et améliorer des hôpitaux

L'Ontario entend mettre en place un système de santé qui accorde la priorité aux patients. C'est la raison pour laquelle le gouvernement investira plus de 40 milliards de dollars dans l'infrastructure hospitalière au cours des 10 prochaines années, dont environ 27 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, pour accroître la capacité d'accueil du système et surmonter le problème de longue date entourant les pénuries de lits. Cela représente 10 milliards de dollars de plus pour les infrastructures des hôpitaux et des centres de soins de santé que l'engagement pris dans le budget de 2021. Ces investissements permettront d'améliorer et d'agrandir certains hôpitaux et centres de santé communautaire et de construire de nouveaux établissements de santé.

Dans le cadre de son plan visant à bâtir un système de soins de santé plus solide, plus résilient et mieux préparé à réagir aux crises, le gouvernement de l'Ontario met en œuvre le plan d'expansion des hôpitaux le plus ambitieux de l'histoire de la province. Il s'agit notamment de soutenir plus de 50 grands projets hospitaliers qui permettraient d'ajouter 3 000 lits sur 10 ans.

Ces investissements additionnels vont permettre de maintenir plus de 3 000 lits de soins actifs et de soins postactifs dans les hôpitaux et autres établissements de soins de santé, ainsi que d'aménager des centaines de nouveaux lits de soins intensifs pédiatriques, néonataux et pour adultes.

Un investissement record dans les infrastructures hospitalières

Le gouvernement de l'Ontario réalise le plus important investissement ponctuel de toute l'histoire de la province dans les infrastructures hospitalières. Grâce à cet investissement de plusieurs milliards de dollars, l'Ontario construira un nouvel hôpital à la fine pointe de la technologie à Mississauga et agrandira le Centre de santé Queensway; deux établissements faisant partie de l'organisme Trillium Health Partners. Le nouvel hôpital de Mississauga devrait ajouter jusqu'à 26 salles d'opération et plus de 350 lits d'hôpitaux, et devenir ainsi l'un des plus importants services d'urgences de l'Ontario.

Les plans de réaménagement du Centre de santé Queensway comprennent une nouvelle tour pour les patients hospitalisés, l'ajout de 150 lits et le développement des services de réadaptation et de soins palliatifs. Cet investissement historique améliorera les soins de santé pour les patients et les familles de la région de Peel, d'Etobicoke et des collectivités environnantes en ajoutant des lits, en réduisant les temps d'attente et en créant de nouvelles installations permettant aux patients de recevoir des soins de haute qualité.

Le gouvernement procède à des investissements records dans le réaménagement et l'agrandissement d'hôpitaux dans l'ensemble de la province pour répondre aux besoins accrus en matière de services de santé dans les collectivités en expansion et fournir des soins essentiels aux patients et à leurs familles. Il s'agit, entre autres, de soutenir la planification de projets d'agrandissement indispensables aux emplacements suivants :

- Système de santé William Osler — Hôpital Civic de Brampton afin d'accroître la capacité en matière de traitement du cancer dans la région de Peel, en facilitant l'accès à un traitement anticancéreux de haute qualité près de chez soi;
- Projet de réaménagement conjoint de l'Hôpital Grand River et de l'Hôpital général St. Mary pour construire un nouvel établissement commun de soins actifs et agrandir les installations existantes dans la région de Kitchener-Waterloo;
- Centre régional de santé Southlake – Projet de réaménagement progressif visant à construire un nouvel hôpital de soins actifs et à agrandir le site existant de Newmarket pour accueillir des services de soins ambulatoires;
- Complexe Bayview, Centre Sunnybrook des sciences de la santé, visant à se doter d'une nouvelle tour de soins intensifs et d'hématologie maligne complexe afin d'ajouter des lits de soins intensifs et de moderniser les unités de soins chirurgicaux pour patients hospitalisés;
- Centre régional de santé Royal Victoria — Projet de réaménagement progressif pour construire un nouvel établissement au complexe Sud à Innisfil comprenant un centre de soins ambulatoires et des services de soins d'urgence;
- Brant Community Healthcare System à Paris et à Brantford dans le but d'accroître la capacité en lits dans le Sud-Ouest de l'Ontario et d'implanter de nouvelles unités destinées aux patients hospitalisés et aux soins intensifs.

Renforcer la capacité hospitalière à Scarborough

Dans le cadre du plan de réaménagement du Réseau de santé de Scarborough, l'Ontario investit dans la construction d'une nouvelle tour pour les patients hospitalisés et la rénovation du site actuel de l'hôpital Birchmount afin de répondre à une demande de services accrue. La première phase du projet comprend l'expansion du service des urgences afin d'augmenter la capacité à répondre à la demande actuelle et future. L'expansion du service des urgences permettra de réduire les temps d'attente, d'améliorer le flux des patients et de moderniser une infrastructure vieillissante pour prendre en charge 50 000 patients par an.

Les collectivités de Collingwood, de Kingston et de Moosonee auront bientôt accès à de nouvelles installations modernes à la fine pointe de la technologie pour offrir des soins de haute qualité aux habitants de ces régions. D'autres investissements essentiels dans les projets hospitaliers actuellement en chantier comprennent :

- Oak Valley Health – Projet de réaménagement de l'hôpital d'Uxbridge afin de remplacer les installations actuelles vieillissantes et d'agrandir les cliniques externes spécialisées. Le plan comprend également la création d'un carrefour de santé communautaire avec des services de soins de longue durée à proximité.
- Hôpital Stevenson Memorial — Phase 1 du projet de réaménagement afin de rénover le site existant pour fournir de nouveaux lits et moderniser les services d'urgence, de chirurgie et de diagnostic.
- Lakeridge Health – Projet de réaménagement à Bowmanville visant à renouveler l'infrastructure et à rénover l'établissement actuel afin d'accueillir une nouvelle unité de soins intensifs néonataux et d'élargir les services de soins actifs aux patients hospitalisés, d'urgence, de soins intensifs et de réadaptation;
- Muskoka Algonquin Healthcare — Projet visant à réaménager les hôpitaux de soins actifs de Huntsville et de Bracebridge afin d'améliorer les services communautaires et l'accès à l'imagerie diagnostique;
- Wallaceburg Sydenham Hospital, faisant partie de l'Alliance Chatham-Kent pour la santé — Projet de réaménagement pour construire un nouveau service des urgences ainsi que de nouveaux services d'imagerie diagnostique et de laboratoire.

Renforcer l'offre de soins de santé pour la population de Brampton

Depuis des décennies, Brampton manque de places dans ses hôpitaux pour prendre soin de sa population en expansion. Afin de répondre aux besoins croissants en matière de services de santé, l'Ontario s'est engagé à transformer le site existant de l'Hôpital Memorial de Peel du Système de santé William Osler pour en faire un nouvel hôpital pour patients hospitalisés doté d'un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et y ajouter des lits.

Le nouvel hôpital pour patients hospitalisés réduira les temps d'attente et augmentera l'offre de services, ce qui comprend notamment des soins améliorés destinés aux personnes âgées et dans les domaines de la santé mentale, de la lutte contre les dépendances, de la réadaptation et des soins continus complexes pour les patients, ainsi que leurs familles.

Le gouvernement soutient également la planification de la création d'un centre de soins contre le cancer à Brampton afin que les gens puissent recevoir des soins dans leur collectivité.

L'Ontario investit en outre dans deux nouvelles facultés de médecine dans la région du grand Toronto, dont une sera située à Brampton, afin que les étudiantes et les étudiants en médecine puissent poursuivre leurs études dans la collectivité où ils pourraient vouloir exercer.

Ces projets représenteraient des centaines de millions de dollars d'investissement pour la ville de Brampton.

Tableau 1.4

Des projets qui favorisent un système de soins de santé plus fort et plus résilient

Nord	Est
<ul style="list-style-type: none"> • Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay – Programme en chirurgie cardiovasculaire – Nouvel investissement pour permettre de rapprocher les soins cardiaques des foyers et permettre l'expansion future des services de dialyse. • Autorité sanitaire de la région de Weeneebayko – Centre de soins de santé – Nouveau centre de soins de santé adaptés à la culture qui comprendra un nouvel hôpital et un pavillon à Moosonee ainsi qu'un nouveau centre de soins ambulatoires sur l'île Moose Factory. • Muskoka Algonquin Healthcare – Projet de réaménagement de l'hôpital – Réaménagement des hôpitaux de soins actifs de Huntsville et de Bracebridge pour améliorer les services communautaires et l'accès à l'imagerie diagnostique. • Centre de Santé Communautaire de Timmins – Construction d'un nouveau centre de santé communautaire francophone qui regroupera les soins primaires, les soins infirmiers et les services de santé mentale et de toxicomanie dans un seul établissement moderne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre des sciences de la santé de Kingston – Projet de réaménagement – Réaménagement de l'Hôpital général de Kingston et du centre régional de traumatologie pour répondre à la demande croissante dans l'unité de soins aux patients hospitalisés, le service de chirurgie et le service des urgences. • Quinte Health Care – Projet de réaménagement de l'Hôpital Memorial du comté de Prince Edward – Remplacement de l'hôpital actuel à l'emplacement de Picton par un nouvel établissement pour répondre à la demande accrue de services de santé dans la région. • Centre de santé communautaire Carlington – Projet d'agrandissement – Rénovation des installations actuelles et aménagement du nouvel établissement adjacent pour élargir les services du Centre et créer un carrefour de santé communautaire à Ottawa. • Hôpital d'Ottawa – Projet de réaménagement du centre Civic – Réaménagement de l'hôpital et du centre de traumatologie régional actuels à un nouvel emplacement pour élargir l'accès, remplacer les installations vieillissantes et créer la capacité requise.
Sud-Ouest	Centre
<ul style="list-style-type: none"> • Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) Projet d'un centre de crises en santé mentale et en toxicomanie à Middlesex – Rénovations pour créer un nouveau centre de 10 chambres consacré aux crises en santé mentale. Il permettra de rediriger les patients qui se présentent aux services des urgences des hôpitaux de soins actifs et de fournir des soins mieux adaptés aux personnes en crise dans la collectivité. • Projet de réaménagement de l'hôpital Sydenham de Wallaceburg, faisant partie de l'Alliance Chatham-Kent pour la santé – Construction d'un nouveau service des urgences ainsi que de nouveaux services d'imagerie diagnostique et de laboratoire pour moderniser les services. • Projet de réaménagement de l'Hôpital Memorial de Lincoln Ouest – Un nouveau bâtiment hospitalier sur le site existant pour offrir des soins d'urgence, des services aux patients hospitalisés, aux mères et aux nouveau-nés et une unité de chirurgie de jour. • South Bruce Grey Health Centre – Projet de réaménagement de la phase 1 du site de Kincardine – Agrandissement du service d'imagerie diagnostique par l'ajout d'un nouveau tomodensitomètre afin d'offrir des soins en région. • Hôpital régional de Windsor – Nouvel hôpital de soins actifs à Windsor-Essex – Soutien pour l'édification d'un nouvel hôpital afin de consolider les services de soins actifs tout en conservant l'emplacement Ouellette pour les soins urgents et les services ambulatoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Oak Valley Health – Hôpital d'Uxbridge – Réaménagement – Édification d'un nouvel hôpital moderne à l'emplacement actuel d'Uxbridge pour remplacer le bâtiment désuet et permettre l'expansion des cliniques externes spécialisées et la création d'un carrefour de santé communautaire. • Centre régional de santé Southlake : Réaménagement – Planification du réaménagement en vue d'ajouter des lits et d'accroître la capacité chirurgicale et les soins de santé mentale pour les patients hospitalisés. • William Osler Health System – Projet en radio-oncologie – Soutien pour la planification de nouveaux services ambulatoires en cancérologie à l'Hôpital Civic de Brampton. • Hôpital général de North York – Phase 1 du projet de réaménagement – Construction d'une nouvelle tour pour les soins aux patients hospitalisés et rénovations de l'Hôpital général de North York pour faire face à la croissance prévue dans les programmes de soins actifs. • Hôpital Stevenson Memorial – Phase 1 du projet de réaménagement – Rénovation du site existant pour fournir des nouveaux lits et moderniser le service des urgences, le service de chirurgie, le service de diagnostic ainsi que la salle d'accouchement. • Unity Health Toronto – Centre de santé de St-Joseph – Grand projet de réaménagement – Construction d'une nouvelle tour de services cliniques et extension des programmes médicaux et chirurgicaux pour les patients hospitalisés afin d'élargir les services de soins de santé intégrés et de réduire les temps d'attente.

Source : ministère de la Santé de l'Ontario.

Aménager plus de lits d'hôpitaux

Réaliser des investissements historiques dans les hôpitaux

Alors que les hôpitaux étaient confrontés à de nombreux défis avant même la pandémie, la COVID-19 leur a fait atteindre leurs limites. Le gouvernement continue de veiller à ce que son système de santé soit prêt à réagir à n'importe quelle crise afin de préserver la santé et le bien-être de la population. C'est pourquoi l'Ontario investit 3,3 milliards de dollars supplémentaires en 2022-2023 et porte ainsi à 8,8 milliards de dollars l'investissement additionnel total dans les hôpitaux depuis 2018-2019. Le financement prévu en 2022-2023 comprend :

- 1,5 milliard de dollars pour maintenir plus de 3 000 lits de soins actifs et de soins postactifs, et aménager des centaines de nouveaux lits de soins intensifs pédiatriques, néonataux et pour adultes;
- 827 millions de dollars, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice précédent, pour que les hôpitaux publics puissent répondre aux besoins des patients et pour améliorer l'accès à des soins de qualité;
- 300 millions de dollars pour la reprise des chirurgies et des services d'imagerie diagnostique;
- 250 millions de dollars pour soutenir les ressources humaines dans le domaine de la santé.

Il s'agit d'un investissement historique qui permettra à la population de l'Ontario d'avoir accès aux soins de haute qualité qu'elle mérite. Le gouvernement est maintenant en mesure de mettre à profit les leçons tirées des expériences des deux dernières années et d'agir pour faire en sorte que le réseau de santé de l'Ontario soit encore meilleur, plus fort, plus résilient, et prêt à relever tout défi à venir.

Gérer les coûts des médicaments

L'Ontario continuera de travailler en collaboration avec les principales parties prenantes, des spécialistes du domaine et des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour cibler d'autres initiatives dont l'objectif est d'assurer la viabilité à long terme des programmes publics de médicaments. Ce travail aidera la population de l'Ontario à avoir accès aux traitements dont elle a besoin en temps voulu.

Le gouvernement est aussi déterminé à mettre sur pied un groupe consultatif qui aura pour mandat d'examiner les moyens d'améliorer l'accès aux médicaments oncologiques administrés à domicile.

Maintenir l'ajout des lits d'hôpitaux

L'Ontario a construit une capacité hospitalière sans précédent depuis le début de la pandémie de COVID-19, aménageant plus de 3 000 lits d'hôpitaux de soins actifs et postactifs dans la province, l'équivalent de six grands hôpitaux communautaires. L'Ontario investit 3,5 milliards de dollars sur trois ans à partir de 2022-2023 pour assurer le maintien de plus de 3 000 lits d'hôpitaux ajoutés durant la pandémie. Cela permettra d'augmenter la capacité des hôpitaux, de réduire la pression éventuelle découlant des taux d'occupation et d'éliminer la médecine de couloir.



Accroître la capacité des soins intensifs

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a ajouté des centaines de lits de soins intensifs. Il est essentiel de fournir aux unités de soins intensifs la capacité nécessaire pour traiter les personnes qui en ont le plus besoin. Ainsi, l'Ontario investit 1,1 milliard de dollars sur trois ans pour soutenir le maintien de centaines de nouveaux lits de soins intensifs pédiatriques, néonataux et pour adultes dans la province. Cet investissement permettra de garantir la disponibilité de lits d'hôpitaux pour les patients nécessitant des soins urgents.

Améliorer l'accès à des soins de haute qualité

Le gouvernement investit également 2,5 milliards de dollars supplémentaires sur trois ans pour répondre aux principaux besoins en santé dans les hôpitaux de l'Ontario, notamment :

- **soutenir la demande et la croissance du nombre de patients** : soutenir tous les hôpitaux financés par les fonds publics, y compris les hôpitaux psychiatriques spécialisés, les hôpitaux spécialisés pour enfants et les petits hôpitaux, afin de répondre aux besoins des patients et d'accroître l'accès à des soins de haute qualité pour les patients et les familles en Ontario;
- **fournir des services prioritaires** : soutenir une population vieillissante et le besoin croissant d'interventions et de programmes essentiels, incluant les soins cardiaques, les opérations de cataracte, les arthroplasties du genou et de la hanche et les soins intensifs;
- **développer les installations hospitalières** : investir dans les opérations hospitalières, notamment les services cliniques et les installations.

Appuyer la santé et le bien-être des enfants

La pandémie a été particulièrement difficile pour les enfants; deux années, c'est long dans la vie d'un enfant. Pour les plus jeunes, c'est peut-être tout ce qu'ils ont connu. Voilà une raison pour laquelle le gouvernement continue à investir dans la santé des enfants.

À titre d'exemple, l'Ontario investira 97 millions de dollars sur trois ans pour améliorer l'expérience et la vie future de plus de 1 100 enfants et jeunes ayant des besoins particuliers complexes au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, à l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview et à l'Hôpital McMaster pour enfants. Ce financement soutiendra un projet pilote de modèle intégré pour fournir d'importants services sociaux et de santé, notamment des évaluations en milieu hospitalier, l'accès à une équipe interdisciplinaire, des soins médicaux et des thérapies comportementales.

Le système d'éducation a aussi été perturbé par la pandémie, ce qui a eu une incidence chez les enfants et les élèves. Aussi, le gouvernement investit-il 600 millions de dollars par le biais du Plan d'action pour la reprise de l'apprentissage afin d'aider les élèves à se remettre des perturbations causées par la pandémie de COVID-19 cette année et au cours de la prochaine année scolaire. Le financement comprend 175 millions de dollars pour élargir l'accès à du tutorat en petits groupes gratuit, financé par les deniers publics, et offert après l'école, durant les classes, les weekends et pendant l'été.

Augmenter nos capacités chirurgicales

Assurer la reprise des chirurgies dans les hôpitaux

Afin d'accroître les capacités et de mettre en place un système de soins de santé solide et résilient, le gouvernement investit 300 millions de dollars en 2022-2023 dans le cadre de sa Stratégie de reprise des chirurgies, ce qui porte l'investissement total à environ 880 millions de dollars depuis le début de la pandémie.

La stratégie de reprise chirurgicale permettra d'augmenter le nombre de chirurgies et d'interventions programmées, ainsi que les services d'imagerie diagnostique appropriés, en se concentrant sur les zones où les services ont été le plus réduits en raison de la pandémie. Cette stratégie permettra également de financer les hôpitaux pour qu'ils trouvent des solutions novatrices afin de répondre aux besoins locaux et d'augmenter le nombre de chirurgies dans la province. Cet investissement permettra également de financer plus de 150 000 heures supplémentaires d'IRM et de tomodensitométrie.

Améliorer les résultats pour les patients

La province s'est engagée à donner accès à des soins spécialisés, plus efficaces et de la meilleure qualité qui soit aux personnes qui en ont besoin. À cette fin, l'Ontario investit 162 millions de dollars sur trois ans pour un complément d'interventions et de médicaments contre le cancer, dont 26 millions de dollars en 2022-2023 pour la thérapie spécialisée par cellules T réceptrices d'antigènes chimériques (CAR T) et le traitement de patients atteints de différents types de leucémie et de lymphomes. Pour soutenir davantage les patients atteints de cancer, le gouvernement investit dans les programmes du Pediatric Oncology Group of Ontario afin d'améliorer les soins aux enfants atteints de cancer, ainsi que dans le Programme ontarien de dépistage du cancer du poumon pour multiplier les tests de dépistage.

Un investissement de 24 millions de dollars sur trois ans est également prévu pour favoriser des dons supplémentaires d'organes et de tissus afin que les Ontariennes et Ontariens attendent moins longtemps des procédures de transplantation qui leur sont vitales. Ces aides permettront d'améliorer et de sauver des vies dans toute la province.

Construire la nouvelle tour destinée aux patients à l'Hôpital Toronto Western du Réseau universitaire de santé

À l'appui de la stratégie de l'Ontario visant à augmenter les capacités chirurgicales, le gouvernement investit pour élargir la portée de ce projet, lequel passe du réaménagement des installations chirurgicales existantes à la construction d'une nouvelle tour de 12 étages qui comprendra environ 90 nouveaux lits nets et 20 nouvelles salles d'opération. Les centres chirurgicaux, comme la tour destinée aux soins chirurgicaux de l'Hôpital Toronto Western, peuvent jouer un rôle essentiel pour éliminer les retards accumulés depuis longtemps dans le système de soins de santé de l'Ontario que la pandémie de COVID-19 est venue aggraver.

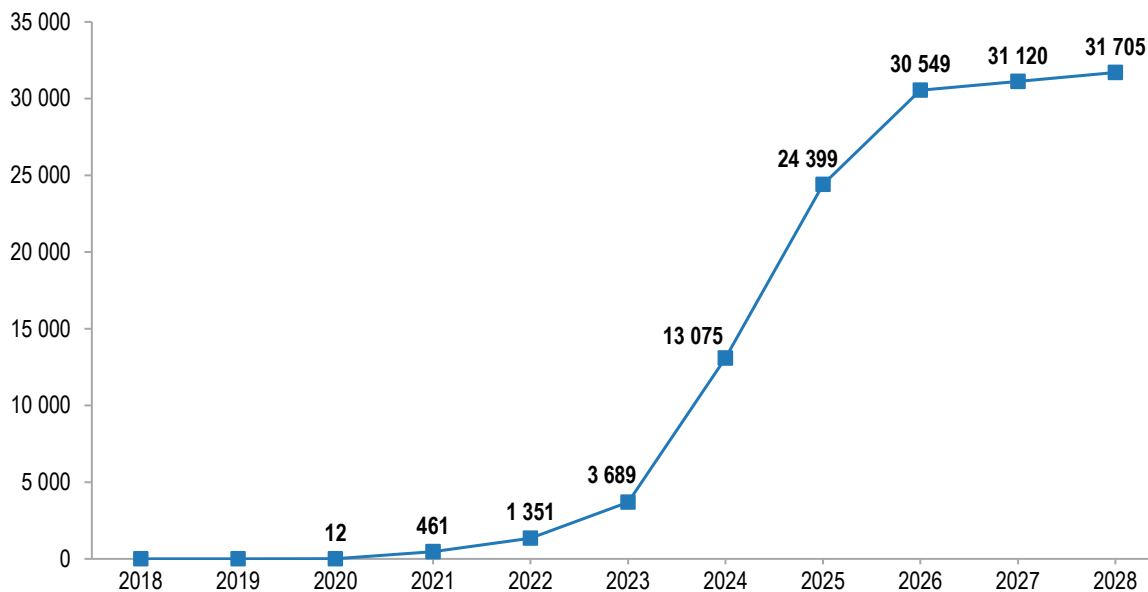
Réaliser des investissements historiques dans les soins de longue durée

Le gouvernement de l'Ontario progresse à vive allure dans son plan pour redresser le secteur des soins de longue durée et aider les personnes âgées de l'Ontario à obtenir la qualité de soins et la qualité de vie qu'elles méritent. L'un des principaux piliers de ce plan consiste à construire des foyers modernes, sûrs et confortables pour les personnes âgées, afin qu'un lit de soins de longue durée soit disponible lorsqu'un proche en a besoin.

L'Ontario compte maintenant plus de 31 000 nouveaux lits et plus de 28 000 lits modernisés en processus de développement et est en voie d'aménager plus de 30 000 nouveaux lits nets dans la province d'ici 2028. L'ajout de ces lits est rendu possible grâce aux investissements prévus qui totalisent un montant historique de 6,4 milliards de dollars depuis le printemps 2019. Bon nombre de ces nouveaux lits de soins de longue durée seront aménagés dans des foyers qui offriront des services adaptés à la culture et à la langue afin de mieux servir les personnes âgées de l'Ontario.

Graphique 1.10 Nombre cumulatif de nouveaux lits de soins de longue durée

Nombre de nouveaux lits de SLD



Source : ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

Accélérer les soins de longue durée : achèvement du foyer de soins de longue durée Lakeridge Gardens dans la région de Durham

Le 1^{er} février 2022, le gouvernement de l'Ontario a souligné l'achèvement du premier foyer de soins de longue durée construit dans le cadre du Programme pilote d'accélération de la construction. Le nouveau foyer de soins de longue durée de 320 lits, Lakeridge Gardens, a été construit en partenariat avec Lakeridge Health en 13 mois seulement; situé sur le même terrain que l'Hôpital d'Ajax et de Pickering, il fait partie d'un complexe de soins.

Lakeridge Gardens, qui offre des soins et un confort de pointe dans un environnement moderne et sûr, est le premier achevé de quatre foyers prévus dans le cadre du Programme pilote d'accélération de la construction. Ce programme pilote exploite des terrains appartenant aux hôpitaux et des techniques de construction accélérée pour les foyers de soins de longue durée qu'il faut construire de toute urgence. La construction des trois autres foyers est en cours sur les sites de Mississauga et de Toronto.



Tableau 1.5

Points saillants des projets dans le secteur des soins de longue durée

Planification	Achevés
<ul style="list-style-type: none"> • Schlegel Villages aménagera 640 nouveaux lits de soins de longue durée à Oakville en utilisant des terrains excédentaires du gouvernement. • Le projet Northern Heights Care Community permettra de créer 12 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 148 à niveau à North Bay. • Le projet Golden Manor permettra de créer 15 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 177 à niveau à Timmins. • Le projet d'expansion du St. Joseph's Health Centre Guelph permettra d'aménager 160 nouveaux lits de soins de longue durée à Guelph. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lakeridge Gardens a ouvert ses portes en mars 2022 et offre 320 nouveaux lits de soins de longue durée à Ajax. • La maison de soins infirmiers Algonquin Nursing Home a ouvert ses portes en juin 2019 avec 72 lits de soins de longue durée modernisés à Mattawa. • Glen Hill Terrace a ouvert ses portes en mai 2021 et offre 160 lits de soins de longue durée modernisés à Whitby. • La maison de soins infirmiers Grove Nursing Home a ouvert ses portes en octobre 2021 et a permis de créer 36 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 60 à niveau à Arnprior. • Le centre de soins de longue durée Mon Sheong Stouffville a ouvert ses portes en octobre 2021 avec 320 nouveaux lits de soins de longue durée à Whitchurch-Stouffville. • Villa Care Centre a ouvert ses portes en mars 2022 et permis d'ajouter 51 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 109 à niveau à Midland. • Faith Manor a ouvert ses portes en juillet 2021 et permis d'ajouter 40 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 120 à niveau à Brampton. • L'agrandissement du Royal Rose Place a été achevé en mars 2022 pour ajouter 64 nouveaux lits de soins de longue durée à Welland. • Elmwood Place a ouvert ses portes en septembre 2021 et a permis d'ajouter 50 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 78 à niveau à London.
<p>Construction en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction en cours pour le projet Temiskaming Lodge qui permettra de créer 46 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 82 à niveau à Temiskaming Shores. • Construction en cours dans le projet Extendicare Sudbury qui permettra de mettre à niveau 256 lits de soins de longue durée. • Construction en cours dans le projet de foyer de soins de longue durée Runnymede qui permettra de créer 200 nouveaux lits de soins de longue durée à Toronto. • Construction en cours dans le projet de Stoneridge Manor afin de créer 68 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 60 à niveau à Carleton Place. • Construction en cours dans le projet de rénovation du Golden Plough Lodge qui permettra de créer 29 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 151 à niveau à Cobourg. • Construction en cours dans le projet de la Ritz Lutheran Villa qui permettra de mettre à niveau 128 lits de soins de longue durée à Mitchell. • Construction en cours dans le projet de foyer de soins de longue durée Linhaven qui permettra de créer 13 nouveaux lits de soins de longue durée et d'en mettre 226 à niveau à St. Catharines. • Construction en cours dans le projet Gilmore Lodge, qui permettra de mettre à niveau 160 lits de soins de longue durée à Fort Erie. 	

Source : ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

Ajout de lits et de services spécialisés en soins de longue durée

Certains patients nécessitent des niveaux de soins et de soutien accrus. Aussi le gouvernement investit 8,3 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour ajouter 40 lits destinés aux services spécialisés dans les troubles du comportement dans des foyers de soins de longue durée à Ajax et à Mississauga. Cette mesure se greffe à l'engagement pris en 2019 d'ajouter jusqu'à 144 lits supplémentaires, en plus des 181 lits des services spécialisés dans les troubles du comportement actuellement disponibles pour les personnes âgées de la province.

Ces lits spécialisés font en sorte que les résidents en attente de soins de longue durée reçoivent en temps utile des soins de haute qualité plus complets dispensés par des infirmières praticiennes, des infirmières autorisées, des infirmières auxiliaires autorisées et des préposés aux services de soutien à la personne. Les unités spécialisées dans les troubles du comportement réduisent les transferts vers les services des urgences des hôpitaux et fournissent des soins transitoires et spécialisés aux résidents ayant des besoins particuliers.

Cet investissement va réduire les pressions sur les capacités des hôpitaux en aidant les patients à passer plus rapidement des hôpitaux aux foyers de soins de longue durée. Le gouvernement continuera de veiller à ce que nos proches aux soins de longue durée aient accès aux soins dont ils ont besoin dans le cadre le plus approprié.

Améliorer la communication des données sur la santé

Il est possible d'améliorer l'expérience patient par une meilleure communication des données et des renseignements sur la santé entre le secteur des soins de longue durée et le secteur hospitalier.

En mettant en œuvre une technologie élaborée en Ontario, les données et les renseignements sur la santé seront communiqués plus efficacement dans le visualiseur clinique unifié de la province, ainsi qu'entre les secteurs des soins de longue durée et des soins actifs. Cette nouvelle technologie permettra de simplifier les réadmissions, de communiquer les renseignements aux familles et de veiller à ce que les personnes âgées vulnérables reçoivent les soins de la meilleure qualité possible. Elle améliorera également la communication de l'information entre les fournisseurs de soins de santé, comme le personnel infirmier, grâce à la mise en place d'outils modernes pour accéder aux dossiers médicaux des patients.

Veiller à ce que la voix des résidents des foyers de soins de longue durée soit entendue

Les personnes âgées de l'Ontario méritent de recevoir des soins de qualité. L'Ontario poursuit ses efforts en vue de répondre aux besoins des résidents des établissements de soins de longue durée en écoutant directement ce qu'ils ont à dire.

Dans le passé, les foyers de soins de longue durée ont utilisé des outils d'enquête aussi différents que diversifiés pour évaluer l'expérience des résidents. Cela a conduit à l'incapacité de comparer efficacement les résultats entre les foyers de soins de longue durée pour apporter des améliorations uniformes basées sur l'expérience des résidents.

L'introduction d'une enquête standardisée dans toute la province permettra d'établir une comparaison entre les foyers afin d'éclairer les améliorations en cours et de favoriser la transparence. Les renseignements obtenus grâce à ces enquêtes permettront de renforcer la voix collective des résidents et de leurs familles afin de veiller à combler leurs besoins.

Améliorer l'accessibilité pour les résidents francophones

Le gouvernement prévoit investir 300 000 \$, à compter de 2022-2023, pour soutenir l'élaboration de séances et de matériel pédagogiques en français. Cet investissement contribuera à rendre les services plus accessibles aux résidents francophones des établissements de soins de longue durée, ainsi qu'à leurs familles.

Accroître les soins à domicile et en milieu communautaire

Les gens, dont les personnes âgées, devraient avoir le choix, dans la mesure du possible, de rester chez eux et de recevoir les soins dont ils ont besoin, si c'est ce qu'ils souhaitent.

Les soins à domicile et en milieu communautaire jouent un rôle important dans la vie de plus de 700 000 familles chaque année en permettant aux gens de rester en bonne santé et chez eux, là où ils veulent être. Un secteur des soins à domicile et en milieu communautaire solide, telle est la priorité du gouvernement, qui souhaite éliminer la médecine de couloir et mettre en place un système de soins de santé connecté et centré sur le patient. À l'heure où l'Ontario poursuit sa relance, les soins à domicile et en milieu communautaire permettront dans une large mesure aux personnes âgées et aux autres personnes ayant besoin d'assistance de vivre de façon autonome dans leur collectivité.

Investissements supplémentaires pour soutenir les soins à domicile

En Ontario, les personnes âgées et les patients en convalescence devraient avoir la possibilité de rester dans le logis qu'ils aiment, là où ils sont le plus à l'aise. Le soutien aux soins à domicile prévient l'admission inutile à l'hôpital et en foyer de soins de longue durée et abrège les séjours hospitaliers.

Le gouvernement entend investir jusqu'à 1 milliard de dollars de plus au cours des trois prochaines années pour développer les soins à domicile, améliorer la qualité des soins et ainsi permettre aux Ontariennes et aux Ontariens de vivre plus longtemps dans le chez-soi qu'ils aiment. Ce financement supplémentaire vise à aider les fournisseurs de soins à domicile à faire face à la hausse des coûts, à soutenir le recrutement et la formation et à élargir leur offre de services. Cette somme s'inscrit en complément de l'investissement de 548,5 millions de dollars sur trois ans, énoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*, visant à élargir les services de soins à domicile.

Grâce à ces types d'investissements et à d'autres innovations, comme les options virtuelles en matière de soins, les aînés, les patients en convalescence et leur famille pourront opter pour des soins à domicile et ne compteront plus uniquement sur les milieux traditionnels pour se faire soigner.

Instaurer le nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés

La plupart des personnes âgées préférant vieillir chez elles, entourées de leurs souvenirs et de leurs proches, peuvent nécessiter un éventail de services d'assistance compte tenu de leurs besoins et de leur situation personnelle.

Aussi le gouvernement a-t-il introduit temporairement le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile afin d'offrir aux aînés le soutien dont ils ont besoin pour rendre leur domicile plus sûr et plus accessible.

Le gouvernement propose maintenant un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés, un crédit remboursable qui aidera les familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen à faire face à leurs dépenses médicales admissibles pour les soins à domicile, dont les soins auxiliaires, les appareils d'assistance respiratoire, les prothèses auditives et les aides à la marche.

En 2022, ce nouveau crédit d'impôt sur le revenu des particuliers représenterait une aide estimée à 110 millions de dollars pour environ 200 000 familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen, soit environ 550 \$ en moyenne. À compter de l'année d'imposition 2022, les familles de personnes âgées pourront se prévaloir du nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés lorsqu'elles rempliront leur déclaration de revenus et de prestations.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Aider les personnes âgées à demeurer chez elles

Le gouvernement a mis en place le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile pour 2021 et 2022 afin de permettre aux personnes âgées de continuer de vivre chez elles, entourées de leurs proches. Ce crédit, équivalant à 25 % d'un montant maximal de 10 000 \$ par année au titre des dépenses admissibles, aidera à couvrir les coûts des rampes, des monte-escaliers et d'autres modifications visant à rendre les maisons plus sûres pour les personnes âgées. Le crédit maximal est de 2 500 \$ par année et fournira un soutien estimé à 65 millions de dollars en 2021 et en 2022. On s'attend à ce qu'il soutienne environ 32 000 personnes en 2022.

Laszlo et Karola

Laszlo et Karola sont un couple de personnes âgées. En 2022, ils décident ensemble d'effectuer des rénovations au coût de 10 000 \$ pour rendre le rez-de-chaussée de leur maison plus sécuritaire. Pour répartir le crédit entre eux, Karola inscrit un coût de rénovations de 7 500 \$ dans sa déclaration de revenus et de prestations de 2022 et recevra 1 875 \$ au titre du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile. Laszlo déclare le reste du coût des rénovations, soit 2 500 \$, et recevra un crédit de 625 \$.

Hayley

Hayley, qui a la trentaine avancée, demande à sa mère âgée d'emménager avec elle. En 2022, Hayley dépense 1 000 \$ pour ajouter des dispositifs d'accessibilité à sa maison. Elle inscrit ce montant dans sa déclaration de revenus et de prestations de 2022 et recevra 250 \$ au titre du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile.

Élargir l'accès aux soins communautaires

L'Ontario investit près de 100 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour élargir les programmes de soins communautaires tels que les programmes de jour pour adultes, les services de repas, le transport, les services d'aide à la vie autonome et le soutien aux soignants. Cet investissement permettra aussi de stabiliser et d'améliorer la durabilité des services communautaires afin de favoriser le mieux-être et l'autonomie de plus de 600 000 Ontariennes et Ontariens.



Soutenir les collectivités prioritaires

Les communautés multiethniques, de nouveaux arrivants et de personnes à faible revenu ont été touchées par la COVID-19 de façon disproportionnée. Le gouvernement investira 25 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 pour continuer de fournir un financement ciblé à 17 collectivités prioritaires ayant été le plus durement touchées par la COVID-19, où les cas ont été plus nombreux et les taux de dépistage plus faibles. Ce financement contribue à assurer la sécurité des gens et des collectivités en améliorant l'accès au dépistage, en augmentant les taux de vaccination et en fournissant du soutien, comme l'accès à des centres d'isolement ainsi que des mesures de soutien du revenu et de soutien social.

Étendre le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée

Le gouvernement investit plus de 60 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour continuer d'étendre le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée aux 22 collectivités et régions restantes de l'Ontario. Le programme a d'abord été lancé dans cinq collectivités en avril 2020 et a depuis été étendu à 33 autres collectivités et régions dans la province. Ainsi, un plus grand nombre de personnes âgées en Ontario recevront les soins dont elles ont besoin.

Ce programme tire parti des compétences des paramédicaux communautaires pour fournir des soins supplémentaires aux personnes âgées dans le confort de leur foyer :

- accès aux services de santé 24 heures sur 24, sept jours sur sept, à domicile et à distance, grâce à un soutien en ligne ou virtuel;
- visites à domicile non urgentes et prélèvements effectués à domicile;
- surveillance continue de l'évolution ou de l'aggravation des conditions pour prévenir ou réduire les situations d'urgence;
- sensibilisation accrue aux modes de vie sains et gestion des maladies chroniques;
- mise en relation des participants et de leurs familles avec les soins à domicile et les ressources communautaires.

Grâce au Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée, l'Ontario continue de collaborer avec ses partenaires du système de santé pour offrir des services novateurs, éliminer la médecine de couloir et moderniser le système de soins de longue durée.

Un système de soins de santé connecté par le biais des soins paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée

Grâce aux soins à domicile, le programme permet d'avoir un système de soins de santé connecté et centré sur les besoins des patients, des familles et des aidants naturels. Depuis avril 2020, plus de 13 235 personnes âgées se sont inscrites au programme et ont bénéficié de plus de 77 806 visites à domicile et virtuelles. En outre, le programme a permis d'aiguiller plus de 4 265 personnes vers des soins primaires et d'autres ressources communautaires, tout en réduisant les visites aux urgences.

Investissements supplémentaires dans la Stratégie ontarienne en matière de démence

Pour soutenir les personnes atteintes de démence et leurs aidants, le gouvernement investira 5 millions de dollars supplémentaires par an pendant trois ans. Cela porte l'investissement total dans les services en matière de démence dans la province à 120 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Ce financement permettra chaque année à 6 500 Ontariennes et Ontariens supplémentaires de vivre de manière autonome à leur domicile et de participer à la vie de leur collectivité.

Renforcer la capacité en santé mentale

La COVID-19 a affecté la santé mentale des Ontariennes et des Ontariens de tous les horizons et souligné la nécessité d'un plan à long terme pour faire face à la pandémie.

Maintenant plus que jamais, il est crucial de fournir des services en santé mentale à ceux et à celles qui en ont le plus besoin. Un système de santé mentale solide peut aussi empêcher les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale d'atteindre un point critique et faire en sorte que les patients puissent avoir accès à du soutien, au moment et à l'endroit souhaités.

C'est pourquoi le gouvernement investit 204 millions de dollars supplémentaires pour tirer parti des investissements et des réalisations à ce jour, et poursuivre ses projets d'élargissement des services existants, de mise en œuvre de solutions novatrices et d'amélioration de l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cet investissement s'appuie sur la Feuille de route vers le mieux-être de 2020, une stratégie provinciale visant à répondre aux besoins de longue date en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et laquelle est dotée d'une enveloppe de 3,8 milliards de dollars sur 10 ans, ce qui est sans précédent.

Ces investissements permettent de combler des lacunes importantes et d'améliorer les services dans tout un éventail de domaines, notamment les services de thérapie cognitive du comportement par Internet, la santé mentale des enfants et des jeunes, les services de lutte contre les dépendances, les logements supervisés, la santé mentale, la justice, ainsi que la santé mentale et la lutte contre les dépendances chez les Autochtones.

Améliorer le soutien en matière de santé mentale pour les premiers intervenants

L'Ontario s'est engagé à protéger la santé mentale des premiers intervenants. Ainsi, le gouvernement investit 1 million de dollars dans la planification d'un centre de réadaptation des blessures de stress post-traumatique au Centre de soins de santé Runnymede à Toronto et dans la région de Peel, lequel sera destiné aux premiers intervenants, tels que les pompiers, les ambulanciers, le personnel infirmier et les policiers.

Le nouveau centre comprendra deux installations offrant un programme de réadaptation complet en santé mentale aux premiers intervenants de la région du grand Toronto et de partout dans la province qui sont touchés par un stress ou un traumatisme lié au travail, y compris les blessures de stress post-traumatique. Les services comprendront des évaluations, des traitements intensifs, des soins virtuels, ainsi que des traitements de la toxicomanie. Cet investissement permettra d'améliorer l'accès au soutien unique en matière de santé mentale dont les premiers intervenants ont besoin dans leur cheminement vers le mieux-être mental et le rétablissement.



Chapitre 2

**RÉSULTATS
ÉCONOMIQUES
ET PERSPECTIVES**

Introduction

L'Ontario a largement réussi à se remettre de la pandémie de COVID-19, et les mesures sans précédent que le gouvernement a mises de l'avant pour protéger les emplois et l'économie n'y sont pas étrangères. Le produit intérieur brut réel (PIB) de l'Ontario s'est accru de 4,3 % en 2021. Il s'est créé 344 800 emplois nets en 2021, ce qui représente une hausse de 4,9 %, le rythme de croissance annuel le plus élevé jamais enregistré¹.

Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter de 3,7 % en 2022, de 3,1 % en 2023, après quoi la croissance du PIB devrait s'atténuer pour atteindre 2,0 % en 2024 et 1,9 % en 2025. Dans un souci de planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé.

Tableau 2.1
Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2020	2021	2022p	2023p	2024p	2025p
Croissance du PIB réel	(5,1)	4,3	3,7	3,1	2,0	1,9
Croissance du PIB nominal	(2,8)	12,0	6,7	5,1	4,2	4,1
Croissance de l'emploi	(4,8)	4,9	3,9	2,0	1,7	1,2
Inflation de l'IPC	0,7	3,5	4,7	2,5	2,1	2,1

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

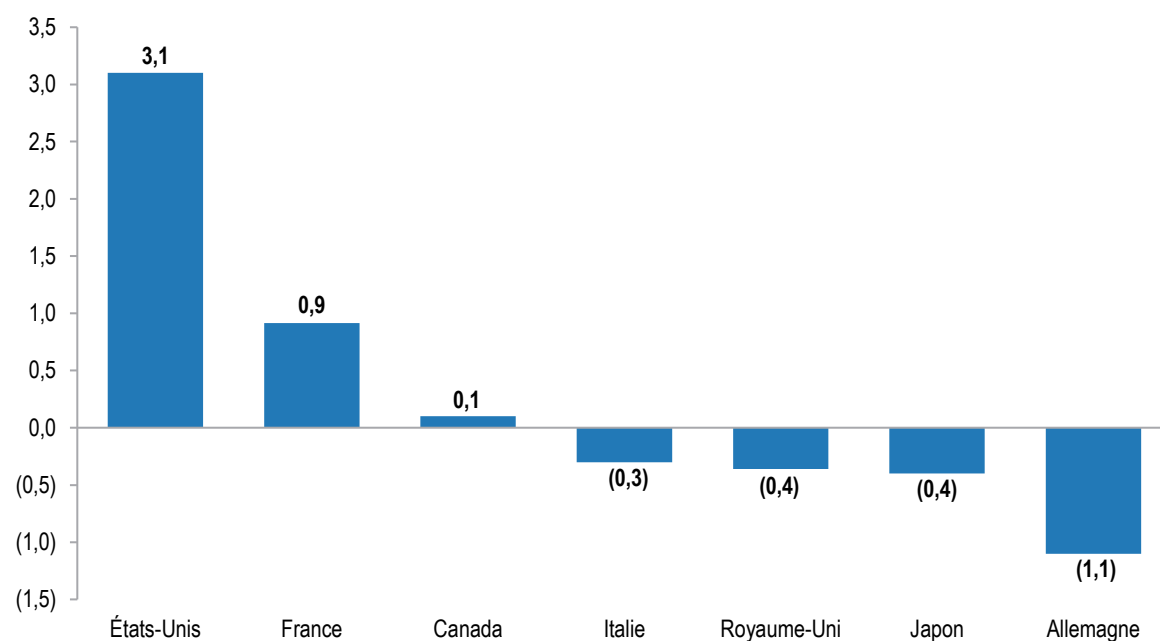
¹ Les données sur l'emploi de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada commencent en 1976 pour l'Ontario.

Résultats économiques récents

Les économies du monde entier ont été touchées par la pandémie de COVID-19, le PIB réel de beaucoup d'entre elles ayant accusé de fortes baisses en 2020. Celles-ci ont été suivies d'un redressement vigoureux, et le PIB réel de la plupart des économies du G7 s'approche du niveau d'avant la pandémie ou le dépasse.

Graphique 2.1 Redressement du PIB réel des pays du G7

Variation depuis le T4 de 2019
(en pourcentage)



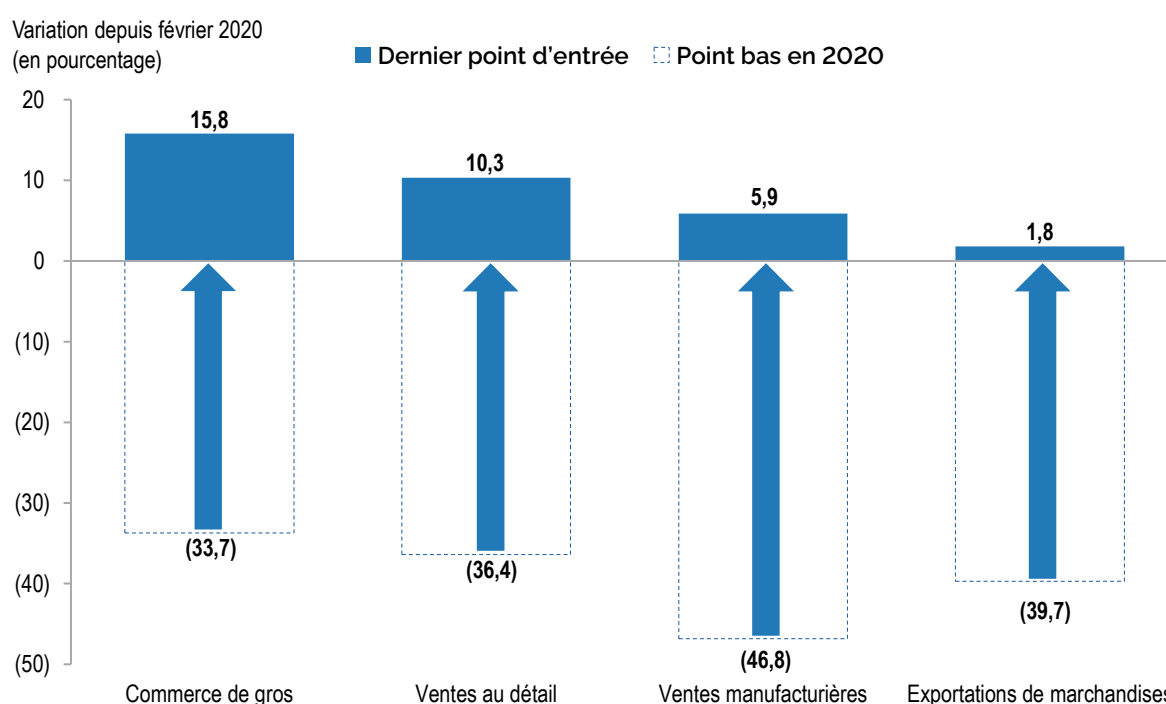
Nota : Le dernier point de données correspond au quatrième trimestre de 2021 pour tous les pays.

Sources : Statistique Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Après avoir perdu 5,2 % en 2020, le PIB réel du Canada a rebondi de 4,6 % en 2021. Le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 4,3 % en 2021 après avoir baissé de 5,1 % en 2020. Au quatrième trimestre de 2021, ces deux indicateurs économiques étaient supérieurs de 0,1 % à leur niveau d'avant la pandémie. Le PIB nominal de l'Ontario a connu un essor remarquable de 12,0 % en 2021, dépassant la marque du billion de dollars pour la première fois au quatrième trimestre de 2021.

Beaucoup d'autres indicateurs économiques ont aussi monté en flèche par rapport aux creux enregistrés durant la pandémie, dont le commerce de gros, les ventes au détail, les ventes manufacturières et les exportations de marchandises.

Graphique 2.2 Rebond des indicateurs économiques clés



Nota : Le dernier point d'entrée correspond à février 2022 pour les exportations de marchandises et à janvier 2022 pour tous les autres indicateurs. Le point bas en 2020 est avril pour tous les indicateurs.

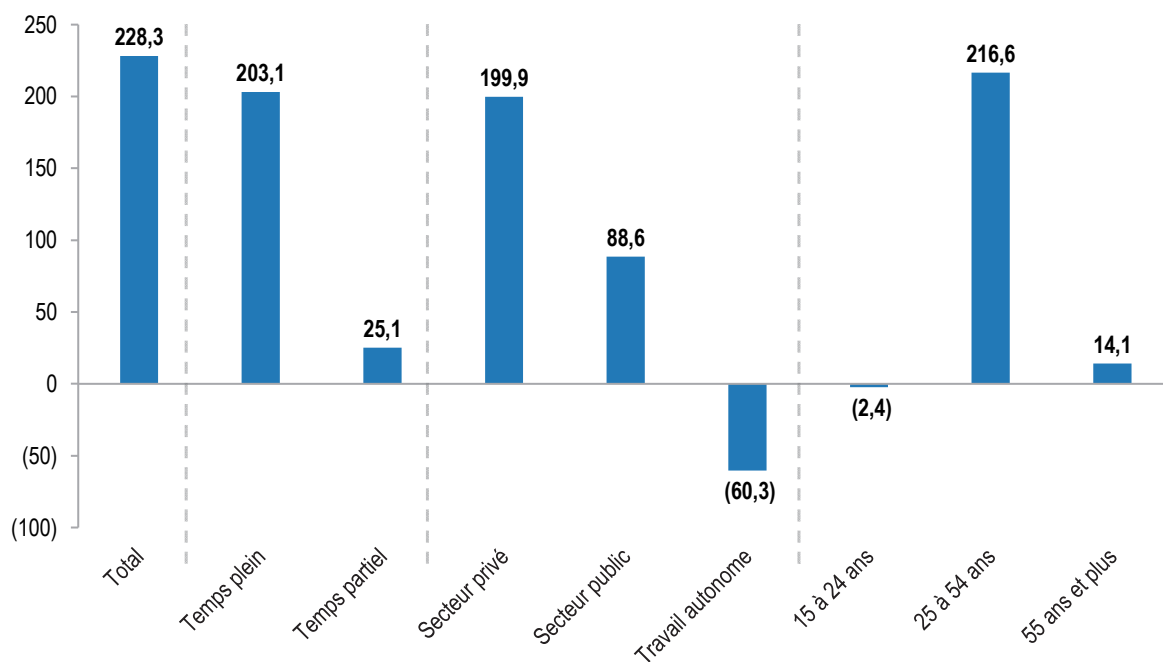
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Marché de l'emploi en Ontario

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur l'emploi dans la province. Après avoir délesté 355 300 emplois en 2020, l'Ontario en a gagné 344 800 en 2021, les postes à temps plein et le secteur privé recueillant la majeure partie de ces gains. En mars 2022, une reprise a été observée avec 228 300 emplois, un chiffre supérieur à celui d'avant la pandémie.

Graphique 2.3 Reprise de l'emploi en Ontario

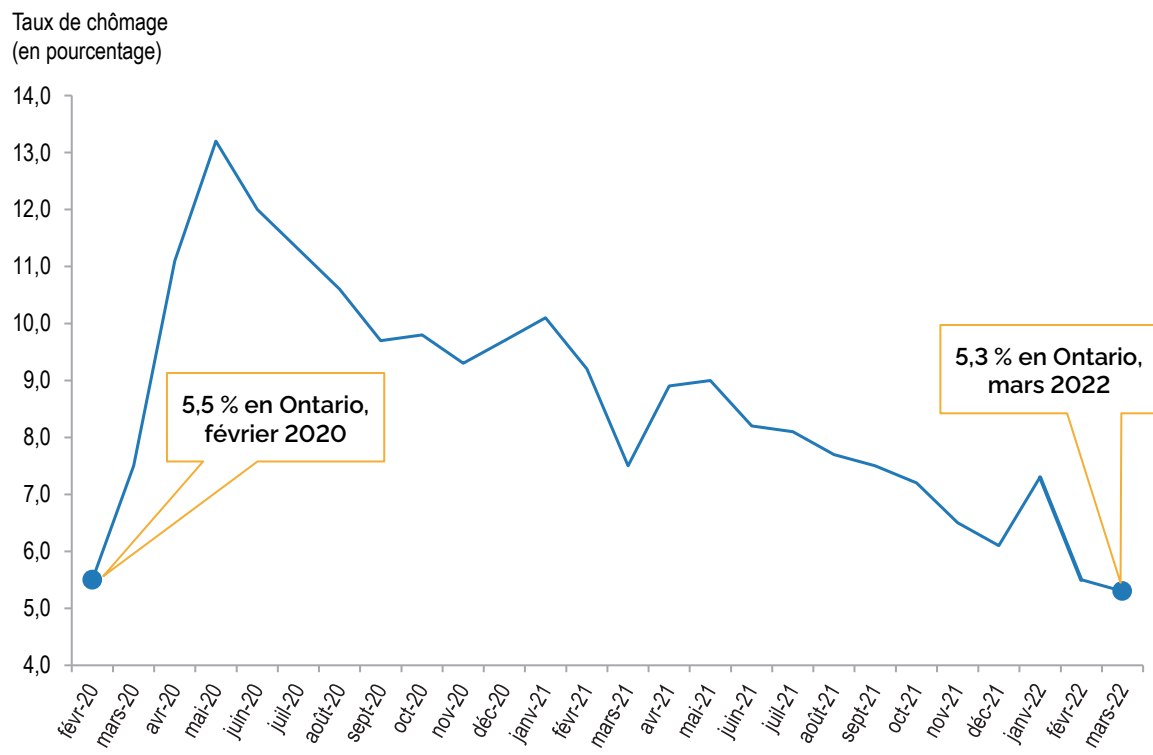
Variation depuis février 2020
(en milliers d'emplois)



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Le dernier point d'entrée correspond à mars 2022 pour tous les indicateurs.
Source : Statistique Canada.

Après avoir atteint, en mai 2020, le niveau record de 13,2 % attribuable à la pandémie, le taux de chômage en Ontario a reculé, passant à 5,3 % en mars 2022. Ce résultat présente une amélioration par rapport au taux de 5,5 % inscrit en février 2020, soit avant la pandémie.

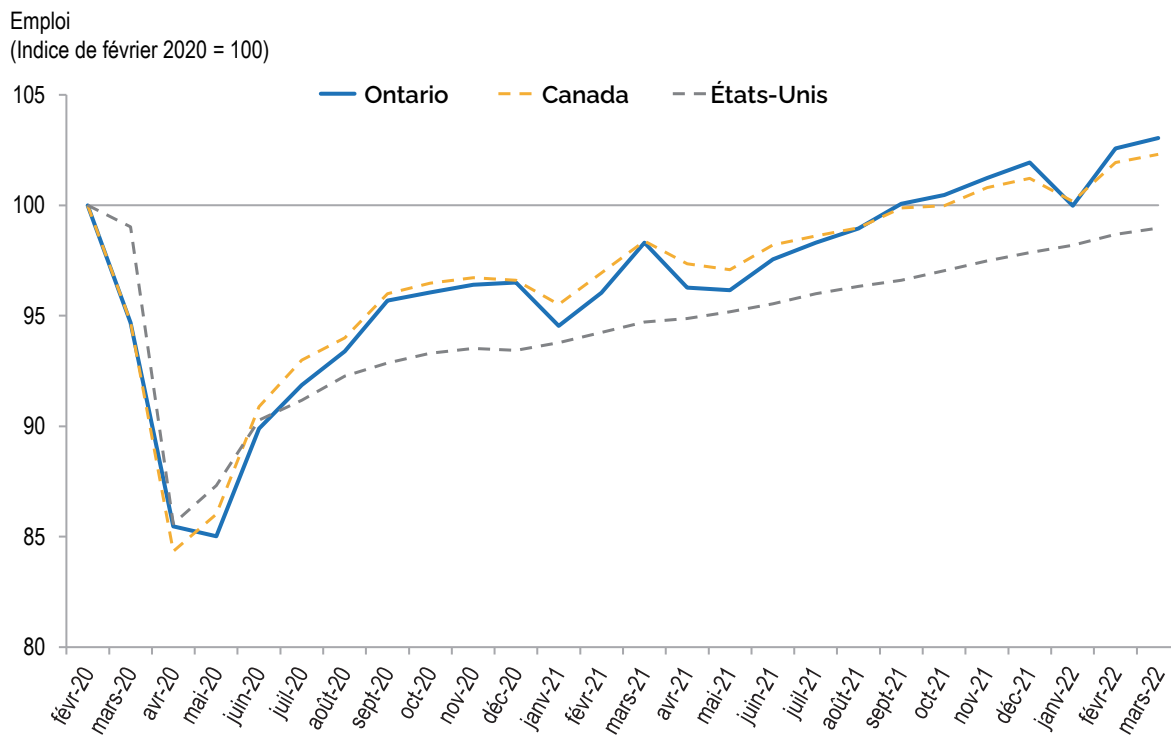
Graphique 2.4 Amélioration du marché du travail de l'Ontario



Source : Statistique Canada.

En mars 2022, l'emploi en Ontario et au Canada dépassait de 3,0 % et de 2,3 % respectivement le niveau d'avant la pandémie en février 2020, tandis qu'aux États-Unis, il demeurait de 1,0 % inférieur à son niveau d'avant la pandémie.

Graphique 2.5 Reprise soutenue de l'emploi en Ontario



Nota : Le dernier point de données correspond à mars 2022 pour tous les territoires de compétence.
Sources : Statistique Canada et Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

Perspectives économiques

Le ministère des Finances de l'Ontario consulte les économistes du secteur privé et suit leurs prévisions afin d'orienter les hypothèses de planification du gouvernement.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce qu'en moyenne, le PIB réel de l'Ontario réalise un taux de croissance de 4,1 % en 2022, de 3,2 % en 2023, de 2,1 % en 2024 et de 2,0 % en 2025. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB réel sont inférieures à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé pour chacune des années. Trois experts externes en économie ont revu les hypothèses économiques utilisées par le ministère des Finances de l'Ontario et les ont jugées raisonnables².

Tableau 2.2
Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario
(en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
Quantitative Economic Decisions, Inc. (février)	4,2	2,8	2,6	2,3
Stokes Economics (février)	4,3	2,9	2,1	2,0
Groupe Desjardins (février)	3,9	3,0	2,0	1,7
Le Conference Board du Canada (février)	3,8	3,4	1,3	1,5
Banque Nationale du Canada (février)	3,9	2,6	–	–
Université de Toronto (février)	4,8	3,8	2,8	2,5
Central 1 Credit Union (février)	3,4	3,6	2,2	–
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (mars)	4,8	3,4	–	–
BMO Marchés des capitaux (mars)	4,1	3,7	–	–
Banque Royale du Canada (mars)	4,2	2,8	–	–
Banque Scotia (mars)	3,9	3,1	–	–
Marchés capitaux CIBC (mars)	3,9	2,8	–	–
Groupe Banque TD (mars)	4,0	3,1	1,7	1,7
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	4,1	3,2	2,1	2,0
Hypothèse de planification de l'Ontario	3,7	3,1	2,0	1,9

Sources : sondage du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes du secteur privé (8 mars 2022) et ministère des Finances de l'Ontario.

² Les trois experts sont associés aux établissements suivants : Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto; Quantitative Economic Decisions, Inc; Stokes Economic Consulting, Inc.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce qu'en moyenne, le PIB nominal de l'Ontario affiche un taux de croissance de 7,3 % en 2022, de 5,2 % en 2023, de 4,3 % en 2024 et de 4,2 % en 2025. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB nominal sont inférieures à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé pour chacune de ces années. Pour 2022, l'hypothèse de planification est de 0,6 point de pourcentage de moins que la moyenne du secteur privé, ce qui témoigne du degré relativement élevé d'incertitude qui subsiste concernant l'inflation du PIB.

Tableau 2.3
Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal de l'Ontario
(en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
Quantitative Economic Decisions, Inc. (février)	7,0	5,5	5,2	4,9
Stokes Economics (février)	8,1	5,5	4,3	4,3
Groupe Desjardins (février)	6,4	4,7	–	–
Le Conference Board du Canada (février)	5,9	4,4	3,2	3,4
Banque Nationale du Canada (février)	6,3	3,0	–	–
Université de Toronto (février)	7,7	6,0	5,0	4,6
Central 1 Credit Union (février)	6,2	5,8	4,2	–
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (mars)	8,5	5,3	–	–
BMO Marchés des capitaux (mars)	7,6	6,4	–	–
Banque Royale du Canada (mars)	7,3	4,9	–	–
Banque Scotia (mars)	7,6	6,0	–	–
Marchés capitaux CIBC (mars)	8,4	4,3	–	–
Groupe Banque TD (mars)	7,6	5,3	3,7	3,6
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	7,3	5,2	4,3	4,2
Hypothèse de planification de l'Ontario	6,7	5,1	4,2	4,1

Sources : sondage du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes du secteur privé (8 mars 2022) et ministère des Finances de l'Ontario.

Contexte économique mondial

Les perspectives économiques mondiales demeurent positives malgré l'incidence sur l'activité économique d'Omicron, un des variants de la COVID-19, et de l'invasion russe de l'Ukraine, qui ont tous deux exacerbé les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. En outre, l'inflation demeure élevée dans de nombreux pays. Le Fonds monétaire international estime que le PIB réel mondial a augmenté de 5,9 % en 2021 et prévoit que la croissance du PIB réel mondial sera de 4,4 % en 2022 et de 3,8 % en 2023.

Le PIB réel des États-Unis s'est accru de 5,7 % en 2021 et on prévoit qu'il augmentera de 3,7 % en 2022 et de 2,6 % en 2023. Le PIB réel de la zone euro s'est accru de 5,2 % en 2021 et devrait augmenter de 3,9 % en 2022 et de 2,5 % en 2023. On estime que le PIB réel de la Chine s'est accru de 8,1 % en 2021 et on s'attend à ce qu'il augmente de 4,8 % en 2022 et de 5,2 % en 2023.

Tableau 2.4
Facteurs externes

	2020	2021	2022p	2023p	2024p	2025p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	(3,1)	5.9e	4,4	3,8	3,4	3,3
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	(3,4)	5,7	3,7	2,6	2,1	2,0
Pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) (en \$ US le baril)	39	68	82	75	67	68
Dollar canadien (cents américains)	74,6	79,8	79,5	79,5	79,2	80,0
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹ (en pourcentage)	0,4	0,1	0,9	1,7	2,0	2,1
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	0,7	1,4	2,0	2,5	2,8	2,9

e = estimation du Fonds monétaire international.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international (janvier 2022 et octobre 2021), U.S. Bureau of Economic Analysis, U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada, *Blue Chip Economic Indicators* (février 2022 et octobre 2021) et enquête du ministère des Finances de l'Ontario menée auprès des prévisionnistes (8 mars 2022).

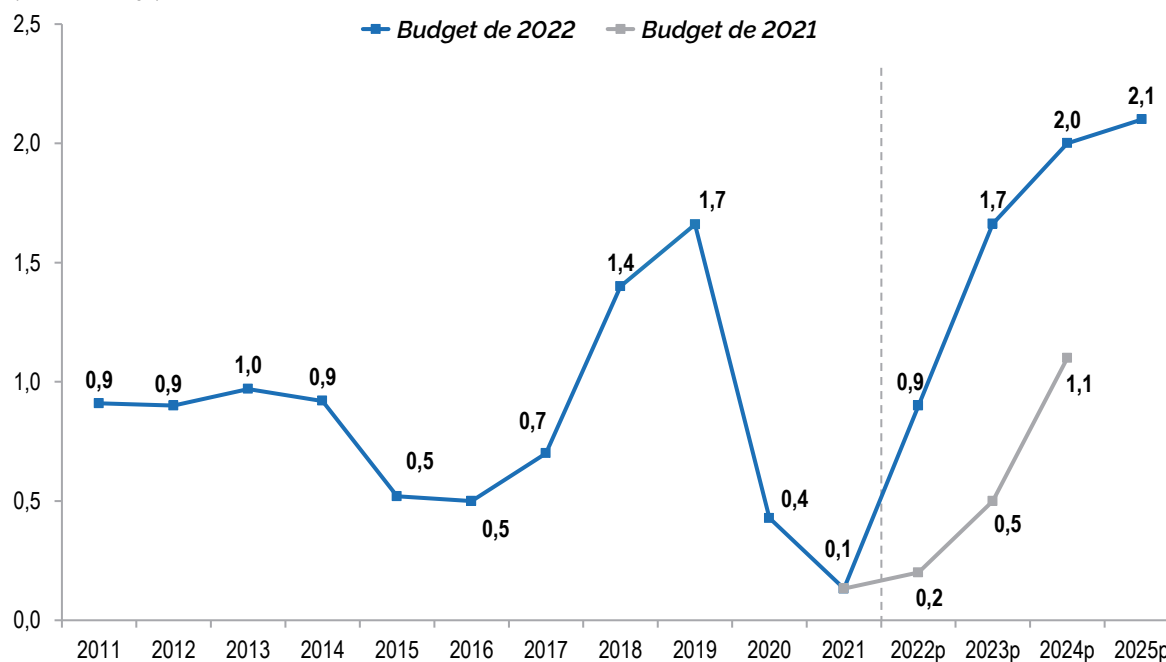
Marchés des capitaux et autres facteurs externes

L'inflation élevée des prix à la consommation a incité d'importantes banques centrales, dont la Réserve fédérale des États-Unis et la Banque centrale européenne, à commencer à supprimer certaines politiques monétaires accommodantes instaurées pour soutenir la reprise économique, dont les faibles taux d'intérêt et les programmes d'achat d'actifs. Plusieurs banques centrales ont commencé à augmenter les taux directeurs, ce qui exerce une pression à la hausse sur les taux des obligations d'État.

La Banque du Canada a haussé son taux de financement à un jour en mars 2022, et a fait savoir qu'elle allait aussi augmenter les taux directeurs dans les mois à venir. Elle a mis fin à son programme d'assouplissement quantitatif à la fin d'octobre 2021. Le taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada devrait passer de 0,1 % en 2021 à 0,9 % en 2022, puis à 2,1 % en 2025. De même, le taux des bons du Trésor de 10 ans du gouvernement du Canada devrait passer de 1,4 % en 2021 à 2,0 % en 2022, puis à 2,9 % en 2025.

Graphique 2.6 Hausse plus marquée des taux d'intérêt prévue

Taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 8 mars 2022.

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le prix du pétrole West Texas Intermediate (WTI) devrait grimper et passer de 68 \$ US le baril en 2021 à 82 \$ US le baril en 2022. Cependant, la hausse attendue de la production mondiale de pétrole devrait contribuer à en modérer les prix pendant la période de prévision. D'ici 2025, on s'attend à ce que le prix du pétrole WTI s'établisse à 68 \$ US le baril.

Le dollar canadien valait 79,8 cents américains en 2021, et on s'attend à ce que sa valeur avoisine les 80 cents américains au cours de la période de prévision.

Détail des perspectives économiques de l'Ontario

Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que le PIB réel de l'Ontario augmentera de 3,7 % en 2022, de 3,1 % en 2023, de 2 % en 2024 et de 1,9 % en 2025.

Tableau 2.5
Économie de l'Ontario, de 2020 à 2025
(variation en pourcentage)

	2020	2021	2022p	2023p	2024p	2025p
Produit intérieur brut réel	(5,1)	4,3	3,7	3,1	2,0	1,9
Produit intérieur brut nominal	(2,8)	12,0	6,7	5,1	4,2	4,1
Rémunération des employés	(0,3)	9,2	5,6	4,6	4,6	4,1
Excédent net d'exploitation – sociétés	10,2	24,6	4,6	5,8	1,6	4,2
Consommation nominale des ménages	(7,4)	7,1	8,8	6,3	4,7	4,6
Autres indicateurs économiques						
Emploi	(4,8)	4,9	3,9	2,0	1,7	1,2
Création d'emplois (en milliers)	(355)	345	287	153	133	95,3
Taux de chômage (en pourcentage)	9,6	8,0	6,1	5,7	5,6	5,5
Indice des prix à la consommation	0,7	3,5	4,7	2,5	2,1	2,1
Mises en chantier de logements (en milliers)	81,3	99,6	86,9	84,0	87,3	87,8
Reventes de logements	8,8	18,6	(11,3)	1,5	1,2	1,2
Prix de revente des logements	16,0	23,6	9,3	2,6	4,0	4,0
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel des États-Unis	(3,4)	5,7	3,7	2,6	2,1	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	39	68	82	75	67	68
Dollar canadien (en cents américains)	74,6	79,8	79,5	79,5	79,2	80,0
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ¹	0,4	0,1	0,9	1,7	2,0	2,1
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ¹	0,7	1,4	2,0	2,5	2,8	2,9

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario basée sur des sources externes, en date du 8 mars 2022.

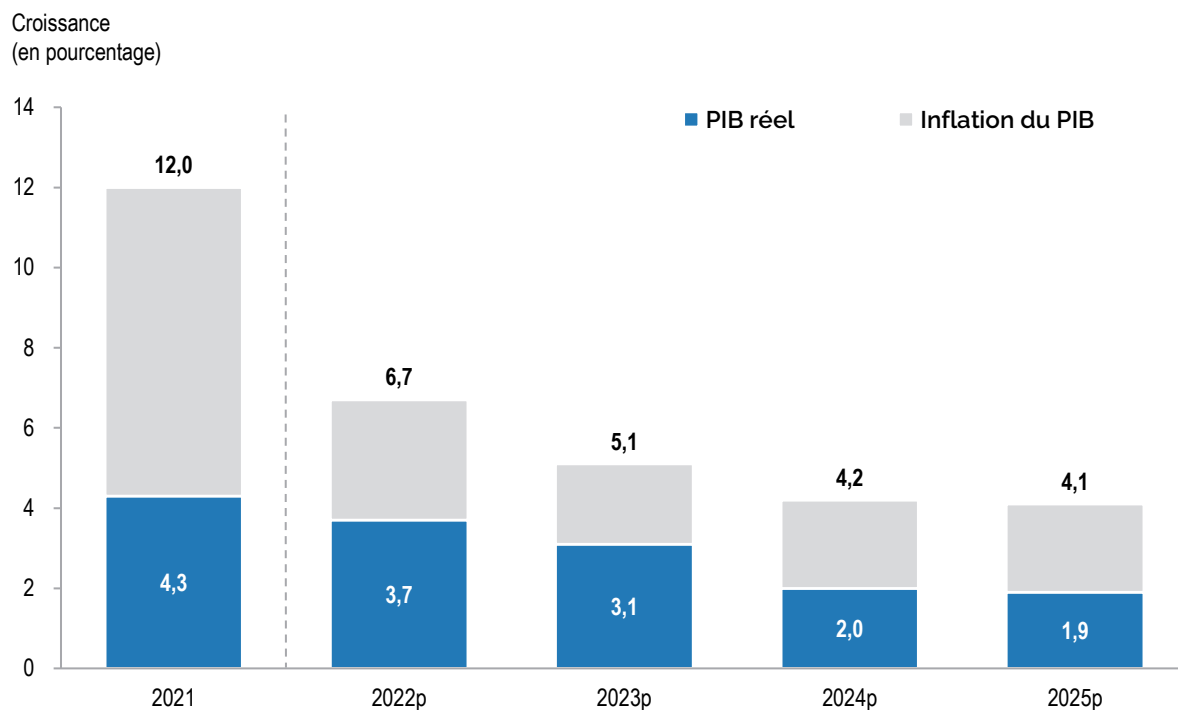
¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada; Société canadienne d'hypothèques et de logement; Association canadienne de l'immeuble; Banque du Canada; United States Bureau of Economic Analysis; *Blue Chip Economic Indicators* (février 2022 et octobre 2021); U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Le ministère des Finances de l'Ontario estime que le PIB nominal de l'Ontario a augmenté de 12,0 % en 2021, le rythme de croissance du PIB nominal le plus rapide depuis 1984. Cela témoigne de l'inflation élevée du PIB attribuable à la forte hausse des prix dans l'ensemble de l'économie dans un contexte de difficultés d'approvisionnement et de forte demande.

Selon les prévisions, le PIB nominal de l'Ontario devrait progresser de 6,7 % en 2022 et de 5,1 % en 2023, puis ralentir et afficher une hausse de 4,2 % en 2024 et de 4,1 % en 2025.

Graphique 2.7 Ralentissement de la croissance du PIB réel et nominal de l'Ontario



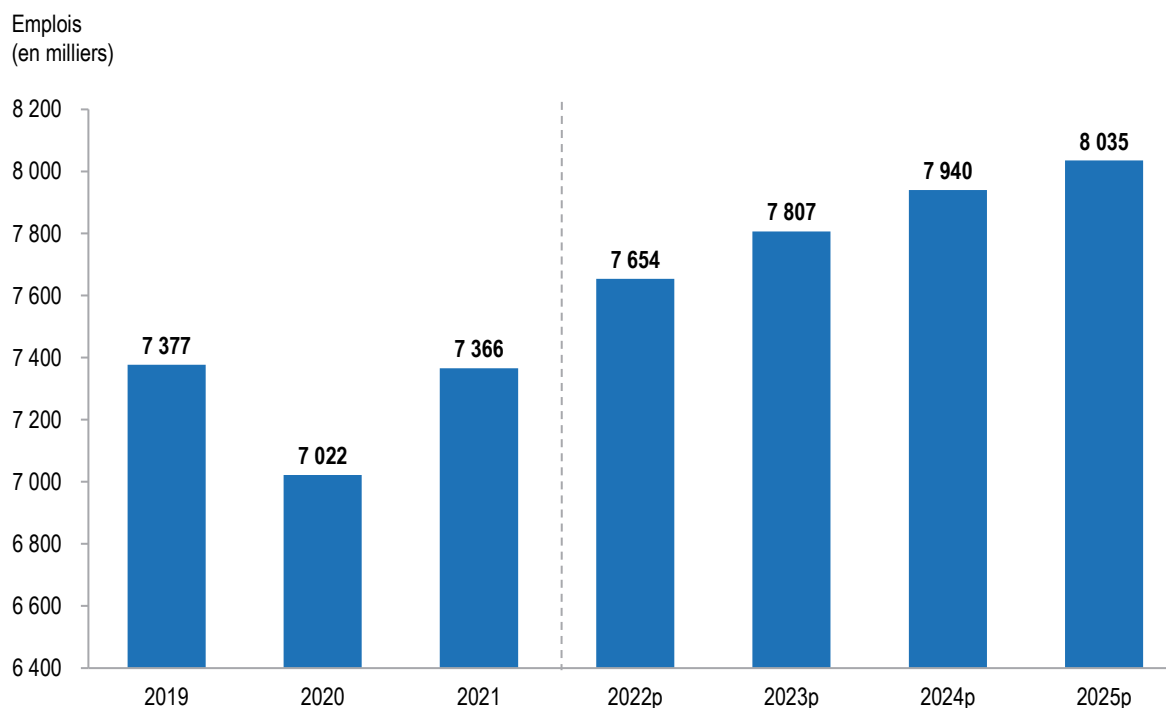
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario au 8 mars 2022.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Emploi et revenu et dépenses des ménages

L'emploi s'est rétabli rapidement d'une baisse enregistrée au début de 2022 et on prévoit qu'il affichera une solide hausse de 3,9 % au cours de l'exercice. Ces gains continus au cours de la période visée par les perspectives devraient faire baisser le taux de chômage, qui pourrait passer de 8,0 % en 2021 à 6,1 % en 2022 et à 5,5 % d'ici 2025.

Graphique 2.8 Hausse continue de l'emploi prévue



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario au 8 mars 2022.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

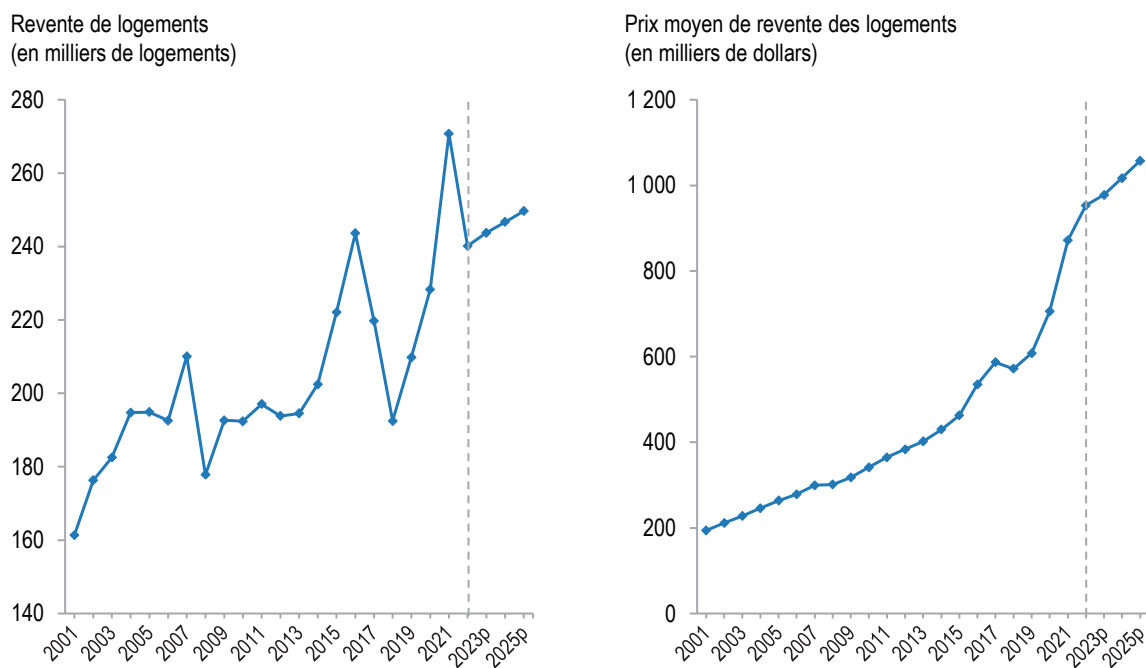
Des gains importants réalisés au chapitre de l'emploi et des salaires soutiennent une hausse prévue de 5,6 % de la rémunération des employés en 2022. L'accroissement du revenu disponible pendant la pandémie de COVID-19, attribuable en partie aux soutiens gouvernementaux, ajouté à la baisse des dépenses discrétionnaires, a permis à bon nombre de ménages d'économiser. Combinées à la progression des revenus et aux occasions accrues de dépenser, ces économies devraient contribuer à une accentuation marquée de 8,8 % des dépenses des ménages nominales en 2022. Les dépenses des ménages devraient demeurer vigoureuses au cours de la période de prévision.

Logement

Après un fléchissement dans les premiers mois de la pandémie de COVID-19, en juillet 2020, la revente des logements dans la province a dépassé son niveau d'avant la pandémie de février 2020, pour atteindre un sommet en mars 2021. Même si l'activité immobilière a ralenti depuis, la revente des logements en février 2022 était de 23,6 % supérieure à son niveau de février 2020. Le prix de revente des logements a aussi connu un essor considérable et en février 2022, le prix moyen de revente des logements en Ontario était de 53,8 % supérieur à ce qu'il était en février 2020, avant la pandémie.

On s'attend à ce que l'activité sur le marché du logement ralentisse et que les taux élevés enregistrés en 2021 diminuent. On prévoit que les reventes de logements diminuent de 11,3 % en 2022, à mesure que les taux d'intérêt augmenteront et que l'activité sur le marché de l'immobilier retournera à une croissance compatible avec les facteurs fondamentaux de la demande de logements, comme la croissance démographique. La forte dynamique notée à la fin de 2021 et au début de 2022 devrait se traduire par une hausse de 9,3 % du prix de revente des logements en 2022, qui devrait par la suite s'atténuer pour se rapprocher des taux historiques pendant la période de 2023 à 2025. Pour tout complément d'information sur le plan du gouvernement à long terme visant à faciliter l'acquisition d'un logement, voir la section D, *Garder les coûts bas*, du chapitre 1.

Graphique 2.9
Marché de la revente de logements en Ontario



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 8 mars 2022.

Sources : Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

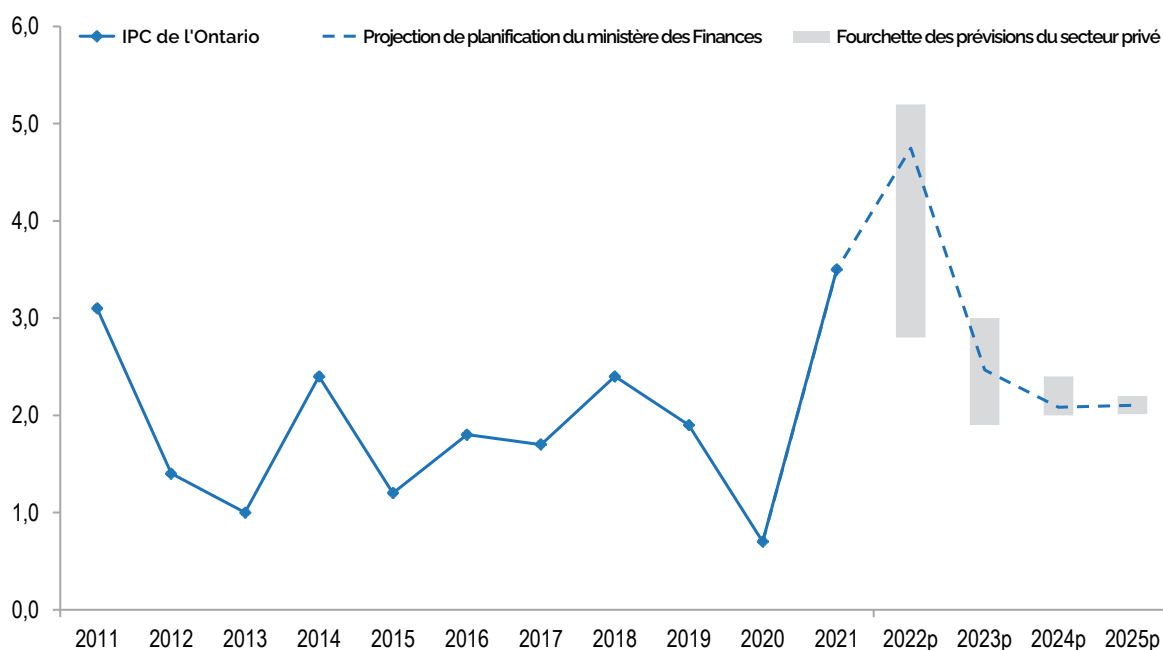
Risques pour les perspectives

L'évolution de la pandémie de COVID-19 demeure une source d'incertitude constante, et l'émergence possible de nouveaux variants du virus continue de présenter un risque important pour l'économie de l'Ontario. Par ailleurs, l'invasion russe de l'Ukraine engendre une autre source d'incertitude importante. En outre, la montée de l'inflation et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement continuent de poser un risque sur les perspectives économiques.

Les banques centrales ont commencé à retirer les mesures de détente monétaire exceptionnelles mises en œuvre pendant la pandémie en raison de la forte inflation des prix à la consommation. La Banque du Canada et la Réserve fédérale des États-Unis prévoient continuer d'augmenter leur taux directeur tout au long de 2022. Bien que les taux d'inflation élevés actuels doivent diminuer à mesure que les effets de la pandémie et des perturbations à la chaîne d'approvisionnement s'estompent, et que la politique monétaire se normalise, une inflation plus élevée que prévu pourrait susciter une réaction plus vigoureuse des banques centrales.

Graphique 2.10 Les prévisionnistes du secteur privé prévoient un ralentissement de l'inflation

Inflation de l'IPC en Ontario
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et prévisions du secteur privé.

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et sondage du ministère des Finances auprès des prévisionnistes du secteur privé (8 mars 2022).

Les chaînes d’approvisionnement à l’échelle mondiale continuent d’être perturbées en raison des restrictions liées à la pandémie et du changement marqué des préférences des consommateurs, qui dépensent davantage pour des biens que pour des services. On s’attend à ce que ces perturbations s’atténuent, mais les retards constants dans la livraison et les difficultés à obtenir les composants nécessaires, comme les semi-conducteurs, pourraient continuer de se répercuter sur la production.

Le tableau 2.6 présente les répercussions estimées des variations soutenues des principaux facteurs externes sur le PIB réel de l’Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. Les fourchettes relativement importantes de ces répercussions estimées sont attribuables au degré d’incertitude entourant les réactions de l’économie aux variations des conditions externes.

Tableau 2.6
Incidence des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la
croissance du PIB réel
(variation en points de pourcentage)

	Variation de la croissance du PIB réel	
	Première année	Deuxième année
Valorisation du dollar canadien de 0,05 \$ US	(0,1) à (0,7)	(0,2) à (0,8)
Augmentation des prix du pétrole brut de 10 \$ US le baril	(0,1) à (0,3)	(0,1) à (0,3)
Augmentation de la croissance du PIB réel américain de un point de pourcentage	+0,2 à +0,6	+0,3 à +0,7
Hausse des taux d’intérêt canadiens de un point de pourcentage	(0,1) à (0,5)	(0,2) à (0,6)

Source : ministère des Finances de l’Ontario.

Révisions apportées aux perspectives depuis la publication du budget de 2021

Les perspectives pour la période allant de 2022 à 2024 ont été révisées par rapport aux projections figurant dans le budget de 2021. Voici les principaux changements survenus depuis la publication de ce budget :

- croissance plus forte du PIB nominal pendant la période de prévision
- croissance plus vigoureuse de la consommation nominale des ménages pendant la période de prévision;
- hausse de l’indice des prix à la consommation entre 2022 et 2024;
- amélioration soutenue de la rémunération des employés en 2022;
- ralentissement de la croissance de l’excédent net d’exploitation des sociétés en 2022, qui se raffermira en 2023;
- taux de chômage plus bas durant la période de prévision.

Tableau 2.7

Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : comparaison entre le budget de 2021 et le budget de 2022

(variation en pourcentage)

	2021		2022p		2023p		2024p	
	Budget de 2021	Budget de 2022	Budget de 2021	Budget de 2022	Budget de 2021	Budget de 2022	Budget de 2021	Budget de 2022
Produit intérieur brut réel	4,0	4,3	4,3	3,7	2,5	3,1	2,0	2,0
Produit intérieur brut nominal	6,2	12,0	6,4	6,7	4,5	5,1	4,0	4,2
Rémunération des employés	4,2	9,2	5,0	5,6	4,8	4,6	4,1	4,6
Excédent net d'exploitation – sociétés	8,0	24,6	7,4	4,6	4,4	5,8	4,2	1,6
Consommation nominale des ménages	5,9	7,1	7,2	8,8	4,9	6,3	4,2	4,7
Autres indicateurs économiques								
Emploi	4,2	4,9	3,0	3,9	2,2	2,0	1,6	1,7
Création d'emplois (en milliers)	298	345	222	287	168	153	124	133
Taux de chômage (en pourcentage)	8,2	8,0	6,9	6,1	6,5	5,7	6,3	5,6
Indice des prix à la consommation	1,7	3,5	2,0	4,7	2,0	2,5	2,0	2,1
Mises en chantier de logements (en milliers)	80,2	99,6	79,3	86,9	80,2	84,0	81,2	87,3
Reventes de logements	5,5	18,6	(6,7)	(11,3)	1,3	1,5	0,8	1,2
Prix de revente des logements	7,5	23,6	0,0	9,3	0,5	2,6	2,0	4,0
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	4,9	5,7	3,8	3,7	2,3	2,6	2,1	2,1
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	47	68	52	82	56	75	57	67
Dollar canadien (cents américains)	78,5	79,8	78,5	79,5	79,2	79,5	80,2	79,2
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ¹	0,2	0,1	0,2	0,9	0,5	1,7	1,1	2,0
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ¹	1,0	1,4	1,4	2,0	1,8	2,5	2,4	2,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario basée sur des sources externes, en date du 8 mars 2022.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

 Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (février 2021-2022 et octobre 2020-2021), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios de perspectives économiques

Afin d'offrir une plus grande transparence quant aux perspectives économiques de la province en période de grande incertitude, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti qui pourraient se matérialiser au cours des prochaines années. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur ou le pire des cas. En effet, ils représentent des résultats auxquels on peut raisonnablement s'attendre en cette période d'incertitude.

Tableau 2.8
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2022p	2023p	2024p	2025p
Scénario de croissance accélérée	5,2	3,8	2,3	2,2
Projection de planification	3,7	3,1	2,0	1,9
Scénario de croissance au ralenti	3,0	2,6	1,9	1,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 2.9
Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

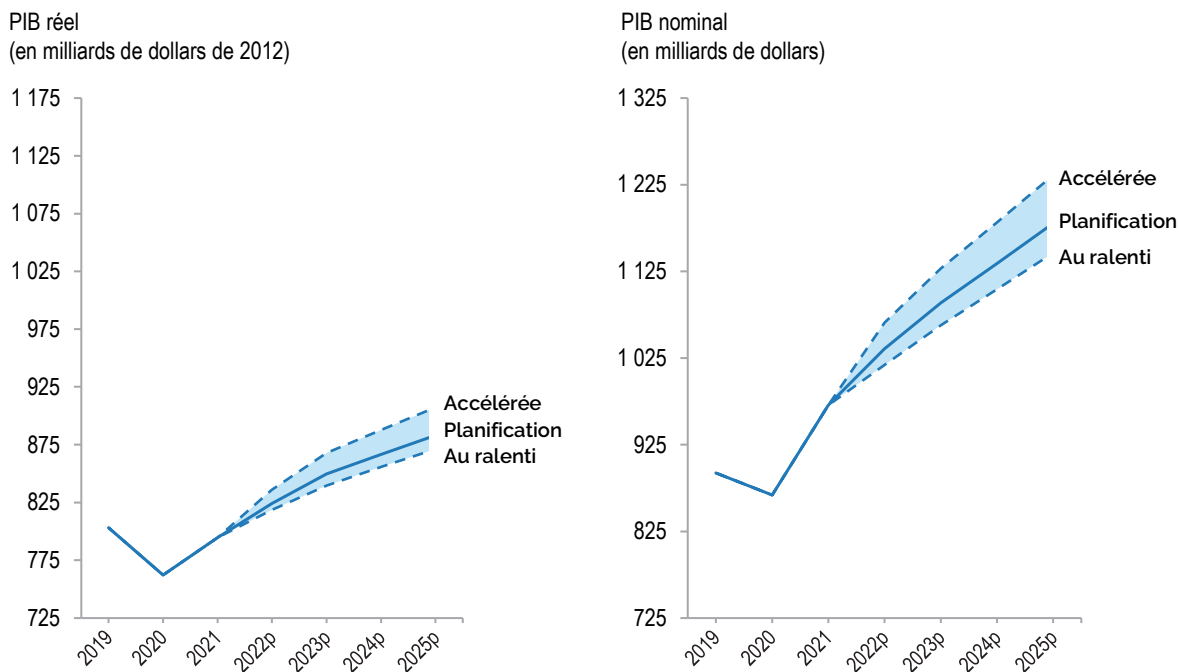
	2022p	2023p	2024p	2025p
Scénario de croissance accélérée	9,8	5,9	4,7	4,6
Projection de planification	6,7	5,1	4,2	4,1
Scénario de croissance au ralenti	4,8	4,5	3,9	3,8

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

D'ici 2025, le PIB réel dans le scénario de croissance accélérée est de 2,7 % supérieur à ce qu'il est dans la projection de planification, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, il est de 1,4 % inférieur. Les scénarios du PIB nominal montrent un plus vaste éventail de résultats envisageables pour les prochaines années que les scénarios du PIB réel en raison du degré accru d'incertitude à court terme concernant l'inflation du PIB. D'ici 2025, le PIB nominal dans le scénario de croissance accélérée est de 4,7 % supérieur à ce qu'il est dans la projection de planification, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, il est de 2,9 % inférieur.

Graphique 2.11
Projections des scénarios de croissance du PIB de l'Ontario



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios.
 Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Présentation transparente des informations économiques

Les Comptes économiques de l'Ontario présentent une évaluation globale du rendement économique de l'Ontario chaque trimestre. Les économistes du secteur privé s'en servent pour évaluer l'état actuel de l'économie de la province et comme assise pour mettre à jour leurs prévisions. Les Comptes économiques de l'Ontario orientent le plan financier de la province, car le gouvernement s'y fie pour établir ses prévisions en matière d'économie et de revenus.

Aux termes de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, les Comptes économiques de l'Ontario doivent être publiés dans les 45 jours suivant la publication des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada.

Conformément à la Loi, les Comptes économiques de l'Ontario seront publiés selon le calendrier présenté dans le tableau 2.10.

Tableau 2.10

Dates de publication des Comptes économiques de l'Ontario

Période de référence	Date de publication prévue des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada	Date d'échéance correspondante pour la publication des Comptes économiques de l'Ontario
Premier trimestre (Janvier-mars) 2022	31 mai 2022	15 juillet 2022
Deuxième trimestre (Avril-juin) 2022	31 août 2022	14 octobre 2022
Troisième trimestre (Juillet-septembre) 2022	29 novembre 2022	13 janvier 2023
Quatrième trimestre (Octobre-décembre) 2022	28 février 2023	14 avril 2023

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.



Chapitre 3

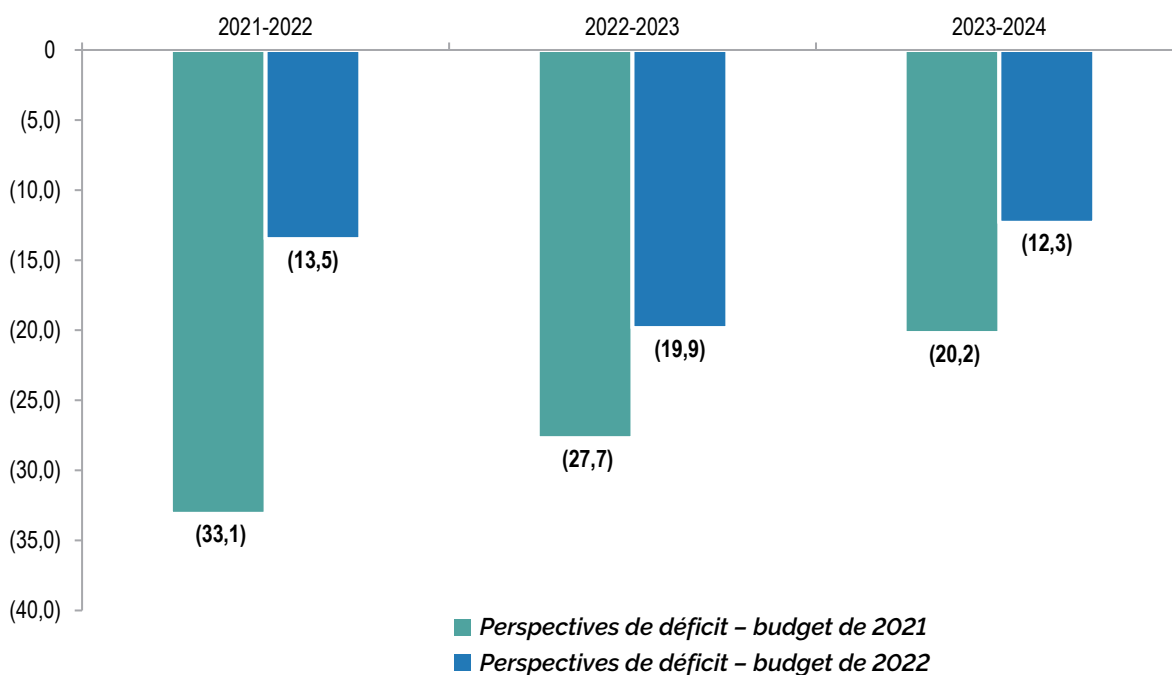
***PLAN FINANCIER
ET PERSPECTIVES
DE L'ONTARIO***

Introduction

Le gouvernement a un plan pour bâtir l'Ontario, en jetant les bases de la reprise, de la croissance et de la prospérité à long terme de la province. Le budget de 2022 comprend un plan financier pluriannuel prévoyant des investissements considérables dans les soins de santé, l'éducation et les infrastructures essentielles pour concrétiser ce grand dessein pour la province.

Graphique 3.1
Perspectives de déficit du budget de 2021 comparées aux perspectives actuelles

En milliards de dollars



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario prévoit un déficit de 13,5 milliards de dollars en 2021-2022. À moyen terme, il envisage un repli du déficit, qui devrait se chiffrer à 19,9 milliards de dollars en 2022-2023, puis à 12,3 milliards de dollars en 2023-2024 et à 7,6 milliards de dollars en 2024-2025. Dans le budget de 2022, les perspectives de déficit présentent une amélioration marquée par rapport aux prévisions du budget de 2021, témoignant de la vigueur de la reprise en Ontario.

On s'attend à ce que le ratio de la dette nette au PIB s'établisse à 40,7 % en 2021-2022. Ceci représente 8,1 points de pourcentage de moins que le ratio de 48,8 % prévu dans le budget de 2021, et s'explique principalement par le fait que le déficit sera inférieur et que le PIB nominal sera supérieur aux prévisions dans ce document. Au cours de la période de perspectives à moyen terme, l'Ontario entrevoit un ratio de la dette nette au PIB de 41,4 % en 2022-2023 et 2023-2024 qui devrait reculer pour s'établir à 41,3 % en 2024-2025.

Tableau 3.1
Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres Perspectives actuelles et à moyen terme			
		provisoires ¹ 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Revenus	164,9	173,6	179,8	188,2	196,9
Charges					
Programmes ²	169,0	174,1	185,2	184,8	188,1
Intérêt sur la dette	12,3	13,0	13,5	14,3	14,9
Charges totales	181,3	187,1	198,6	199,1	203,0
Excédent/(Déficit) avant réserve	(16,4)	(13,5)	(18,9)	(10,8)	(6,1)
Réserve	–	–	1,0	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	(16,4)	(13,5)	(19,9)	(12,3)	(7,6)
Dette nette en pourcentage du PIB	43,1 %	40,7 %	41,4 %	41,4 %	41,3 %
Dette nette en pourcentage des revenus	226,5 %	227,5 %	238,4 %	239,3 %	238,1 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	7,4 %	7,5 %	7,5 %	7,6 %	7,5 %

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

² La ventilation du financement de durée limitée lié à la COVID-19 est présentée dans le tableau 3.9.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats financiers provisoires de l'exercice 2021-2022

Le déficit de l'Ontario devrait atteindre 13,5 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui est de 19,6 milliards de dollars inférieur aux prévisions figurant dans le budget de 2021.

Dans le budget de 2022, le gouvernement prévoit des revenus de 173,6 milliards de dollars en 2021-2022, soit une augmentation de 19,6 milliards de dollars comparativement aux prévisions figurant dans le budget de 2021. Ceci est largement attribuable à la progression des revenus tirés de l'impôt, témoignant de la croissance économique supérieure aux attentes en 2021, et aux cotisations fiscales nettes pour 2020 et les années antérieures.

Les charges de programmes devraient s'élever à 174,1 milliards de dollars, un chiffre supérieur de 1,1 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2021, principalement en raison des investissements additionnels faits dans les soins de santé, les infrastructures essentielles et les soutiens aux entreprises et aux travailleurs.

On s'attend à ce que l'Ontario paye 13 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2021-2022, soit 0,1 milliard de dollars de moins que prévu dans le budget de 2021. Le ratio de la dette nette au PIB pour cette période devrait s'établir à 40,7 %, ce qui est de 8,1 % inférieur aux prévisions en raison d'un déficit moins important et d'un PIB nominal plus élevé.

Le budget de 2021 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars visant à prémunir le plan financier contre les variations défavorables imprévues relatives aux prévisions des revenus et des charges de l'Ontario pour le reste de l'exercice. Comme il n'a pas été nécessaire de puiser dans la réserve pour la fin de l'exercice, elle a été éliminée lorsque les chiffres provisoires ont été arrêtés.

Chiffres provisoires

Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022 et pourraient changer lorsque les revenus et les charges réels de la province seront déterminés de façon définitive dans les *Comptes publics de l'Ontario 2021-2022* qui seront publiés au plus tard le 27 septembre 2022.

Tableau 3.2
Résultats financiers provisoires de l'exercice 2021-2022

(en millions de dollars)

	Budget de 2021	Chiffres provisoires ¹ 2021-2022	Variation en cours d'exercice
Revenus	154 012	173 572	19 560
Charges			
Programmes	172 989	174 076	1 087
Intérêt sur la dette	13 130	12 992	(138)
Charges totales	186 120	187 068	948
Excédent/(Déficit) avant réserve	(32 108)	(13 496)	18 612
Réserve	1 000	–	(1 000)
Excédent/(Déficit)	(33 108)	(13 496)	19 612

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Mise au point intermédiaire sur les revenus

Les perspectives de revenus totaux pour 2021-2022 s'établissent à 173,6 milliards de dollars, soit à 19,6 milliards de dollars de plus que les prévisions du budget de 2021. Depuis la publication du bulletin *Finances du troisième trimestre de 2021-2022*, le total des revenus s'est amenuisé de 3,1 milliards de dollars, ce qui est principalement attribuable au chiffre moins élevé inscrit au poste Autres revenus non fiscaux.

Tableau 3.3
Sommaire des variations des revenus en 2021-2022 depuis la publication du budget de 2021

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires ¹ 2021-2022
Total des revenus – Budget de 2021	154 012
Variations des revenus par rapport aux prévisions dans le bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2021-2022</i>	2 885
Variations des revenus depuis la publication de <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2021</i>	11 720
Variations des revenus par rapport aux prévisions dans le bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i>	8 042
Variations des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i>	
Droits de cession immobilière	212
Taxes sur l'essence et les carburants	(24)
Taxe de vente	(33)
Impôt des sociétés	(110)
Impôt sur le revenu des particuliers	(253)
Tous les autres impôts et taxes	(2)
Total des revenus fiscaux	(209)
Transferts du gouvernement du Canada	359
Revenus tirés des entreprises publiques	49
Autres revenus non fiscaux	(3 285)
Total de la variation des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i>	(3 087)
Total des variations des revenus depuis la publication du budget de 2021	19 560
Total des perspectives de revenus – budget de 2022	173 572

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisions quant au **total des revenus fiscaux** ont reculé de 209 millions de dollars par rapport à celles formulées dans le bulletin *Finances du troisième trimestre de 2021-2022*. Voici les principales variations aux perspectives de revenus fiscaux :

- Les perspectives de revenus tirés des **droits de cession immobilière** sont supérieures de 212 millions de dollars par rapport aux prévisions en raison du volume d'activité immobilière et des recouvrements plus forts que prévu en 2021-2022.
- Les perspectives de revenus tirés des **taxes sur l'essence et les carburants** sont abaissées de 24 millions de dollars en raison de volumes de consommation de carburant plus faibles que prévu.

- Les perspectives de revenus tirés de la **taxe de vente** sont de 33 millions de dollars sous les prévisions en raison de la croissance des dépenses de consommation des ménages ayant été plus modeste que prévu en 2021.
- Les perspectives de revenus générés par l'**impôt des sociétés** ont reculé de 110 millions de dollars en raison d'excédents d'exploitation nets plus faibles que prévu en 2022.
- Les perspectives de revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** ont retranché 253 millions de dollars en raison de la croissance plus faible de la rémunération des salariés en 2021.

Les **transferts du gouvernement du Canada** devraient augmenter de 359 millions de dollars, ce qui est largement attribuable à un financement ponctuel du gouvernement fédéral pour soutenir les foyers de soins de longue durée et à des transferts directs plus élevés au secteur parapublic. Ceci est en partie compensé par le report du financement accordé dans le cadre de l'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en 2022-2023 ainsi qu'à celui du financement accordé dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Les perspectives de **revenus nets tirés des entreprises publiques** se sont accrues de 49 millions de dollars par rapport aux prévisions, surtout en raison du rendement supérieur aux attentes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et de la Société ontarienne du cannabis (SOC), qui a été en partie compensé par un revenu net combiné de Ontario Power Generation (OPG) et de Hydro One Limited (HOL) inférieur aux attentes.

- Le revenu net de l'**OLG** a progressé de 112 millions de dollars du fait que les restrictions de capacité liées à la COVID-19 ont été assouplies plus tôt que prévu dans les établissements conventionnels.
- Le revenu net de la **SOC** a progressé de 19 millions de dollars étant donné des dépenses d'exploitation plus faibles que prévu en 2021-2022.
- Le revenu net combiné de l'**OPG** et de **HOL** s'est atténué de 82 millions de dollars, principalement en raison de projections révisées à la baisse concernant le revenu net de l'**OPG**.

Les **autres revenus non fiscaux** ont perdu 3,3 milliards de dollars par rapport aux prévisions, ce qui rend compte de l'incidence de 1,8 milliard de dollars de l'élimination et la remise des droits de renouvellement des plaques d'immatriculation admissibles payés depuis le 1^{er} mars 2020 et de la baisse des revenus du secteur parapublic, des hôpitaux et des conseils scolaires provenant de sources de revenus tiers, ainsi que des revenus moindres des ventes et locations comptabilisés pour les organismes gouvernementaux consolidés touchés par la pandémie de COVID-19.

Mise au point intermédiaire sur les charges

Depuis la publication du budget de 2021, le gouvernement a effectué des investissements considérables, ciblant la protection de la santé de la population et les soutiens aux travailleurs. La majorité de ce nouveau financement a été contrebalancé par les fonds de prévoyance ponctuels disponibles, comme le fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19. Ces investissements comprennent des ressources additionnelles pour les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, des soutiens aux entreprises, ainsi que du financement pour le transport en commun et les infrastructures des municipalités. Les perspectives de charges totales pour 2021-2022 s'élèvent à 187,1 milliards de dollars, ce qui est de 0,9 milliard de dollars supérieur au budget de 2021.

Depuis la publication du bulletin *Finances du troisième trimestre de 2021-2022*, les prévisions des charges totales de programme ont été revues à la baisse de 1,7 milliard de dollars, ce qui est principalement attribuable au recul des dépenses prévues dans les programmes de base. Ceci est en partie compensé par une augmentation du financement d'une durée limitée lié à la COVID-19.

Tableau 3.4
Sommaire des variations des charges en 2021-2022 depuis le budget de 2021
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires ¹ 2021-2022
Total des charges prévu dans le budget de 2021	186 120
Total des variations des charges par rapport aux prévisions du bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2021-2022</i>	2 208
Total des variations des charges indiquées dans le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021</i>	787
Total des variations des charges dans le bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i>	(351)
Variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i>	
Programmes de base²	
Secteur de la santé	1 064
Secteur de l'éducation ³	(1 314)
Secteur de l'éducation postsecondaire	(685)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	(632)
Secteur de la justice	(71)
Autres programmes	(936)
Total des variations des charges de programmes de base depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i> :	(2 574)
Financement de durée limitée lié à la COVID-19	1 357
Élimination du fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19	(500)
Total des variations des charges de programmes de base depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i>	(1 717)
Variation de l'intérêt sur la dette depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i>	21
Total des variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2021-2022</i>	(1 696)
Total des variations des charges de programmes depuis le budget de 2021	948
Total des charges – Perspectives du budget de 2022	187 068

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

² Aux fins de la présentation de l'information financière du budget de 2022, toutes les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Financement de durée limitée lié à la COVID-19. Ce financement continue d'être présenté séparément afin de cerner de façon plus transparente la nature temporaire de ces investissements.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario

Voici les principales variations aux prévisions des charges par rapport au bulletin *Finances du troisième trimestre de 2021-2022* :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient être supérieures de 1,1 milliard de dollars, en raison surtout d'investissements au titre de la bonification salariale consentie aux préposés qui dispensent des services de soutien à la personne et l'expansion du programme de soins paramédicaux communautaires dans les foyers de soins de longue durée en vue d'aider 22 collectivités de plus à alléger la pression dans les foyers de soins de longue durée causée par les listes d'attente.
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient être inférieures de 1,3 milliard de dollars surtout à cause des pertes de revenus de sources non gouvernementales des conseils scolaires comme les activités de financement, l'usage des écoles par les collectivités et les frais d'inscription des étudiants internationaux en plus de connaître une baisse d'effectifs.
- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire** devraient être de 685 millions de dollars inférieures, ce qui est largement attribuable à une baisse des dépenses des collèges, à une utilisation moindre que prévu des programmes d'aide financière par les étudiantes et étudiants et à l'incidence des programmes fédéraux encore en vigueur.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient être inférieures de 632 millions de dollars à cause surtout des soutiens provenant des programmes fédéraux qui se sont soldés par une demande inférieure au chapitre de l'aide sociale et de la Prestation ontarienne pour enfants.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient être inférieures de 71 millions de dollars surtout à cause de retards dans le Projet de réseau de radiocommunications pour la sécurité publique occasionnés par la COVID-19 et les problèmes dans la chaîne d'approvisionnement.
- Les charges du poste **Autres programmes** devraient être inférieures de 936 millions de dollars en raison des principales variations qui suivent :
 - Un repli de 149 millions de dollars pour le ministère des Transports à cause de l'achalandage de Metrolinx et des transferts aux municipalités plus bas que prévu en raison des retards de construction.
 - Des fonds non utilisés de 79 millions de dollars dans le cadre des programmes d'infrastructure prévus comme le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, en raison de la révision des calendriers de mise en œuvre.
 - La baisse du solde du fonds de prévoyance standard, le portant à 75 millions de dollars, en raison de charges moins élevées de divers secteurs et d'économies plus élevées réalisées par les ministères grâce à une gestion efficace des coûts durant l'exercice.
- Les charges du poste **Financement de durée limitée lié à la COVID-19** devraient être supérieures de 1 357 millions de dollars, dont 500 millions de dollars sont compensés par l'entremise du fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19, étant donné les investissements additionnels faits pour soutenir :
 - La riposte des hôpitaux à la COVID-19, notamment le renforcement de la capacité des soins aux malades en phase critique et l'ajout de ressources humaines dans le secteur de la santé.
 - Le programme de vaccination contre la COVID-19, le dépistage et la capacité additionnelle en santé publique.

- Les mesures de prévention et d'endigement de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée.
- La première tranche des versements ponctuels pouvant atteindre 5 000 \$ au personnel infirmier admissible pour favoriser leur maintien en poste dans la province.
- Les dépenses du secteur de la justice liées à la COVID-19 découlant surtout des pressions subies par le Secrétariat de la distribution des vaccins, de la gestion de la pandémie dans les établissements correctionnels et les tribunaux, et du soutien à Aide juridique Ontario.
- Les charges liées à l'**intérêt sur la dette** devraient être supérieures de 21 millions de dollars à cause de la progression des coûts d'emprunt.

Prudence, 2021-2022

Comme l'indique le budget de 2021, le gouvernement aura entièrement affecté, à l'exercice 2021-2022, les fonds de prévoyance extraordinaires qui avaient été débloqués auparavant pour protéger la santé de la population de l'Ontario et soutenir les familles, les employeurs et les emplois durant la pandémie de COVID-19.

Pour conserver sa marge de manœuvre au fil de l'exercice 2021-2022, le gouvernement a doté le fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19 d'une réserve de 2,2 milliards de dollars en 2021-2022, annoncée dans le bulletin *Finances du premier trimestre de 2021-2022*. Il a en outre majoré cette réserve de 500 millions de dollars dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*. Après la comptabilisation des prélèvements prévus dans le bulletin *Finances du troisième trimestre de 2021-2022* et le budget de 2022, le fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19 a été entièrement affecté pour 2021-2022.

Le fonds de prévoyance standard est également maintenu afin d'atténuer les risques liés aux charges – par exemple dans des cas où la santé et la sécurité seraient en péril – qui pourraient sinon avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. Pour l'exercice 2021-2022, le solde actuel du fonds de prévoyance standard reste à 75 millions de dollars.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario doit s'appuyer sur une approche prudente qui se caractérise par la mise de côté d'une réserve pour prémunir les perspectives financières de la province contre les variations défavorables et imprévues de ses revenus et charges, découlant notamment de changements au rendement économique de l'Ontario. Le budget de 2021 comprenait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour l'exercice 2021-2022. Comme il n'avait pas été nécessaire de puiser dans cette réserve à la fin de l'exercice, celle-ci a été utilisée au moment d'établir les chiffres provisoires.

Plan financier à moyen terme

Le gouvernement entrevoit des déficits de 19,9 milliards de dollars en 2022-2023, de 12,3 milliards de dollars en 2023-2024 et de 7,6 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente une amélioration marquée par rapport aux perspectives de déficit prévues dans le budget de 2021.

Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme

Les revenus totaux devraient progresser pour passer de 173,6 milliards de dollars en 2021-2022 à 196,9 milliards de dollars en 2024-2025, soit à un taux moyen de 4,3 % par année. Cette évolution correspond aux perspectives de croissance économique établies par le ministère des Finances de l'Ontario.

Définir le moyen terme

Les perspectives à *moyen terme* désignent les projections du budget de 2022 pour l'année visée par le plan, soit 2022-2023 ou l'exercice en cours, et pour les deux exercices suivants (2023-2024 et 2024-2025).

Tableau 3.5
Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires ¹	Perspectives actuelles et à moyen terme		
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	40,3	42,3	44,6	47,0	49,6
Taxe de vente	26,6	30,4	32,3	34,2	35,7
Impôt des sociétés	17,8	22,2	19,7	20,4	21,1
Contribution-santé de l'Ontario	4,3	4,5	4,7	4,9	5,1
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,0	5,7	5,7	5,6	5,6
Tous les autres impôts et taxes	15,8	19,1	19,4	21,0	21,9
Total des revenus fiscaux	110,9	124,2	126,4	133,2	139,1
Gouvernement du Canada	33,9	29,7	31,0	31,8	33,4
Revenus tirés des entreprises publiques	5,0	5,6	6,3	6,7	7,5
Autres revenus non fiscaux	15,1	14,1	16,1	16,5	16,9
Total des revenus	164,9	173,6	179,8	188,2	196,9

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le principal facteur ayant une influence sur les prévisions de revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** est la perspective de croissance concernant la rémunération des salariés. Ces prévisions tiennent compte de l'incidence des mesures fiscales proposées comme l'amélioration du crédit d'impôt pour les particuliers et les familles à faible revenu. Pour en savoir davantage, consulter l'*Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*. Les prévisions des revenus tirés de l'IRP tiennent aussi compte de facteurs survenus aux exercices précédents ou autres facteurs ponctuels comme les versements prévus au titre de la Prestation canadienne de la relance économique que le gouvernement fédéral considère comme étant imposables. On prévoit que l'assiette de revenus découlant de l'IRP augmentera en moyenne d'un taux annuel de 5,4 % entre 2021-2022 et 2024-2025.

Les prévisions de revenus tirés de la **taxe de vente** sont fondées principalement sur les perspectives de dépenses de consommation des ménages. Entre 2021-2022 et 2024-2025, on s'attend à ce que ces revenus augmentent à un taux annuel moyen de 5,6 %.

Les prévisions des revenus tirés de l'**impôt des sociétés** reposent sur l'excédent net d'exploitation attendu. En 2021-2022, ces revenus englobent un montant ponctuel de 3,0 milliards de dollars provenant de déclarations de revenus de 2020 et des exercices antérieurs, traités après la fin du processus pour 2020-2021. Si on ne tient pas compte de ce montant, on estime que les revenus tirés de l'impôt des sociétés s'accroîtront à un taux annuel moyen de 3,2 % entre 2021-2022 et 2024-2025.

Les prévisions de revenus tirés de la **Contribution-santé de l'Ontario** reposent principalement sur les perspectives de croissance prévue de la rémunération des salariés. Il est prévu que les revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario progresseront à un taux annuel moyen de 4,4 % entre 2021-2022 et 2024-2025.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** reposent principalement sur les perspectives de croissance de l'assiette d'évaluation foncière générée par les mises en chantier. Ces revenus devraient demeurer relativement stables au cours de la période de perspectives, étant donné que la hausse des évaluations sera neutralisée par l'incidence de mesures déjà annoncées, notamment la réduction des taux de l'impôt scolaire applicables aux entreprises.

On prévoit que les revenus tirés de tous les **autres impôts et taxes** augmenteront au taux annuel moyen de 4,7 % entre 2021-2022 et 2024-2025. Cela comprend les revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs, des droits de cession immobilière, des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux, et des taxes basées sur le volume comme la taxe sur l'essence, la taxe sur les carburants et la taxe sur le tabac. Les prévisions relatives à Tous les autres impôts et taxes tiennent aussi compte de l'incidence des mesures fiscales, comme la réduction temporaire proposée de 5,7 cents le litre et de 5,3 cents le litre de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants respectivement. Pour tout complément d'information, consulter l'*Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Les prévisions concernant les transferts du **gouvernement du Canada** sont largement fondées sur les ententes et les formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. En tenant compte du financement ponctuel de 2,8 milliards de dollars lié à la COVID-19 en 2021-2022, qui passera à 1,1 milliard de dollars en 2022-2023, on s'attend à ce que les transferts augmentent au taux annuel moyen de 4,0 % entre 2021-2022 et 2024-2025. Ces transferts devraient notamment se composer du nouveau financement qui suit :

- Un revenu d'environ 6,6 milliards de dollars provenant du gouvernement fédéral entre 2022-2023 et 2024-2025 pour mettre en œuvre l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Un montant ponctuel additionnel de 775,5 millions de dollars en 2022-2023 versé par le gouvernement fédéral en vertu du projet de loi C-17 et des modifications à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* pour favoriser la reprise après la pandémie de COVID-19.
- Des fonds s'élevant à 316,2 millions de dollars en 2022-2023 versés en vertu du projet de loi C-17 représentant la part du gouvernement fédéral pour aider les municipalités à faire face aux pressions financières qui pèsent sur les systèmes de transport en commun en raison de la baisse d'achalandage provoquée par la COVID-19 et pour soutenir les refuges municipaux à l'aide du Fonds de secours pour les services sociaux.

Les **perspectives de revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances de l'Ontario quant au revenu net de Hydro One Ltd. (Hydro One) et aux projections fournies par Ontario Power Generation (OPG), la Société ontarienne du cannabis (SOC), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). Selon les prévisions, les revenus nets tirés des entreprises publiques devraient monter à un taux annuel moyen de 10 % entre 2021-2022 et 2024-2025. Cette forte croissance s'explique surtout par l'augmentation prévue des revenus nets de l'OLG, que la fermeture des casinos en raison des mesures de santé publique mises en place durant la pandémie de COVID-19 a fait chuter, et par la hausse prévue des revenus tirés des loteries et des jeux numériques provenant d'OLG.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** sont issues des projections fournies par les ministères et les organismes. Entre 2021-2022 et 2024-2025, ces revenus devraient progresser à un taux annuel moyen de 6,3 %, en raison surtout de la hausse prévue des revenus de tiers que touchent les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges et qui sont comptabilisés dans les états financiers de l'Ontario. Cette estimation tient aussi compte de la baisse des revenus tirés des droits d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire en 2021-2022 de 1,8 milliard de dollars découlant de l'élimination et de la remise des droits de renouvellement des plaques d'immatriculation admissibles payés depuis le 1^{er} mars 2020, soit une incidence moyenne de 1,1 milliard de dollars à compter de 2022-2023 puisqu'il n'y aura plus de perception de droits de renouvellement des plaques.

Risques pour les perspectives de revenus

Les hypothèses de planification économique sur lesquelles s'appuient les prévisions de revenus sont exposées à des risques multiples comme l'indique le chapitre 2, *Résultats économiques et perspectives*. Le tableau 3.6 illustre quelques risques et sensibilités clés pour les perspectives de revenus en 2022-2023 pouvant découler de changements imprévus à la conjoncture. Il s'agit d'estimations et les résultats réels peuvent varier. Les risques soulignés sont fonction des facteurs qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus.

Tableau 3.6
Certaines sensibilités – Économie et revenus

Facteurs économiques	Sources de revenus	Sensibilités en 2022-2023
PIB nominal	Total des revenus fiscaux	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 850 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
Rémunération des employés	Impôt sur le revenu des particuliers, Contribution-santé de l'Ontario et impôt-santé des employeurs	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 627 millions de dollars.
Dépenses de consommation des ménages	Taxe de vente	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation des ménages modifie les revenus de 234 millions de dollars.
Excédent net d'exploitation des sociétés	Impôt des sociétés	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de l'excédent net d'exploitation des sociétés modifie les revenus de 102 millions de dollars.
Revente de logements et prix de revente	Droits de cession immobilière	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des reventes de logements ou des prix de revente modifie les revenus de 57 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de santé	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 45 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 16 millions de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios relatifs aux perspectives de revenus fiscaux

Pour illustrer le degré élevé d'incertitude économique, le ministère des Finances de l'Ontario a élaboré deux scénarios plausibles relatifs au PIB nominal qui pourraient se matérialiser au cours des prochaines années. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 2, *Résultats économiques et perspectives*. Sur la base de ces deux scénarios, on a établi des scénarios relatifs aux revenus fiscaux en fonction d'une croissance accélérée et d'une croissance au ralenti. Chacun représente une voie raisonnable visant à illustrer un plus large éventail de résultats envisageables, mais ne doit pas être considéré comme le meilleur ou le pire des cas.

Tableau 3.7
Scénarios relatifs aux revenus fiscaux pour l'Ontario

(en milliards de dollars)

	2022-2023p	2023-2024p	2024-2025p
Scénario de croissance accélérée	131,2	140,3	148,5
Projection de planification	126,4	133,2	139,1
Scénario de croissance au ralenti	123,1	127,9	132,2

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario et autres scénarios possibles.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

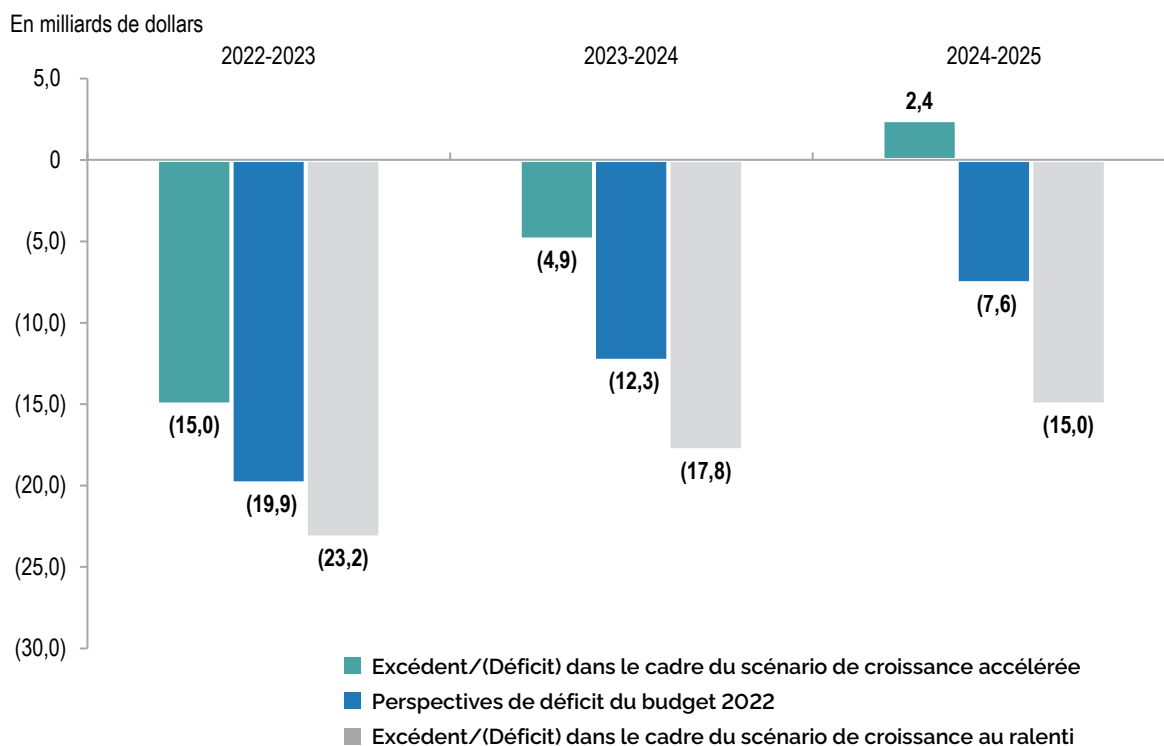
Dans le scénario de croissance accélérée, le total des revenus fiscaux à moyen terme est de 9,4 milliards de dollars supérieur aux projections de planification en 2024-2025, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, le total des revenus fiscaux est de 7,0 milliards de dollars inférieur aux projections.

Si l'un des deux scénarios se concrétisait, contrairement à la projection de planification, le plan financier de l'Ontario serait également modifié en conséquence.

Dans le scénario de croissance accélérée, les perspectives de déficit seraient plus favorables, donnant lieu à des déficits de 15,0 milliards de dollars en 2022-2023 et de 4,9 milliards de dollars en 2023-2024, puis à un excédent de 2,4 milliards de dollars en 2024-2025. Par contre, si le scénario de croissance au ralenti prévalait, le déficit prévu pourrait prendre de l'ampleur et atteindre 23,2 milliards de dollars en 2022-2023, 17,8 milliards de dollars en 2023-2024 et 15,0 milliards de dollars en 2024-2025.

Il faut savoir que dans ces scénarios de perspectives, on présume que les perspectives de dépenses à moyen terme demeurent inchangées et que seuls les revenus et les intérêts sur la dette sont rajustés.

Graphique 3.2 Scénarios relatifs aux perspectives à moyen terme de l'Ontario



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de charges à moyen terme

On estime que le total des charges de programmes s'accroîtra, pour passer de 187,1 milliards de dollars en 2021-2022 à 203,0 milliards de dollars en 2024-2025.

Les charges de programmes devraient s'alourdir, passant de 174,1 milliards de dollars en 2021-2022 à 188,1 milliards de dollars en 2024-2025. Pendant cette période, les charges de programmes de base devraient s'accroître de 26,1 milliards de dollars. Cela tient compte des engagements du gouvernement en matière d'investissement dans des domaines prioritaires comme la santé, l'éducation et les infrastructures essentielles.

Tableau 3.8
Sommaire des perspectives de charges à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires ¹	Perspectives actuelles et à moyen terme		
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Programmes de base²					
Secteur de la santé	64,4	71,0	75,2	77,6	78,3
Secteur de l'éducation ³	28,4	29,5	32,4	34,2	35,1
Secteur de l'éducation postsecondaire	9,5	10,0	10,8	11,1	11,4
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,0	17,2	18,3	18,4	18,6
Secteur de la justice	4,6	4,8	5,3	5,2	5,1
Autres programmes	26,0	29,6	36,3	38,3	39,7
Total – programmes de base	150,0	162,1	178,3	184,8	188,1
Financement de durée limitée lié à la COVID-19	19,1	12,0	6,9	–	–
Total des programmes	169,0	174,1	185,2	184,8	188,1
Intérêt sur la dette	12,3	13,0	13,5	14,3	14,9
Charges totales	181,3	187,1	198,6	199,1	203,0

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

² Aux fins de la présentation de l'information financière depuis le budget de 2021, les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Financement de durée limitée lié à la COVID-19. Ce changement à la présentation n'a aucune incidence sur les affectations ou les structures ministérielles présentées dans le Budget des dépenses 2022-2023. Pour plus de détails sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.9

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

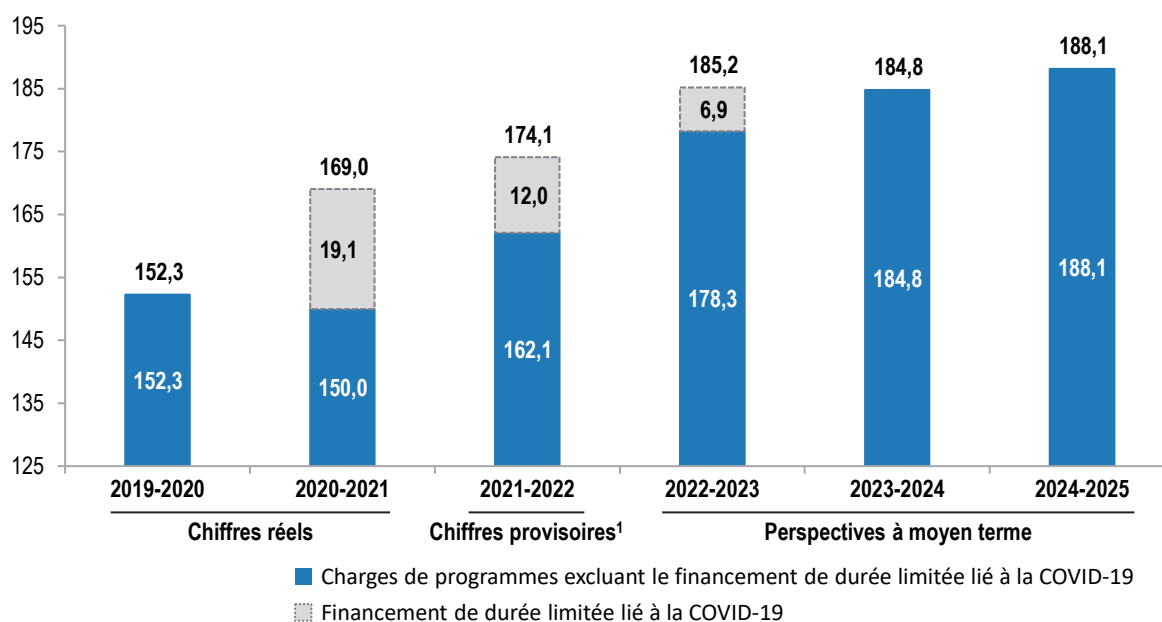
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Fidèle à son engagement d'accorder la plus grande priorité à la santé et à la sécurité de la population de l'Ontario, le gouvernement a débloqué un financement d'une durée limitée lié à la COVID-19 pour protéger les progrès de la province en matière de lutte contre le virus. Ce financement est présenté séparément afin de cerner de façon transparente la nature temporaire, en grande partie, de ces investissements.

À ces mesures temporaires s'ajoutent des investissements soutenus dans les programmes qui servent la population de l'Ontario. À moyen terme, on estime que les charges liées aux programmes de base augmenteront chaque année à un taux moyen de 5,1 % pour la période allant de 2021-2022 à 2024-2025.

Graphique 3.3 Croissance des charges de programmes excluant le financement de durée limitée lié à la COVID-19

En milliards de dollars



¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Voici les points saillants des variations des perspectives de charges à moyen terme :

- Les charges de base du **secteur de la santé** devraient s'accroître, passant de 71 milliards de dollars en 2021-2022 à 78,3 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 3,3 % au cours de la période. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements pluriannuels visant à :
 - Alléger les pressions découlant de la demande accrue dans le secteur hospitalier, notamment le maintien en place de plus de 3 000 lits de soins actifs et postactifs et l'ajout de centaines de lits de soins actifs pour les adultes, les enfants, et les patients néonataux. Cela englobe aussi une augmentation du financement de base pour les hôpitaux afin de répondre aux besoins de la population croissante et vieillissante de l'Ontario.
 - Bonifier en permanence le salaire des préposés aux services de soutien à la personne qui fournissent des soins subventionnés par les deniers publics à domicile et en milieu communautaire, dans les foyers de soins de longue durée et dans les hôpitaux.
 - Assurer la viabilité du Programme de médicaments de l'Ontario et du Programme de médicaments nouvellement admissibles étant donné leur utilisation accrue.
 - Élargir les services dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire.
 - Consolider la qualité des soins et accroître le financement nécessaire pour répondre aux besoins nutritionnels des résidents des foyers de soins de longue durée.
 - Fournir des soutiens en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

- Les charges de base du **secteur de l'éducation** devraient progresser, passant de 29,5 milliards de dollars en 2021-2022 à 35,1 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 5,9 % au cours de la période. Voici les principaux investissements :
 - Une enveloppe 6,8 milliards de dollars sur trois ans pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ce qui contribuera à réduire les coûts moyens des services de garde d'enfants et à améliorer l'accès à ces services.
 - Un financement additionnel considérable dirigé vers les conseils scolaires pour soutenir l'apprentissage des élèves et faciliter la transition vers une hausse prévue des effectifs.
- Les charges de base du secteur de l'**éducation postsecondaire** devraient s'accroître, passant de 10,0 milliards de dollars en 2021-2022 à 11,4 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 4,7 % au cours de la période. Voici les principaux investissements :
 - Un financement de 142 millions de dollars sur trois ans afin de fournir des soutiens additionnels aux établissements d'enseignement postsecondaire offrant une formation clinique reliée aux soins infirmiers et d'augmenter le nombre de diplômés des écoles de médecine.
 - Un financement de 61 millions de dollars sur trois ans dans le cadre de la subvention ontarienne Apprendre et rester, pour fournir des soutiens financiers aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire qui s'inscrivent dans des programmes prioritaires comme celui des ressources humaines dans le domaine de la santé et continuent de travailler dans des collectivités mal desservies de la région où ils ont étudié après avoir obtenu leur diplôme.
 - Un financement de 55 millions de dollars sur trois ans pour investir davantage dans la recherche et l'innovation afin de soutenir la productivité et la croissance économique, et d'évaluer l'état de préparation actuel pour lutter contre la COVID-19 et de futures pandémies, y compris du financement supplémentaire pour soutenir la phase 1 du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques.
- Les charges de base du secteur des **services à l'enfance et des services sociaux** devraient s'amplifier, passant de 17,2 milliards de dollars en 2021-2022 à 18,6 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 2,6 % au cours de la période. Cette montée s'explique principalement par :
 - Les programmes d'aide temporaire du gouvernement fédéral qui ont donné lieu à une sous-utilisation de l'aide sociale et de la Prestation ontarienne pour enfants et, par conséquent, à une charge ponctuelle moindre au titre de ces programmes en 2021-2022.
 - De nouveaux investissements pour financer la hausse salariale permanente consentie aux préposés admissibles qui dispensent des services de soutien à la personne et du soutien direct dans le secteur des services sociaux.
- Les charges de base du **secteur de la justice** devraient augmenter, passant de 4,8 milliards de dollars en 2021-2022 à 5,1 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 2,1 % au cours de la période. Cela permet des investissements pour soutenir l'amélioration des services d'urgence et la mise en œuvre de nouvelles technologies ainsi que l'ajout de personnel au sein de la Police provinciale de l'Ontario et un financement pour réduire les arriérés de causes criminelles dans les tribunaux.

- Les charges de base du poste **Autres programmes** devraient s'accroître, passant de 29,6 milliards de dollars en 2021-2022 à 39,7 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 10,3 % au cours de la période. Les variations pendant ces exercices témoignent surtout de la hausse annuelle marquée des éventualités au cours de la période de perspectives, dénotant une approche prudente en matière de planification à mesure que l'incertitude s'intensifiera au fil du temps. Voici d'autres variations importantes :
 - Un montant additionnel de 2,8 milliards de dollars sur trois ans à compter de 2022-2023, dans le cadre de l'engagement pluriannuel du gouvernement de fournir à chaque collectivité en Ontario l'accès à un réseau fiable d'internet haute vitesse d'ici la fin de 2025.
 - Des investissements permanents importants dans les infrastructures de transport en commun et de transport, qui entraînent l'augmentation des charges du ministère des Transports de près de 700 millions de dollars, notamment des projets qui devraient être terminés et mis en service au cours des prochaines années.
- Le poste **Financement de durée limitée lié à la COVID-19** devrait atteindre 6,9 milliards de dollars en 2022-2023, dont 2,8 milliards de dollars par l'entremise du fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19, et prévoit les principaux investissements additionnels qui suivent :
 - Un investissement de 2,0 milliards de dollars pour financer des lits d'hôpitaux, y compris des lits de soins intensifs, l'embauche de personnel et l'achat d'équipement de protection individuelle.
 - Un investissement de 1,1 milliard de dollars pour le dépistage de la COVID-19.
 - Un investissement de 597 millions de dollars pour aider les étudiantes et étudiants à se remettre des perturbations dues à la COVID-19, au moyen de soutiens pour la reprise de l'apprentissage, comme le tutorat et l'ajout de personnel additionnel.
 - Un investissement de 505 millions de dollars pour remettre sur rail les systèmes de transport en commun municipaux après la pandémie de COVID-19.
 - Un investissement de 382 millions de dollars pour financer la deuxième tranche des versements ponctuels pouvant atteindre 5 000 \$, une aide destinée aux infirmières admissibles pour favoriser leur maintien en poste en Ontario.
 - Un investissement de 244 millions de dollars pour soutenir la prévention et l'endiguement de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée. De plus, 34 millions de dollars seront affectés à l'approvisionnement d'ÉPI dans ces foyers.
 - Un investissement additionnel de 210 millions de dollars destiné au programme de vaccination contre la COVID-19.
 - Un investissement de 205 millions de dollars pour prolonger le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation en 2022.
 - Un investissement de 200 millions de dollars pour financer le crédit d'impôt pour les vacances en Ontario.
 - Un investissement de 171 millions de dollars pour soutenir le secteur de la santé publique, notamment du financement pour améliorer le suivi de la COVID-19 et la gestion des cas et des contacts, maintenir les Carrefours de prévention et de contrôle des infections, prolonger le mandat des infirmières préposées aux écoles, et fournir un soutien continu au titre de la stratégie ciblée pour les collectivités prioritaires.

- Un investissement de 128 millions de dollars dans le cadre du Fonds de secours pour les services sociaux afin d'aider les gestionnaires de services municipaux et les partenaires autochtones à fournir les services cruciaux.
- Un investissement de 52 millions de dollars pour combler le manque à gagner d'Aide juridique Ontario découlant des revenus moindres de la Fondation du droit de l'Ontario.
- Un investissement de 28 millions de dollars destiné au secteur de l'agroalimentaire en vue de parer à l'éventualité de besoins urgents et renforcer la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
- Un investissement de 22 millions de dollars visant l'achat d'EPI et la mise en place de mesures de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de soins collectifs et de vie communautaire.
- Les perspectives de charges totales tiennent compte des charges liées à **l'intérêt sur la dette**; elles devraient passer de 13,0 milliards de dollars en 2021-2022 à 14,9 milliards de dollars en 2024-2025.

Perspectives à moyen terme prudentes

Conformément à des pratiques de planification financière judicieuses, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des projections de planification économique prudentes dont il est question au chapitre 2, *Résultats économiques et perspectives*. Trois experts ont examiné les hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario et les ont jugées raisonnables¹.

L'Ontario fait preuve de prudence en établissant une réserve visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de la province, notamment celles découlant des variations de son rendement économique. La réserve a été fixée à 1,0 milliard de dollars en 2022-2023, puis à 1,5 milliard de dollars en 2023-2024 et en 2024-2025. Un fonds de prévoyance standard est également maintenu afin d'atténuer les risques liés aux charges qui pourraient avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario, par exemple dans des cas où la santé et la sécurité pourraient être en péril. Ce fonds de prévoyance standard s'établit à 4,6 milliards de dollars en 2022-2023 et au cours du reste de la période de perspectives à moyen terme, ce qui témoigne de la planification financière prudente et responsable du gouvernement.

Afin de conserver la marge de manœuvre nécessaire vu l'incertitude persistante découlant de la pandémie et le rythme de la reprise économique, le gouvernement a débloqué des fonds de durée limitée et des fonds de prévoyance extraordinaires dans le poste Fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19. Le financement, dont on assurait le suivi dans le budget de 2021 aux postes Fonds pour l'intervention contre la pandémie et Fonds de soutien à la population et à l'emploi en 2022-2023, a été réaffecté au fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19, ce qui facilitera l'optimisation des ressources. Comme l'illustre le tableau 3.9, pour l'exercice 2022-2023, le fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19 a été entièrement affecté en date du budget de 2022.

¹ Ces trois experts proviennent du Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto, de Quantitative Economic Decisions, Inc. et de Stokes Economic Consulting, Inc.

Tableau 3.9
Fonds de prévoyance extraordinaire et financement d'une durée limitée lié
à la COVID-19

(en millions de dollars)

	Chiffres	Perspectives actuelles et		
	provisoires ¹	à moyen terme		
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 et fonds de prévoyance extraordinaires				
Fonds pour l'intervention contre la pandémie ²	4 000	–	–	–
Fonds de soutien à la population et à l'emploi ²	1 000	–	–	–
Fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19	2 700	2 800	–	–
Autre financement de durée limitée contre la COVID-19	4 311	4 107	–	–
Total - financement de durée limitée lié à la COVID-19 et fonds de prévoyance extraordinaire	12 011	6 907	–	–
Soldes résiduels à la publication du budget de 2022				
Fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19	–	–	–	–
Total des soldes résiduels à la publication du budget de 2022	–	–	–	–

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

² Comme l'indique le budget de 2021, le Fonds pour l'intervention contre la pandémie et le Fonds de soutien à la population et à l'emploi étaient entièrement affectés pour l'exercice 2021-2022. Le financement dont on assurait auparavant le suivi dans le poste Fonds pour l'intervention contre la pandémie et le poste Fonds de soutien à la population et à l'emploi pour l'exercice 2022-2023 a été réaffecté au poste Fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Risques pour les perspectives de charges

Le tableau 3.10 résume les risques et sensibilités clés liés aux charges que pourraient entraîner des changements imprévus à la conjoncture économique et à la demande relative aux programmes. L'évolution de ces facteurs pourrait avoir une incidence sur le total des charges et le secteur public et, par conséquent, entraîner des variations des prévisions financières globales. Ces sensibilités illustrent les effets possibles sur les principaux programmes du gouvernement et sont susceptibles de changer selon la nature et la composition des risques éventuels.

Tableau 3.10
Certaines sensibilités liées aux charges

Programme/Secteur	Hypothèses en 2022-2023	Sensibilités en 2022-2023
Secteur de la santé (base) ¹	Croissance annuelle de 5,8 %	Variation de 1 % des dépenses du secteur de la santé : 751,7 millions de dollars
Coûts de fonctionnement des hôpitaux (base) ²	Croissance annuelle de 4,0 %	Variation de 1 % des coûts de fonctionnement des hôpitaux : 217 millions de dollars
Tests de dépistage de la COVID-19	Coût pour 10 000 tests diagnostiques additionnels par jour (traitement en laboratoire)	10 000 tests additionnels de dépistage de la COVID-19 : 0,47 million de dollars par jour ³
Programmes de médicaments (base)	Croissance annuelle de 6,1 % ⁴	Variation de 1 % des dépenses des programmes de médicaments : 57,7 millions de dollars
Régime d'assurance-santé de l'Ontario (base)	Croissance annuelle de 2,3 %	Variation de 1 % des dépenses du Régime d'assurance-santé de l'Ontario : 172,9 millions de dollars
Foyers de soins de longue durée	79 159 lits dans les foyers de soins de longue durée Le coût moyen annuel de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 85 283 \$	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 67,5 millions de dollars ⁵
Soins à domicile ⁶	Environ 36,4 millions d'heures de services de soutien à la personne	Variation de 1 % des heures de services de soutien à la personne : environ 17 millions de dollars
	Environ 9,5 millions de visites par le personnel infirmier et les thérapeutes, et 1,5 million de quarts de travail du personnel infirmier	Variation de 1 % de toutes les visites du personnel infirmier et des thérapeutes : environ 11 millions de dollars
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen d'environ 2 millions d'élèves	Variation de 1 % de l'effectif : environ 170 millions de dollars
Ontario au travail	Moyenne annuelle de 243 934 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 28 millions de dollars environ
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Moyenne annuelle de 402 984 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 59 millions de dollars environ
Intérêt sur la dette	Le coût moyen des emprunts de l'Ontario en 2022-2023 s'établira, selon les prévisions, à 3,4 %	Incidence prévue, dans le premier exercice complet, d'une variation des taux d'emprunt de 100 points de base : plus de 700 millions de dollars

¹ Les dépenses du secteur de la santé comprennent le financement provenant du ministère de la Santé de l'Ontario et du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

² Les coûts de fonctionnement des hôpitaux sont fondés sur les paiements de transfert à ce titre et excluent le financement ponctuel en raison de la COVID-19 et les consolidations.

³ Le coût estimatif par jour est fondé sur la moyenne de 46,50 dollars par test exécuté dans le réseau de laboratoires diagnostiques seulement. Les tests qui sont envoyés hors du réseau sont plus coûteux si on prend les chiffres par test.

⁴ Estimation fondée sur l'affectation de 5 442,4 millions de dollars en 2021-2022 comparativement au montant de 5 774,3 millions de dollars dans l'affectation proposée pour 2022-2023.

⁵ Le montant repose sur le plan pour les foyers de soins de longue durée de 2022-2023 atteignant 6 750,9 millions de dollars (excluant le financement ponctuel lié à la COVID-19 et les redressements de consolidation).

⁶ Les statistiques sur les soins à domicile reposent sur la combinaison des données et des estimations de 2020-2021 et 2021-2022.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Transparence et risques

Le gouvernement est résolu à faire preuve d'ouverture et de transparence au sujet de l'état des finances de l'Ontario. Ce principe figure dans la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, qui prévoit que la politique budgétaire de l'Ontario doit être clairement formulée et les renseignements la concernant être facilement accessibles au public, sans frais.

Pour assurer une planification raisonnable et prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario sont inférieures à la moyenne projetée par les prévisionnistes du secteur privé pour chacune des années visées par la période de projection. Pour 2022, les hypothèses de planification utilisées par le ministère des Finances sont relativement plus basses que la moyenne des prévisions du secteur privé pour tenir compte du degré élevé d'incertitude accru qui règne cette année.

Bien que les hypothèses de planification de la croissance économique soient raisonnables et prudentes, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti par souci de transparence accrue de perspectives économiques de la province dans une conjoncture des plus incertaine.

Dans le cadre d'une gestion des finances transparente, le Conseil du Trésor de l'Ontario surveille les pressions financières tout au long de l'exercice pour faire en sorte que les prévisions soient formulées à l'aide de méthodologies robustes et prudentes. On fait aussi appel à d'autres outils de gestion importants, notamment le suivi étroit du rythme de mise en œuvre des mesures et la détection proactive des risques émergents liés aux programmes et aux politiques. Par ailleurs, les processus de planification financière sont fondés sur une analyse approfondie des risques connus. Il s'agit entre autres de créer des plans pour atténuer et gérer les risques financiers et de maintenir des fonds de prévoyance appropriés dans les prévisions financières à moyen terme.

Outre les principales sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est soumis à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Il pourrait, par exemple, s'agir de pertes résultant de règlements judiciaires, de manquements à des conventions d'exécution de projets ou encore d'une demande de remboursement de prêts ou de garanties de financement. Des provisions pour pertes susceptibles de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de l'Ontario. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2021-2022 sera présenté dans le document *Rapport annuel et états financiers consolidés 2021-2022* qui seront rendus publics plus tard cette année.

Résumé des principales méthodes comptables

La présente section porte sur les principales conventions comptables et le périmètre comptable utilisés pour la préparation du plan pluriannuel dont traite le budget de 2022. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter les *Comptes publics de l'Ontario – Rapport annuel et états financiers consolidés 2020-2021*.

Méthode de comptabilité

Le budget est dressé selon les mêmes méthodes de comptabilité que les états financiers consolidés de 2020-2021; il contient des ajustements découlant de l'incidence estimative des nouvelles normes comptables qui entreront en vigueur en 2022-2023, s'il y a lieu.

Périmètre comptable

Les revenus et charges estimatifs découlent des activités prévues du Trésor combinées à celles des organismes qui, selon les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), sont sous le contrôle du gouvernement de l'Ontario, dont les hôpitaux publics, les conseils scolaires et les collèges.

Les entreprises publiques et les autres organismes qui sont sous le contrôle de l'Ontario sont consolidés s'ils répondent à l'un des critères suivants : soit leurs revenus, leurs charges, leur actif ou leur passif sont supérieurs à 50 millions de dollars, soit leurs sources extérieures de revenus, de déficit ou d'excédent sont supérieurs à 10 millions de dollars.

Principes de consolidation

Les organismes publics, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges (collectivement connus sous le nom d'organismes du secteur parapublic), ainsi que d'autres organismes publics sous le contrôle du gouvernement de l'Ontario font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la province en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les redressements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables du gouvernement et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice. Le revenu net est présenté sous forme de poste séparé, Revenus de participations dans des entreprises publiques.

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation. Ils sont estimés en fonction des évaluations fiscales des contribuables, du revenu imposable et d'autres facteurs pertinents.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Dans ce cas, le revenu est comptabilisé à mesure que les stipulations sont remplies.

Les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à toutes les conditions d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé à l'avance, toutes les conditions d'admissibilité sont réputées être remplies.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iii) le coût du service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Une provision pour moins-value est comptabilisée à l'égard de la part de l'Ontario d'un actif net d'un régime de retraite lorsque le gouvernement ne s'attend pas à profiter pleinement de cet actif.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des immobilisations, de la machinerie, du matériel, ainsi que de l'infrastructure liée à la technologie de l'information appartenant à la Ontario et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Nouvelles normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a apporté un certain nombre de changements à ses normes relatives à la présentation de l'information financière par le gouvernement, y compris la comptabilité des passifs associés aux obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, des instruments financiers, des placements de portefeuille et des opérations en devises, qui auront une incidence sur les comptes publics de l'Ontario de 2022-2023. Lorsqu'on peut raisonnablement la déterminer, le gouvernement a tenu compte de l'incidence estimative des normes du CCSP sur le présent budget.

L'Ontario évalue actuellement les incidences des nouvelles normes comptables et notes d'orientation qui entreront en vigueur en 2023-2024 (chapitre SP 3160 – Partenariats public-privé, chapitre SP 3400 – Revenus et note d'orientation NOSP-8 – Éléments incorporels achetés). Pour l'instant, on ne peut pas raisonnablement déterminer l'incidence de ces éléments.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La norme Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (SP 3280) renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

Par le passé, l'Ontario a présenté ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles dans l'exercice au cours duquel ces immobilisations étaient mises hors service. Il déclarait le passif pour la fermeture et les soins post-fermeture de lieux d'enfouissement à mesure que la capacité des sites d'enfouissement était atteinte.

L'Ontario met cette nouvelle norme en application en ayant recours à l'approche rétrospective modifiée qui facilite l'évaluation du passif comme si la norme avait été appliquée à l'aide de données et d'hypothèses courantes. Par cette méthode, le passif est partiellement inscrit au solde d'ouverture du déficit accumulé et au solde d'ouverture des immobilisations corporelles. Il s'ensuit une augmentation de la dette nette de la province. En outre, l'accroissement de la valeur comptable des immobilisations corporelles entraîne la hausse de la charge d'amortissement future.

L'Ontario a cerné et évalué les sources possibles d'obligations juridiques afférentes à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et fait l'estimation des montants requis pour mettre hors service les immobilisations corporelles. À l'avenir, ces montants seront actualisés pour l'achat ou la vente d'éléments d'actif, de nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou de modifications à ces obligations ainsi que pour le règlement des obligations et l'examen périodique des hypothèses.

Instruments financiers et conversion des devises

L'adoption des deux nouvelles normes Instruments financiers (chapitre SP 3450) et Conversion des devises (chapitre SP 2601), entrées en vigueur le 1^{er} avril 2022, exige la présentation des montants à la juste valeur de la dette et du portefeuille d'instruments financiers dérivés dans les états financiers de l'Ontario. Ces montants auront une incidence sur la dette nette de l'Ontario présentée dans les Comptes publics à compter de l'exercice 2022-2023.

Cependant, la province fait face à certaines complications concernant la formulation de prévisions crédibles sur l'incidence de l'évaluation de la juste valeur marchande de sa dette et de son portefeuille d'instruments financiers dérivés. La première est l'absence de prévisions fiables quant à la juste valeur marchande sous-jacente des courbes d'intrants, comme la courbe de swap de taux d'intérêt, qui sont nécessaires pour calculer les justes valeurs marchandes. Ensuite, l'estimation de la valeur nominale et du nombre d'instruments financiers dérivés requis au cours de la période des perspectives à moyen terme et pour le reste de la période courante pose problème. En effet, cela requiert des estimations précises du montant de la dette extérieure et intérieure et la ventilation des émissions d'instruments à taux fixe et à taux variable. Le processus budgétaire ne tient pas compte d'estimations générales relativement à ce qui précède puisque le gouvernement ne connaît pas les conditions futures des marchés mondial et intérieur, et donc, n'est pas en mesure de faire des prévisions exactes quant aux types ou aux montants de dettes qui seront contractées dans chacune des catégories. Par conséquent, l'Ontario a conclu qu'il lui est impossible de prévoir l'incidence de la juste valeur marchande de sa dette et de son portefeuille d'instruments financiers dérivés dans le budget de 2022. Cependant, ces montants seront inclus dans les Comptes publics de l'Ontario à compter de l'exercice 2022-2023.

Un déplacement parallèle de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse, dans les courbes d'entrants sous-jacentes se traduirait par une augmentation ou une diminution de la juste valeur marchande des instruments financiers détenus par l'Ontario au 31 mars 2022 de 366 millions de dollars.

Détails des finances de l'Ontario

Tableau 3.11

Revenus

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ¹ 2021-2022	Plan 2022-2023
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	37 743	40 333	42 330	44 584
Taxe de vente	28 619	26 576	30 358	32 287
Impôt des sociétés	15 414	17 775	22 173	19 736
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 179	6 040	5 679	5 652
Impôt-santé des employeurs	6 731	6 537	7 177	7 842
Contribution-santé de l'Ontario	4 059	4 330	4 509	4 722
Taxe sur l'essence	2 783	1 898	2 305	2 088
Droits de cession immobilière	3 067	3 698	5 685	5 686
Taxe sur le tabac	1 118	1 099	991	953
Taxe sur les carburants	807	686	781	703
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	582	624	634	635
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	505	563	583	511
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	48	106	185	215
Autres impôts et taxes	623	619	763	800
	108 278	110 884	124 153	126 414
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	15 640	16 206	16 729	17 560
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 650	5 815	6 002	6 191
Péréquation	–	–	–	–
Programmes d'infrastructure	400	626	706	1 239
Programmes du marché du travail	1 054	1 323	1 523	1 128
Entente sur le logement social	484	338	299	263
Autres paiements fédéraux	1 756	9 157	4 000	4 139
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	414	459	487	479
	25 398	33 924	29 747	30 999
Revenus tirés des entreprises publiques				
Régie des alcools de l'Ontario	2 402	2 539	2 551	2 583
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd.	1 167	2 044	1 452	1 186
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 309	359	1 436	2 330
Société ontarienne de vente du cannabis	19	67	174	180
	5 897	5 009	5 613	6 279

suite...

Tableau 3.11
Revenus (suite)
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ¹ 2021-2022	Plan 2022-2023
Autres revenus non fiscaux				
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	9 281	7 790	8 557	9 365
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules ²	2 055	1 952	80	1 034
Divers – Autres revenus non fiscaux	1 222	1 857	1 720	1 169
Autres droits, permis et licences	1 156	1 017	1 037	1 211
Ventes et locations	1 369	680	1 210	1 939
Remboursements	1 005	1 277	996	1 039
Redevances	283	359	388	307
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	122	116	68	42
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	30	28	5	–
	16 523	15 076	14 059	16 106
Total des revenus	156 096	164 893	173 572	179 798

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

² Les revenus tirés des droits de permis de conduire et des certificats d'immatriculation des véhicules en 2021-2022 tiennent compte de l'élimination et la remise des droits de renouvellement des plaques d'immatriculation admissibles depuis le 1^{er} mars 2020.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.12
Total des charges^{1,2}

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ³ 2021-2022	Plan 2022-2023
Charges des ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Base)	297	289	304	331,3
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux ⁴	94	–	–	–
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux ⁴	222	–	–	–
Programmes de gestion des risques selon la demande et de durée limitée ⁵	518	458	405	439,3
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	41	17	47,6
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)	1 130	788	726	818,1
Procureur général (Base)	1 684	1 524	1 681	1 783,7
Crédits législatifs – <i>Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant</i>	192	60	36	–
Redressement comptable ponctuel pour tenir compte du programme de suramende compensatoire	–	196	–	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	71	124	52,0
Procureur général (Total)	1 876	1 851	1 840	1 835,7
Commission de régie interne (Base)	257	248	279	278,2
Provision pour le coût de l'élection générale	–	–	–	100,0
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	0	–	–
Commission de régie interne (Total)	257	248	279	378,2
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Base)	17 066	17 026	17 211	18 326,5
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	440	78	22,0
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)	17 066	17 466	17 289	18 348,5
Citoyenneté et multiculturalisme (Base)	11	14	29	52,6
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	–	4	3,7
Citoyenneté et multiculturalisme (Total)	11	14	33	56,3
Collèges et universités (Base)	9 220	8 767	8 944	9 439,4
Aide financière aux étudiants	1 296	766	1 037	1 333,0
Financement de durée limitée dans l'infrastructure en vertu du Fonds d'investissement stratégique	2	–	–	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	292	21	10,7
Collèges et universités (Total)	10 519	9 826	10 002	10 783,1
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Base)	315	391	433	429,8
Investissements de durée limitée	263	187	190	434,4
Charges pour mauvaises créances	–	211	–	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	3 106	468	78,0
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)	579	3 896	1 091	942,1
Éducation (Base)	30 177	28 390	29 487	32 439,0
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	1 570	1 607	1 609	1 630,0
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	2 885	754	597,5
Éducation (Total)	31 748	32 881	31 849	34 666,5
Énergie (Base) ⁷	410	229	305	327,6
Programmes d'allègement du coût de l'électricité	5 484	5 539	6 324	6 273,7
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	906	302	–
Énergie (Total)	5 894	6 674	6 930	6 601,3
Environnement, Protection de la nature et des Parcs (Base)	612	632	703	711,9
Investissements de durée limitée	2	–	–	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	3	9	24,7
Environnement, Protection de la nature et des Parcs (Total)	614	636	712	736,6

suite...

Tableau 3.12
Total des charges^{1,2} (suite)

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ³ 2021-2022	Plan 2022-2023
Charges des ministères				
Bureaux du corps exécutif (Base)	33	33	41	47,0
Aide provisoire	–	2	–	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	6	2	–
Bureaux du corps exécutif (Total)	33	41	43	47,0
Finances (Base)	819	739	846	938,5
Société ontarienne de gestion des placements ⁸	88	128	186	221,9
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	503	502	502	501,9
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	122	116	68	42,3
Fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19 ⁶	–	–	–	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	440	378	–
Finances (Total)	1 532	1 924	1 980	1 704,6
Affaires francophones (Base)	5	5	7	7,4
Investissements de durée limitée	–	–	–	0,6
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	1	3	–
Affaires francophones (Total)	5	6	9	7,9
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Base)	677	623	739	835,8
Immobilier	924	1 099	1 143	1 184,5
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	423	128	89,2
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)	1 601	2 145	2 010	2 109,6
Santé (Total)⁹	59 293	59 879	65 103	68 414,4
Intervention sanitaire contre la COVID-19¹⁰	–	5 082	7 971	4 753,6
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (Base)	904	717	976	871,2
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario	656	512	693	816,9
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario – Montants reliés aux exercices antérieurs	80	65	84	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	120	242	200,0
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (Total)	1 640	1 413	1 995	1 888,2
Affaires autochtones (Base)	71	64	93	118,3
Investissements ponctuels, y compris les règlements	16	149	151	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	42	4	–
Affaires autochtones (Total)	86	256	247	118,3
Infrastructure (Base)	81	154	194	981,5
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux ⁴	160	227	366	717,4
Revitalisation du secteur riverain de Toronto (Protection des terres portuaires contre les inondations)	116	103	156	25,0
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux ⁴	–	197	398	398,4
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	0	37	–
Infrastructure (Total)	358	682	1 151	2 122,3

suite...

Tableau 3.12
Total des charges^{1,2} (suite)

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ³ 2021-2022	Plan 2022-2023
Charges des ministères				
Travail, Formation et Développement des compétences (Base)	159	170	201	301,7
Crédits d'impôt pour la formation (éducation coopérative et formation en apprentissage) ¹¹	152	98	105	92,0
Programmes d'emploi et de formation selon la demande	922	1 142	1 171	1 126,6
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	33	579	284,7
Travail, Formation et Développement des compétences (Total)	1 232	1 443	2 057	1 804,9
Soins de longue durée (Total)¹²	4 423	4 513	5 941	6 750,9
Affaires municipales/Logement (Base)	540	485	488	562,4
Investissements de durée limitée	317	224	468	414,5
Entente sur le logement social – Paiements aux gestionnaires de services ¹³	341	313	281	210,3
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	2 707	324	127,5
Affaires municipales et Logement (Total)	1 197	3 729	1 561	1 314,7
Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (Base) ⁷	1 219	1 176	1 436	1 439,4
Redressement comptable ponctuel concernant les sites d'enfouissement	–	202	–	–
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	136	115	239	100,0
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	13	48	–
Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (Total)	1 355	1 506	1 723	1 539,3
Services aux aînés et Accessibilité (Base)	63	65	77	203,1
Investissements de durée limitée	–	–	9	0,8
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	151	35	31,1
Services aux aînés et Accessibilité (Total)	63	216	121	235,0
Solliciteur général (Base) ⁷	2 759	2 820	3 045	3 516,4
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	94	137	–
Solliciteur général (Total)	2 759	2 914	3 182	3 516,4
Transports (Base) ⁷	4 950	4 668	5 572	5 888,2
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	188	449	277	720,7
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	2 188	345	585,0
Transports (Total)	5 138	7 306	6 195	7 194,0

suite...

Tableau 3.12
Total des charges^{1,2} (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ³ 2021-2022	Plan 2022-2023
Charges des ministères				
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	199	201	311	335,2
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 665	1 485	1 650	1 590,1
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	75	4 325,8
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	224,2
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁶	–	3	–	–
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 864	1 689	2 036	6 475,3
Intérêt sur la dette¹⁴	12 495	12 274	12 992	13 485,0
Charges totales	164 768	181 297	187 068	198 647,7

¹ Les chiffres tiennent compte de la structure actuelle des ministères.

² Les charges des ministères ont été retraitées pour tenir compte des reclassements et des changements aux programmes de transferts. Ces changements sont neutres sur le plan financier. Les chiffres réels sont présentés de la même manière par souci d'uniformité.

³ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

⁴ La prestation du programme d'infrastructure municipal et fédéral-provincial a été transférée du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario en 2020-2021.

⁵ Le montant pour 2019-2020 comprend des règlements extraordinaires d'assurance-production de 175 millions de dollars supérieurs aux prévisions en raison de l'état des cultures en 2019.

⁶ Dans le budget de 2021, le gouvernement a créé le financement de durée limitée lié à la COVID-19. Ce financement continue d'être présenté séparément afin de cerner de façon transparente la nature temporaire de ces investissements.

⁷ La responsabilité de la Commission de transport Ontario Northland a été transférée du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario au ministère des Transports de l'Ontario au début de l'exercice 2020-2021.

⁸ Selon les exigences des normes comptables pour le secteur public, le gouvernement consolide les résultats de la Société ontarienne de gestion des placements avec ceux du ministère des Finances de l'Ontario.

⁹ Tient compte des rajustements comptables concernant principalement les subventions fournies pour financer des projets d'infrastructure et autres investissements reliés.

¹⁰ Aux fins de présentation de l'information financière dans le budget de 2022, toutes les dépenses de durée limitée liées à l'intervention sanitaire contre la COVID-19 ont été incluses séparément plutôt que dans les charges du ministère de la Santé de l'Ontario ou du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario. Ce changement n'a pas d'incidence sur les affectations ministérielles qui tiennent compte de la structure des ministères présentée dans le Budget des dépenses de 2022-2023.

¹¹ Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative est maintenu. Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage est éliminé dans le cas des programmes d'apprentissage admissibles ayant démarré le 15 novembre 2017 ou par la suite. Les chiffres de 2019-2020 à 2021-2022 comprennent les montants des crédits d'impôt d'années antérieures.

¹² Le total des charges du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario tient compte des dépenses engagées par Santé Ontario pour financer les soins de longue durée. Ces montants seront consolidés dans le total des charges du ministère de la Santé de l'Ontario, ce qui inclut les charges provisoires de 4,5 milliards de dollars pour 2021-2022 et de 4,7 milliards de dollars pour 2022-2023.

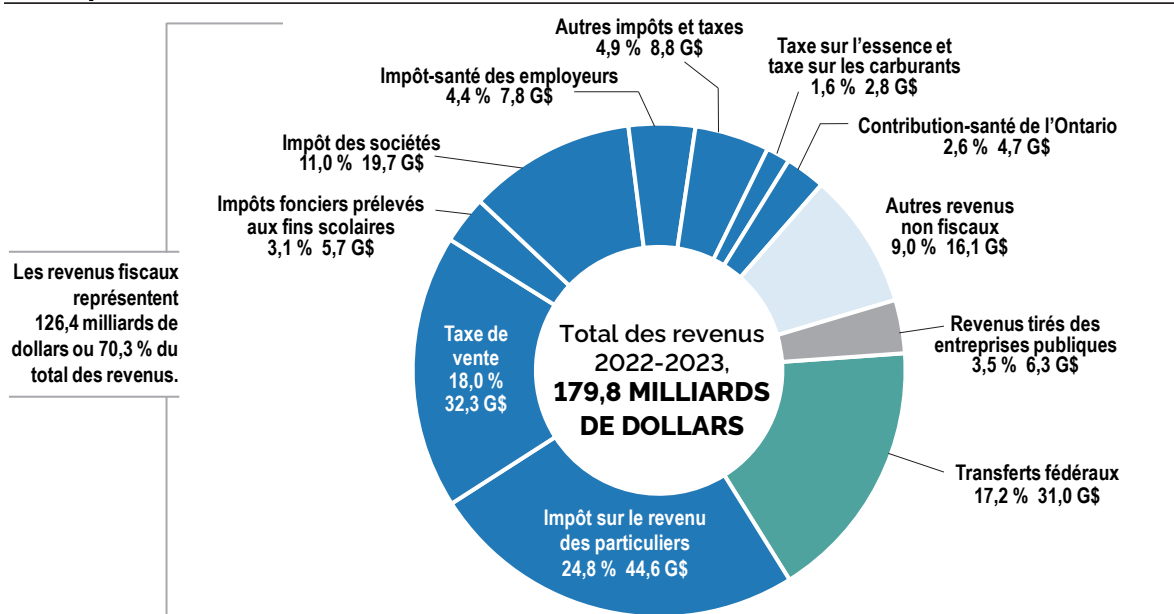
¹³ Le repli annuel affiché au cours de la période de 2019-2020 à 2022-2023 est principalement attribuable au recul des obligations fédérales, comme les prêts hypothécaires venant à échéance, prévues dans l'Entente sur le logement social.

¹⁴ L'intérêt sur la dette exclut les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 245 millions de dollars pour 2019-2020, à 230 millions de dollars pour 2020-2021, à 232 millions de dollars pour 2021-2022 et à 401 millions de dollars pour 2022-2023.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

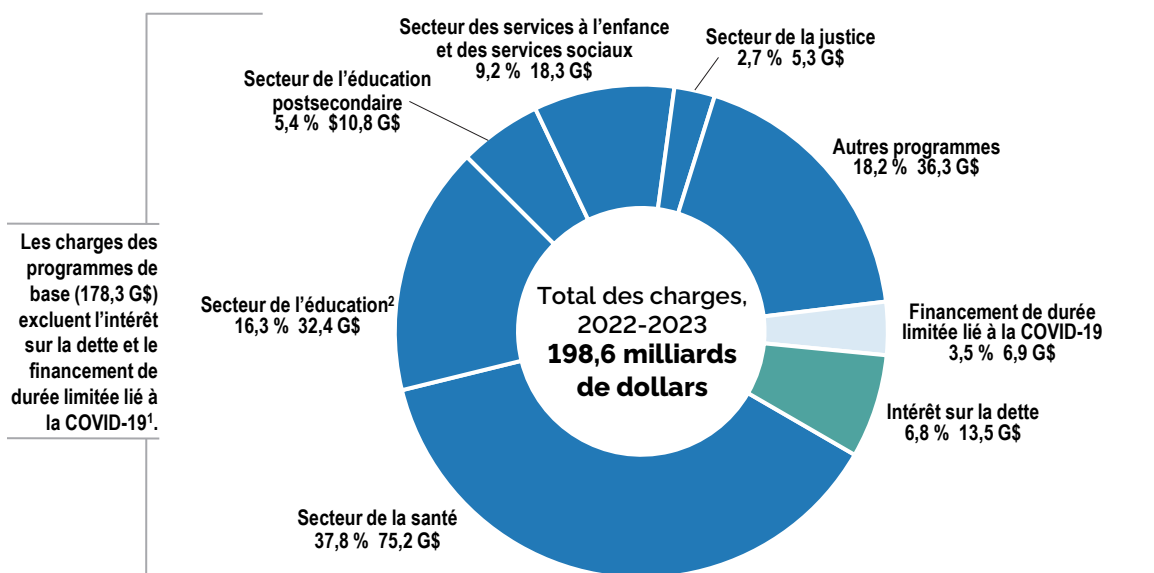
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.4
Composition des revenus, 2022-2023



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.5
Composition du total des charges, 2022-2023



¹ Aux fins de la présentation de l'information financière depuis le budget de 2021, les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 ont été incluses dans le poste Financement de durée limitée lié à la COVID-19. Ce changement à la présentation n'a aucune incidence sur les affectations ou les structures ministérielles présentées dans le *Budget des dépenses 2022-2023*. Pour plus de détails sur le financement de durée limitée et les fonds de prévoyance, consulter le tableau 3.9.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.13
Dépenses liées à l'infrastructure
 (en millions de dollars)

Secteur	Total		Plan 2022-2023	
	Dépenses liées à l'infrastructure	Investissements dans les immobilisations ³	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ⁴	Total Dépenses liées à l'infrastructure
	Chiffres provisoires ^{1,2} 2021-2022			
Transports				
Transports en commun	6 698	6 767	1 415	8 183
Routes provinciales	3 030	2 778	240	3 018
Autres – Transports, biens et planification	179	142	77	219
Santé				
Hôpitaux	1 864	3 022	3	3 025
Autres – Santé	192	53	162	215
Éducation	2 672	2 922	15	2 938
Éducation postsecondaire				
Collèges et autres	419	395	75	470
Universités	93	–	135	135
Services sociaux	479	20	299	319
Justice	400	822	26	847
Autres secteurs⁵	2 142	993	2 286	3 279
Total des dépenses liées à l'infrastructure	18 167	17 914	4 733	22 647
Moins : contributions d'autres partenaires ⁶	1 303	2 611	–	2 611
Total⁷	16 864	15 303	4 733	20 035

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

² Comprend environ 12,9 milliards de dollars d'investissements provinciaux en immobilisations corporelles.

³ Comprend 401 millions de dollars d'intérêt capitalisé durant la construction d'immobilisations corporelles.

⁴ Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

⁵ Comprend l'infrastructure à large bande, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁶ Les contributions d'autres partenaires désignent les investissements de tiers principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁷ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Tableau 3.14
Revue de certaines statistiques financières et économiques établies sur dix exercices^{1,2}
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus	122 955	126 152	136 148
Charges			
Programmes	123 330	126 199	129 905
Intérêt sur la dette ³	11 155	11 221	11 589
Charges totales	134 485	137 420	141 494
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	(11 530)	(11 268)	(5 346)
Dette nette	276 169	294 557	306 357
Déficit accumulé	184 835	196 665	203 014
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	696 192	727 042	760 435
Revenu primaire des ménages	473 807	490 423	512 570
Population (en milliers) – juillet ⁴	13 511	13 618	13 707
Dette nette par habitant (en dollars)	20 441	21 631	22 350
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	35 069	36 014	37 394
Dette nette en pourcentage des revenus	224,6 %	233,5 %	225,0 %
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	9,1 %	8,9 %	8,5 %
Dette nette en pourcentage du PIB	39,7 %	40,5 %	40,3 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	26,5 %	27,1 %	26,7 %

¹ Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite, qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario de 2017-2018*. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

² Les revenus et les charges ont été retraités pour tenir compte des modifications de la présentation des revenus provenant de tiers que tirent les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges et qui seront comptabilisés à titre de revenus. Ce retraitement est neutre sur le plan financier.

³ L'intérêt sur la dette exclut les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 245 millions de dollars pour 2019-2020, à 230 millions de dollars pour 2020-2021, à 232 millions de dollars pour 2021-2022 et à 401 millions de dollars pour 2022-2023.

⁴ Les données sur la population sont celles en date du 1^{er} juillet de l'exercice indiqué (p. ex., en 2017-2018, les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet 2017).

⁵ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ⁵ 2021-2022	Plan 2022-2023
140 734	150 594	153 700	156 096	164 893	173 572	179 798
131 460	142 363	148 751	152 273	169 023	174 076	185 163
11 709	11 903	12 384	12 495	12 274	12 992	13 485
143 169	154 266	161 135	164 768	181 297	187 068	198 648
-	-	-	-	-	-	1 000
(2 435)	(3 672)	(7 435)	(8 672)	(16 404)	(13 496)	(19 850)
314 077	323 834	338 496	353 332	373 564	394 933	428 653
205 939	209 023	216 642	225 764	239 294	252 790	276 376
790 749	824 979	860 104	892 226	866 940	970 549	1 035 576
520 486	541 501	567 484	592 605	590 677	637 712	672 719
13 875	14 070	14 309	14 545	14 746	14 826	15 129
22 636	23 016	23 657	24 293	25 334	26 637	28 334
37 511	38 486	39 660	40 744	40 058	43 012	44 467
223,2 %	215,0 %	220,2 %	226,4 %	226,5 %	227,5 %	238,4 %
8,3 %	7,9 %	8,1 %	8,0 %	7,4 %	7,5 %	7,5 %
39,7 %	39,3 %	39,4 %	39,6 %	43,1 %	40,7 %	41,4 %
26,0 %	25,3 %	25,2 %	25,3 %	27,6 %	26,0 %	26,7 %



Chapitre 4

EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

Introduction

L'Ontario exécute son programme d'emprunt de façon responsable et prudente afin de gérer les frais d'intérêt sur la dette.

L'Ontario a réalisé, pour l'exercice 2021-2022, des emprunts à long terme d'une valeur de 41,1 milliards de dollars. Il s'agit d'une baisse de 13,5 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2021, principalement en raison de déficits moins élevés pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022. On prévoit que les emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2022-2023 se chiffreront à 41,5 milliards de dollars, une baisse continue de 17,6 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2021.

On s'attend à ce que l'Ontario paie 13,0 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2021-2022 et 13,5 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui est inférieur aux 13,1 et 13,7 milliards de dollars prévus, respectivement, dans le budget de 2021.

Le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario devrait être de 40,7 % en 2020-2021 et de 41,4 % en 2022-2023, soit 8,1 et 8,2 points de pourcentage de moins, respectivement, par rapport aux ratios de 48,8 % et de 49,6 % prévus dans le budget de 2021.

On prévoit que le ratio de la dette nette au PIB atteindra 228 % en 2021-2022 et 238 % en 2022-2023, soit 58 points de pourcentage et 59 points de pourcentage de moins, respectivement, que les prévisions contenues dans le budget de 2021.

On estime que le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus sera de 7,5 % en 2021-2022 et en 2022-2023, soit 1,0 et 1,1 point de pourcentage de moins, respectivement, que les prévisions contenues dans le budget de 2021.

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à faire des investissements dans les immobilisations. L'Ontario continuera d'exécuter la plus grande partie de son programme d'emprunt sur les marchés publics à long terme au Canada et à l'étranger.

Tableau 4.1

Programme d'emprunt 2021-2022 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2021-2022		Perspectives à moyen terme			
	Variation		Chiffres provisoires ¹	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	Budget de 2021	par rapport au budget de 2021				
Déficit/(Excédent)	33,1	(19,6)	13,5	19,9	12,3	7,6
Investissements dans les immobilisations	11,8	1,0	12,9	13,4	13,6	14,8
Redressements sans effet sur la trésorerie	(9,5)	1,1	(8,4)	(9,7)	(9,6)	(10,5)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,2	0,0	0,3	(0,1)	0,2	0,0
Autres prêts/investissements nets	1,3	(1,4)	(0,1)	0,7	(0,1)	(0,9)
Dette arrivant à échéance/Rachats	25,0	0,0	25,0	30,5	31,2	27,8
Total des besoins en matière de financement	61,9	(18,9)	43,1	54,7	47,6	38,9
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(6,0)	6,0	–	(3,0)	(3,0)	–
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	4,0	–	4,0	–	–	–
Emprunts anticipés en 2020-2021 pour 2021-2022	(5,2)	(10,9)	(16,2)	–	–	–
Emprunts anticipés pour 2022-2023	–	10,3	10,3	(10,3)	–	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	54,7	(13,5)	41,1	41,5	44,6	38,9

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Les besoins d'emprunt à long terme de l'Ontario pour l'exercice 2021-2022 ont diminué de 13,5 milliards de dollars par rapport à ce qui était prévu dans le budget de 2021. Ceci est principalement attribuable à un déficit plus bas que prévu pour l'exercice 2021-2022, conjugué à des niveaux de trésorerie d'ouverture plus élevés au début de l'exercice 2021-2022, en raison d'un déficit moins important que prévu pour 2020-2021. L'Ontario a contracté des emprunts à long terme sur les marchés publics de l'ordre de 41,1 milliards de dollars pour l'exercice 2021-2022, dont des emprunts anticipés d'une valeur de 10,3 milliards de dollars pour 2022-2023.

Dans le budget de 2021, on prévoyait une hausse des emprunts à court terme de 6,0 milliards de dollars pour l'exercice en cours. Toutefois, les déficits moins élevés ont permis à l'Ontario de ne pas changer l'encours dans son programme d'emprunts en 2021-2022, ce qui se traduit par une baisse de 6 milliards de ses prévisions initiales.

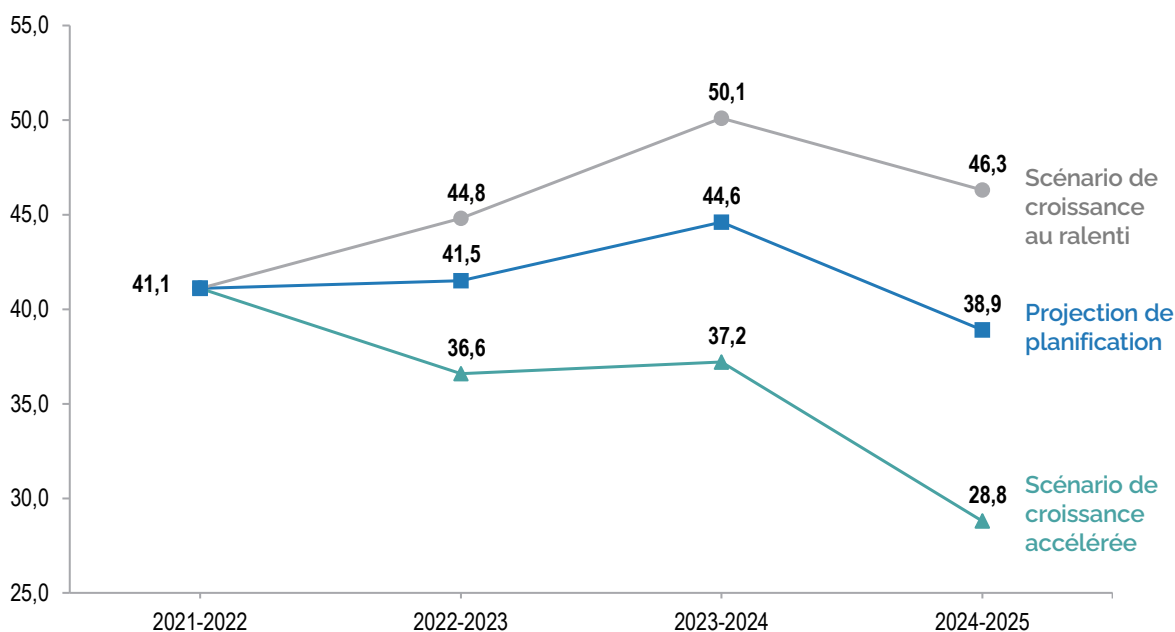
Globalement, les besoins d'emprunt à long terme pour les exercices 2021-2022 à 2023-2024 devraient être inférieurs de 41,7 milliards de dollars aux prévisions des perspectives à moyen terme présentées dans le budget de 2021. Ce montant représente notamment une diminution de 17,6 milliards de dollars pour 2022-2023 et de 10,6 milliards de dollars pour 2023-2024. Les besoins d'emprunt à long terme pour 2024-2025 qui ne figuraient pas au budget de 2021 devraient s'élever à 38,9 milliards, ce qui constituerait le plus petit programme d'emprunts à long terme de la province depuis 2017-2018.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative de lui accorder le pouvoir d'emprunter pour combler les besoins de l'Ontario.

Si d'autres scénarios économiques se matérialisaient, les besoins d'emprunt de l'Ontario pour les trois prochaines années changeraient également. Voir *Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref* pour plus de détails et une description des scénarios connexes relatifs aux perspectives à moyen terme. Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme diminueraient de 22,4 milliards de dollars au cours de la période de trois ans, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 16,2 milliards de dollars au cours de la même période.

Graphique 4.1 Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme

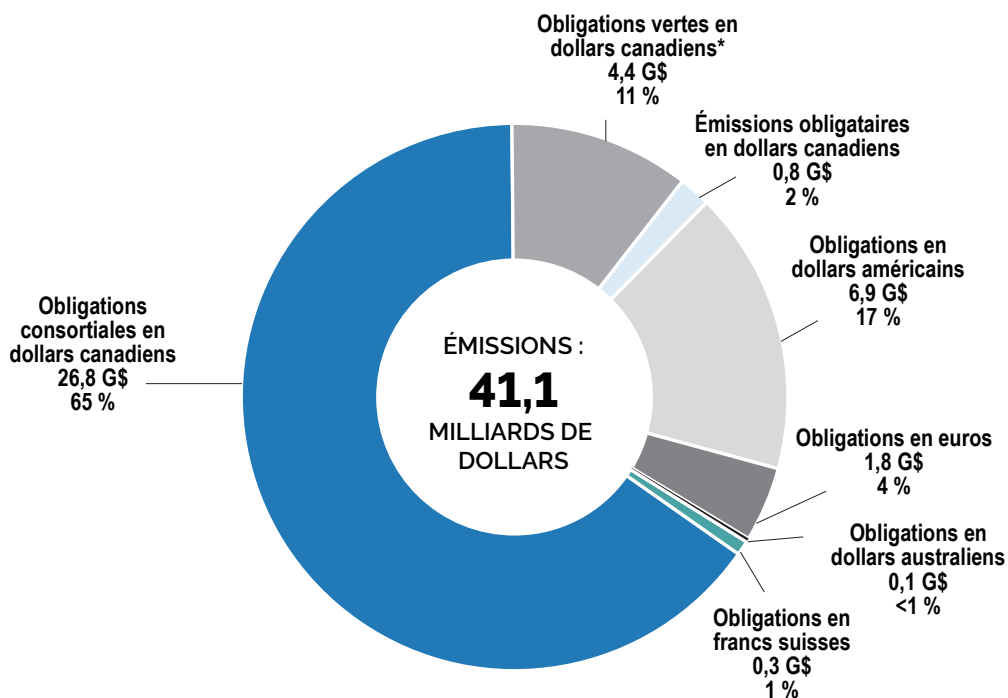
Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Environ 78 % des emprunts de 2021-2022 ont été contractés en dollars canadiens, principalement grâce à l'émission de 36 obligations consortiales et de deux séries d'obligations vertes. Cette proportion s'approche de la fourchette cible maximale des emprunts de la province sur le marché intérieur pour l'exercice en cours, soit entre 65 % et 80 %. À la lumière de ce qui s'est passé en 2021-2022, l'Ontario prévoit maintenir cette fourchette pour 2022-2023, mais la modifier au besoin en fonction de l'évolution de la demande des investisseurs sur les marchés du dollar canadien et des devises.

Graphique 4.2
Emprunts, 2021-2022



* Valeur nominale de 4,5 milliards de dollars

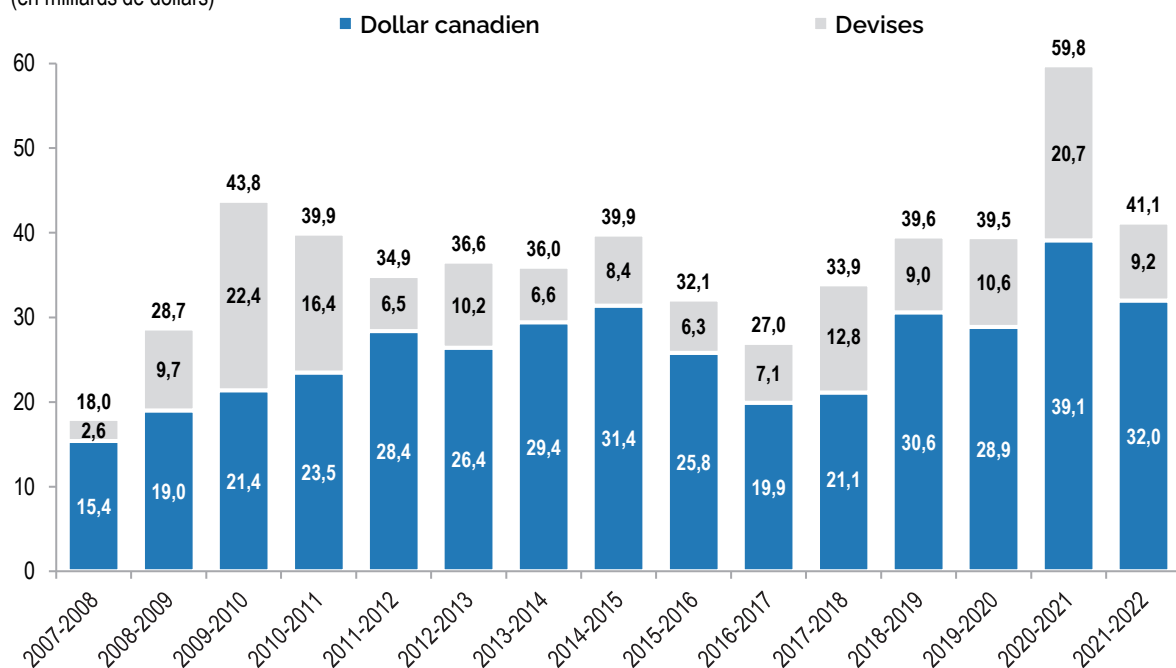
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Les emprunts en devises contribuent à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario en poursuivant la diversification du bassin d'investisseurs de la province. Cette diversification permet au gouvernement de continuer d'avoir accès à du capital, même si les conditions du marché intérieur deviennent moins favorables. Environ 9,2 milliards de dollars, ou 22 % des besoins d'emprunt à long terme de cette année, ont été empruntés en devises, principalement en dollars américains et en euros.

Graphique 4.3 Emprunts en dollars canadiens et en devises

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)

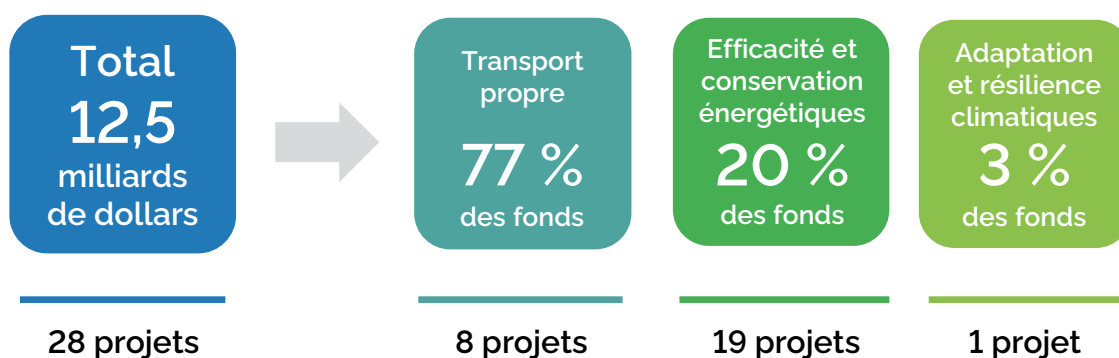


Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Programme d'obligations vertes

Les obligations vertes constituent toujours un aspect essentiel du programme d'emprunt de l'Ontario et un outil important de financement des initiatives de transport en commun, de l'infrastructure résistante aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que des projets d'efficacité et de conservation énergétiques. Avec des émissions totalisant 12,5 milliards de dollars depuis 2014-2015, l'Ontario est toujours le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens, dont l'équivalent de 12,0 milliards de dollars sont actuellement en circulation.

Graphique 4.4
Affectation des produits des obligations vertes par catégorie selon le Cadre



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

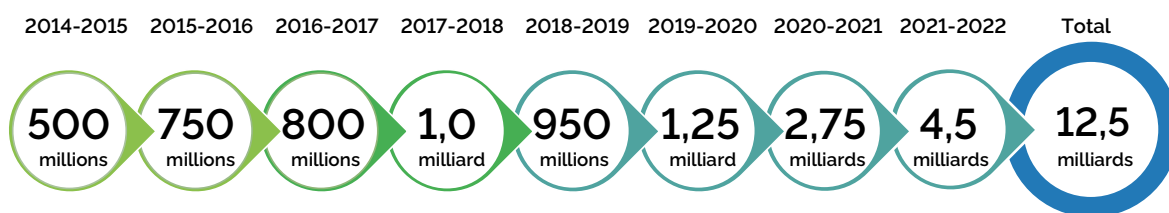
Le 2 février 2022, l'Ontario a procédé à une émission d'obligations vertes, la deuxième au cours de l'exercice 2021-2022 et la onzième globalement. Cette émission, d'une valeur de 1,75 milliard de dollars, faisait suite à une émission de 2,75 milliards de dollars en juillet 2021. Totalisant 4,5 milliards de dollars, il s'agit de la plus importante émission d'obligations en un seul exercice depuis la création du programme. Huit projets ont été jugés admissibles à recevoir des fonds issus de la plus récente série d'obligations vertes dans les catégories suivantes du cadre : six projets appartiennent à la catégorie Transports propres, un à la catégorie Efficacité et conservation énergétiques, et un à la catégorie Adaptation et résilience au climat. Les voici :

- Transport léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown;
- Expansion du réseau de GO Transit;
- TLR de Finch West;
- TLR de Hurontario;
- Métro de la Ligne Ontario;
- Prolongement du métro vers Scarborough;
- Centre de soins de santé West Park;
- Protection des terres portuaires contre les inondations.

L'Ontario envisage d'actualiser le cadre des obligations vertes. Ceci pourrait, entre autres, permettre une meilleure correspondance des catégories d'investissements avec les Principes applicables aux obligations vertes par l'entremise de la normalisation des formulations, et l'élargissement de l'offre potentielle d'obligations en y intégrant les principes de viabilité.

L'Ontario prévoit continuer à exercer son leadership sur le marché des obligations vertes en dollars canadiens et, sous réserve des conditions du marché, émettre plusieurs séries d'obligations vertes durant chaque exercice, notamment en 2022-2023.

Graphique 4.5
Émissions d'obligations vertes de l'Ontario



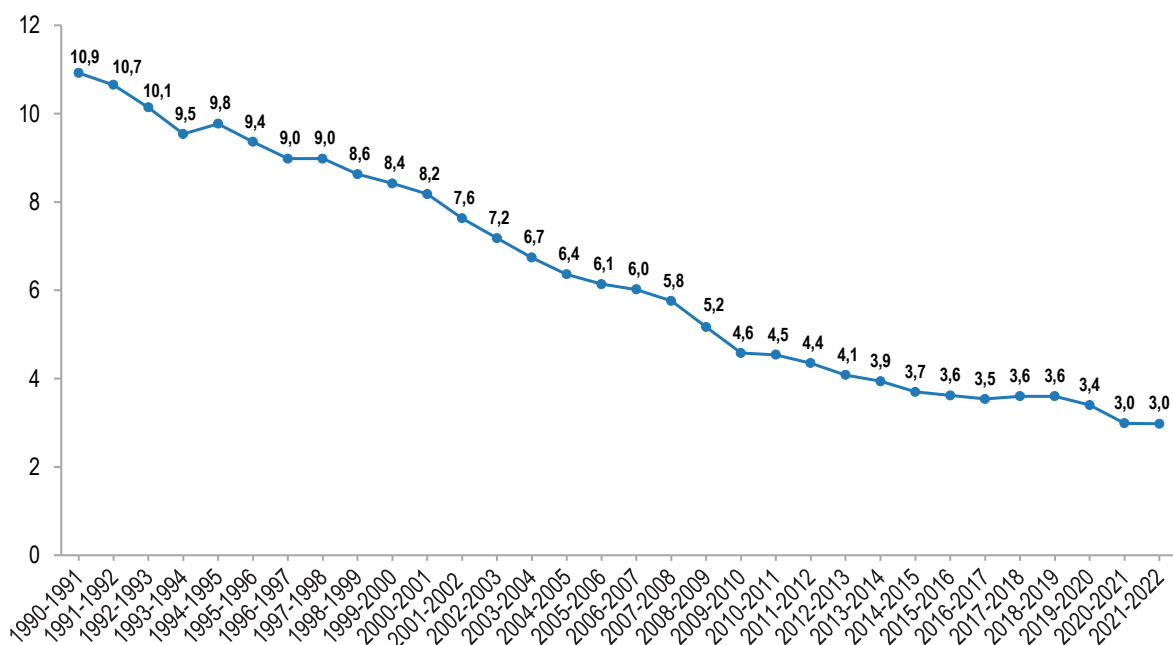
Source : Office ontarien de financement.

Coût de la dette

La courbe descendante des taux d'intérêt que l'on connaît depuis les 30 dernières années commence à remonter. Les banques centrales, notamment la Banque du Canada et la Réserve fédérale des États-Unis, ont commencé à hausser les taux de financement à un jour, ce qui aura une incidence sur les frais d'intérêt sur la dette de l'Ontario. Le graphique 4.6 illustre le taux d'intérêt effectif à la baisse que paie l'Ontario sur son portefeuille de dette totale.

Graphique 4.6
Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale

En pourcentage

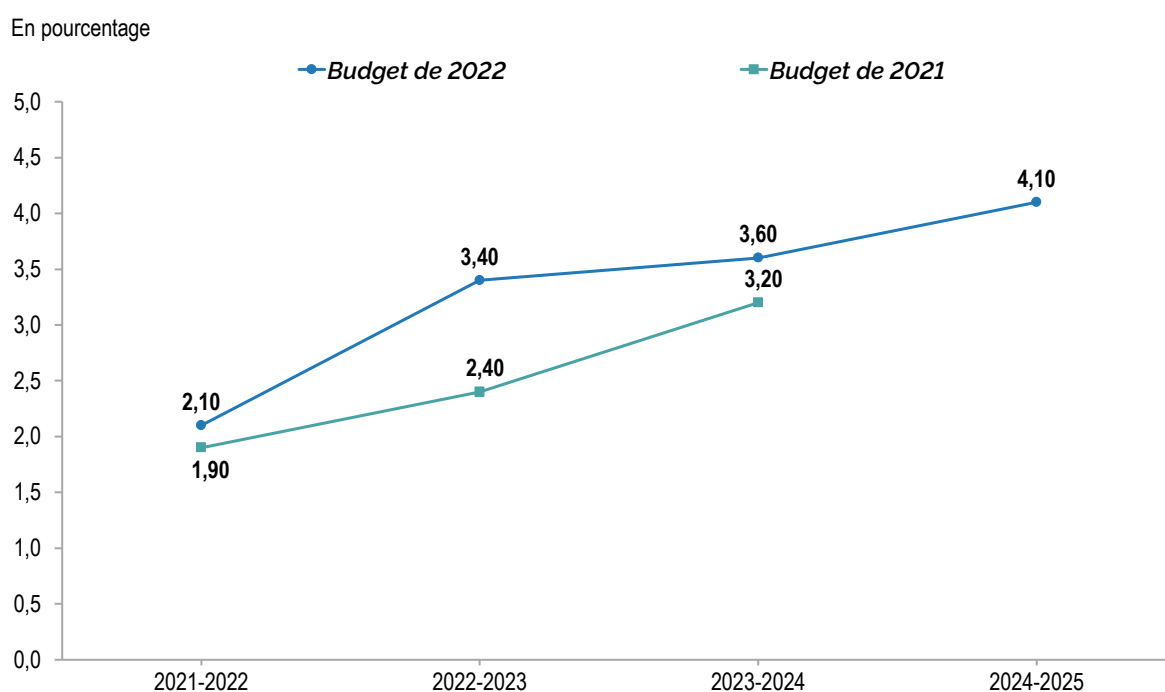


Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2020-2021) et Office ontarien de financement.

À l'exercice 2021-2022, la progression globale des taux d'intérêt a eu comme conséquence de faire augmenter les coûts d'emprunt de la province de 20 points de base, comparativement aux prévisions de 1,90 % dans le budget de 2021. Selon les prévisions, le coût moyen des emprunts de l'Ontario en 2022-2023 s'établira à 3,40 %, soit 100 points de base plus élevés que les prévisions pour 2022-2023 du budget de 2021. On estime qu'un changement de un point de pourcentage des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse, par rapport à ce qui est actuellement prévu, entraînerait une variation correspondante des frais d'intérêt de l'Ontario de plus de 700 millions de dollars au cours de la première année complète.

Le graphique 4.7 illustre les taux d'emprunt moyens sur la dette contractée en 2021-2022 et les prévisions utilisées pour évaluer le coût futur des emprunts ou de l'intérêt sur la dette.

Graphique 4.7
Comparaison des taux créditeurs annuels moyens de l'Ontario

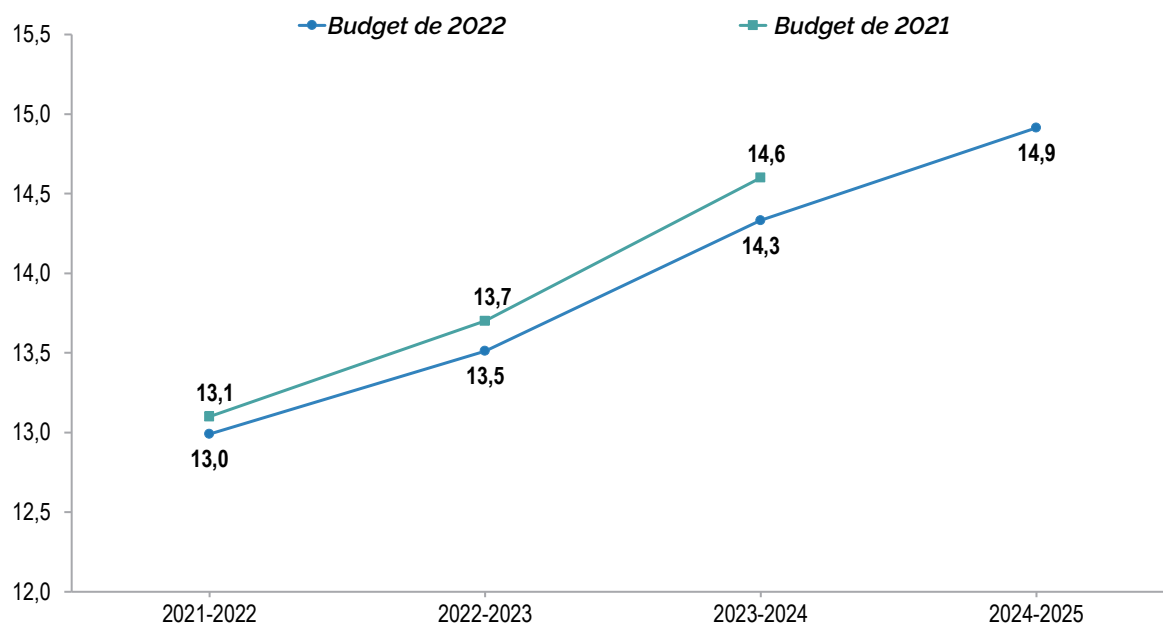


Source : Office ontarien de financement.

Les déficits et les besoins d'emprunt moins élevés que prévu ont réduit les frais d'intérêt sur la dette de l'Ontario, malgré la hausse des taux d'intérêt. À l'exercice 2021-2022, l'intérêt sur la dette devrait atteindre 13,0 milliards de dollars, un montant inférieur aux 13,1 milliards de dollars prévus dans le budget de 2021 et qui demeure inférieur à l'intérêt sur la dette prévu pour chacune des années dans les perspectives à moyen terme présenté dans le budget de 2021, comme l'illustre le graphique 4.8. Cependant, l'intérêt sur la dette demeure la quatrième charge en importance de l'Ontario après la santé, l'éducation, les services à l'enfance et les services sociaux. La hausse des frais d'intérêt sur la dette pourrait entraîner une diminution des ressources disponibles pouvant être affectées aux priorités de la population de l'Ontario, mettant en lumière l'importance qu'accorde le gouvernement à la gestion financière responsable qui comprend la réduction du fardeau de la dette et l'équilibre budgétaire.

Graphique 4.8
Comparaison des prévisions des charges liées à l'intérêt sur la dette

En milliards de dollars



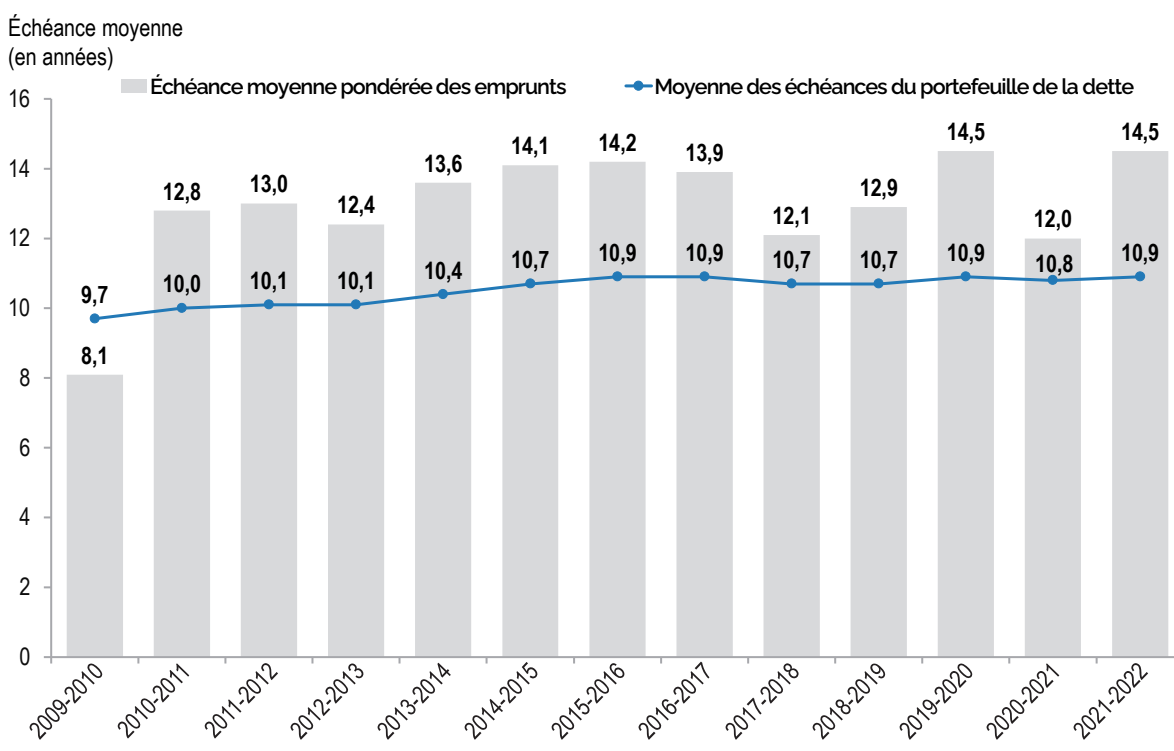
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Échéance de la dette

L'Ontario a continué de reporter l'échéance de sa dette, lorsque la demande des investisseurs le permettait, en vue de réduire le risque de refinancement pour sa dette arrivant à échéance. Cet exercice permet également de continuer à protéger l'intérêt sur la dette prévu contre les hausses des taux d'intérêt. Depuis 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 113,9 milliards de dollars, soit plus du quart de la dette totale, assorties d'échéances de 30 ans ou plus, dont 10,4 milliards de dollars en 2021-2022.

Compte tenu des taux d'intérêt à la hausse, mais qui demeurent tout de même faibles par rapport à la période précédant la crise financière mondiale de 2007-2008 et de l'importance du programme d'emprunt et du portefeuille de la dette, on planifie pour l'instant de maintenir l'échéance de la dette de l'Ontario au niveau où elle se situe depuis 2014-2015. Le succès qu'a connu l'Ontario à prolonger l'échéance de sa dette depuis la crise financière mondiale lui donne une certaine marge de manœuvre, ce qui lui permettra de surveiller la hausse des taux d'intérêt à long terme afin de déterminer s'il y a lieu de modifier légèrement sa stratégie à cet égard pour 2022-2023.

Graphique 4.9
Échéance moyenne pondérée des emprunts



Source : Office ontarien de financement.

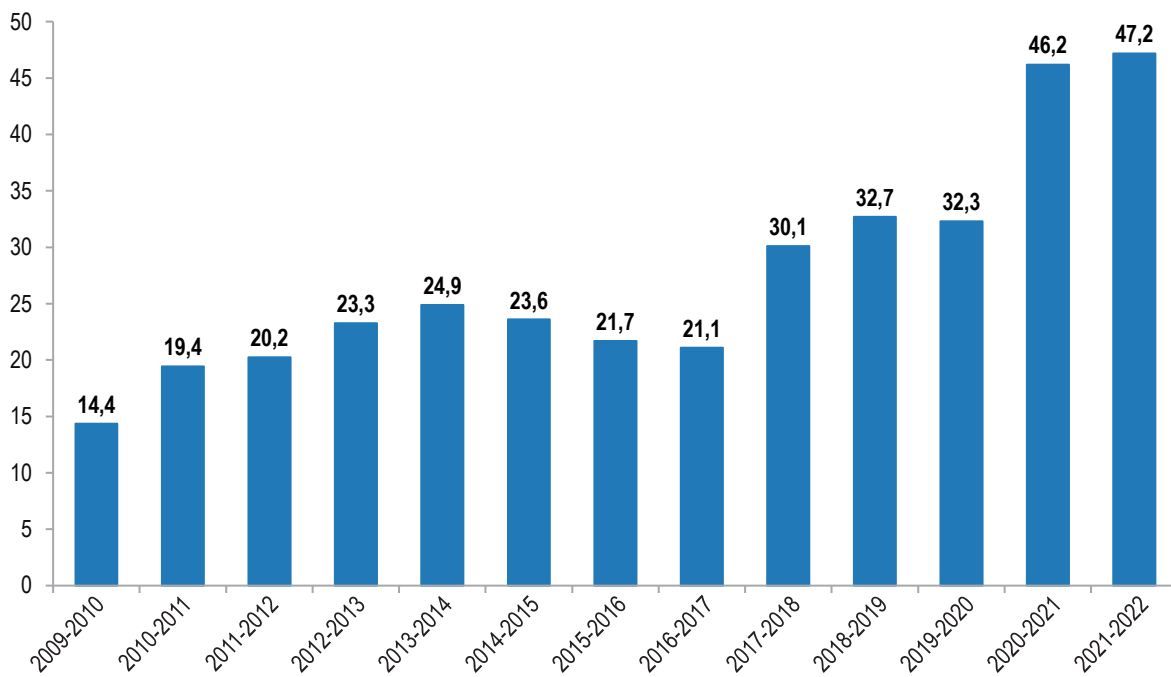
Assurer des niveaux de liquidités adéquats

L'Ontario cherche à établir un équilibre entre l'atténuation du coût des réserves de liquidités et le besoin d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour régler ses factures, investir dans les immobilisations, refinancer la dette arrivant à échéance et payer l'intérêt.

Comme en fait foi le graphique 4.10, l'Ontario a constitué d'importantes réserves au cours des deux dernières années pour couvrir d'éventuelles sorties de fonds importantes en un seul jour, y compris lorsque des obligations de référence liquides de plus de 10 milliards de dollars viennent à échéance. Les réserves permettent aussi au gouvernement de faire face rapidement à toute circonstance imprévue sur le plan de l'économie, du marché d'emprunt ou de la santé publique.

Graphique 4.10
Moyenne de niveaux de liquidités non affectées

En milliards de dollars



Source : Office ontarien de financement.

Stratégie de réduction du fardeau de la dette

Le gouvernement demeure résolu à réduire le fardeau de la dette et à rétablir les finances de l'Ontario à un niveau plus viable. Outre son plan d'atteindre l'équilibre d'ici l'exercice 2027-2028, soit deux ans plus tôt que prévu dans le budget de 2021, l'Ontario a réalisé des progrès vers l'atteinte de chacune des cibles de sa stratégie de réduction du fardeau de la dette et a ajouté une nouvelle cible :

Progrès réalisés quant à la stratégie de réduction du fardeau de la dette

Le budget de 2022 présente une mise à jour de la stratégie de réduction du fardeau de la dette qui comprend entre autres des objectifs précis et des nouvelles cibles à moyen terme visant les mesures pertinentes de la viabilité de la dette :

- Maintien du ratio de la dette nette au PIB en deçà de 42,0 % comparativement à la cible de 50,5 % présentée dans le budget de 2021;
- Maintien du ratio de la dette nette aux revenus en deçà de 250 %;
- Maintien du ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus en deçà de 8,0 %;
- Ajout d'une autre mesure de la viabilité de la dette : maintien du ratio de l'échéance de la dette à la dette nette en deçà de 10 %.

Tableau 4.2

Compte rendu sur les mesures pertinentes visant la viabilité de la dette

(en pourcentage)

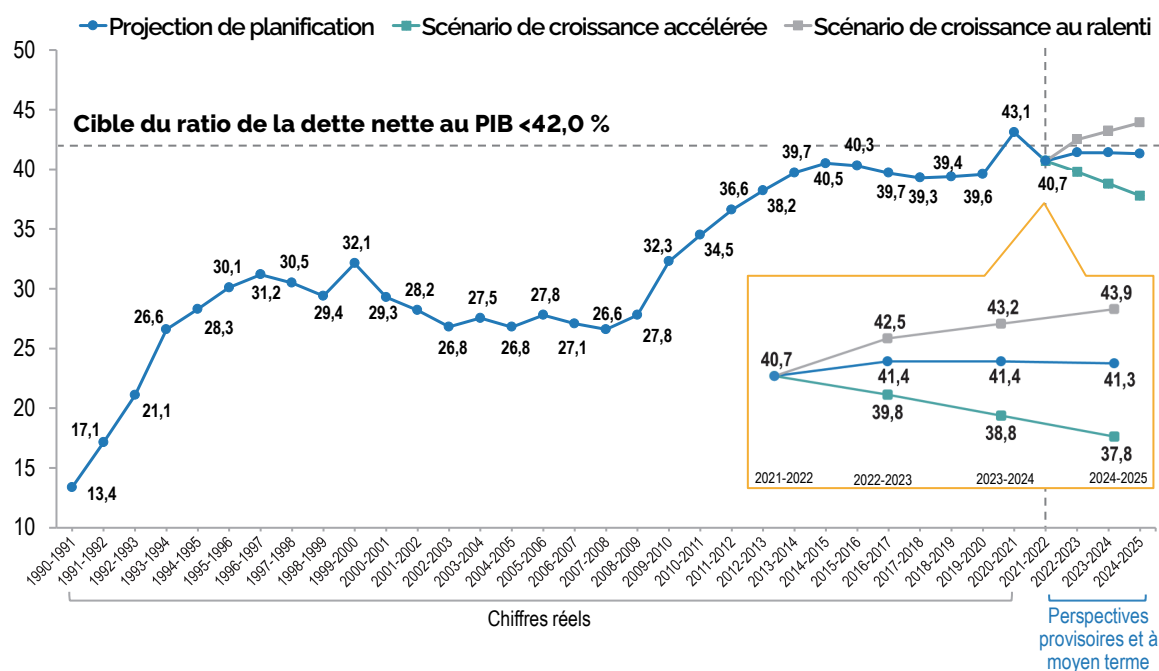
	Budget de 2021 Cible	Budget de 2021 2022-2023	Budget de 2022 Cible	Budget de 2022 2022-2023
Ratio de la dette nette au PIB	<50,5	49,6	<42,0	41,4
Ratio de la dette nette aux revenus	Aucune cible	297	<250	238
Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus	Aucune cible	8,6	<8,0	7,5
Ratio de l'échéance de la dette à la dette nette	Aucune cible	6,4	<10,0	7,1

Source : Bureau ontarien de financement.

On prévoit maintenant que le ratio de la dette nette au PIB sera de 40,7 % en 2021-2022, soit 8,1 points de pourcentage de moins que la prévision de 48,8 % contenue dans le budget de 2021. Cette baisse s’explique par des déficits plus bas que ce qui était prévu et une croissance du PIB nominal plus élevée. À moyen terme, on vise à maintenir le ratio de la dette nette au PIB en deçà de 42,0 %. Ceci est une amélioration par rapport à la cible de 50,5 %, laquelle traduisait la grande incertitude qui régnait sur le plan économique au moment du budget de 2021 en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19. Pour les perspectives à moyen terme, on s’attend à ce que le ratio de la dette nette au PIB de l’Ontario soit de 41,4 % pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024 et qu’il passe 41,3 % en 2024-2025.

Graphique 4.11
Ratio de la dette nette au PIB

En pourcentage



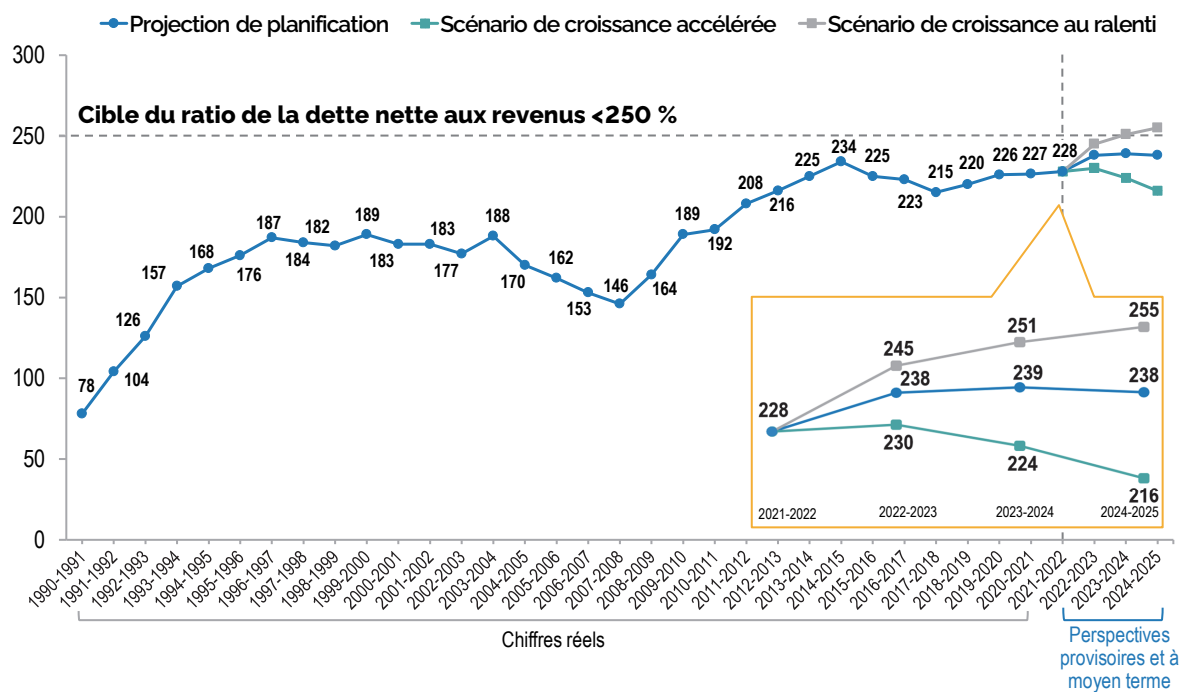
Nota : Voir *Perspectives économiques et financières de l’Ontario en bref* pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l’Ontario.

Outre le ratio de la dette nette au PIB, le gouvernement a commencé à rendre compte du ratio de la dette nette aux revenus ainsi que du ratio de l’intérêt sur la dette aux revenus dans le cadre de sa stratégie globale de réduction du fardeau de la dette dès le budget de 2021.

Selon les projections, le ratio de la dette nette aux revenus atteindra 228 % en 2021-2022, ce qui est de 58 points de pourcentage inférieur aux 286 % prévus dans le budget de 2021. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour éliminer la dette si le gouvernement de l'Ontario consacrait la totalité de ses revenus annuels à son remboursement. Dans le budget de 2021, l'Ontario avait pour objectif de ralentir le rythme de croissance du ratio de la dette nette aux revenus grâce à la croissance du PIB. Bien qu'il demeure inchangé, cet objectif est maintenant soutenu à moyen terme par une cible de maintien du ratio en deçà de 250 %. Pour les perspectives à moyen terme, on prévoit que ce ratio sera de 238 % en 2022-2023, de 239 % en 2023-2024 et de 238 % en 2024-2025

Graphique 4.12
Ratio de la dette nette aux revenus

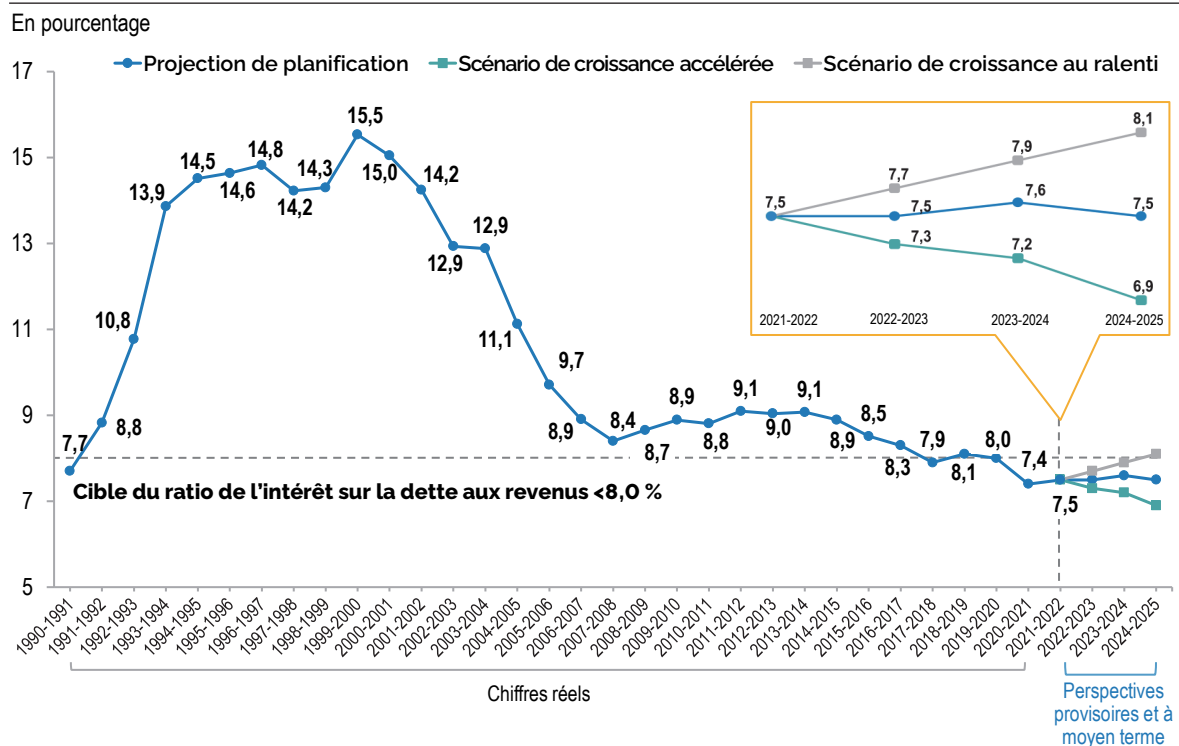
En pourcentage



Nota : Voir *Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref* pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.
Sources : *Comptes publics de l'Ontario* (1990-1991 à 2020-2021) et Office ontarien de financement.

Selon les projections, le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus sera de 7,5 % en 2021-2022, ce qui représente 1,0 point de pourcentage de moins que le ratio de 8,5 % prévu dans le budget de 2021. Ce ratio indique combien l'Ontario doit payer en intérêts pour chaque dollar de revenus perçus. Dans le budget de 2021, l'Ontario avait pour objectif de ralentir le rythme de croissance du ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus grâce à la croissance du PIB. Bien qu'il demeure inchangé, cet objectif est maintenant soutenu au cours des perspectives à moyen terme par une cible de maintien du ratio en deçà de 8 %. Malgré une hausse des déficits et des besoins d'emprunt causés par la pandémie de COVID-19, on prévoit à moyen terme que le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus continuera d'être inférieur à ce qui avait été prévu dans le budget de 2019 d'avant la pandémie. Il est également inférieur à moyen terme comparativement aux prévisions du budget de 2021, signe que la dette de l'Ontario continue d'être relativement abordable. Ce ratio devrait demeurer inférieur au niveau atteint au début des années 1990.

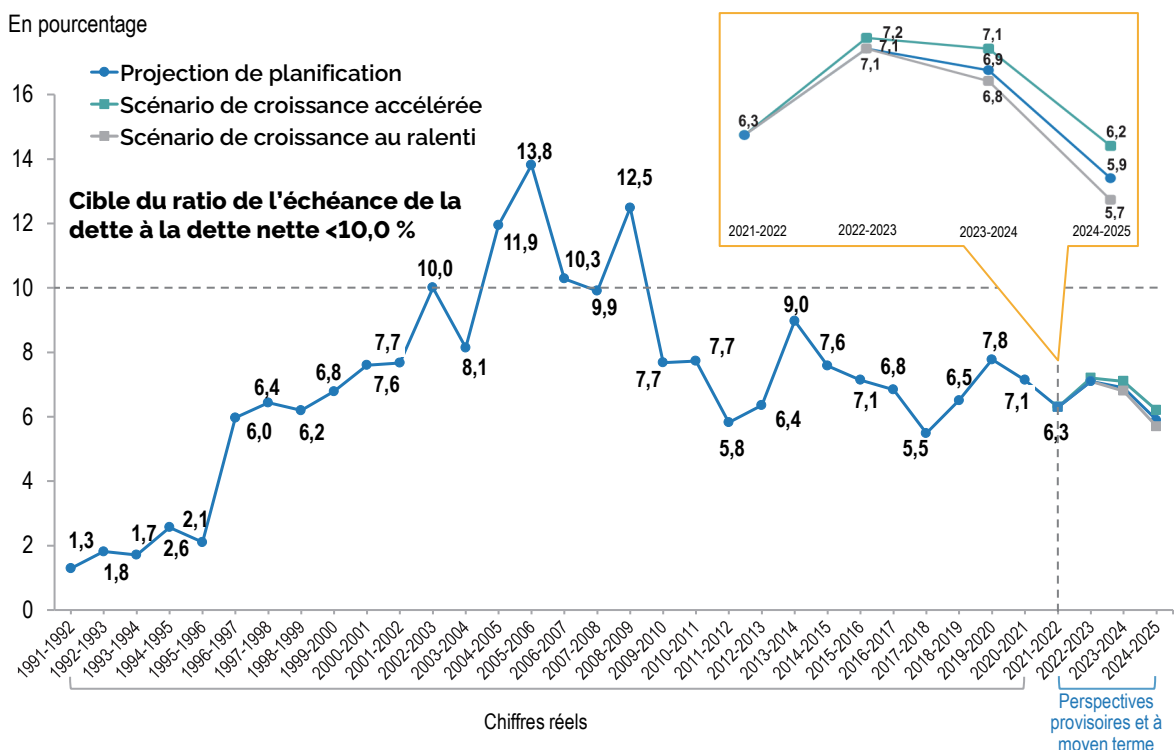
Graphique 4.13
Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus



Nota : Voir *Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref* pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.
Sources : *Comptes publics de l'Ontario* (1990-1991 à 2020-2021) et Office ontarien de financement.

En réponse aux recommandations du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario présentées dans le document *Suivi annuel des audits de l'optimisation des ressources*¹, l'Ontario propose maintenant une autre mesure de la viabilité de la dette dans le cadre de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario : le ratio de l'échéance sur la dette à la dette nette. Ce ratio représente la dette à long terme (de trois ans et plus) qui arrive à échéance au cours d'une année donnée, en tant que pourcentage de la dette nette. On s'attend à ce que le ratio soit de 6,3 % en 2021-2022. L'Ontario s'est fixé comme cible précise de maintenir le ratio de l'échéance sur la dette à la dette nette en deçà de 10,0 %.

Graphique 4.14
Ratio de l'échéance de la dette à la dette nette



Nota : Voir *Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref* pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.
Sources : *Comptes publics de l'Ontario* (1990-1991 à 2020-2021) et Office ontarien de financement.

¹ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Suivi annuel des audits de l'optimisation des ressources*, Chapitre 1, (2021), https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr21/AR_FU_fr21.pdf

Tableaux financiers consolidés

Tableau 4.3

Dette nette et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres provisoires ¹ 2021-2022	Plan 2022-2023
Dette ²						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations ³	315 247	334 940	349 088	382 169	400 259	411 237
Bons du Trésor	17 528	17 546	19 175	24 097	23 425	26 425
Billets de trésorerie américains ³	3 865	3 863	3 891	0	672	672
Infrastructure Ontario (IO) ⁴	300	300	300	300	300	300
Autres	287	292	264	250	231	217
Total – Dette contractée sur les marchés publics	337 227	356 941	372 718	406 816	424 887	438 851
Dette interne	11 433	11 039	10 010	9 318	8 756	8 668
Dette totale	348 660	367 980	382 728	416 134	433 643	447 519
Moins : Portefeuille d'obligations et de bons du Trésor de l'Ontario	(11 249)	(13 716)	(9 938)	(11 122)	(6 190)	(1 052)
Dette totale révisée	337 411	354 264	372 790	405 012	427 453	446 467
Trésorerie et placements temporaires, excluant le secteur parapublic ⁵	(20 097)	(26 250)	(25 140)	(34 505)	(41 343)	(36 229)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	317 314	328 014	347 650	370 507	386 110	410 238
Autres (actifs)/passifs nets ⁶	(6 791)	(3 422)	(8 217)	(9 505)	(2 656)	7 735
Dette nette du secteur parapublic	13 311	13 904	13 899	12 562	11 479	10 680
Dette nette	323 834	338 496	353 332	373 564	394 933	428 653
Actifs non financiers ⁷	(114 811)	(121 854)	(127 568)	(134 270)	(142 143)	(152 277)
Déficit accumulé	209 023	216 642	225 764	239 294	252 790	276 376

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2022 pour l'exercice 2021-2022.

² Y compris la dette contractée par l'Ontario et tous les organismes du gouvernement, dont la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

³ Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

⁴ La dette d'IO se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (300 millions de dollars). Cette dette n'est pas garantie par l'Ontario.

⁵ Est exclu de la trésorerie et des placements temporaires le portefeuille d'obligations et de bons du Trésor de l'Ontario.

⁶ Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques contrebalancés par les créditeurs, les charges à payer, le revenu et les apports en capital reportés, les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les autres passifs.

⁷ Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de l'Ontario, incluant celles du secteur parapublic.

Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 4.4

Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Dette totale	447 519	464 355	475 477
Trésorerie et placements temporaires	(37 281)	(37 281)	(37 281)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	410 238	427 074	438 196
Autres (actifs)/passifs nets	7 735	12 345	16 991
Dette nette du secteur parapublic	10 680	11 008	13 618
Dette nette	428 653	450 427	468 805
Actifs non financiers	(152 277)	(161 719)	(172 516)
Déficit accumulé	276 376	288 708	296 289

Source : ministère des Finances de l'Ontario.



Annexe

**MESURES FISCALES
EN DÉTAIL ET AUTRES
INITIATIVES LÉGISLATIVES**

Aperçu

La présente annexe contient des renseignements détaillés sur les mesures fiscales proposées et d'autres initiatives législatives ainsi que sur des mesures fiscales annoncées depuis la publication du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*.

Soutenir les gens et les familles

Bonifier le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu

Le gouvernement propose de bonifier le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR), non remboursable, et ce, à compter de l'année d'imposition 2022.

Depuis 2019, le CIPFR fournit aux déclarants à faible revenu qui ont un revenu d'emploi un allègement pouvant atteindre 850 \$ de leur impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario.

À compter de 2022, le CIPFR bonifié correspondrait au moins élevé des montants suivants :

- 875 \$ (en hausse par rapport au montant actuel de 850 \$);
- 5,05 % du revenu d'emploi.

Ce montant serait ensuite réduit de 5 % (en baisse par rapport au pourcentage actuel de 10 %) du plus élevé des montants suivants :

- la tranche du revenu individuel net rajusté supérieure à 32 500 \$ (en hausse par rapport au montant actuel de 30 000 \$);
- la tranche du revenu familial net rajusté supérieure à 65 000 \$ (en hausse par rapport au montant actuel de 60 000 \$).

Le montant qui en résulterait serait ensuite appliqué à l'IRP de l'Ontario du contribuable qui aurait autrement été exigible, en excluant la Contribution-santé de l'Ontario.

Graphique A.1 Changements proposés au CIPFR

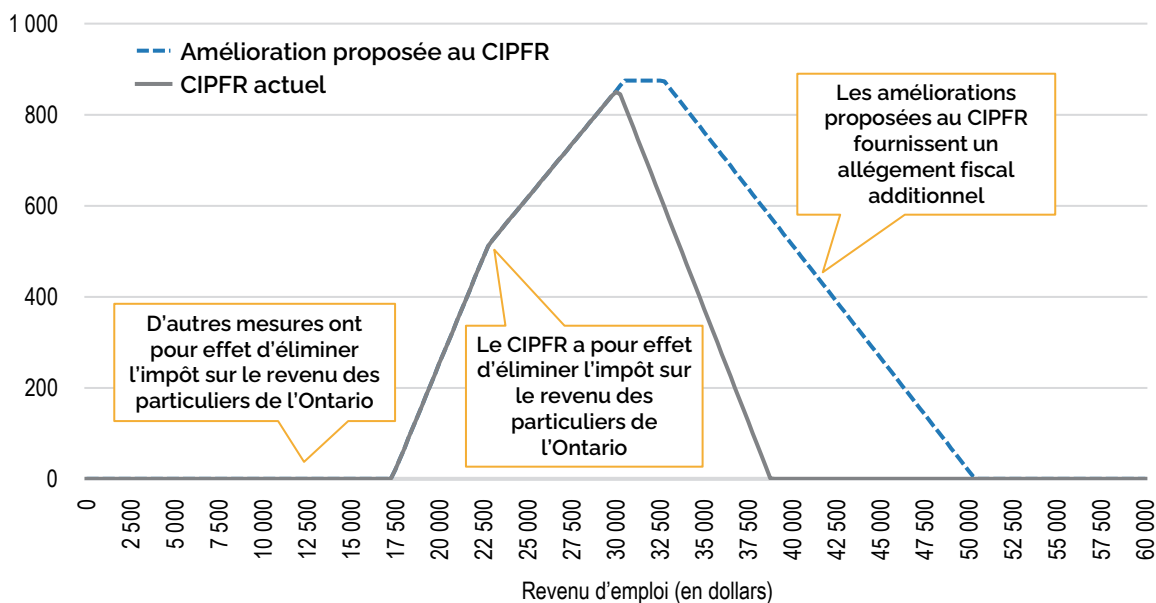
Paramètre	Actuel	Proposé
Allègement maximal	850 \$	875 \$
Taux d'élimination graduelle	10 %	5 %
Fourchette du revenu individuel au-dessus de laquelle l'allègement est réduit	30 000 \$ à 38 500 \$	32 500 \$ à 50 000 \$
Fourchette du revenu familial au-dessus de laquelle l'allègement est réduit	60 000 \$ à 68 500 \$	65 000 \$ à 82 500 \$

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

L'amélioration proposée au CIPFR pourrait permettre à environ 700 000 personnes de plus de se prévaloir de ce crédit d'impôt. Le revenu de la plupart de ces nouveaux bénéficiaires se situerait entre 38 500 \$ et 50 000 \$. Par ailleurs, les travailleuses et travailleurs à faible revenu verraient toujours leur IRP réduit ou éliminé à l'aide du CIPFR et à d'autres mesures d'allègement fiscal déjà en place. Au total, environ 1,7 million de personnes à faible revenu seraient admissibles au CIPFR grâce à l'amélioration proposée.

Graphique A.2 Soutien accru grâce à l'amélioration du CIPFR

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en Ontario
En dollars



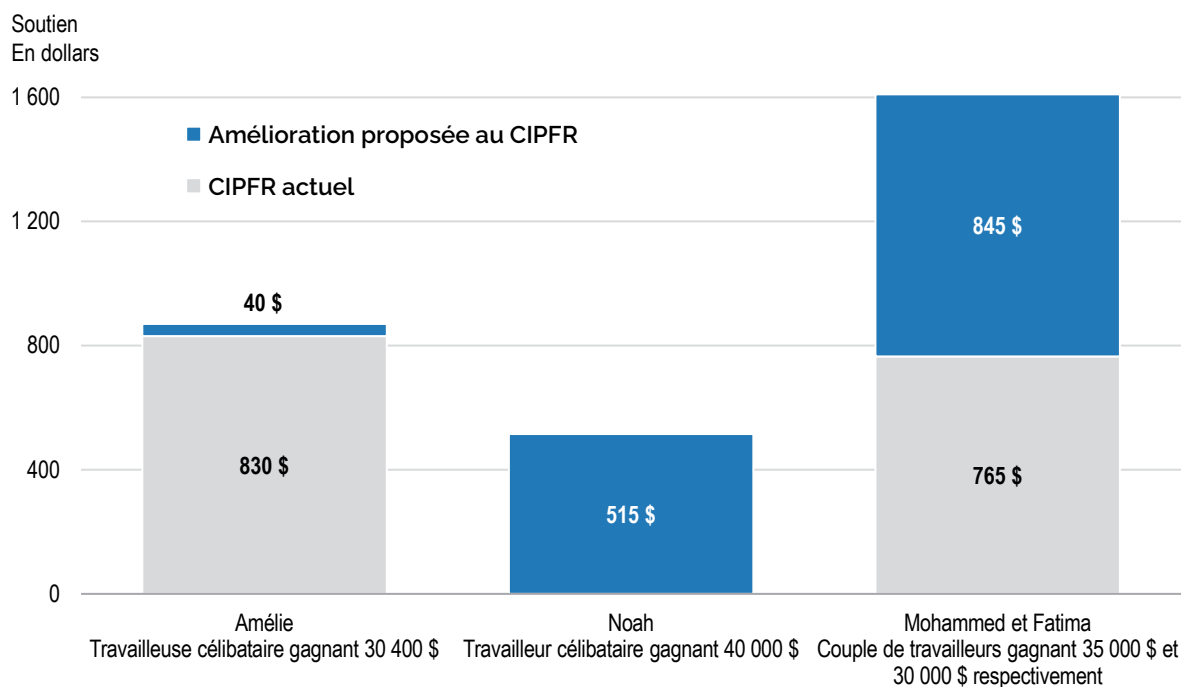
Nota : Cet exemple vaut pour 2022. Il met en situation une personne célibataire ayant un revenu d'emploi, demandant l'exemption personnelle de base de l'Ontario et touchant des prestations du Régime de pensions du Canada et de l'Assurance-emploi.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Comme l'illustre le graphique A.3, les particuliers qui, comme Noah, touchent un revenu de 40 000 \$ en 2022 ne sont pas admissibles au CIPFR. Par contre, ils profiteraient d'un allègement fiscal de 515 \$ si l'amélioration au crédit d'impôt prenait effet.

De plus, l'amélioration au crédit permettrait à quelque 400 000 travailleuses et travailleurs touchant un revenu faible ou moyen de bénéficier d'un allègement fiscal accru. Comme l'illustre le graphique A.3, les particuliers qui, comme Amélie, travaillent huit heures par jour au salaire minimum en 2022 profiteraient d'un allègement fiscal additionnel d'environ 40 \$, totalisant approximativement 870 \$, leur évitant ainsi d'avoir à verser un impôt sur leur revenu pour cette année-là. Mohammed et Fatima forment un couple et gagnent 35 000 \$ et 30 000 \$ respectivement. Le montant au titre du CIPFR qu'ils pourraient recevoir passerait de 765 \$ à 1 610 \$, soit plus du double.

Graphique A.3 Exemples de soutien additionnel provenant de l'amélioration du CIPFR



Nota : Cet exemple vaut pour l'année 2022 et des particuliers touchant un revenu d'emploi, demandant l'exemption personnelle de base de l'Ontario et touchant des prestations du Régime de pensions du Canada et de l'Assurance-emploi. Les chiffres ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les contribuables qui ne seraient pas admissibles au CIPFR seraient :

- les personnes n'ayant autrement aucun IRP de l'Ontario à payer;
- les personnes ne touchant aucun revenu d'emploi;
- les particuliers touchant un revenu net rajusté de plus de 50 000 \$ (en hausse par rapport au montant actuel de 38 500 \$);
- les particuliers dont le revenu familial net rajusté est supérieur à 82 500 \$ (en hausse par rapport au montant actuel de 68 500 \$).

Aider les personnes âgées grâce au crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés

Le gouvernement propose d'instaurer un crédit d'impôt remboursable au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers afin d'aider les aînés à assumer certaines dépenses médicales admissibles, notamment les dépenses à assumer pour vieillir chez soi. Les bénéficiaires admissibles au nouveau crédit d'impôt recevraient jusqu'à 25 % des frais médicaux qu'ils peuvent demander dans leur déclaration de revenus, jusqu'à concurrence de 6 000 \$, soit un crédit maximal de 1 500 \$.

À compter de l'année d'imposition 2022, le crédit proposé engloberait un vaste éventail de frais médicaux pour aider les familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen à vieillir à la maison. Pour faciliter la demande du nouveau crédit, les aînés utiliseront le montant de l'actuel crédit d'impôt pour frais médicaux de l'Ontario qu'ils auront demandé.

Pour être admissibles au crédit d'impôt, les déclarants devront :

- avoir atteint l'âge de 70 ans ou plus au cours de l'année ou avoir un conjoint ou un conjoint de fait qui atteindra l'âge de 70 ans ou plus au cours de l'année;
- être résidents de l'Ontario à la fin de l'année d'imposition.

Voici une liste partielle des dépenses médicales admissibles, qui seraient les mêmes que celles étant admissibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM) de l'Ontario :

- soins auxiliaires prodigués par des personnes possédant une attestation;
- soins prodigués par un professionnel de la santé autorisé par la province (p. ex. infirmier ou infirmière, ergothérapeute);
- soins dentaires, de la vue et de l'ouïe (p. ex. lunettes, dentiers, appareils auditifs);
- aides à la marche (p. ex. déambulateurs, cannes);
- fauteuils roulants et scooters électriques;
- appuis de salle de bains (p. ex. barres d'appui, poignées, mains courantes);
- couches et culottes jetables;
- lits d'hôpitaux;
- appareils à oxygène et d'assistance respiratoire;
- rénovations ou constructions pour modifier l'habitation d'une personne qui a une déficience grave ou prolongée; ces modifications lui permettront de plus facilement y accéder, s'y déplacer ou y accomplir ses activités.

Pour en savoir davantage sur les règles, notamment sur les frais médicaux admissibles, les déclarants peuvent consulter les publications de l'Agence du revenu du Canada ou les lois fédérales et provinciales.

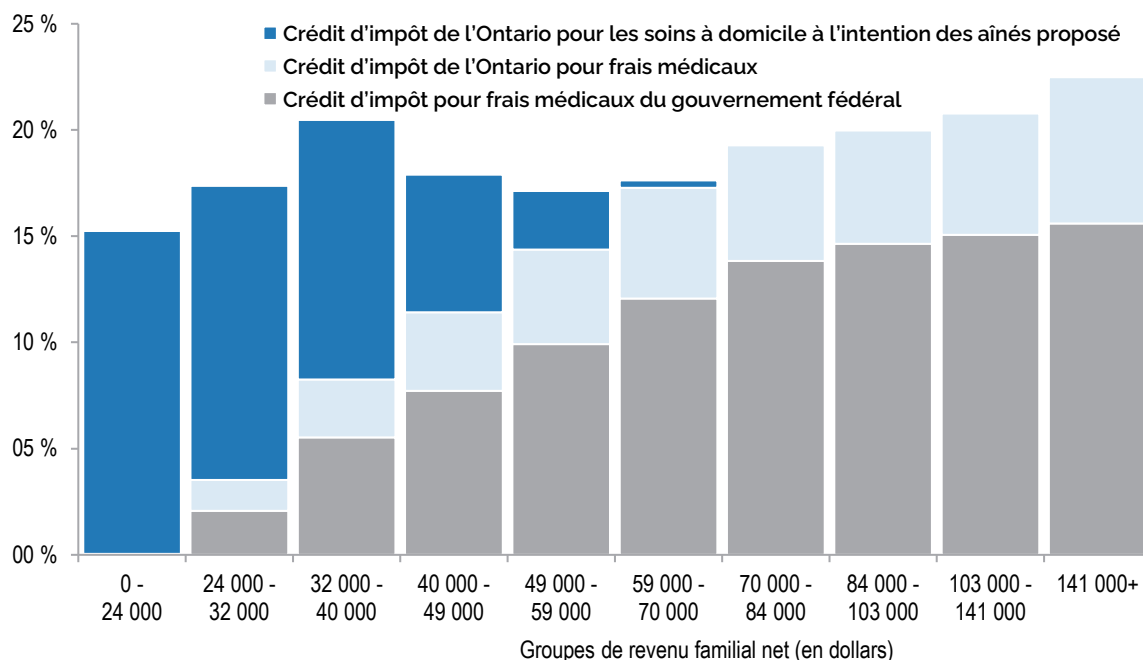
Les modalités du CIFM de l'Ontario prévoient que les déclarants ontariens peuvent demander les frais médicaux au-delà d'un certain seuil. Dans le cas des personnes âgées à revenu faible ou moyen, le seuil est fixé à 3 % de leur revenu net.

Le crédit d'impôt proposé représenterait 25 % des frais médicaux demandés jusqu'à concurrence d'un crédit maximal de 1 500 \$. Ce montant serait réduit de 5 % de la tranche du revenu familial net supérieure à 35 000 \$ et serait graduellement éliminé une fois le montant maximal de 65 000 \$ atteint. L'évaluation du revenu net de la famille est le même pour les célibataires et les couples, du fait que les aînés célibataires engagent des frais médicaux plus élevés en moyenne comparativement à ceux vivant en couple.

Le crédit d'impôt proposé pourrait être demandé de pair avec les crédits d'impôt non remboursable pour frais médicaux du gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, et ce, pour les mêmes frais admissibles. Le crédit d'impôt proposé serait remboursable, soutenant ainsi les familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen, même si elles ne doivent aucun impôt sur le revenu des particuliers (IRP). Cette caractéristique comblerait donc un vide en soutenant les familles de cette catégorie qui ne peuvent pas bénéficier de la totalité des crédits d'impôt pour frais médicaux non remboursables actuels parce qu'elles ont peu d'IRP à payer, voire aucun. En 2022, on estime que ce nouveau crédit accorderait un soutien estimé à 110 millions de dollars à environ 200 000 familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen.

Graphique A.4 Comblant l'écart et aider les aînés à assumer leurs frais médicaux

Soutien reçu en moyenne, en pourcentage des
frais médicaux demandés au titre de l'impôt

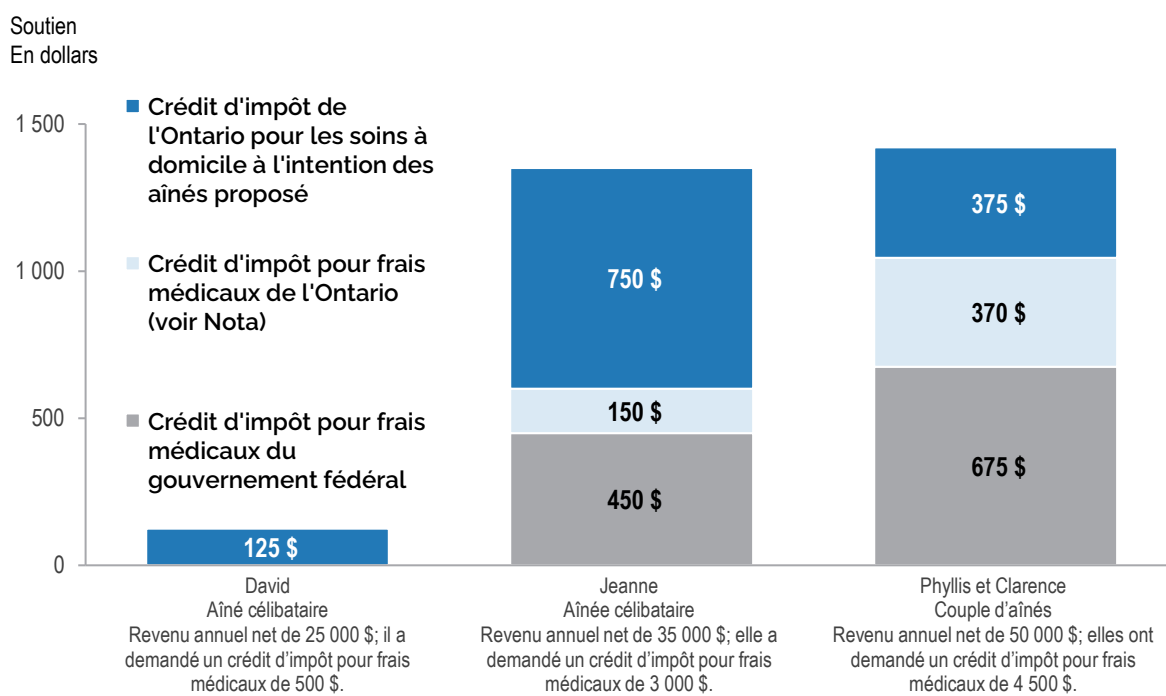


Nota : Pour 2022. Les montants représentent l'allègement moyen obtenu par chaque décile de revenu familial net pour les aînés de 70 ans ou plus pouvant demander un crédit d'impôt pour frais médicaux.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le graphique A.5 fournit trois exemples d'aînés qui bénéficieraient du crédit d'impôt proposé. Les contribuables à faible revenu, comme David, n'ont droit à aucun allégement fiscal au titre des crédits d'impôt pour frais médicaux actuels du gouvernement fédéral et celui de l'Ontario. L'adoption du crédit proposé permettrait aux contribuables comme David d'y être admissibles. Jeanne se prévaut des crédits d'impôt pour frais médicaux du gouvernement fédéral et celui de l'Ontario. À l'heure actuelle, 20 % de ses frais sont compensés par ces crédits. Si le crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés proposé était instauré, ce pourcentage monterait à 45 %, soit plus du double, du total des frais médicaux demandés sur la déclaration de revenus de Jeanne. Phyllis et Clarence forment un couple de personnes âgées touchant un revenu familial net de 50 000 \$. Elles demandent un crédit pour frais médicaux de 4 500 \$; le montant de crédit auquel elles auraient droit augmenterait de plus du double.

Graphique A.5
Exemples de soutien additionnel pour les frais médicaux des aînés

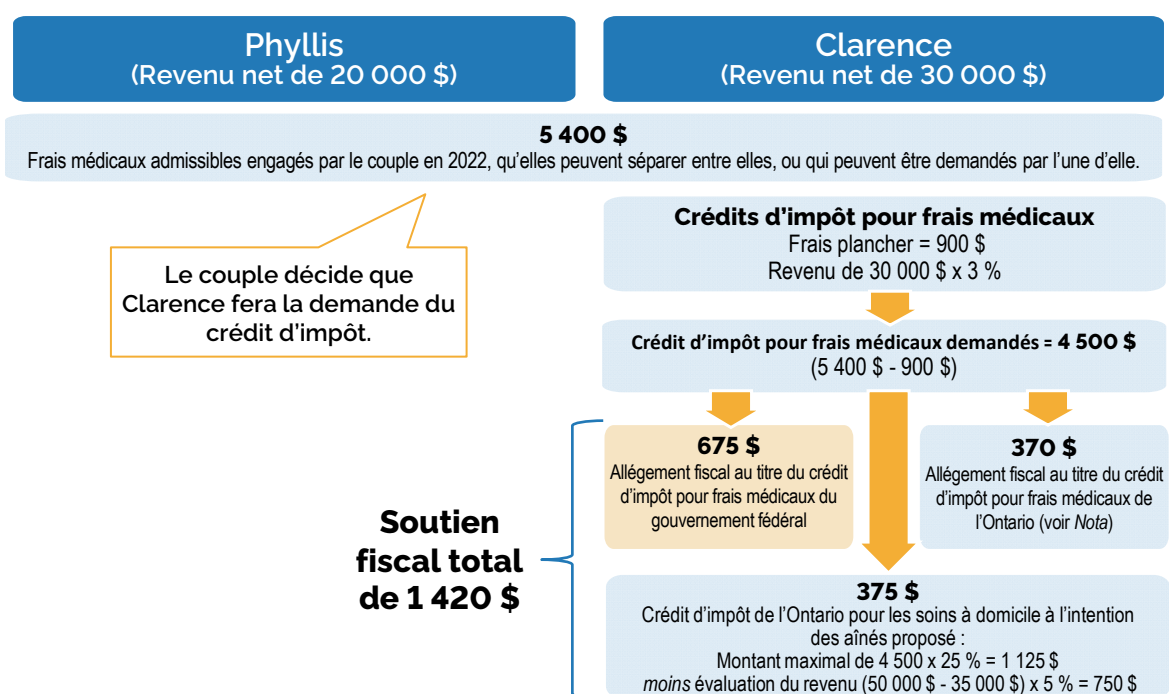


Nota : Pour 2022. Cet exemple met en situation des aînés de 70 ans ou plus, se prévalant de l'exemption personnelle de base fédérale et de l'Ontario en plus du montant en raison de l'âge et du montant pour revenu de pension, ainsi que des crédits d'impôt pour frais médicaux et la réduction de l'impôt de l'Ontario. Aucun montant au titre des crédits d'impôt n'est transféré entre conjoints. Les chiffres ont été arrondis.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

À l'instar des crédits d'impôt pour frais médicaux actuels, ces frais pourraient être combinés à ceux du conjoint, du conjoint de fait ou d'une personne à charge de la personne produisant la déclaration de revenus. Les revenus du couple seraient réunis jusqu'à concurrence du montant maximal. Dans l'exemple qui suit, les deux personnes âgées du couple combinent leurs frais médicaux admissibles. Elles bénéficient du soutien provenant des crédits d'impôt pour frais médicaux du gouvernement fédéral et celui de l'Ontario. Elles demanderaient aussi le crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés proposé par la province qui serait soumis à une évaluation du revenu net de leur famille.

Grâce au crédit d'impôt proposé, des couples comme Phyllis et Clarence recevraient 1 420 \$ en soutiens fiscaux pour les frais médicaux admissibles de 5 400 \$, ou pour une demande de remboursement de frais médicaux de 4 500 \$.

Graphique A.6 Soutien additionnel pour les frais médicaux pour les couples d'aînés



Nota : Pour 2022. Cet exemple met en situation des aînés de 70 ou plus, se prévalant de l'exemption personnelle de base fédérale et de l'Ontario en plus du montant en raison de l'âge et du montant pour revenu de pension, ainsi que des crédits d'impôt pour frais médicaux et la réduction de l'impôt de l'Ontario. Aucun montant au titre des crédits d'impôt n'est transféré entre conjoints. Les chiffres ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les familles de personnes âgées pourraient se prévaloir du crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés dans leur déclaration de revenus et de prestations. Pour demander le crédit d'impôt proposé, les personnes âgées doivent conserver les reçus et autres documents requis relatifs aux frais médicaux admissibles, comme c'est le cas pour les crédits d'impôt pour frais médicaux actuels.

Réduction temporaire des taxes sur l'essence et les carburants

Le 4 avril 2022, le gouvernement a proposé une loi qui modifierait la *Loi de la taxe sur l'essence* et la *Loi de la taxe sur les carburants* pour réduire temporairement la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et celle sur les carburants de 5,3 cents le litre, et ce, pendant six mois à compter du 1^{er} juillet 2022.

Actuellement, le taux de la taxe sur l'essence est de 14,7 cents le litre tandis que celui de la taxe sur les carburants est de 14,3 cents le litre. Les deux taux descendraient à 9 cents le litre du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Le ministère des Finances de l'Ontario a prévu un processus ponctuel d'ajustement fiscal pour créditer les importateurs, les grossistes et les détaillants qui pourraient détenir des stocks d'essence et de carburants sur lesquels une taxe au taux plus élevé aurait déjà été prélevée.

Les importateurs, les grossistes et les détaillants qui détiennent des stocks achetés au taux plus élevé devraient en dresser l'inventaire à 00 h 01 le 1^{er} juillet 2022. Les fournisseurs en amont de la chaîne d'approvisionnement procéderaient à des ajustements fiscaux sous forme de crédits aux comptes en fonction des stocks déclarés.

Pour de plus amples renseignements au sujet des changements proposés, veuillez consulter le site Web du ministère des Finances de l'Ontario¹.

¹ <https://www.ontario.ca/fr/document/taxe-sur-lessence>/<https://www.ontario.ca/fr/document/taxe-sur-les-carburants>

Renforcer l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents

Le 30 mars 2022 sont entrées en vigueur plusieurs modifications que le gouvernement a apportées au Règlement de l'Ontario 182/17 aux termes de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, lesquelles ont trait à l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents (ISNR).

Parmi les changements figurent une augmentation de 20 % du taux de l'ISNR, l'application de cet impôt à l'échelle provinciale et l'élimination de deux remises qui étaient offertes aux étudiants étrangers et aux étrangers travaillant en Ontario. Les conventions de vente signées le 30 mars 2022 ou après cette date seront assujetties à ces changements. Pour garantir l'équité fiscale, les conventions d'achat-vente exécutoires conclues avant le 30 mars 2022 pourraient faire l'objet de dispositions d'allégement transitoires.

Avant ces modifications, le taux de l'ISNR était de 15 % et il était applicable dans la région élargie du Golden Horseshoe seulement.

Les remises continuent d'être offertes aux étrangers qui deviennent résidents permanents du Canada dans les quatre ans suivant la date d'exigibilité de cet impôt, si les critères d'admissibilité ont été remplis. En outre, des exemptions peuvent toujours être accordées aux candidats désignés dans le cadre du Programme ontarien des candidats à l'immigration, aux personnes protégées (réfugiés) et aux conjoints et conjointes des particuliers qui ne sont pas assujettis à l'ISNR, si les critères d'admissibilité ont été remplis.

Pour de plus amples renseignements au sujet des changements à l'ISNR, veuillez consulter le site Web du ministère des Finances de l'Ontario².

² <https://www.ontario.ca/fr/document/droits-de-cession-immobiliere/impot-sur-la-speculation-pour-les-non-residents>

Modernisation des crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario

Admissibilité des productions en ligne aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle

En vue de se mettre au diapason des modèles de distribution numérique, le gouvernement propose d'apporter des modifications réglementaires au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) et au crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP) afin d'inclure les productions cinématographiques et télévisuelles professionnelles distribuées en ligne exclusivement.

Pour faire en sorte que seules les organisations professionnelles fassent la demande du CIPCTO, les productions cinématographiques et télévisuelles distribuées en ligne exclusivement seront assujetties à des exigences d'admissibilité additionnelles. Il s'agirait notamment, mais pas exclusivement, d'exigences selon lesquelles la production doit :

- être dotée d'un budget minimal de 250 000 \$;
- être régie par une entente écrite avec un service d'exposant admissible prévoyant la présentation de la production en ligne en Ontario à sa juste valeur marchande dans les deux ans suivant son achèvement;
- exclure tout contenu ne répondant pas aux conditions (p. ex. opinions, conseils ou modes d'emploi).

De plus amples renseignements sur les modifications proposées et les nouvelles exigences visant les productions distribuées en ligne exclusivement, notamment la date d'entrée en vigueur de ces modifications, seront fournis à l'automne.

En vertu de la mesure proposée, les productions qui sont distribuées exclusivement en ligne deviendraient admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) ou au crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP) et pourraient également devenir admissibles au crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques pour autant qu'elles répondent à tous les autres critères d'admissibilité.

Actualisation du crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition

Pour qu'une œuvre littéraire soit admissible au crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition, elle doit être publiée à au moins 500 exemplaires sous forme de livre relié.

Cette exigence a temporairement été levée pour les années d'imposition 2020 et 2021 afin que les entreprises puissent demeurer admissibles au soutien fiscal malgré les retards d'impression causés par la COVID-19.

Conscient de l'importance et de la croissance des livres numériques et des livres parlants, qui ne sont pas imprimés sur support rigide, le gouvernement propose d'éliminer cette exigence à compter de l'année d'imposition 2022.

Simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques

Pour être admissibles au crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI), les productions cinématographiques ou télévisuelles doivent recevoir soit le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) soit le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP), une exigence ayant pour effet de lier ces crédits. Une telle exigence aide à cibler le soutien aux productions ayant une incidence culturelle et économique significative. Elle pourrait toutefois entraîner des difficultés et compliquer le processus de demande et de traitement des crédits d'impôt puisque les trois crédits sont demandés selon des échéanciers différents et parfois par des entreprises différentes.

Pour simplifier le crédit d'impôt, le gouvernement cherchera à détacher le CIOESAI des autres crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle tout en veillant à ce que les soutiens ciblent toujours les productions professionnelles ayant une incidence culturelle et économique significative.

Explorer les possibilités d'augmenter le nombre de productions cinématographiques et télévisuelles en Ontario

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) est un crédit d'impôt remboursable de 35 % dont peuvent se prévaloir les sociétés pour les dépenses de main-d'œuvre admissibles liées aux productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes certifiées qui sont réalisées en Ontario. Le crédit d'impôt prévoit une prime régionale de 10 % pour toutes les dépenses liées aux activités de tournage ou de production se déroulant principalement à l'extérieur de la région du grand Toronto (RGT).

Pour veiller à ce que ce crédit d'impôt offre des incitatifs et un soutien efficaces et pertinents qui favorisent la production cinématographique et télévisuelle dans toutes les régions de l'Ontario, le gouvernement examinera la prime régionale au titre du CIPCTO.

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP) est un crédit d'impôt remboursable de 21,5 % offert aux sociétés au titre de leurs dépenses de main-d'œuvre ou autres admissibles qui sont associées à des services de production d'œuvres cinématographiques et télévisuelles étrangères et canadiennes et qui répondent à l'exigence minimale des seuils budgétaires (p. ex. un million de dollars pour un long métrage). Les frais de loyer pour les tournages sur place (c.-à-d. les frais de location d'immeubles) ne constituent généralement pas des dépenses admissibles aux fins du crédit d'impôt.

Pour mieux comprendre l'importance du tournage sur place et sa contribution à l'industrie cinématographique et télévisuelle ontarienne, le gouvernement examinera l'admissibilité au CIOSP des frais de location d'immeubles et collaborera avec les parties intéressées s'emploiera à trouver des solutions pour l'industrie.

Préciser le traitement des arrangements de télétravail pour la main-d'œuvre en animation informatique, effets spéciaux et produits multimédias interactifs numériques

À l'instar de ce qui se produit dans de nombreux autres secteurs de l'économie, il y a eu une hausse du télétravail dans les industries de l'animation informatique, des effets spéciaux et des produits multimédias interactifs numériques. À des fins de clarification et de précision, le gouvernement confirme qu'en vertu des lois en vigueur, les dépenses de main-d'œuvre relatives aux personnes en télétravail pourraient être admissibles au crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques et au crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques pourvu que le travail soit effectué par un résident de l'Ontario qui relève et est sous la direction d'une entité admissible faisant la demande du crédit d'impôt et ayant un établissement stable en Ontario.

Prolonger la bonification temporaire du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional

Le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional est un crédit d'impôt remboursable de 10 % dont peuvent se prévaloir les sociétés privées sous contrôle canadien qui font certains types d'investissements dans des régions géographiques admissibles de l'Ontario. Pour connaître la liste complète des zones géographiques de l'Ontario admissibles, consulter l'Annexe du budget 2021 : *Les mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, Bonifier le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional³.

Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses admissibles de plus de 50 000 \$, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ dans une année, sur des actifs devenus prêts à être mis en service à compter du 25 mars 2020. Les investissements admissibles comprennent les dépenses visant la construction, la rénovation ou l'achat admissible d'immeubles commerciaux ou industriels ou d'autres types d'actif.

Le gouvernement a temporairement doublé le taux du crédit d'impôt dans son budget de 2021, le faisant passer de 10 à 20 % des dépenses admissibles pour des biens qui deviennent prêts à être mis en service durant la période commençant le 24 mars 2021 et se terminant avant le 1^{er} janvier 2023.

Le gouvernement propose de prolonger d'un an la période de bonification temporaire du crédit d'impôt. Le crédit bonifié de 20 % s'appliquerait aux dépenses admissibles de plus de 50 000 \$, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, pour des biens admissibles devenus prêts à être mis en service au cours de l'année d'imposition de la société et de la période débutant le 24 mars 2021 et se terminant avant le 1^{er} janvier 2024.

L'expression « devenus prêts à être mis en service » renvoie aux règles énoncées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et permet d'établir l'année d'imposition dans laquelle un contribuable peut commencer à se prévaloir de la déduction pour amortissement de biens amortissables.

³ <https://budget.ontario.ca/fr/2021/annex.html#section - 2>

Les investissements admissibles s'entendent des dépenses en immobilisations admissibles comprises dans les catégories 1 et 6 aux fins du calcul de la déduction pour amortissement.

Prolonger l'allègement fiscal d'une durée limitée pour le secteur de la distribution de l'électricité

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, les services municipaux d'électricité sont assujettis à un taux de l'impôt sur les transferts de 33 % appliqué à la juste valeur marchande des biens relatifs à l'électricité vendus au secteur privé.

Dans son budget de 2015, l'Ontario annonçait des mesures d'allègement fiscal relatives aux ventes de biens durant la période commençant le 1^{er} janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2018. Le taux de l'impôt sur les transferts avait été réduit pour passer de 33 % à 22 % concernant les services d'électricité des grandes municipalités, alors qu'il passait de 33 % à zéro pour cent pour les services municipaux d'électricité comptant moins de 30 000 clients. Par ailleurs, tous les gains en capital découlant des règles de disposition présumée sous le régime des paiements tenant lieu d'impôt étaient exonérés de ces paiements.

Ces mesures d'allègement fiscal ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2022 dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*.

En effectuant des modifications réglementaires, l'Ontario prolonge à nouveau la durée de la période d'allègement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

S'attaquer au problème du tabac non réglementé

Le gouvernement a commencé à consulter les intervenants de l'industrie, du secteur de la vente au détail et de la santé publique, ainsi que des partenaires autochtones, sur la question du tabac non réglementé. En outre, deux facilitateurs autochtones indépendants lui ont remis un rapport résumant leurs échanges avec les Premières Nations.

Le travail des facilitateurs met en lumière l'importance du tabac comme moteur économique pour les Premières Nations. Il souligne aussi la nécessité de continuer à collaborer relativement à des intérêts communs comme le développement économique, l'abandon du tabac, la réglementation régissant les entreprises et la sécurité communautaire. Le gouvernement demeure engagé à poursuivre le dialogue avec les Premières Nations sur le rapport et les recommandations qu'il contient et est prêt à entamer des discussions semblables avec d'autres collectivités intéressées.

Le gouvernement continuera d'œuvrer vers une approche équilibrée pour s'attaquer au problème du tabac non réglementé, notamment en prenant les mesures qui suivent :

- Examiner et moderniser la *Loi de la taxe sur le tabac* en fonction des recommandations issues des consultations pour alléger le fardeau administratif et renforcer la surveillance provinciale.
- Poursuivre le resserrement de la surveillance concernant le tabac en feuilles grâce à l'adoption de technologies de traçabilité.
- Élargir les partenariats avec la Police provinciale et les services de police municipaux et ceux des Premières Nations.

Stabilité et compétitivité dans les impôts fonciers

Depuis les deux dernières années, le gouvernement a mené un examen de l'évaluation foncière et de l'impôt foncier et sollicité des commentaires portant sur trois thèmes généraux :

- Favoriser un climat propice aux affaires.
- Accroître l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières.
- Renforcer la gouvernance et la responsabilité de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC).

L'avis des municipalités, des contribuables, des associations commerciales et de l'industrie et d'autres parties intéressées a été sollicité. À l'issue de l'examen, le gouvernement a mis en œuvre les mesures résumées ci-dessous, selon une approche graduelle fondée sur les priorités ayant été déterminées durant les différentes étapes du processus.

1. Favoriser un climat propice aux affaires :

- Les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises diminuent depuis 2021, générant des économies annuelles de 450 millions de dollars pour environ 95 % des biens immobiliers commerciaux en Ontario.
- Le gouvernement a donné aux municipalités la souplesse d'offrir aux petites entreprises un allègement ciblé de l'impôt foncier grâce à la nouvelle sous-catégorie facultative des petites entreprises.
- Le Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches a été rehaussé afin de favoriser l'assainissement des terrains pollués en prolongeant la période d'aide au titre des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.
- Les programmes d'impôt foncier qui soutiennent les exploitations agricoles ont été bonifiés, notamment par l'exonération fiscale accrue pour les boisés de ferme, l'élargissement de l'admissibilité des biens agricoles pour inclure l'exploitation de tous les types d'arbres à sève et l'augmentation du seuil d'évaluation pour la sous-catégorie de petites entreprises agricoles.

2. Accroître l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières :

- Le gouvernement a fourni la stabilité et la certitude dont les résidents et les entreprises avaient besoin, et a permis aux municipalités de se concentrer sur la réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19 en reportant les réévaluations foncières pour les exercices 2021 à 2023.
- La province a travaillé avec la MPAC pour cerner les possibilités de rehausser le processus d'échange d'information entre cet organisme et les propriétaires fonciers afin de soutenir les efforts d'amélioration de l'exactitude des évaluations en vue de la prochaine évaluation.
- La loi a été modifiée pour doter le gouvernement de la souplesse lui permettant de répondre aux demandes des municipalités à obtenir des outils d'évaluation ciblée qui pourraient contribuer à réduire le nombre de changements aux évaluations des biens commerciaux dans les zones touchées par les pressions en matière de réaménagement et par les ventes spéculatives.
- Le gouvernement a pris en considération les préoccupations concernant certains types de biens, comme les aéroports exploités par les autorités fédérales en Ontario.

3. Renforcer la gouvernance et la responsabilité de la Société d'évaluation foncière des municipalités :

- Le gouvernement a collaboré avec la MPAC pour élaborer un cadre global de mesure du rendement concernant l'exactitude des évaluations, le service à la clientèle et l'efficacité opérationnelle; des rapports annuels seront publiés à compter de 2022.
- Le gouvernement a collaboré avec la MPAC pour améliorer la clarté des avis de cotisation que reçoivent les propriétaires fonciers.
- La loi a été modifiée pour consolider la gouvernance du conseil d'administration de la MPAC en veillant à ce que les vacances au sein du conseil n'entravent pas les activités de la société.
- Le gouvernement soutient les efforts de modernisation de la MPAC en explorant avec elle des outils plus souples pour la prestation des évaluations numériques aux propriétaires fonciers et aux municipalités.

Maintenant terminé, l'examen de l'évaluation foncière et de l'impôt foncier a permis de recueillir des commentaires qui contribueront à éclairer les plans du gouvernement relativement au moment et à la date des prochaines évaluations. Par ailleurs, le gouvernement continuera de travailler avec les parties prenantes et les partenaires municipaux pour cerner d'autres possibilités d'améliorer l'exactitude, la stabilité et la compétitivité du système d'évaluation foncière et d'impôt foncier de l'Ontario.

Sommaire des mesures fiscales

Le tableau A.1 illustre l'incidence sur les perspectives à moyen terme des mesures fiscales proposées et des mesures annoncées depuis la publication du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*.

Tableau A.1
Mesures fiscales nouvelles et déjà annoncées

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nouvelles mesures			
Bonification du CIPFR	400	320	320
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés	140	120	125
Admissibilité des productions en ligne aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle	4	15	20
Actualisation du crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition	–	–	–
Prolongation de la majoration temporaire du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional	10	30	–
Prolongation de l'allègement fiscal d'une durée limitée pour le secteur de la distribution de l'électricité	–	–	–
Mesures annoncées depuis la publication de <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021</i>			
Réduction temporaire des taxes sur l'essence et les carburants	645	–	–
Renforcement de l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents	(175)	(230)	(235)
Incidence financière nette des mesures fiscales	1 025	255	230

Nota : Les chiffres positifs tiennent compte des avantages pour les particuliers, les familles et les entreprises. Ils représentent également une augmentation des dépenses publiques ou une diminution des recettes publiques. Les chiffres négatifs représentent une augmentation des recettes publiques. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

« – » indique un montant nul ou qui ne peut être déterminé.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Modifications de forme

Des modifications à diverses lois dont le ministre des Finances de l'Ontario veille à l'application ou à d'autres lois pourraient être proposées afin d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques.

Autres initiatives législatives

Les autres modifications législatives proposées comprennent :

- Une modification à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* serait apportée pour éliminer la disposition exigeant que les bureaux principaux de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail soient situés à Toronto, ce qui fournirait à la Commission la souplesse de déterminer l'emplacement de ces bureaux.



ISBN 978-1-4868-6093-7 (IMPRIMÉ)
ISBN 978-1-4868-6094-4 (HTML)
ISBN 978-1-4868-6095-1 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022